



Chemistry is our world, Responsibility is our way

DOCUMENT DE REFERENCE
2009





Société anonyme au capital de 1 213 044 816 euros
Siège social : Immeuble Cœur Défense, Tour A,
110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie
352 170 161 R.C.S. Nanterre

Document de référence **2009**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Rhodia, Immeuble Cœur Défense, Tour A, 110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie, sur le site Internet de Rhodia : <http://www.rhodia.com>, dans la rubrique Informations Réglementées notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Profil

Chimiste, leader dans ses métiers, Rhodia est un groupe industriel international, résolument engagé dans le **Développement Durable**. Le Groupe met la recherche de l'excellence opérationnelle et sa capacité d'innovation au service de la performance de ses clients. Articulé autour de **six Entreprises**, Rhodia est partenaire des grands acteurs des marchés de l'automobile, de l'électronique, de la parfumerie, de la santé, de la beauté, de la détergence, des produits industriels et de grande consommation.

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de **4,03 milliards d'euros** en 2009 et emploie aujourd'hui environ **13 600 personnes dans le monde**. Il est coté sur Euronext Paris.



**“Chemistry is our world,
Responsibility is our way”**

La signature de Rhodia réaffirme les valeurs identitaires du Groupe et traduit la force de son engagement à exercer son métier de chimiste de façon responsable.

Fier de contribuer par ses solutions aux progrès des autres secteurs industriels, Rhodia développe ses activités dans le respect de ses parties prenantes. Cet engagement structurant conduit le Groupe à une vigilance permanente pour améliorer ses pratiques en matière de Développement Durable.

Il s'exprime au quotidien dans la qualité du dialogue social, la priorité donnée à la sécurité des hommes et des procédés et le souci constant de la préservation de l'environnement et de la santé humaine.

La chimie est notre univers, la responsabilité notre exigence.

Un portefeuille équilibré : six Entreprises leaders sur leurs marchés



Polyamide

N° 2 mondial

Polyamide 6.6

Plastiques techniques à base de Polyamide 6.6



Novecare

N° 1 mondial

Tensio-actifs et polymères de spécialité

Chimie du phosphore

Guars et dérivés

N° 2 mondial

Surfactants pour l'agrochimie



Silcea

N° 1 mondial

Silices de haute performance

Formulations à base de terres rares

Diphénols pour vanilline



Energy Services

Acteur mondial majeur

dans le domaine des crédits
d'émission de CO₂ (URCE ⁽¹⁾)



Acetow

N° 3 mondial

Câble en acétate de cellulose



Eco Services

N° 1 aux États-Unis

Plus d'un million de tonnes d'acide
sulfurique régénérées par an

Les positions de marché des différentes Entreprises reposent sur des estimations faites par le management.

(1) Unités de Réduction Certifiée des Émissions. Les URCE comprennent les Certified Emission Reductions (CER) et les Unités de Réduction des Émissions (URE).

Une grande diversité de marchés servis

Fournisseur de référence **d'industries très diversifiées**, Rhodia apporte à ses marchés des solutions et des technologies innovantes, conçues pour répondre dans les meilleures conditions économiques et environnementales aux exigences des consommateurs finaux.

Automobile

Rhodia conçoit pour l'industrie automobile des solutions innovantes à base de polyamide, de terres rares ou de silices qui répondent aux problématiques d'allègement des véhicules, de réduction des émissions polluantes et d'économies d'énergie.

Le nouveau polyamide PA 6.10 biosourcé, Technyl® eXten™, lancé en 2009 est issu principalement de matières renouvelables et possède une empreinte environnementale réduite. Classé dans la catégorie des plastiques de haute performance, il élargit le champ d'utilisation du polyamide à des applications de haute technicité : tubes souples pour le marché des systèmes de contrôle et d'assistance pneumatique, conduits et raccords pour le marché des systèmes d'alimentation d'essence des moteurs.



Produits de grande consommation et textile

Rhodia améliore la vie quotidienne des consommateurs en développant des fibres, des plastiques et des solutions pour des marchés aussi variés que la confection textile, le matériel de sport et la protection des personnes.

La nouvelle fibre intelligente Emanax® à base de Polyamide 6.6 confère au textile des propriétés thermorégulatrices et améliore la microcirculation sanguine.

Électrique et électronique

Les formulations à base de terres rares sont utilisées dans les ampoules à basse consommation d'énergie, les écrans plats, les appareils numériques et l'imagerie médicale. Par ailleurs, les plastiques techniques issus du polyamide servent à de multiples applications domestiques et industrielles. Les écrans plats à affichage à cristaux liquides (LCD) ou à technologie plasma (PDP) doivent leur développement et leurs performances aux propriétés lumineuses des luminophores à base de terres rares. La gamme Luminostar® relève le défi d'une plus grande efficacité des luminophores dans les meilleures conditions économiques avec une maîtrise et une performance accrues, rendant ainsi possibles de nouveaux développements technologiques.

Industrie et procédés

Les intermédiaires issus de la chaîne polyamide et les agents de procédés développés par le Groupe sont utilisés dans des secteurs d'activité variés : traitement des eaux et des métaux, peinture, nettoyage industriel, synthèse des polymères, fabrication du cuir, revêtements, papier, applications diverses, etc.

Solvant plus respectueux de la santé et de l'environnement, Rhodiasolv® IRIS est utilisé dans de nombreuses applications de nettoyage industriel et de décapage. Rhodia a reçu, en France, le Prix Pierre Potier 2009 de « l'innovation en chimie en faveur du Développement Durable » pour ce nouveau solvant.

Arômes et parfums

De nombreux arômes très largement utilisés dans le monde sont fabriqués à partir de diphénols et de dérivés, dont Rhodia est le premier producteur mondial ; ils sont utilisés dans la pharmacie, la cosmétique et l'agroalimentaire.

Les notes vanillées Rhovanil® extra-pure et Rhodiarome® améliorent la densité aromatique et relèvent le goût des produits sans sucre et à faible teneur en graisse.



Santé, beauté et détergence

Rhodia propose aux formulateurs des solutions de haute performance, adaptées à la fois aux exigences des consommateurs et aux impératifs spécifiques des secteurs de la cosmétique, de la pharmacie et de l'entretien de la maison.

Élaborés à partir d'une plante, le guar, les polymères naturels Jaguar® sont utilisés dans les shampoings et gels douche. Ils sont appréciés pour leurs qualités réparatrices des cheveux abîmés et la sensation de confort qu'ils procurent, et évitent les phénomènes d'irritation de la peau et du cuir chevelu.



Agrochimie et nutrition animale

Rhodia développe pour les fabricants de produits phytosanitaires des additifs de formulation pour le traitement des cultures. La silice, amorphe et chimiquement inerte, est utilisée dans la fabrication d'aliments pour animaux en proposant un support sans poussière et très fluide pour les pré-mélanges. Au sein de la gamme AgRho®, Rhodia a mis au point un nouveau bioactivateur pour herbicides. Ses qualités éco-toxicologiques en font un substitut idéal aux solutions traditionnelles qui se sont révélées agressives pour la vie aquatique. Ses performances techniques et économiques répondent aux enjeux de l'agriculture.

Énergie et gaz à effets de serre

La lutte contre le changement climatique et la gestion responsable de l'énergie constituent des expertises clés du Groupe. Elles couvrent des champs aussi divers que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'optimisation de l'efficacité énergétique et divers services à l'industrie dont, notamment, le traitement des déchets ou la fourniture de produits de performance pour l'extraction du gaz ou du pétrole.

Rhodia a mis son expertise au service du premier projet « domestique » de réduction d'émissions de gaz à effet de serre en France et reçu les premières Unités de Réduction des Émissions (URE). Ce projet concerne son site industriel de Salindres (France) et vise, à terme, une réduction annuelle moyenne d'environ 200 000 tonnes équivalent CO₂ sur la période 2009-2012.

Une solide présence dans des marchés à fort potentiel de croissance

Par son réseau industriel, ses pôles de R&D et son organisation commerciale et logistique réactive et flexible, Rhodia est structuré pour offrir à ses clients, **partout dans le monde**, un service de proximité adapté aux spécificités de leurs marchés. Implanté de longue date en **Europe** et en **Amérique du Nord**, le Groupe s'est également installé très tôt en **Asie** et en **Amérique Latine**, deux régions à fort potentiel de croissance. Le partage de valeurs communes et l'adoption du référentiel *Rhodia Way*® dans toutes les implantations renforcent l'adhésion des collaborateurs à la culture du Groupe.

45 % du chiffre d'affaires réalisé sur des marchés en forte croissance



Amérique du Nord

20 % du chiffre d'affaires* de Rhodia

- 19 sites de production
- 12 % des collaborateurs du Groupe

Amérique Latine

17 % du chiffre d'affaires* de Rhodia

- 7 sites de production
- 21 % des collaborateurs du Groupe

Europe

35 % du chiffre d'affaires* de Rhodia

- 20 sites de production
- 46 % des collaborateurs du Groupe

Asie Pacifique

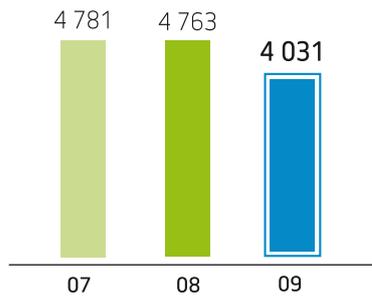
28 % du chiffre d'affaires* de Rhodia

- 18 sites de production
- 21 % des collaborateurs du Groupe

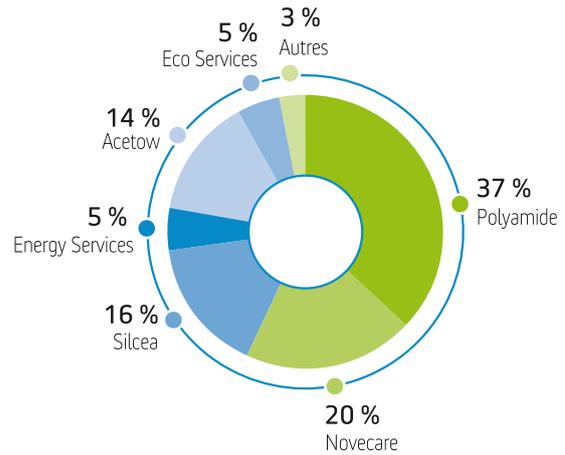
* Contribution nette au chiffre d'affaires produits/marchés de Rhodia par zone géographique de destination.

Chiffres clés

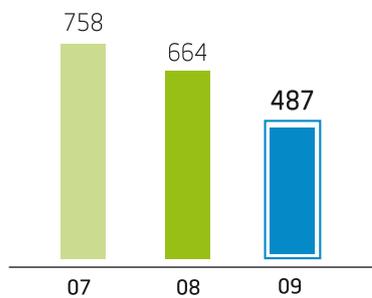
Chiffre d'affaires
(millions d'euros)



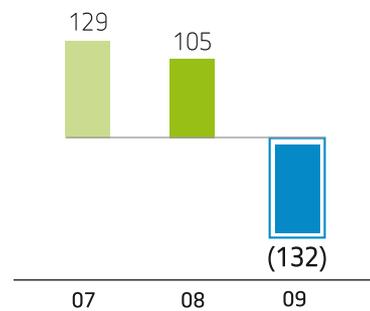
Répartition du chiffre d'affaires par Entreprise en 2009



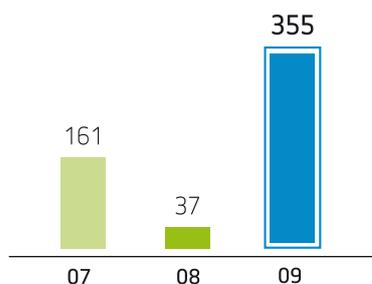
EBITDA récurrent⁽²⁾
(millions d'euros)



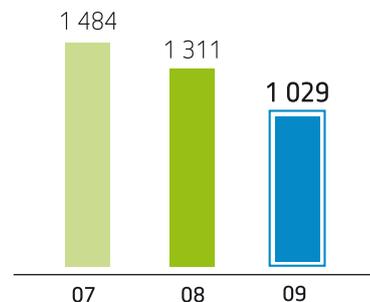
Résultat Net Part du Groupe
(millions d'euros)



Free Cash Flow⁽³⁾
(millions d'euros)



Dettes Nette consolidée⁽⁴⁾
(millions d'euros)



(2) EBITDA récurrent défini comme étant le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(3) Le Free Cash Flow est calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle avant appel de marges et hors dépenses de refinancement non récurrentes et, d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.

(4) La Dette Nette consolidée est définie comme la somme des emprunts et dettes financières courantes et non courantes moins la trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants.

Activités du Groupe

2.1 Présentation des Entreprises	10
2.1.1 Polyamide	11
2.1.2 Novecare	14
2.1.3 Silcea	17
2.1.4 Energy Services	20
2.1.5 Acetow	22
2.1.6 Eco Services	23
2.2 Actifs corporels du Groupe	24
2.3 Innovation	25
2.3.1 Une stratégie d'innovation ambitieuse focalisée sur le Développement Durable	25
2.3.2 Répondre aux besoins spécifiques des économies émergentes	27
2.3.3 La responsabilité fondement de l'innovation	27
2.3.4 Des performances environnementales et techniques reconnues	27
2.4 Investissements	28
2.4.1 Principaux investissements de la société durant les périodes couvertes par les informations financières historiques	28
2.4.2 Investissements en 2009	28
2.4.3 Investissements futurs	29

Les activités opérationnelles de Rhodia sont organisées en six Entreprises : Polyamide, Novecare, Silcea, Energy Services, Acetow et Eco Services.

Les Entreprises ont une vocation mondiale. Elles sont responsables de leurs résultats et bénéficient d'une large autonomie dans la gestion de leurs activités opérationnelles et d'une pleine responsabilité dans les domaines de la stratégie, du marketing et des ventes, de l'industriel, de l'innovation et de la chaîne de production. Elles proposent leur stratégie à la Direction Générale. À cet effet, elles disposent de ressources dédiées et sont responsables de leurs résultats opérationnels.

Des Fonctions Supports (Stratégie, Finance, Juridique, Achats et Approvisionnements, Systèmes d'Information, Ressources Humaines, Communication, Recherche et Développement, Industriel) organisées en services partagés définissent les processus et apportent leur appui aux Entreprises.

Des Zones géographiques, supervisées chacune par un Directeur de Zone, ont pour mission de faciliter la mise en œuvre des politiques

et pratiques du Groupe, veiller au respect des législations et réglementations locales et assurer directement ou indirectement la représentation de Rhodia au sein des organes d'administration des entités locales et des coentreprises.

Le Comité de Direction Générale supervise les Entreprises, les Fonctions et les Zones, définit et met en œuvre la stratégie et les politiques du Groupe.

Une information détaillée par secteur opérationnel et Zone géographique est présentée aux Notes 3.1 (Information par secteur opérationnel) et 3.2 (Information par Zone géographique) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Les facteurs de risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs sont présentés au chapitre 5 du présent document de référence.

2.1 Présentation des Entreprises

Ce chapitre présente pour chacune des Entreprises de Rhodia une description de leurs activités, de leurs technologies, de leurs stratégies, de leurs leviers de croissance et des conditions de marché. La stratégie de Rhodia vise la croissance rentable à travers un portefeuille d'activités diversifié, structuré en six Entreprises bénéficiant d'une présence mondiale et de positions de leader sur leurs marchés. Levier de croissance et de différenciation,

la capacité d'innovation de Rhodia est associée aux enjeux du Développement Durable.

Les positions et parts de marché des différentes Entreprises dont il est fait état ci-dessous reposent sur des estimations faites par le management.

2.1.1 POLYAMIDE

Numéro 2 mondial du polyamide 6.6 et des plastiques techniques, Polyamide se développe notamment sur les marchés de l'automobile, des vêtements de sport, des loisirs, de la construction et des composants électriques et électroniques. L'Entreprise est l'un des rares opérateurs du marché à maîtriser l'ensemble de la chaîne polyamide, de l'amont (production d'intermédiaires et polymères) à l'aval (élaboration de plastiques techniques à forte valeur ajoutée).

2009

- **Chiffre d'affaires** : 1 476 millions d'euros, soit 37 % du chiffre d'affaires du Groupe
- **EBITDA récurrent** : 31 millions d'euros
- **11 sites industriels** et **7 centres techniques de développement** associés dans le monde
- **Fait marquant** : déploiement d'importantes initiatives d'amélioration de la compétitivité et d'ajustement à la demande du marché

Activité, technologies et principaux marchés

Les produits à base de polyamide 6.6 (intermédiaires, polymères et plastiques techniques) représentent 90 % des ventes de l'Entreprise. L'activité polyamide 6, très concurrentielle en raison d'un nombre d'acteurs important, représente quant à elle 10 % de ses ventes. Tout en servant ses propres besoins, cette offre polyamide 6 lui permet d'assurer un service complet à ses clients, essentiellement sur le marché asiatique du textile et des fibres.

Rare acteur à disposer d'une chaîne de fabrication intégrant les divers procédés de fabrication des différents types et grades de polyamides, l'Entreprise estime qu'elle bénéficie d'un avantage concurrentiel majeur. En amont de cette chaîne, elle produit deux grandes familles de polymères, les polymères PA 6 et PA 6.6. Ces derniers sont obtenus à partir de procédés de fabrication spécifiques, qui diffèrent selon la matière première utilisée, et génèrent chacun une série de produits intermédiaires, tels que phénol, acide adipique, ADN, HMD, olone, sels nylon, essentiellement. En aval, l'Entreprise développe, à partir des polymères PA 6.6, des gammes de produits de haute performance à forte valeur ajoutée, tels que des plastiques techniques, des fibres et fils industriels et des textiles.

Les produits issus de la chaîne polyamide de l'Entreprise et les marchés associés sont les suivants :

- les **intermédiaires** sont fabriqués à partir de dérivés de la pétrochimie (gaz naturel, butadiène et cyclohexane, principalement). Ils sont les éléments essentiels pour obtenir les **polymères PA 6.6** nécessaires à la fabrication des plastiques techniques, des fibres techniques industrielles et des fils textiles. Sous la marque Stabamid®, l'Entreprise propose une gamme complète de **polymères PA 6.6**, apportant de nouvelles fonctionnalités (anti-UV ou antistatiques). Les intermédiaires produits à partir d'hexaméthylène diamine (HMD) trouvent également leurs applications dans les peintures ;

- les **solvants et dérivés**, fabriqués au Brésil, détiennent une très forte position compétitive et font de l'Entreprise un leader reconnu en Amérique Latine pour le phénol, le bisphénolA, l'acide adipique et les solvants oxygénés :

- le phénol est la matière première principale pour la production de la résine de synthèse utilisée pour le contreplaqué (construction), la fonderie (automobile) et les abrasifs,
- les solvants oxygénés (acétone, acide acétique et ses dérivés), servent quant à eux, les marchés de l'automobile (peintures, nettoyage du métal) et des biens industriels (conditionnements flexibles, revêtements, adhésifs, agrochimie, textile et cuirs) ou de consommation (soin de la personne et de la maison) en synergie naturelle avec les marchés traditionnels de l'activité polyamide. Ils possèdent un pouvoir solvant élevé, une faible toxicité et leur impact sur la couche d'ozone est faible. Biodégradables, ils sont la principale alternative aux solvants chlorés.

En 2009, l'Entreprise a lancé au Brésil Augeo™, une nouvelle gamme de solvants plus respectueux de l'environnement. Fait à partir de glycérine, une matière première renouvelable dérivée de la production de biodiesel, ce solvant remplace les produits traditionnellement fabriqués à partir d'éthers de glycol plus agressifs pour l'Homme et la nature ;

- les **plastiques techniques**, utilisés pour leurs performances mécaniques et thermiques, servent des secteurs à haute technicité, tels que l'automobile, les composants électriques ou électroniques, les biens industriels ou de grande consommation, le sport ou les loisirs. Activité à très forte innovation, les plastiques techniques de Rhodia apportent des fonctionnalités à forte valeur ajoutée (hautes performances mécaniques, chimiques, thermiques, excellent aspect de surface) adaptées aux besoins spécifiques des applications, souvent en substitution de l'acier ou de l'aluminium, permettant des gains de poids significatifs ainsi qu'une grande liberté de design. Les clés du succès de l'activité plastiques techniques de Rhodia tiennent à la mondialisation de son offre, à sa capacité d'innovation et à la compétitivité de ses produits et services. L'Entreprise a lancé plus de vingt nouvelles

gammes de produits en cinq ans. Sa marque phare, Technyl®, s'enrichit régulièrement d'innovations.

En 2009, l'Entreprise a lancé, en complément de sa gamme polyamide traditionnelle, un nouveau Polyamide, le **PA 6.10 biosourcé**, Technyl® eXten™, issu principalement de matières renouvelables et possédant une empreinte environnementale réduite. Ce nouveau polyamide classé dans la catégorie des plastiques de haute performance, élargit le champ d'utilisation du polyamide à des applications de haute technicité : tubes souples pour le marché des systèmes de contrôle et d'assistance

pneumatique, de conduits et de raccords pour le marché des systèmes d'alimentation d'essence des moteurs ;

- les **fils et fibres techniques** sont pour l'essentiel fabriqués à Valence (France) et au Brésil. La gamme phare de fibres en polyamide, Passoréa®, destinée au marché de l'automobile, présente une durabilité exceptionnelle en termes d'usure et de résistance à la lumière ;
- les **fils textiles** , produits exclusivement au Brésil, sont utilisés dans la lingerie, les vêtements de sport et les vêtements de ville.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Intermédiaires et polymères	Peintures industrielles, textile, pneumatique, airbag, automobile, électronique	Stabamid®	Invista, BASF, Ascend, DuPont, Asahi, Radici
Solvants oxygénés	Peintures industrielles, cuir, automobile, packaging, encres, biens industriels, biens de consommation	Augeo®, Rhodialsolv®, RhodiaEco®	BP, Celanese, Exxon, Dow, Oxiteno, Shell
Plastiques techniques	Automobile, électrique, électronique, biens industriels, biens de consommation courante	4earth™ Technyl®, (Technyl® Force, Technyl® Alloy, Technyl® Xcell, Technyl® SI, Technyl® XT, Technyl® HP, TEchnyl®R), Technyl® eXten™, Technyl Star™, Technyl Star™ AFX, Oromid	DuPont, BASF, Lanxess, DSM, Ascend
Fils et fibres techniques	Automobile, pneumatique, filtration, imprimerie, cordages, moquettes, ameublement, textile	Sylkharesse®, Noval®, Passoréa®	Invista, Acordis, Asahi, Dusa, Honeywell, Ascend, Toray
Fils textiles	Lingerie, vêtements de ville et de sport	Nitya®, Amni®, Emana®	Invista, Radici Nilit, TWD, Hyosung

Facteurs clés de succès et stratégie

L'Entreprise vise une croissance rentable à travers :

- le développement de ses activités intermédiaires et polymères polyamide 6.6, dont elle est le deuxième producteur mondial parmi quatre principaux acteurs en 2009 (Invista, Rhodia, Ascend et Asahi) ;
- le développement de son offre de plastiques techniques à haute valeur ajoutée, secteur très concentré en raison essentiellement de la complexité technologique et de la forte intensité capitalistique de l'activité ADN, et dans lequel l'Entreprise occupe la troisième position mondiale du marché en 2009, après DuPont et BASF ;
- la mise en œuvre d'un programme mondial de réduction des coûts de façon à accroître sa compétitivité.

Polyamide se positionne comme un acteur du Développement Durable des matériaux plastiques, en apportant notamment des solutions à la problématique d'allègement dans la mobilité et en promouvant le développement d'activités et de filières de recyclage. À ce titre, l'Entreprise a créé le concept **4earth™**. Ce concept, né du partenariat avec Millet, le spécialiste des sports de plein air et notamment fabricant de cordes d'escalade, consiste à recycler

le polyamide des cordes usées et à le transformer en boucles de sécurité pour sac à dos. Le concept est aujourd'hui étendu à d'autres domaines que le sport comme le recyclage du polyamide des véhicules en fin de vie.

Conditions de marché et faits marquants 2009

L'année 2009 aura marqué un tournant majeur dans les grands équilibres du marché mondial du polyamide 6.6. Affecté depuis fin 2007 par le ralentissement de la consommation en Amérique du Nord sur le marché des fibres pour tapis et moquette, le marché mondial du polyamide 6.6 a été frappé par la forte dégradation de l'environnement macroéconomique mondial fin 2008. Celle-ci s'est traduite par une chute importante de la demande, affectant essentiellement le premier semestre 2009. Dans un marché mondial en surcapacité, les différents acteurs du secteur ont rapidement pris des mesures visant à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande.

Au premier trimestre, les activités de Polyamide ont été fortement pénalisées par la chute brutale de la demande et par le déstockage massif pratiqué dans les secteurs et dans toutes les Zones

géographiques où l'Entreprise opère, notamment l'automobile. Par ailleurs, l'Entreprise a été également affectée en début d'année par l'absorption de ses stocks de matières premières acquises à coût élevé pendant les périodes précédentes. À partir du deuxième semestre, elle a bénéficié de la reprise progressive de ses volumes d'activité, tirée par le dynamisme des pays émergents, et, dans le secteur automobile en particulier, des mesures temporaires de soutien déployées dans de nombreux pays. En outre, les ajustements de production opérés rapidement par les acteurs du polyamide, combinés à la reprise de l'activité au deuxième semestre, ont permis à l'Entreprise de bénéficier d'un rapport offre-demande à nouveau favorable et de restaurer une dynamique de prix de vente très satisfaisante.

Dès le début de la crise, l'Entreprise a démarré un recentrage de ses activités industrielles afin d'améliorer sa compétitivité globale. Un plan d'actions visant à optimiser ses structures de production et de Recherche & Développement en Europe et dans le monde s'est traduit par la fermeture début 2009 du site de Ceriano (Italie), d'une ligne de production à Mississauga (Canada) et de mesures d'optimisation des sites de production en Asie et au Brésil. Ce programme mondial vise à réduire les coûts d'environ 60 millions d'euros par an d'ici 2011.

Malgré le ralentissement observé, l'Asie et l'Amérique Latine, où l'Entreprise dispose de bases industrielles solides, continuent de bénéficier d'une croissance moyenne annuelle significative et représentent des gisements de croissance future pour Polyamide.

2.1.2 NOVECARE

Novecare fournit des produits chimiques de haute performance à un large panel d'industries présentes sur des segments clés des secteurs de la beauté et de la détergence, de l'agrochimie, du pétrole et du gaz, des revêtements et applications industrielles.

2009

- **Chiffre d'affaires** : 827 millions d'euros, soit 20 % du chiffre d'affaires du Groupe
- **EBITDA récurrent** : 93 millions d'euros
- **24 sites industriels** dans le monde
- **Fait marquant** : McIntyre, une acquisition ciblée renforçant les positions mondiales de l'Entreprise dans le secteur des tensio-actifs et des polymères

Activité, technologies et principaux marchés

L'Entreprise fournit à ces marchés majeurs des solutions et des formulations basées sur quatre technologies principales :

- **tensioactifs et formulations** : Rhodia propose une large gamme de tensioactifs (cationiques, anioniques, non ioniques et amphotères) offrant de multiples fonctions adaptées à des applications spécifiques (contrôle de la mousse, modification de la surface, nettoyage, émulsion, rhéologie, protection de l'environnement et de la santé). Rhodia développe des formulations et des systèmes innovants à base de tensioactifs (tensioactifs liquides dotés de nouvelles structures, tensioactifs polymériques et respectueux de l'environnement) qui répondent aux attentes des clients : des produits performants, rentables et respectueux de l'environnement ;
- **polymères** : Rhodia offre une vaste gamme de polymères de spécialité utilisés principalement comme adjuvants de fabrication ou pour améliorer les performances et qui sont destinés aux marchés des revêtements et des applications industrielles (traitement des surfaces, polymérisation, etc.). Rhodia fournit également des polymères naturels, d'origine végétale et hydrodispersibles. Leurs propriétés sont utilisées pour modifier la texture ou la rhéologie, émulsifier les huiles, stabiliser les préparations complexes, prolonger l'efficacité des agents actifs ou encore modifier les surfaces. Leurs applications concernent plusieurs marchés comme la beauté et la détergence, l'agrochimie et le forage pétrolier ;
- **dérivés phosphorés** : ils ont de nombreuses applications, du traitement des eaux aux produits agrochimiques en passant par le forage pétrolier, la protection contre le feu (solutions retardatrices de flamme pour textile), la chimie fine, les applications industrielles et le traitement du métal ;
- **solvants plus respectueux de l'environnement** : Rhodia est en 2009 le deuxième fournisseur mondial de solvants à base de dibasic ester et met au point, à partir de ces solvants, des formulations respectueuses de l'environnement et de la santé

(biodégradables, non toxiques, à faible teneur en Composés Organiques Volatils – COV, etc.). Ceux-ci ont diverses applications comme le nettoyage des résines de fonderies, le décapage de peinture, le nettoyage de graffitis et d'encre ;

Novecare renforce sa position en commercialisant en permanence de nouveaux produits et de nouvelles formulations en réponse aux attentes spécifiques de ses principaux marchés.

- **Sur le marché de la beauté et de la détergence** : Novecare a renforcé sa position sur ce marché résilient grâce à l'acquisition, en 2009, de McIntyre, fabricant de tensioactifs de spécialité. Cette opération a permis à Rhodia d'obtenir de nouveaux clients et de nouvelles technologies et de développer son offre de produits sur le marché résistant des pays matures et sur les marchés à forte croissance des pays émergents. Novecare s'adresse à trois segments de marché stratégiques sur lesquels Rhodia est leader : nettoyants de spécialité (cheveux et corps), soin des cheveux (shampooing et après-shampooing) et additifs de performance pour les produits ménagers et l'entretien des textiles. Rhodia possède des compétences solides pour faire face aux enjeux du marché beauté et détergence : mettre au point des produits respectueux de l'environnement et non irritants, adapter les formulations aux nombreux besoins des clients régionaux, concevoir des préparations rentables et abordables.
- **Sur le marché de l'agrochimie** : l'objectif de Novecare est de mettre au point en permanence de nouveaux bioactivateurs pour préparations à base de glyphosate ainsi que de nouvelles technologies de formulation. Avec ses solvants écologiques innovants, Rhodia est également en bonne position pour tirer parti des besoins croissants en solvants peu toxiques. Grâce à son savoir-faire en matière de formulation et à son réseau de laboratoires régionaux de services techniques, Novecare peut aider ses clients à répondre aux futurs défis de l'agriculture : accroître les rendements pour faire face à la demande croissante de nourriture, de nutrition animale et de biocarburants et développer des pratiques agricoles durables (réduction de la consommation d'eau et plus grand respect de l'environnement), en mettant au point des technologies permettant des formulations plus concentrées et donc plus rentables.

- **Sur le marché du pétrole et du gaz** : Novecare offre une expertise adaptée aux besoins de tous les acteurs de ce secteur. La demande mondiale en énergie devrait augmenter de 50 % d'ici 2015. Novecare est en mesure de proposer des solutions permettant d'accroître la production et de protéger les équipements. La gamme de produits comprend des solutions pour les systèmes de production, la stimulation et la fracturation, le forage et la cimentation, ainsi que l'assistance par un service technique dédié.
- **Sur le marché des revêtements** : Novecare développe et étend sa gamme d'additifs adaptés aux peintures en phase aqueuse.
- **Sur le marché des applications industrielles** : Novecare est leader sur des marchés de niche grâce à son expertise en matière de formulation et à son approche durable pour la mise au point de solutions utilisées comme adjuvants de fabrication ou principes actifs (simplicité de manipulation et d'utilisation, réduction de la consommation d'eau et d'énergie, etc.).

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Tensioactifs et formulations	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, lubrifiants, émulsions, polymérisation, pétrole	Miranol®, Dermalcare®, Miracare® & Miracare® SLB, Mirasheen®, Soprophor®, Lubrhophos®, Supersol®, Abex®, Rhodafac®, Geropon®, Antarox®, Supragil®, Alkamuls®, Igepal®, Rhodacal®, Supersol®, Rhodapex®, Rhodoval™, Mackanate®, Mackamide®, Mackaderm™, Mackam®, Mackadet™, Mackol®, Mackterra™, Mackazoline®	Akzo Nobel, BASF, Clariant, Cognis, Croda, Dow, Evonik, Huntsman, Sasol, Shell, Stepan
Polymères naturels	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles, pétrole	Jaguar®, Rheozan®, Rhodopol®, Rhodicare®	Hercules, Aqualon Economy Polymers
Polymères et monomères de spécialité	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles, polymérisation, émulsions, revêtements	Geropon®, Mirapol®, Polycare®, Carbomer™, Glokill™, Albritect®, Repel-O-TEX®, Sipomer®, Rhodoline®, Mackconditioner™, Mackine®, Mackalene™, MackproPlus™, Mackernium®	BASF, Arkema, ISP, Dow-Rhom & Haas, Evonik, Clariant
Dérivés phosphorés	Chimie fine, agrochimie, traitement de l'eau, protection contre le feu, pétrole	Proban®, Amgard®, Tolcide®, Briquest®, Bricorr®, Albrite®, Aquarite®	Bayer, Solutia, Cytec, Thermphos, Clariant, Ciba Hercules
Solvants plus respectueux de l'environnement	Résines de fonderies, nettoyage industriel, dégraissage, décapage de peintures et graffitis, nettoyage d'encre, préparations agrochimiques	Rhodiasolv® RPDE, Rhodiasolv® IRIS, Rhodiasolv® STRIP, Rhodiasolv® UV PRESS	Invista, Cytec

Facteurs clés de succès et stratégie

L'objectif de l'Entreprise est de générer une croissance rentable et durable en proposant des solutions chimiques qui améliorent le quotidien, préservent les ressources et protègent l'environnement. La stratégie de Novecare est de se positionner en tant qu'expert majeur dans le domaine des surfaces en proposant des solutions à forte valeur ajoutée grâce à ses technologies maîtresses et à sa connaissance de leurs applications sur certains marchés.

Les principaux leviers de croissance de l'Entreprise sont les suivants :

- une hausse des parts de marché pour ses technologies maîtresses – tensioactifs et polymères – et sur des marchés à fort potentiel de croissance et/ou résistants (agrochimie, beauté et détergence, pétrole et gaz, revêtements et certaines branches ciblées des applications industrielles) ;
- une attention particulière prêtée aux marchés émergents à forte croissance dans la région Asie-Pacifique, en Amérique Latine et en Europe de l'Est ;

- l'élaboration de solutions qui anticipent et apportent des réponses aux questions de Développement Durable (solutions rentables et respectueuses de l'environnement) ;
- une forte capacité d'innovation permettant de créer de la valeur par le biais de technologies et de nouvelles formulations adaptées aux besoins de chaque client en fonction de sa Zone géographique ainsi que de réaliser des avancées technologiques majeures ;
- des acquisitions ciblées permettant de poursuivre la croissance externe pour participer à la consolidation du marché en Europe et en Amérique du Nord, soutenir la croissance des marchés émergents, renforcer l'expertise de Novecare sur le marché et accéder à de nouvelles branches et à de nouvelles technologies ;
- une orientation client très forte, qui passe par l'engagement et la participation des différents intervenants au sein de l'organisation.

L'innovation est l'un des leviers majeurs de la stratégie de croissance de Novecare. Afin de créer de la valeur, l'Entreprise a choisi de mettre en œuvre des projets d'innovation ambitieux en partenariat avec des clients stratégiques.

Les activités d'innovation visent à capter la valeur créée par les tendances du marché :

- mettre au point des formulations plus rentables permettant de fournir des produits de meilleure qualité au même prix. L'activité n'est pas seulement centrée sur les domaines des spécialités agrochimiques, mais aussi sur les marchés des détergents et cosmétiques, où la demande de produits abordables et de marques de distributeur est en hausse dans les pays émergents comme sur les marchés plus matures ;
- élaborer des solutions durables conformes à une réglementation environnementale plus stricte ainsi qu'à la demande grandissante en produits plus sûrs et plus respectueux de l'environnement (d'origine biologique). Ces innovations incluent des revêtements en phase aqueuse sans COV, des solvants respectueux de l'environnement et de la santé et des produits à base de plantes pour les formulations de cosmétiques ;
- développer des offres fondées sur le service en vue de capter de la valeur sur différents segments de la filière. La récupération assistée du pétrole (*Enhanced Oil Recovery* – EOR) visant à maximiser la production de pétrole des réservoirs et mise au point par Novecare en partenariat avec l'Institut Français du Pétrole constitue un exemple d'offre ciblant une demande plus large que celle des produits chimiques ;
- concevoir de nouveaux matériaux pour contrôler, modifier et améliorer les propriétés des surfaces et les textures souples, notamment à travers l'amélioration du traitement des surfaces dans les secteurs des revêtements et des applications industrielles, des textures spécifiques aux cosmétiques et du contrôle de la rhéologie dans les solutions apportées dans le domaine pétrolier.

En 2009, l'Entreprise a réalisé 19 % de ses ventes sur des produits de moins de cinq ans et a lancé 50 nouveaux produits cette année.

Conditions de marché et faits marquants 2009

En 2009, l'Entreprise a partiellement compensé la baisse significative de ses volumes grâce à la gestion efficace de ses prix dans un contexte de baisse des coûts des matières premières. De plus, des mesures d'économie et des plans de restructuration ont été entrepris dans toutes les régions dans le but d'améliorer la rentabilité dans un environnement de faible activité économique. L'Entreprise a également tiré profit des signes de reprise économique en Asie pour compenser la chute de l'activité en Amérique du Nord et en Europe.

Tout au long de l'année 2009, Novecare a démontré sa ténacité sur le marché résilient de la beauté et de la détergence et a même réalisé des bénéfices grâce au rebond des marchés émergents au deuxième semestre (principalement en Asie). L'intégration rapide et réussie de McIntyre a permis à Novecare de mettre en place des synergies qui surpassaient les attentes, tandis que les activités auparavant gérées par McIntyre ont affiché une grande résistance.

L'Entreprise continue de gagner des parts de marchés dans le domaine de l'agrochimie, qui a connu en 2009 une baisse d'activité due en partie aux niveaux élevés de stocks initiaux de la saison

précédente, à la baisse des prix dans le domaine agricole et à des conditions climatiques défavorables.

Les marchés des revêtements et des applications industrielles ont été sévèrement touchés par la crise économique mondiale, notamment à cause de la chute des secteurs de l'automobile et du bâtiment. Ces marchés ont commencé à montrer des signes d'améliorations au second semestre 2009 à mesure que l'activité de production reprenait en Amérique du Nord et en Europe. L'industrie pétrolière et gazière a quant à elle été fortement touchée par le ralentissement de la demande dû à la baisse des prix du gaz naturel et à une baisse de l'investissement dans son ensemble.

Novecare a réalisé plusieurs investissements dans le but de renforcer sa présence sur les marchés et les Zones géographiques à forte croissance :

- **croissance externe** : En 2009, le Groupe a acquis et a intégré avec succès McIntyre Group Ltd, une société produisant des tensioactifs de spécialité. Cette acquisition ciblée a renforcé la ligne de produits Novecare dans la branche des soins de la personne et lui a permis d'améliorer son offre dans le domaine des soins capillaires et des détergents industriels et ménagers. De plus, cette opération ouvre des perspectives dans certaines régions à forte croissance, comme la zone Asie-Pacifique ou l'Amérique Latine. Novecare a également commencé à transférer des technologies de McIntyre en Amérique Latine (au Brésil) pour répondre à la demande locale ;
- **en Inde**, l'Entreprise a investi dans la construction d'une nouvelle unité de production de tensioactifs afin de répondre à la demande croissante de produits dans les secteurs de la beauté, de la détergence et des revêtements ;
- **sur le marché asiatique des détergents, des cosmétiques et des applications industrielles**, l'Entreprise a bénéficié de l'expertise du nouveau centre international de Recherche & Développement basé à Shanghai (Chine) inauguré à la fin 2008, ce qui lui a permis de mettre au point des formulations à la fois compétitives, de haute performance et respectueuses de la santé et de l'environnement ;
- **de nouveaux produits pour l'Asie** : Novecare a lancé, en premier lieu en Chine, de nouveaux additifs pour bitume destiné à la construction des routes. Ce nouveau produit sera introduit dans les autres régions en 2010. En ce qui concerne le marché des soins de la personne, Novecare commercialise de nouvelles formulations adaptées aux besoins et aux habitudes de la clientèle asiatique ;
- **en Chine**, Novecare se prépare à relocaliser d'ici la fin de l'année 2010 l'usine de tensioactifs de Wuxi sur la toute nouvelle plateforme de production du Groupe basée à Zhenjiang. Durant cette période de transition, l'Entreprise continuera à approvisionner ses clients et à étendre ses activités. Ce nouveau site renforcera la compétitivité des technologies Novecare dans le domaine des tensioactifs et fournira à l'Entreprise une capacité de production qui lui permettra de répondre à la demande en forte croissance anticipée, notamment sur les marchés de la beauté, de la détergence, de l'agrochimie, des revêtements et des applications industrielles.

2.1.3 SILCEA

En tête du marché mondial des silices de haute performance et des compositions à base de terres rares, Silcea accompagne les industries de l'automobile, de l'éclairage et de l'électronique, dans leur recherche de solutions réductrices d'émissions et moins consommatrices d'énergie. Également premier producteur mondial de diphénols, l'Entreprise est un interlocuteur de référence pour les fabricants d'arômes et parfums. Grâce à ses implantations mondiales, Silcea est le seul opérateur du marché à accompagner le développement de ses clients en Europe, Asie, Amérique du Sud et Amérique du Nord.

2009

- **Chiffre d'affaires** : 635 millions d'euros, soit 16 % du chiffre d'affaires du Groupe
- **EBITDA récurrent** : 84 millions d'euros
- **13 sites industriels** dans le monde
- **Fait marquant** : extension de la gamme de produits répondant aux enjeux du Développement Durable avec le lancement d'Eolys® Powerflex™ et Zeosil® Premium

Activité, technologies et principaux marchés

Les **silices** de haute performance de Silcea sont des silices amorphes de précipitation présentant de multiples fonctionnalités. Elles sont produites à partir de silicate de sodium, provenant de la fusion à très haute température de sable et de carbonate de sodium. Obtenue par réaction avec l'acide sulfurique, la silice est ensuite filtrée, lavée puis séchée. Inventeur de la silice de haute performance dans les années 1990 et leader mondial de cette technologie avec une part de marché supérieure à 50 % en 2009, l'Entreprise se focalise essentiellement sur le marché des pneumatiques à faible consommation d'énergie, utilisés aujourd'hui par la plupart des pneumaticiens mondiaux. Elle sert également les marchés de la nutrition animale, du dentifrice et des silicones.

Les **terres rares** sont 17 éléments naturels non ferreux présents dans l'écorce terrestre sous forme de minerai et recherchés pour leurs propriétés uniques, notamment catalytiques, luminescentes et magnétiques. Silcea sépare ces minerais par des étapes de purification, pour produire des formulations à haute valeur ajoutée adaptées aux besoins des différents marchés qu'elle sert. Silcea est leader sur le marché de la catalyse automobile (dépollution des véhicules à motorisation essence ou diesel à base d'oxydes mixtes

et d'alumines) et joue un rôle majeur dans les marchés de l'éclairage et du polissage de haute précision (luminescence pour ampoules à économie d'énergie et écrans plats, polissage pour l'optique de précision et les composants électroniques, etc.) ainsi que sur les marchés de la polymérisation du butadiène et de la fabrication des aimants.

Silcea est le premier producteur mondial de **diphénols**, une chaîne de produits qui comprend principalement la vanilline et l'éthylvanilline, mais également l'hydroquinone ou le catéchol. L'hydroquinone trouve ses applications sur le marché des inhibiteurs de polymérisation et d'antioxydants. Le catéchol est un intermédiaire utilisé principalement dans la fabrication de vanilline et d'éthylvanilline, et dans des applications pour l'agrochimie. Silcea est le leader mondial de la vanilline avec une part de marché proche de 50 % en 2009, l'ingrédient indispensable à l'industrie agroalimentaire, aux marchés des arômes et de la parfumerie. Le leadership de cette activité se fonde sur une large gamme issue de procédés innovants et fiables pour répondre aux exigences de sécurité alimentaire et conformes aux exigences environnementales croissantes. Silcea est le seul acteur du secteur à disposer de trois sites de production de diphénols au plus près des besoins de ses clients : Saint-Fons (France), Bâton Rouge (États-Unis) et Zhenjiang (Chine).

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Silices de Haute Performance	Industrie du pneumatique, de la pièce technique en caoutchouc, élastomères et silicones, chaussure de sport, alimentation et nutrition animale, hygiène bucco-dentaire...	Zeosil®, Zeosil® Premium, Tixosil®, Tioxlex®	Evonik, Huber, PPG, OSC
Compositions à base de Terres Rares, Alumines pour washcoat	Matériaux luminescents pour écrans plats et ampoules à économie d'énergie. Poudres de polissage pour l'optique de précision, les écrans plats, l'accessoire de luxe et les composants électroniques. Formulations pour la dépollution automobile des véhicules à motorisation essence ou diesel	Luminostar® Cerrox®, Opaline® Superamic®, Neolor® Eolys®, Actalys® Optalys®, Acilys® Stabilys™, Eolys® Powerflex™	NeoMaterial, DKK, MEL, producteurs chinois, Innospec, Infineum, Sasol, Mitsui, SDK
Arbre-produits des diphénols	Arômes et notes olfactives de synthèse pour l'industrie alimentaire, la parfumerie fine, les produits cosmétiques et la détergence. Produits de performance pour l'industrie : inhibiteurs de polymérisation, l'agrochimie, la photographie argentique	Rhovanil®, Rhovanil® Natural, Rhodiarome®, Rhodiantal®, Rhodiascent®	Borregaard, Jiāxing, Mitsui, Ube, Eastman

Facteurs clés de succès et stratégie

S'appuyant sur son avance technologique, la stratégie de l'Entreprise est de poursuivre une croissance rentable et durable :

- en se différenciant par une offre produits complète et innovante, positionnée sur des marchés en croissance tirés par une demande en produits nouveaux et des réglementations environnementales ;
- en créant des partenariats uniques avec certains clients grands comptes ;
- en diversifiant ses sources d'approvisionnement, notamment dans le secteur des terres rares ;
- en renforçant sa présence mondiale par le développement de ses positions dans des Zones géographiques à forte croissance.

Conditions de marché et faits marquants 2009

La crise économique mondiale a sévèrement affecté l'industrie automobile, le marché de l'électronique et d'autres secteurs industriels servis par l'Entreprise. Les pratiques de déstockage cumulées au faible niveau de demande finale se sont traduites sur la première moitié de l'année par un ralentissement significatif de l'activité des trois segments de l'Entreprise (silices, terres rares et diphénols).

Pénalisée au premier trimestre par le coût élevé de ses matières premières en stock, la discipline de l'Entreprise en matière de prix de vente dans un contexte de baisse des prix des matières premières et de l'énergie lui a permis de limiter les effets de la baisse d'activité.

Sur la seconde moitié de l'année, l'Entreprise a bénéficié d'une amélioration progressive de la demande sur l'ensemble des marchés qu'elle sert.

L'activité Silices

Sur le marché des pneumatiques à faible consommation d'énergie, malgré une baisse temporaire en début d'année, la demande en silices de haute performance conserve sa dynamique à moyen terme et les produits de la gamme Zeosil® ont continué d'augmenter leurs parts de marché. La dernière innovation, Zeosil® Premium, a été bien accueillie par les clients pneumaticiens de l'Entreprise et les premiers produits basés sur cette technologie ont été mis sur le marché. L'augmentation de la pénétration des technologies haute performance s'est accélérée en Asie et en Amérique du Nord portée par l'importance croissante des enjeux environnementaux. Pour faire face à cette demande, Rhodia a finalement poursuivi la construction d'une nouvelle usine de silice haute performance à Qingdao (Chine), suspendue temporairement pendant le premier semestre. De nouvelles réglementations imposant aux pneumaticiens des seuils de résistance au roulement ainsi qu'un étiquetage énergétique de leurs produits contribuent à faire de cette technologie une référence mondiale.

L'activité Terres Rares

Sur le marché de la catalyse automobile

Sur l'année, le niveau de l'activité automobile mondiale est resté en retrait par rapport à 2008, avec de fortes disparités géographiques. Le ralentissement du marché s'est stabilisé au second trimestre 2009, et les effets des diverses mesures de soutien gouvernemental au secteur de l'automobile se sont fait pleinement sentir à partir du troisième trimestre. Soutenu par l'évolution des réglementations et la prise de conscience environnementale, ce marché bénéficie de la mise en place progressive dans les pays émergents de normes qui convergent vers celles en vigueur en Europe et aux États-Unis. Référence technologique des filtres à particules pour motorisations diesel, l'additif Eolys® a poursuivi son déploiement en Europe pour atteindre plus de 4,2 millions de véhicules équipés à ce jour. Lancée cette année au salon de l'automobile de Francfort, Eolys® Powerflex™ est une nouvelle génération particulièrement adaptée à l'utilisation de biocarburants.

En outre, les matériaux pour pots catalytiques Optalys® et la gamme d'alumines Stabilys™ viennent compléter l'offre existante pour le traitement des émissions polluantes des motorisations essence. Elles permettent la formulation de catalyseurs durables, très économes en métaux précieux, et connaissent une très forte croissance sur le second semestre. Cette demande soutenue a justifié un investissement dans de nouvelles capacités de production.

Sur le marché de l'éclairage et du polissage de haute précision

Sur le marché de l'éclairage, les exigences croissantes en termes d'économies d'énergie ont généré une augmentation de la demande en matériaux luminescents à base de terres rares (gamme Luminostar®) pour ampoules à faible consommation d'énergie. Ce marché est porté par la mise en place de réglementations qui bannissent les lampes à incandescence, fortement consommatrices d'énergie, dans un nombre croissant de pays (États-Unis, Europe, Japon, Chine...). La demande en matériaux luminescents pour le rétro-éclairage des écrans LCD a poursuivi sa croissance.

Sur le marché du polissage de haute précision, les gammes Cerex® et Opaline® ont souffert du ralentissement économique global et des ajustements de stocks correspondants. Cependant, un début de reprise a été enregistré à la fin du quatrième trimestre.

La demande en matériaux de performance (gamme Superamic®) destinés aux appareils électroniques portables a elle aussi été affectée en début d'année par des ajustements de stocks. Au second semestre, les incertitudes liées à d'éventuelles mesures visant à renforcer le contrôle des exportations à partir de la Chine ont relancé très fortement la demande à destination des autres pays asiatiques.

L'activité Diphénols

Sur le marché des arômes et parfums

La crise économique s'est traduite par un déstockage des clients de Silcea durant la première partie de l'année, en particulier dans le secteur des parfums. Dès le troisième trimestre 2009, la demande a fortement rebondi et la baisse des volumes s'est significativement résorbée. Le marché des arômes pour l'alimentaire de grande consommation, notamment, est revenu à un niveau normal, tandis que le marché des parfums demeure affecté. La demande globale de vanilline conserve sa dynamique à moyen terme. Répondant aux exigences croissantes du marché en termes de traçabilité des produits et de sécurité alimentaire, l'excellence reconnue de l'offre produits Rhodia a permis de faire progresser les marges de contribution, malgré une conjoncture défavorable.

Sur le marché des produits de performance pour l'industrie

Le marché des inhibiteurs de polymérisation pour la pétrochimie a souffert de manière importante de la crise économique et termine l'année en décroissance, malgré une reprise depuis le troisième trimestre 2009. Ce rebond s'accompagne d'un rééquilibrage du marché entre les différentes régions du monde, l'Asie devenant le marché principal. Cette augmentation du marché asiatique profite à Rhodia, qui a investi dans une nouvelle unité en Chine en 2007.

Parallèlement, la demande en intermédiaires pour l'agrochimie a souffert en 2009, de par son exposition au marché de la canne à sucre (bioéthanol) en difficulté sur l'année.

Après le redémarrage observé depuis le milieu de l'année 2009 dans le secteur automobile, l'évolution de la législation en matière de réduction des émissions polluantes devrait continuer à servir l'activité Terres Rares de l'Entreprise. Les applications de cette activité dans le secteur du polissage de haute précision et de l'éclairage bénéficient par ailleurs de perspectives de croissance favorables, particulièrement sur le segment des téléviseurs à écrans plats et des ampoules à faible consommation d'énergie. En outre, avec sa technologie Silices de haute performance, l'Entreprise a pu renforcer sa position dans le segment des pneus de remplacement, lequel a été moins exposé à une baisse de la demande que le segment des pneus pour véhicules neufs. Étroitement liée aux produits de grande consommation courante, l'activité Diphénols (arômes alimentaires, notes olfactives pour détergents) reste dans l'ensemble moins soumise à la cyclicité de la demande.

Enfin, sur le marché asiatique où Silcea dispose d'une solide base industrielle et commerciale, l'Entreprise continue de bénéficier de perspectives de croissance favorables, voyant ainsi la part de son chiffre d'affaires augmenter.

2.1.4 ENERGY SERVICES

Energy Services est en charge de l'approvisionnement du Groupe en énergie et de la gestion des projets de Rhodia dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'engagement de Rhodia de lutte contre le réchauffement climatique.

2009

- **Chiffre d'affaires** : 189 millions d'euros, soit 5 % du chiffre d'affaires du Groupe
- **EBITDA récurrent** : 165 millions d'euros
- **1 site industriel** en France
- **Fait marquant** : premier investissement dans le marché prometteur du biogaz par l'acquisition de la participation du groupe Econcern dans six projets pilotes de production de biogaz en Chine et au Vietnam

Activité, technologies et principaux marchés

Dans le domaine de l'énergie

Energy Services intègre les compétences et actifs clés de l'énergie au sein d'un centre de profit destiné à optimiser la facture énergétique globale du groupe Rhodia.

La gestion de l'énergie comprend les activités en matière d'achat, de production et de vente d'énergie. Dans le domaine des achats, essentiellement en gaz et électricité, l'Entreprise a géré 630 millions d'euros d'achats d'énergies en 2009, dont 68 % pour les besoins propres de Rhodia et 32 % pour le compte de tiers, principalement les partenaires des coentreprises du Groupe.

Rhodia détient une position d'achat très forte en France, où il est le deuxième acheteur industriel de gaz et l'un des dix premiers acheteurs d'électricité. Energy Services s'est développée grâce à une approche innovante tant dans le secteur du gaz que dans celui de l'électricité. Premier industriel à disposer d'une licence de distribution, Energy Services négocie ainsi en direct, sans intervention de distributeurs, les achats de gaz du Groupe à partir de points d'échanges. Dans le domaine de l'électricité, Rhodia est membre d'Exeltium, un pool regroupant des industriels gros consommateurs d'électricité en France. Dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec Electricité de France (EDF), les membres d'Exeltium bénéficient de contrats d'achat d'électricité long terme à des prix basés, notamment, sur les coûts d'investissement nucléaire d'EDF. Les fournitures par EDF pourraient intervenir en 2010, une fois le financement du consortium finalisé. De plus, Energy Services commercialise l'électricité produite par le Groupe grâce à ses cogénérations, soit 320 MW en 2009, ou pour le compte de tiers, soit environ 50 MW en 2009. Au-delà de la France, cette activité de gestion d'énergie s'est largement développée en Europe et dispose d'importants relais, notamment au Brésil.

L'activité historique de gestion d'énergie se caractérise par une forte intensité capitalistique liée au coût des actifs, d'une part, et à la nécessité d'une bonne notation financière pour intervenir sur les marchés financiers (ventes d'électricité, couverture de coûts, de prix, etc.), d'autre part.

Se référer au chapitre 5.2.5.3 (Notation de la dette) du présent document de référence.

Dans le domaine de la gestion des gaz à effet de serre

Entre 2003 et 2005, Energy Services a développé des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur les sites de Rhodia à Paulinia (Brésil) et à Onsan (Corée du Sud), ce qui lui a permis d'obtenir l'un des plus importants portefeuilles ⁽⁵⁾ de crédits d'émissions dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre du protocole de Kyoto. Ces deux projets ont été approuvés par la Secrétariat de la Convention Climat de l'ONU (UNFCCC) et pourraient être reconduits pour deux périodes consécutives de sept ans en fonction des mécanismes de marché en vigueur aux dates anniversaires.

La commercialisation de ces crédits s'est notamment concrétisée par la création d'Orbeo avec Société Générale, une coentreprise leader dans le domaine de l'origination (identification et développement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre), du négoce et de la vente de crédits carbone. Cette structure constitue, selon le Groupe, la seule entité mondiale dédiée au carbone, capable d'allier les capacités techniques d'un groupe industriel aux capacités financières et de gestion du risque d'une banque.

Opérationnelles depuis fin 2006, les installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites de Paulinia (Brésil) et d'Onsan (Corée du Sud) se sont révélées fiables et performantes. Depuis 2007, elles ont ainsi permis au Groupe de commercialiser de

(5) Source : Reuters.

l'ordre de 13,5 millions de tonnes d'Unités de Réduction Certifiée d'Émission (URCE ⁽⁶⁾) par an.

Depuis sa création en 2006, Orbeo a mis en œuvre une offre intégrée depuis l'origination, financement compris, jusqu'à la gestion opérationnelle et la commercialisation de crédits carbone issus de projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce développement s'est fait en synergie avec les atouts de ses maisons mères : les flux d'URCE générés par Rhodia, qui ont représenté 12,3 % des URCE émises dans le monde en 2009, et son savoir-faire industriel, d'une part, la gestion du risque par Société Générale, son puissant réseau commercial et ses capacités de financement, d'autre part.

Orbeo a su s'imposer comme un acteur clé sur le marché du carbone, avec une part de marché estimée à 8 % de ce secteur en plein essor. Les échanges mondiaux d'équivalent CO₂ ont été évalués à 8,4 GT de crédits CO₂ en 2009 ⁽⁷⁾. La valeur de ce marché est estimée à 105 milliards d'euros en 2009, contre 90 milliards d'euros en 2008 ⁽⁸⁾.

Facteurs clés de succès et stratégie

Le développement d'Energy Services s'appuie sur la contrainte de réduction d'émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial, à savoir principalement, le paquet énergie-climat de l'Union Européenne en faveur d'une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et le soutien de l'administration Obama en faveur d'une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à 2005 aux États-Unis. Cette contrainte induit une très forte croissance des marchés CO₂ et des énergies propres (*cleantechs*).

Conditions de marché et faits marquants 2009

Energy Services a mis son expertise au service du premier projet « domestique » en France de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Le site industriel de Salindres a en effet réduit ses émissions de gaz à effet de serre reconnus par la convention climat de l'ONU (UNFCCC).

En contrepartie, en 2009, Rhodia a reçu les premières Unités de Réduction des Émissions (ou URE). Ce projet, démarré en août 2008, vise à terme une réduction annuelle moyenne d'environ 200 000 tonnes équivalent CO₂ sur la période 2009-2012.

Pour ce qui concerne les URCE, la crise économique ayant affecté les volumes de production d'acide adipique du Groupe, les volumes

d'URCE ont par conséquent diminué en 2009. De plus, en raison de l'allongement du processus d'attribution des URCE par l'UNFCCC, la vente du dernier lot de crédits carbone attendu en 2009 a dû être reportée au 1^{er} trimestre 2010.

En outre, Energy Services a annoncé son premier investissement dans la technologie du biogaz, en acquérant la participation du groupe EConcern dans six projets pilotes de production de biogaz situés en Chine et au Vietnam. Misant sur le potentiel de croissance et les opportunités offertes par le marché du biogaz, Rhodia s'appuiera sur ces projets pour renforcer son expertise et son savoir-faire industriel dans le secteur des énergies renouvelables. Cette opération confirme la volonté du Groupe à poursuivre le développement de technologies propres et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, Orbeo a annoncé la signature d'un accord pour l'acquisition de OneCarbon International BV. Filiale du groupe EConcern, OneCarbon est une société internationale spécialisée dans la génération de crédits carbone de qualité par le biais de ses activités d'origination, de développement, de co-développement et de financement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

L'acquisition de OneCarbon permet d'accélérer le développement d'Orbeo dans l'origination, au-delà des projets de Rhodia, en accédant à un portefeuille de contrats signés ou potentiels ainsi qu'à une équipe d'experts du carbone. Cette acquisition renforce également l'implantation internationale d'Orbeo, en triplant la taille des équipes avec une présence notable en Chine, en Turquie, au Brésil et en Amérique Centrale. En capitalisant sur une équipe expérimentée et pluridisciplinaire, ainsi que sur une large présence géographique, Orbeo poursuit ainsi son développement de produits et de services couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du carbone.

Entre autres projets développés, Orbeo a signé avec la société agricole congolaise Novacel un accord d'achat de 500 000 unités d'absorption ⁽⁹⁾ de gaz à effet de serre, issues d'un projet de boisement en République Démocratique du Congo. Cette opération devrait permettre de capturer plus d'un million de tonnes de CO₂ sur la période 2008-2017, tout en restaurant la fertilité des sols des plateaux Batéké.

Par ailleurs, Orbeo a signé avec l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie de Tunisie un contrat d'achat-vente d'URCE générées par le programme solaire PROSOL, répondant au Mécanisme pour un Développement Propre du Protocole de Kyoto, qui prévoit l'installation de 120 000 chauffe-eau solaires en Tunisie sur la période 2007-2011 et permettra en moyenne la réduction d'émissions de 35 000 tonnes équivalent CO₂ par an.

(6) Les URCE comprennent les *Certified Emission Reductions (CER)* et les *Unités de Réduction des Émissions (URE)*.

(7) Sources : *Commodities Research Orbeo/Société Générale*.

(8) Sources : *Commodities Research Orbeo/Société Générale*.

(9) Une unité d'absorption correspond à une tonne de CO₂ séquestrée sur le terrain.

2.1.5 ACETOW

Troisième producteur mondial d'acétate de cellulose pour filtres à cigarettes, Acetow est également l'un des principaux fournisseurs de l'industrie textile en particules d'acétate de cellulose. Son activité s'adosse à cinq sites de production répartis sur quatre continents.

2009

- **Chiffre d'affaires** : 549 millions d'euros, soit 14 % du chiffre d'affaires du Groupe
- **EBITDA récurrent** : 133 millions d'euros
- **5 sites industriels** dans le monde
- **Fait marquant** : volumes stables dans un contexte de crise et très bon niveau de prix grâce à la qualité des produits et services de l'Entreprise

Activité, technologies et principaux marchés

Les particules d'acétate de cellulose sont issues d'une transformation chimique obtenue par réaction d'anhydride acétique avec de la

pâte à bois. Pour obtenir le câble acétate, les particules d'acétate de cellulose sont mises en solution dans de l'acétone et extrudées en filaments qui vont composer le câble. Le câble ainsi produit est livré aux fabricants de cigarettes qui confectionnent les filtres.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Câble acétate	Industrie de la cigarette	RHODIA® FilterTow™	Celanese, Eastman, Daicel, Mitsubishi
Particules d'acétate de cellulose	Industrie du textile	RHODIA® Acetol	Celanese, Eastman, Daicel, Acetati

L'Entreprise sert environ 18 % du marché mondial des filtres à cigarettes, en légère progression du fait de l'augmentation de la population mondiale et de l'allongement de la taille des filtres à cigarettes. Ses principaux marchés se situent en Europe, en CEI, en Asie et en Amérique Latine.

Facteurs clés de succès et stratégie

L'Entreprise vise à entretenir des partenariats privilégiés et durables avec les grands industriels de la cigarette. Ses atouts reposent sur sa solide expertise technique, la performance de son outil industriel et son assistance clientèle qui lui permettent d'offrir des produits ainsi qu'un service d'excellente qualité.

Sa capacité à innover est un facteur clé de son développement. Acetow a ainsi créé, en étroite collaboration avec ses principaux clients, de nouveaux procédés de fabrication qui lui permettent de produire un câble acétate adapté à une nouvelle génération de cigarettes, appelées cigarettes « super slim ».

Conditions de marché et faits marquants 2009

Sur l'ensemble de l'année, Acetow a bénéficié d'un niveau de demande stable, malgré un léger recul du marché mondial lié au contexte économique difficile. L'Entreprise a ainsi gagné environ 1 % de part de marché sur l'année. En outre, la qualité de ses produits et de ses services lui a permis de passer d'importantes hausses de prix.

Enfin, le plan ambitieux d'amélioration de sa compétitivité lancé par l'Entreprise fin 2007 et visant à générer 40 millions d'euros d'économies à l'horizon 2011 (comparé à sa structure de coûts 2007) s'est poursuivi avec succès et a permis des réductions de coûts significatives en 2009.

2.1.6 ECO SERVICES

Eco Services propose un service de régénération d'acide sulfurique à l'industrie chimique et aux raffineries de pétrole en Amérique du Nord.

2009

- **Chiffre d'affaires** : 211 millions d'euros, soit 5 % du chiffre d'affaires du Groupe
- **EBITDA récurrent** : 70 millions d'euros
- **7 sites industriels** aux États-Unis
- **Fait marquant** : poursuite des aménagements sur les sites de l'Entreprise visant à réduire les émissions de dioxyde de soufre de 90 % d'ici 2014

Activité, technologies et principaux marchés

Eco Services produit et régénère de l'acide sulfurique – l'un des produits chimiques industriels les plus utilisés – pour des clients nord-américains, parmi lesquels figurent des raffineries de pétrole, des producteurs de produits chimiques et divers utilisateurs industriels.

De par sa qualité de fournisseur principal des raffineries situées le long de la Côte du Golfe du Mexique, de la Côte Ouest et des régions du Midwest, Eco Services joue un rôle clé au sein de l'infrastructure énergétique nord-américaine. Cette infrastructure repose sur le réseau Eco Services composé de huit unités de production implantées sur sept sites différents en Californie, au Texas, en Louisiane et dans

l'Indiana, ce dernier site subvenant également aux besoins des raffineries canadiennes. Deux d'entre eux fournissent des services de traitement des déchets chimiques.

L'acide sulfurique sert de catalyseur dans la production d'alkylate, un composant fondamental de l'essence à indice d'octane élevé. Au cours de la production d'essence, l'acide sulfurique accumule des impuretés qui réduisent ses propriétés catalytiques. L'acide usé ou « consommé » est acheminé vers les sites d'Eco Services, purifié dans des fourneaux à haute température avant d'être restitué aux raffineries qui le réutilisent durablement.

L'Entreprise produit également de l'acide sulfurique qu'elle fabrique à partir de soufre, dans différentes concentrations selon les besoins de ses clients.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Acide sulfurique, services de régénération et autres dérivés du soufre	Raffinage de pétrole, production chimique et pétrochimique	-	Chemtrade, DuPont, General Chemical, Marsulex

Facteurs clés de succès et stratégie

La fiabilité et l'expertise technique d'Eco Services sont primordiales et reconnues depuis de longues années par ses clients, qui sont nombreux à bénéficier de contrats pluriannuels. Elles constituent le fondement de son avantage compétitif face à d'autres fournisseurs d'acide sulfurique.

Eco Services harmonise ses calendriers de production et de maintenance avec le pic saisonnier de la demande émanant des raffineries pendant l'été. En raison de l'activité ininterrompue des raffineries caractérisée par l'absence de stocks superflus de matières premières, Eco Services produit ou régénère de l'acide sulfurique en stricte conformité avec le cahier des charges de ses clients et s'attache à les fournir en permanence aux échéances prévues. À travers la formation professionnelle de son personnel, l'Entreprise assure des activités, une sécurité et des programmes environnementaux de très

haute qualité afin d'offrir à ses clients un approvisionnement d'une fiabilité incontestable.

Le réseau de production multisites d'Eco Services utilise les principaux modes de transports, que ce soit les pipelines, les routes, les voies d'eau ou encore les voies ferrées. Afin d'aider à garantir un volume suffisant de transport en vrac, l'Entreprise assure la gestion de son propre parc de wagons-citernes ainsi que de péniches pour permettre le transport sur les canaux, les voies d'eau et les rivières.

Conditions de marché et faits marquants en 2009

La demande globale en acide sulfurique suit généralement la courbe du PIB américain et les tendances de l'industrie chimique en Amérique du Nord. Alors que des segments non négligeables

de l'économie nord-américaine ont enregistré un fléchissement de la production pendant une grande partie de l'année, la demande provenant de la clientèle de base d'Eco Services, les raffineurs, est restée relativement stable par rapport à la plupart des secteurs manufacturiers, bien que moins élevée qu'au cours des dernières années.

En 2009, d'importants travaux de construction se sont poursuivis dans les unités de production de Bâton-Rouge en Louisiane, afin de mettre en œuvre les termes d'un accord datant de 2007 entre l'Agence américaine de protection de l'environnement (USEPA : *US Environmental Protection Agency*) et Eco Services. Cet accord pionnier parmi les producteurs américains d'acide sulfurique comprenait l'installation d'un nouvel équipement de contrôle des émissions de dioxyde de soufre sur plusieurs sites d'Eco Services. Ces nouveaux aménagements devraient réduire les émissions de 90 % d'ici 2014.

L'accord prévoit également que la mise en place de ce nouvel équipement concordera avec le rythme de commande des clients d'Eco Services et autorise des augmentations de la capacité de production de ses sites dans les années à venir.

Le prix du soufre a considérablement chuté en 2009, après des hausses exceptionnelles du cours de cette matière première essentielle en 2008. Malgré l'indexation de nombreux contrats d'Eco Services sur les fluctuations du cours des matières premières, les prix pratiqués auprès des clients se situent parfois quelque peu en dessous de ces fluctuations.

Des facteurs plus généraux liés à l'économie américaine ont également affecté la demande en 2009. Les pressions engendrées par la récession économique expliquent la baisse de l'activité manufacturière dans de nombreux secteurs de l'industrie et la baisse de la demande en carburants de transport, dont la demande en essence. Ces niveaux de demande devraient se redresser avec la reprise attendue de l'économie américaine en 2010.

Eco Services approvisionne en premier lieu les grands complexes de raffinerie des régions de la Côte du Golfe du Mexique et de la Côte Ouest où les raffineries sont exploitées par de grandes compagnies pétrolières intégrées. La baisse temporaire ou définitive de la capacité de production de certaines raffineries a surtout affecté les entreprises de taille plus modeste, notamment de nombreuses raffineries situées sur la Côte Est et approvisionnées par d'autres fournisseurs.

2.2 Actifs corporels du Groupe

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 décembre 2009 à 5 130 millions d'euros dont 125 millions d'euros d'immobilisations en cours. Elle comprend principalement la valeur des matériels et outillages pour 4 100 millions d'euros et les constructions pour 770 millions d'euros.

La valeur nette totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 décembre 2009 à 1 458 millions d'euros soit environ 34,2 % du total du bilan consolidé au 31 décembre 2009. Elle comprend la valeur des matériels et outillages pour 1 017 millions d'euros, les constructions pour 214 millions d'euros, les terrains pour 102 millions d'euros et 125 millions d'euros d'immobilisations en cours.

Se référer à la Note 12 (Immobilisations corporelles) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites de Rhodia, par Entreprise et par Zone géographique, au 31 décembre 2009. La taille de ces sites peut varier considérablement en termes de nombre d'employés et de capacité de production. Sur ces 64 sites, 10 sont partagés par plusieurs de nos Entreprises. Chaque site énuméré dans le tableau ci-dessous est classé en fonction de l'Entreprise qui l'utilise le plus. Ce tableau ne comprend pas un site non consolidé au niveau du Groupe qui est détenu en joint-venture.

Entreprises	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie-Pacifique	Total
Polyamide	5		4	2	11
Novacare	6	9	1	8	24
Silcea	4	2	1	6	13
Energy Services	1				1
Acetow	3	1	1		5
Eco Services		7			7
Autres	1			2	3
	20	19	7	18	64

2.3 Innovation

Personnel R&D	834 personnes
Localisation des Centres de Recherches et Technologies	Aubervilliers et Lyon (France), Paulinia (Brésil), Shanghai (Chine), Bristol (USA)
Localisation des laboratoires de recherche mixtes avec le CNRS et des Universités	Bordeaux et Lyon (France) Bristol (États-Unis)
Dépenses ⁽¹⁾ consacrées à la R&D (Cash flow total)	93 millions d'euros
Capitalisation R&D	15,7 millions d'euros
Nombre de brevets déposés	110

(1) *Dépenses de Recherche et Développement brutes, avant capitalisation des coûts de développement et avant déduction des subventions (crédit d'impôt recherche).*

Rhodia réalise plus de 20 % de son chiffre d'affaires à partir de produits de moins de cinq ans. Levier clé de la croissance du Groupe, la Recherche & Développement (R&D) conjugue innovation incrémentale et projets de rupture. L'innovation incrémentale consiste à créer de la valeur par le renouvellement permanent de la gamme de produits et l'amélioration continue de ses procédés. Elle s'emploie à développer des solutions performantes et sur mesure pour les clients du Groupe ainsi que des supports techniques pour

les actions commerciales. Cette innovation opérationnelle contribue au développement des activités des Entreprises et à la consolidation de leurs positions mondiales de leadership.

Les grands projets de rupture sont destinés à positionner le Groupe sur de nouveaux marchés à fort potentiel à moyen et long termes.

La R&D de Rhodia se constitue en réseau mondial, implanté en Europe, aux États-Unis ainsi que dans des pays en fort développement tels que le Brésil et la Chine. Son ouverture sur le monde scientifique lui assure une capacité d'innovation de pointe. Au sein de laboratoires de recherche mixtes, la R&D de Rhodia collabore avec le CNRS et avec les universités de Bordeaux et de Lyon, en France, et avec l'Université de Pennsylvanie aux États-Unis. Des contrats d'études ponctuels sont en vigueur avec des universités brésiliennes et chinoises.

Ces partenariats contribuent à l'enrichissement des domaines d'expertise reconnus de Rhodia, notamment la science des matériaux polymères, la physico-chimie des fluides et surfaces, la chimie minérale, la chimie industrielle et le génie des procédés. Le Groupe a par exemple intégré des compétences très avancées en modélisation et simulation numérique. Utilisées pour concevoir des matériaux de performance ou des outils haut-débit de laboratoire, ces technologies permettent d'accélérer la mise au point des innovations.

2.3.1 UNE STRATÉGIE D'INNOVATION AMBITIEUSE FOCALISÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prise de conscience par l'opinion publique des enjeux du Développement Durable confronte aujourd'hui les entreprises à de nouvelles attentes. Conduits à repenser leurs manières d'opérer, les industriels expriment des besoins nouveaux, qui sont autant d'opportunités d'innovation et de marchés futurs potentiels pour Rhodia.

Engagée depuis longtemps dans la voie du Développement Durable, Rhodia veut répondre par sa stratégie d'innovation à des enjeux sociétaux majeurs. La R&D de Rhodia se concentre tout particulièrement sur la protection de l'environnement et la préservation des ressources, ainsi que sur les besoins des nouveaux consommateurs dans les pays émergents, qui représentent d'importants gisements de développement et de croissance.

Les projets de recherche du Groupe sont structurés autour de trois axes principaux :

Concevoir les matériaux nouveaux, pour aider les clients à réduire l'empreinte environnementale de leurs produits

Parce qu'elle alimente de nombreuses chaînes de valeur, la chimie joue un rôle déterminant dans l'intégration par les industriels des nouveaux enjeux. Rhodia les accompagne en élaborant, à partir de ses technologies clés, des solutions innovantes à des problématiques telles que la mobilité durable et la réduction de l'empreinte environnementale.

Pour le secteur automobile, Rhodia développe des solutions moins consommatrices de carburants et moins émettrices de CO₂. Sa R&D conçoit des matériaux thermoplastiques de haute performance qui allègent le poids des véhicules. Elle met au point également des silices pour des pneus qui réduisent la consommation énergétique ainsi que des systèmes catalytiques performants utilisés pour la dépollution automobile.

En 2009, la nouvelle gamme de silices de haute surface Zeosil® Premium, aux propriétés inégalées en termes de réduction de la résistance au roulement, a été homologuée avec succès chez de grands pneumatiques mondiaux. La R&D Rhodia travaille également sur une prochaine génération de matériaux qui ouvrira au marché des poids lourds l'utilisation de la technologie silice pour pneumatiques à faible consommation d'énergie.

Sur le marché du contrôle des émissions automobiles, l'activité alumines pour la catalyse automobile acquise en 2007 a enrichi le portefeuille de technologies de Rhodia. Son intégration aux plateformes de recherche du Groupe a permis le lancement de nouveaux produits. En 2009, l'ensemble de la gamme a été regroupé dans une plateforme de solutions pour la dépollution de véhicules diesel, consolidant le leadership du Groupe dans l'offre de matériaux pour ce segment de marché. Ces solutions, qui couvrent l'ensemble des matériaux de performance, vont de l'élimination des suies (Eolys®) à la réduction du monoxyde de carbone, des hydrocarbures et des oxydes d'azote présents dans les gaz d'échappement. Elles permettent aux constructeurs de se conformer notamment à la norme européenne Euro 6 qui entrera en vigueur en 2014. Parmi les innovations proposées, les gammes d'alumines Stabilys™ et d'oxydes mixtes Optalys® viennent enrichir l'offre Rhodia de matériaux pour pots catalytiques. De nouveaux produits à base de zircone acide (gamme Acilys®), servant à éliminer des oxydes d'azote par de l'urée, sont en cours d'homologation par des clients.

Préserver les ressources naturelles

Faire face à la demande croissante de matières premières et à la raréfaction de ressources telles que le pétrole, les minerais ou l'eau constitue un enjeu majeur pour un chimiste responsable. Rhodia y répond par la mise au point de technologies et de processus qui optimisent l'utilisation des matières premières tout en permettant leur recyclage. La substitution du carbone fossile par du carbone renouvelable est également un axe de recherche majeur.

Dans le portefeuille d'innovations du Groupe, de nombreux projets de recherche portent sur l'utilisation de matières premières renouvelables. Ainsi, en 2009, un solvant à base de bio-glycérine a été proposé avec succès au marché brésilien. Rhodia a également lancé le polyamide 6.10 bio-sourcé. Issu en partie de matières renouvelables, ce nouveau polymère présente une empreinte environnementale réduite. Classé dans la catégorie des plastiques de haute performance, il élargit le champ d'utilisation des matériaux polymères à des applications de haute technicité, telles les tubes souples destinés aux systèmes de contrôle et d'assistance pneumatique ou encore les conduits et raccords utilisés dans les systèmes d'alimentation d'essence des moteurs.

Rhodia s'est parallèlement engagé dans la diversification des applications de l'acétate de cellulose. Ce matériau bio-sourcé est aujourd'hui utilisé dans l'élaboration de produits pharmaceutiques et de produits biodégradables, tels que des pots de fleurs ou des cartes de crédit.

En partenariat avec Millet (groupe Lafuma), Rhodia a développé un nouveau polyamide recyclable pour les cordes d'escalade. En fin de saison, les cordes sont collectées par Millet et réintroduites

dans le cycle de production. Il s'agit d'un véritable cycle de vie en boucle fermée. Une nouvelle marque, 4earth™, a été lancée à cette occasion.

Cet objectif de mieux utiliser les ressources naturelles conduit Rhodia à développer des solutions pour la récupération assistée du pétrole (*Enhanced Oil Recovery* – EOR) permettant de maximiser le rendement des puits.

Enfin, à plus long terme, la valorisation potentielle du CO₂ comme une matière première fait l'objet d'une analyse approfondie.

Produire plus efficacement et de manière plus responsable

Produire de façon plus responsable est un enjeu majeur pour les équipes de la R&D, qui cherchent à garantir la compétitivité des procédés tout en réduisant l'empreinte des activités sur l'environnement et les hommes.

Leurs efforts se déploient selon trois axes :

- réduire les effluents et les déchets des usines du Groupe ;
- intensifier et améliorer l'efficacité énergétique des procédés de fabrication, notamment en réduisant les consommations d'énergie et de matières premières ;
- développer des technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Précurseur dans ce domaine, Rhodia applique cette expertise à de nouveaux projets sur plusieurs de ses sites.

Pour disposer des technologies les plus performantes et des meilleures expertises, Rhodia s'est doté d'un dispositif spécifique, mobilisant la Direction Industrielle et la R&D, avec la participation des experts du Groupe. Leurs missions : rester en état de veille permanente, analyser les procédés concurrents et s'informer de l'état de l'art scientifique. Fort de cette connaissance, Rhodia a identifié des défis à relever, formalisés en programmes de recherche aujourd'hui pilotés par la Direction de l'Innovation des Procédés. Les résultats de ces programmes sont intégrés dans les travaux d'amélioration des procédés du Groupe.

Ainsi, sur le site de l'Entreprise Acetow à Fribourg (Allemagne), l'innovation intervient en soutien des équipes industrielles, mobilisées pour réduire l'empreinte sur l'environnement tout en améliorant la compétitivité de l'outil. Au cours des trente dernières années, les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) ont été réduites de 80 %. Les récents développements technologiques, en cours d'industrialisation, permettront une diminution supplémentaire de l'ordre de 10 % par rapport aux émissions de l'année 2008. Sur ce même site, la réduction de la consommation énergétique des procédés, de la consommation d'eau, la réduction et valorisation des déchets sont également concernées. Ainsi, depuis fin 2008, les déchets contenant de l'acide acétique sont valorisés par la production d'électricité grâce à un procédé de fermentation générant du biogaz.

Cette volonté est également mise en œuvre dans les unités Diphénols. Soucieux de réduire l'empreinte des procédés existants sur l'environnement, les experts de cette technologie ont travaillé à réduire les rejets d'effluents salins tout en améliorant leur efficacité énergétique. Les premiers résultats seront mesurables dès 2011.

Par ailleurs, dans la fabrication des silices, les étapes clés des procédés industriels font l'objet d'optimisations depuis deux ans. L'objectif est d'économiser 20 % de l'eau consommée dans les phases de procédé les plus consommatrices.

Enfin, ce souci d'associer productivité responsable et évolution technologique guide la conception des futures usines du Groupe

vers une plus grande modularité. Rhodia est l'un des partenaires industriels du grand projet européen F3Factory, dont l'objectif est de développer les procédés de demain par des technologies intensifiées et standardisées. S'appuyant sur des outils et des méthodes flexibles, ces nouveaux procédés seront conçus pour adapter de façon optimale la production aux demandes changeantes des marchés.

2.3.2 RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ÉCONOMIES ÉMERGENTES

L'organisation mondiale de la R&D du Groupe, avec des centres de recherche situés en Chine, au Brésil et des centres de support technique implantés en Corée du Sud et en Inde, constitue un véritable atout pour satisfaire les besoins spécifiques et croissants des clients sur ces marchés.

Ainsi, depuis son centre technologique d'Onsan, en Corée du Sud, et son centre R&D à Shanghai en Chine, Rhodia met au point des plastiques techniques adaptés aux marchés asiatiques. Ses équipes développent également des formulations innovantes pour l'agrochimie, la détergence, l'hygiène et la beauté qui répondent spécifiquement aux exigences de performance et de coûts de ses clients locaux.

En Chine, Rhodia s'est associé au *Research Center for Eco Environmental Science* (RCEES) afin, dans un premier temps, de développer des solutions pour la réduction des boues dans les stations de traitement des eaux usées. Ce partenariat vise également la mise au point d'additifs de rétention d'eau respectueux de l'environnement afin d'améliorer le rendement des terres agricoles dans les régions arides au Nord du pays.

Au Brésil, Rhodia a développé un procédé original de biorémediation de sols contaminés avec des organochlorés. S'inspirant du compostage, cette technologie permet la réhabilitation définitive par un traitement in situ de la pollution, c'est-à-dire sans excavation.

2.3.3 LA RESPONSABILITÉ FONDEMENT DE L'INNOVATION

Conformément à son engagement d'exercer son métier de chimiste de façon responsable, Rhodia place la préservation de l'environnement et de la santé humaine au cœur de ses projets et processus d'innovation.

L'impact d'un projet d'innovation dans ces domaines est ainsi analysé au travers d'une méthode d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) du produit, conforme aux normes ISO 14040-44. Réalisée très en amont et tout au long du processus de recherche, cette analyse valide la poursuite du projet si les résultats révèlent une amélioration par rapport à l'existant en matière de santé et d'environnement. Elle détermine son abandon dans le cas contraire. L'ACV couvre la totalité du cycle de vie d'un produit, de sa fabrication dans les usines du Groupe jusqu'à

sa destruction ou son recyclage, en passant par l'utilisation par ses clients industriels et les consommateurs finaux. Elle s'appuie sur des indicateurs mesurant l'impact des matières premières utilisées, le taux de recours aux énergies non renouvelables, la qualité des rejets dans l'air et dans l'eau, l'empreinte carbone, ainsi que la toxicité pour l'homme et sur l'environnement. L'ACV et ses indicateurs de mesure associés permettent ainsi à Rhodia d'orienter ses recherches et de retenir les meilleures options techniques. Cette méthode, développée par une équipe R&D de Rhodia et validée par un cabinet d'auditeurs externes, est aussi appliquée de façon rigoureuse pour évaluer l'empreinte carbone des sites industriels du Groupe. Elle a été déployée sur l'ensemble des sites français en 2009.

2.3.4 DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ET TECHNIQUES RECONNUES

En France, Rhodia a reçu le prix Pierre Potier 2009 de « l'innovation en chimie en faveur du Développement Durable » pour Rhodiasolv® IRIS. Créé à l'initiative du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en collaboration avec l'Union des Industries Chimiques (UIC), ce prix scientifique et technologique récompense des industriels de la chimie qui s'investissent dans l'innovation en faveur du Développement Durable. Rhodiasolv® IRIS est un solvant

de nouvelle génération qui offre une alternative plus écologique et plus sûre aux solvants traditionnels. Biodégradable, non toxique, non inflammable et faiblement volatil, Rhodiasolv® IRIS est respectueux de l'environnement et de la santé des utilisateurs. À la fois performant et écologique, ce solvant est utilisé dans de nombreuses applications, telles que le décapage de peintures, le nettoyage de graffitis ou de résines ainsi que le dégraissage industriel.

Au Brésil, le Groupe s'est vu attribuer le *Top Rubber 2009 Award* du *Borracha Atual Magazine* pour ses nouvelles silices de renfort destinées aux pneumatiques. L'Association Brésilienne de l'Industrie

Chimique, Abiquim, a décerné son « Prix Technologie » à la nouvelle fibre *Emana®*, qui permet la mise au point de vêtements bioactifs.

2.4 Investissements

2.4.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DURANT LES PÉRIODES COUVERTES PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

(millions d'euros)	2 007	2008	2009
Polyamide	101	104	62
Novecare	32	32	21
Silcea	55	43	38
Energy Services	6	10	11
Acetow	17	20	19
Eco Services	20	21	20
Corporate & Divers	93	52	20
TOTAL	324	282	191

En 2007 ainsi qu'en 2008, les dépenses d'investissements ont été consacrées environ pour moitié au développement des activités du Groupe, l'autre moitié étant destinée à maintenir les actifs de production.

Il est renvoyé à la Note 3.1 (Information par secteur opérationnel) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du

présent document de référence pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à la Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés en pages 138 et suivantes du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.09-0150 pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et à la Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés en pages 141 et suivantes du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.08-0182 pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il est également renvoyé au chapitre 3.2.6 (Investissements en matière d'environnement et dépenses de réhabilitation) du présent document de référence pour une information sur les dépenses d'investissements en matière d'environnement.

2.4.2 INVESTISSEMENTS EN 2009

Face au retournement de la conjoncture économique observé fin 2008, le Groupe a mené une politique très sélective appliquée au choix de ses investissements en 2009.

Les dépenses d'investissements (qui comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et les acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant) se sont élevées à 191 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 282 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une réduction de 32 %.

Ces dépenses d'investissements se sont principalement concrétisées par des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 167 millions d'euros. Les acquisitions d'autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 24 millions d'euros et concernent les acquisitions et mises en service de logiciels et les coûts de développement.

Les dépenses d'investissements, en 2009, s'analysent comme suit :

- environ la moitié est consacrée à l'amélioration de la productivité, en ligne avec les programmes d'amélioration de la compétitivité déployés par le Groupe, ainsi qu'à la poursuite de projets de développement de ses activités initiés au cours des exercices précédents. Dans cette catégorie, les principaux investissements ont été :
 - l'amélioration de l'unité d'abattement de N₂O sur le site de Polyamide à Chalampé (France),
 - le début de la réinstallation des unités de production de Novecare sur le site de Zhenjiang (Chine) suite à l'éviction du site de Wuxi,
 - la fin de la construction d'une nouvelle unité de production de tensioactifs de Novecare à Roha (Inde),

- l'achèvement du projet d'augmentation de capacité de l'unité de production de phénols de Polyamide à Paulinia (Brésil),
 - la poursuite de la construction d'une nouvelle unité de production de silices de haute performance à Qingdao (Chine), qui devrait se poursuivre en 2010 ;
 - l'autre moitié concerne des investissements réalisés afin de maintenir les actifs de production du Groupe, conformément à sa politique Hygiène, Sécurité et Environnement.
- Par ailleurs, le 27 février 2009, Rhodia a finalisé l'acquisition de la société McIntyre. Cette acquisition a représenté une dépense d'investissement de 100 millions de dollars environ.

2.4.3 INVESTISSEMENTS FUTURS

En 2010, Rhodia prévoit de poursuivre la gestion très sélective de ses dépenses d'investissements avec un objectif environ 30 % supérieur aux investissements réalisés en 2009.

Responsabilités et Développement Durable

3.1 Politique de Développement Durable	32	3.3 Les engagements de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs	41
3.1.1 Des engagements externes traduisant l'ambition de Rhodia	32	3.3.1 Évolution des effectifs et de l'emploi : les grandes tendances	41
3.1.2 Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale	33	3.3.2 Développer un dialogue social riche et équilibré	43
3.1.3 <i>Responsible Care</i> ® : l'engagement mondial de l'industrie chimique en ligne avec la politique d'hygiène, sécurité et environnement	34	3.3.3 Développer les compétences et favoriser la mobilité des collaborateurs	43
3.2 Les engagements de Rhodia à l'égard de l'environnement	34	3.3.4 Veiller à la santé et à la sécurité des personnes	46
3.2.1 Promouvoir la gestion environnementale	34	3.3.5 Investissements hygiène, santé et sécurité en 2009	47
3.2.2 Préserver les ressources naturelles	35	3.4 Les engagements de Rhodia dans les relations avec les communautés locales	48
3.2.3 Réduire les impacts des activités de Rhodia sur l'air et l'eau	35	3.4.1 Maîtriser les risques industriels liés aux installations	48
3.2.4 Des actions pour réduire l'impact des pollutions de sols	37	3.4.2 Renforcer les échanges et le dialogue avec les parties prenantes locales	50
3.2.5 Résultats environnementaux	37	3.5 Rapport d'examen de l'un des Commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement et sécurité présentés dans le document de référence 2009 du groupe Rhodia	51
3.2.6 Investissements en matière d'environnement et dépenses de réhabilitation en 2009	38		
3.2.7 Les engagements de Rhodia pour une gestion responsable des produits	38		

Le groupe Rhodia considère sa démarche de long terme visant à un Développement Durable et à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de ses activités comme fondamentale. Cette démarche est présentée ci-dessous.

Il est à noter que l'activité propre de la société cotée « Rhodia S.A. » prise individuellement en tant que holding financière (détentriche directement et indirectement de la totalité des participations formant le groupe Rhodia), n'est pas susceptible d'entraîner des conséquences sociales et environnementales notables. Elle n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

3.1 Politique de Développement Durable

La performance globale d'une entreprise est le résultat conjugué de ses succès techniques, organisationnels, commerciaux et de son aptitude à la responsabilité sociale et environnementale. Cette compréhension guide la démarche de Développement Durable du Groupe.

Engagée dès 2000, dans le prolongement de la politique initiée il y a plus de 20 ans en matière d'hygiène, sécurité, environnement, et dotée depuis 2003 d'une Direction dédiée, la démarche Développement Durable du Groupe est aujourd'hui un des piliers de l'identité de Rhodia.

Cette démarche s'appuie sur *Rhodia Way*®, le référentiel de responsabilités de Rhodia, structuré par parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, investisseurs, environnement et communautés). Son déploiement depuis 2007, marque une étape significative dans l'engagement Développement Durable du Groupe.

Cet outil permet aux managers des différentes Fonctions et Entreprises d'auto-évaluer les performances de leur propre entité en matière de responsabilité sociale et environnementale, d'en repérer les limites et de définir les améliorations à apporter dans un esprit de progrès continu.

Intégré aux processus managériaux, le référentiel *Rhodia Way*® vise à relever le niveau général de responsabilité des pratiques du Groupe au travers d'une dynamique de dialogue impliquant le plus largement possible l'ensemble des personnels et associant chaque fois que nécessaire les parties prenantes externes concernées.

Le troisième cycle d'auto-évaluation mené sur l'année 2009 a concerné 100 % des entités cibles du Groupe (sites industriels, business units, centres de recherche, fonction Achats, Direction Finance, Direction Juridique et Affaires Publiques), représentant 94 % des effectifs. Chacune d'elles a ainsi tracé son profil de responsabilité et défini un plan de progrès. L'état d'avancement de ces plans sera analysé lors de la prochaine évaluation, planifiée pour décembre 2010.

Par ailleurs, pour 2009, le Groupe fait vérifier par PricewaterhouseCoopers son *reporting Responsible Care*® (RC), comme en 2008. Le processus de *reporting* des données *Responsible Care*® étant mature au sein du Groupe et son contrôle interne bien structuré (procédure DRC 06), le niveau de vérification demandé par le Groupe à PricewaterhouseCoopers est une assurance modérée sur les données (se reporter au chapitre 3.5 du présent document de référence).

3.1.1 DES ENGAGEMENTS EXTERNES TRADUISANT L'AMBITION DE RHODIA

Les engagements pris par Rhodia avec des partenaires externes ont pour ambition de renforcer et d'orienter les objectifs de progrès du Groupe. Ces engagements volontaires vont au-delà de simples

déclarations d'intention et s'accompagnent de mesures des progrès effectués.

Les principaux accords :

1997	Signature de « l'engagement de progrès de l'industrie chimique », initiative sectorielle internationalement connue sous le nom <i>Responsible Care</i> ® qui vise à promouvoir le respect de l'environnement, la sécurité et la santé des personnes.
2002	Engagement du Groupe, dans le cadre de l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre (AERES), à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre en France pour la période 1990-2010.
2003	Adhésion au Pacte mondial de l'ONU. À travers cette charte, Rhodia s'engage à promouvoir et faire respecter dix grands principes concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption.
2004	Signature de la Charte de la diversité en France.
2005	Signature de l'accord mondial de Responsabilité sociale et environnementale avec l'ICEM (<i>International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers Unions</i>).
2006	Signature de la <i>Responsible Care</i> ® <i>Global Charter</i> . Initiative mondiale de l'industrie Chimique (<i>International Council of Chemical Associations</i>), la Charte Globale de l'Engagement pour le Progrès a pour objet d'aller au-delà des principes de <i>Responsible Care</i> ® en matière de santé, de sécurité et de performances environnementales. L'amélioration de la gestion du cycle des produits (<i>Product Stewardship</i>), une plus grande transparence vis-à-vis des parties prenantes, ainsi que l'évaluation et la publication des performances environnementales sont parmi les critères clés de cette charte qui constitue les conditions d'une chimie responsable.
2007	Première mission d'évaluation en Chine validant la bonne application, sur le terrain, de l'accord mondial ICEM.
2008	Reconduction de l'accord avec l'ICEM pour une période de trois ans après actualisation du texte et intégration à la démarche <i>Rhodia Way</i> ®. Deuxième mission d'évaluation de l'application de l'accord ICEM au Brésil.
2009	Création d'une instance Sécurité Monde intégrée dans le cadre de l'accord mondial ICEM, troisième mission d'évaluation de l'application de l'accord ICEM aux États-Unis.

3.1.2 UN ENGAGEMENT MONDIAL DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le groupe Rhodia a conclu, le 1^{er} février 2005, avec la plus importante fédération syndicale internationale (ICEM) un accord mondial de responsabilité sociale et environnementale. Ce texte s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe partout dans le monde.

Premier du genre dans la chimie, cet accord permet d'organiser un cadre de dialogue permanent, pour le respect des standards sociaux internationaux définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), des principes du Pacte Mondial dont Rhodia est signataire et d'un ensemble d'engagements propres à Rhodia, couvrant les domaines de :

- la santé et la sécurité ;
- la mobilité et l'employabilité ;
- la protection sociale ;
- les relations fournisseurs et sous-traitants ;
- la maîtrise des risques et le respect de l'environnement ;
- le dialogue social ;
- le dialogue civil ;
- le droit d'interpellation.

En 2006, le premier bilan réalisé avec l'ICEM a souligné la réalisation des engagements pris pour assurer l'information sur cet accord :

- traduction du texte dans les cinq langues principales du Groupe ;
- mise à disposition du texte sur le site Intranet ;

- information du Comité de Groupe ;
- information du Comité d'Entreprise Européen.

En 2007, la première mission d'évaluation a été menée en Chine par une délégation composée de membres de l'ICEM et de la Direction Générale du Groupe. La visite de deux sites et la rencontre avec leur management ainsi que des représentants des salariés ont permis d'établir la bonne application de l'accord.

Les bilans annuels successifs ainsi que les conclusions de la mission d'évaluation menée en Chine ont été présentés aux instances représentatives des salariés du Groupe (Comité d'Entreprise Européen).

Rhodia et l'ICEM ont reconduit, début 2008, l'accord arrivé à échéance et ce pour une nouvelle période de trois ans. Le texte actualisé et renforcé est à présent partie intégrante de la démarche *Rhodia Way*®.

Fin 2009, une nouvelle délégation représentant l'ICEM et la Direction Générale Rhodia a mené une troisième mission d'évaluation aux États-Unis comprenant une visite des installations et une rencontre avec le management, les salariés et leurs représentants. Cette visite de terrain a, notamment, permis aux représentants de l'ICEM d'enquêter sur le taux de fréquence des accidents, les niveaux de rémunération, la politique de formation, le taux de féminisation de l'encadrement, le contrôle des fournisseurs et des sous-traitants ainsi que le dialogue social.

3.1.3 RESPONSIBLE CARE® : L'ENGAGEMENT MONDIAL DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE EN LIGNE AVEC LA POLITIQUE D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Rhodia, conformément à son engagement initial *Responsible Care*® de 1997, qui a été renouvelé en 2006 avec la *Responsible Care*® *Global Charter*, a mis en place une politique de progrès continu en matière d'hygiène, de sécurité des personnes et des biens, d'environnement, de transport, de sûreté et de sécurité produit, reposant sur un système de management de ces domaines.

Rhodia a développé son propre système pour gérer la sécurité de ses employés et de ses sites, et la réduction de ses impacts sur l'environnement (SIMSER+ : système intégrant le management de la sécurité, de l'environnement, de l'hygiène industrielle et du transport propre à Rhodia pour les sites de plus de 100 personnes, et 3RHSE – règles et recommandations Rhodia en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement – pour les sites de moins de 100 personnes). Ce système a été certifié en 2005 par le cabinet DP2i comme conforme au référentiel OHSAS 18001 et, pour ce qui concerne l'environnement, est identique à la norme

ISO 14001. Avec un taux de *reporting* de 100 %, la prise en compte du *Responsible Care*® *Global Charter* est confirmée par l'ensemble des entités Rhodia dans le monde.

Avec 98 % de ses sites audités selon ses référentiels (3RHSE et/ou SIMSER+) depuis moins de trois ans ⁽¹⁰⁾, Rhodia réalise une excellente performance.

Le taux de fonctions évaluées depuis moins de 5 ans en termes de risques santé et sécurité se maintient en 2009 comme en 2008, à un excellent niveau, avec une réalisation à 91 %.

Les investissements du Groupe au niveau mondial pour les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement se sont élevés en 2009 à 51,9 millions d'euros dont 21,9 pour la sécurité et l'hygiène et 30 pour l'environnement (voir le chapitre 3.2.6 du présent document de référence pour plus d'informations).

3.2 Les engagements de Rhodia à l'égard de l'environnement

La politique de Rhodia en matière environnementale et les objectifs associés reposent sur trois axes :

- promouvoir la gestion environnementale ;
- préserver les ressources naturelles ;
- limiter les impacts sur l'environnement et préserver la biodiversité.

3.2.1 PROMOUVOIR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Rhodia utilise son propre système de management en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (SIMSER+), système conforme à la norme ISO 14001 sur la partie environnement.

Les analyses reposent sur une identification rigoureuse des dangers et une évaluation précise des risques et des impacts potentiels des activités du Groupe sur l'environnement. En 2009, 87 % des installations ont fait l'objet d'une étude environnementale adaptée, réalisée ou revue depuis moins de 5 ans, à comparer à un taux de 80 % en 2006, de 90 % en 2007 et 86 % en 2008.

Des études régulières de conformité des sites du Groupe, donnant lieu à des actions correctives de mise à niveau, sont effectuées, et une veille réglementaire permet d'orienter les études nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences.

Dès 2007, un *reporting* des accidents/incidents ayant un impact sur l'environnement (perte de confinement, rejets dans l'eau, l'air et les sols), a été mis en place mondialement et un indicateur de maîtrise environnementale (IME) illustrant ces accidents a été construit. Cet indicateur et les plans d'actions associés permettent aux sites d'améliorer la maîtrise de leurs rejets et émissions.

(10) Parmi les sites ayant l'obligation de réaliser des audits selon les procédures internes applicables au Groupe.

Les incidents et accidents avec évaluation de l'impact sur l'environnement sont analysés et font l'objet d'actions correctives pour éviter leur réapparition.

Les études d'impacts environnementaux menées par le Groupe montrent en 2009 l'absence de conséquences environnementales significatives de son activité.

3.2.2 PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Les données ci-après sont à périmètre actuel ⁽¹¹⁾ au 31 décembre 2009 et les évolutions présentées se rapportent aux données des années antérieures, retraitées au périmètre du 31 décembre 2009.

Prélèvements d'eau

Les prélèvements en eaux de surface et eaux souterraines, utilisées principalement pour le refroidissement des installations, sont en baisse en 2009 (- 10,3 % par rapport à 2008). Cette baisse, qui se fait principalement sur les prélèvements d'eaux de surface et, dans une moindre mesure, sur les prélèvements en nappes souterraines, est due en grande partie à la sous-activité liée à la crise économique mondiale.

La consommation d'eau potable baisse sur l'année 2009 de 10,7 % par rapport à 2008.

L'inventaire des sites de Rhodia présents sur zone à stress hydrique a été réalisé et une cartographie de leurs prélèvements et consommations a été effectuée. Rhodia dénombre ainsi 19 sites opérant dans ces zones (soit 29 % de ses sites industriels). Cet inventaire permettra à Rhodia de mettre en place des actions visant à limiter ses prélèvements.

Consommations d'énergie

Energy Services est l'Entreprise du Groupe chargée de la gestion de l'approvisionnement et de la production d'énergies, ainsi que de la gestion des émissions de gaz à effet de serre. Energy Services gère

les achats d'énergie pour le compte du Groupe et de tiers, dont 55 % de gaz naturel et 30 % d'électricité. En France, l'Entreprise est le deuxième acheteur industriel de gaz et se classe parmi les dix plus gros acheteurs d'électricité.

La mission d'Energy Services est également d'optimiser les actifs de production d'énergie du Groupe. Dans ce cadre, l'Entreprise a déployé des actions d'efficacité énergétique portant sur l'amélioration du fonctionnement des installations de cogénération (outils industriels permettant de produire à la fois de l'énergie thermique et de l'électricité grâce à des turbines à gaz).

Par ailleurs, Energy Services est un membre fondateur d'Exeltium, le consortium d'industriels électro-intensifs français d'achat d'électricité en France. L'objectif de ce consortium est de s'approvisionner, à partir de 2009, à des prix basés sur les coûts d'investissement nucléaire via un contrat d'achat d'électricité à long terme (se reporter au chapitre 2.1.4 du présent document de référence).

Déchets

Recyclage, réutilisation et valorisation thermique sont les techniques déployées sur les sites du Groupe.

La généralisation du tri sélectif sur l'ensemble des sites industriels et des centres de recherche de Rhodia se poursuit afin de permettre la réutilisation d'une partie des matières premières et emballages.

En outre, 67 % des déchets incinérés en 2009 l'ont été avec valorisation thermique.

3.2.3 RÉDUIRE LES IMPACTS DES ACTIVITÉS DE RHODIA SUR L'AIR ET L'EAU

Les évolutions présentées dans cette partie se rapportent aux données des années antérieures, retraitées au périmètre du 31 décembre 2009 (périmètre actuel).

Rejets atmosphériques

Les émissions atmosphériques font l'objet d'évolutions réglementaires et les exigences en la matière sont désormais plus élevées et plus contrôlées. Ces émissions concernent l'aspect changement climatique avec les rejets de gaz à effet de serre mais

aussi l'aspect santé-environnement avec les rejets de composés organiques volatils (COV), d'oxydes d'azote (NO_x) et d'oxydes de soufre (SO_x).

Depuis 2007, les émissions indirectes de CO₂ liées aux achats d'électricité sont retraitées par application de coefficients d'émissions nationaux ⁽¹²⁾ à la place du coefficient mondial adopté par Rhodia. Les émissions totales de gaz à effet de serre du Groupe en 2009, après retraitement, sont de l'ordre de 5,3 millions de tonnes équivalent CO₂ contre 6,3 millions de tonnes en 2008.

(11) Le périmètre actuel au 31 décembre 2009 correspond à l'ensemble des sites appartenant totalement ou partiellement (selon la procédure interne Rhodia DRC 06) au Groupe au 31 décembre 2009.

(12) Source : IEA (International Energy Agency).

En 2009, Rhodia a encore réalisé une réduction très significative de ses émissions de gaz à effet de serre. Sans prise en compte du retraitement sur l'électricité, les émissions totales du Groupe s'établissent en 2009 à environ 5,9 millions de tonnes en équivalent CO₂ contre 6,9 millions de tonnes en 2008. Le niveau d'émission de 2009 représente une baisse de 29,5 % par rapport à 2007. Rhodia a monétisé une partie de ces réductions sous la forme de vente de :

- crédits carbone (CER⁽¹³⁾) en provenance des projets de Mécanisme de Développement Propre (MDP) réalisés sur les sites d'Onsan en Corée du Sud et de Paulinia au Brésil ;
- crédits carbone (ERU⁽¹⁴⁾) en provenance des projets de Mise en Œuvre Conjointe (MOC) réalisés sur les sites en France courant 2009.

En matière de **COV** (composés organiques volatils), les rejets totaux restent stables en 2009, la baisse totale étant d'environ 19 % depuis 2005 grâce aux progrès enregistrés sur plusieurs sites de l'Entreprise Acetow avec la récupération du solvant acétone (Serpukhov en Russie, Santo André au Brésil, Fribourg en Allemagne), et par destruction/oxydation thermique des COV sur les sites de Saint Fons et Salindres (France).

Les **rejets d'oxydes de soufre (SO_x)** ont diminué de 36,8 % en 2009, les investissements décidés en 2007 ayant porté leurs fruits en année pleine (installation de colonnes de lavage des rejets atmosphériques sur les sites de Houston et Bâton-Rouge aux États-Unis).

Enfin, dans le domaine des **oxydes d'azote (NO_x)**, précurseurs avec les COV de la pollution troposphérique (ozone), Rhodia réalise en 2009 une baisse importante de ses rejets (- 24,5 %) qui s'explique, en grande partie par le fonctionnement en année pleine des investissements (mise en place de nouveaux brûleurs à basse émission d'oxydes d'azote et traitement catalytique des fumées) réalisés fin 2008 sur les chaudières du site de Chalampé (France).

Rejets aqueux

La législation de certains pays où Rhodia exerce ses activités prévoit la constitution de dossiers intégrant des aspects « impacts sur la faune et la flore » en fonction des matières utilisées ou des produits fabriqués lors de la demande d'un permis d'exploiter. C'est ainsi qu'en France sont examinés les impacts potentiels à l'égard des ZNIEF (inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux).

Les principaux paramètres physicochimiques suivis sont la demande chimique en oxygène (DCO), les rejets en azote (N) et phosphore (P) contribuant à l'eutrophisation des eaux, les substances dangereuses (composés organo-halogénés et métaux lourds), les matières en suspension, le pH et la température.

Plusieurs sites (en France notamment) ont fait l'objet de mesures d'écotoxicité de leurs effluents aqueux et de mesures d'indices biotiques sur le milieu récepteur concerné. Des indices biotiques type IBGN⁽¹⁵⁾ et IBD⁽¹⁶⁾ ont été réalisés en 2008 et 2009 sur plusieurs sites en France, principalement en démarche volontaire, pour renforcer les conclusions de l'étude réglementaire d'impact du rejet aqueux ultime des sites (Collonges, Melle et Salindres). Leurs résultats ont permis de renforcer la conclusion du « non-impact » du rejet aqueux.

La baisse de la **demande chimique en oxygène (DCO)** des rejets du Groupe, déjà importante en 2008, s'est poursuivie en 2009 (- 16,9 %). Cette baisse s'explique notamment par une meilleure maîtrise des opérations sur le site de Vernon (USA), des arrêts de production de certains composés contribuant aux rejets DCO (Santo André, Roussillon) mais aussi par une activité moindre sur la majorité des sites.

La baisse significative en 2009 (- 30,3 %) des **rejets azote (N)** est à attribuer en grande partie à la baisse d'activité liée à la crise économique sur différents sites, en particulier celui de La Rochelle (France) mais également à de la valorisation matière sur le site de Charleston (États-Unis) ou encore à des arrêts de production sur le site de Santo André (Brésil).

La baisse des **rejets phosphore (P)** en 2009 de 25,9 %, s'explique quant à elle, par la sous-activité du site d'Oldbury (Angleterre).

La réduction significative des rejets de substances dangereuses, se traduisant aussi par des émissions de composés organo-halogénés absorbables (AO_x), s'est également poursuivie en 2009 (- 14,6 % par rapport à 2008) en raison principalement de la sous-activité du site d'Oldbury (Angleterre). Ces rejets d'AOX représentent pour 2009 environ 12 tonnes.

Enfin, les rejets de métaux lourds de l'ordre de 2,7 tonnes équivalent cuivre ont diminué de 20 % en 2009.

(13) Certified Emission Reduction Unit ou URCE (Unité de Réduction Certifiée des Émissions).

(14) Emission Reduction Unit ou URE (Unité de Réduction des Émissions).

(15) Indice Biologique Global Normalisé : indice d'altération de la qualité de l'eau ou du milieu naturel, susceptible de provoquer des modifications plus ou moins importantes de la faune : disparition des espèces sensibles ou très exigeantes, prolifération d'autres plus tolérantes.

(16) Indice Biologique Diatomique : indice d'altération des diatomées, algues unicellulaires pouvant vivre en solitaire ou former des colonies libres ou fixées, en pleine eau ou au fond de la rivière ou bien encore fixées sur les cailloux, rochers, végétaux.

3.2.4 DES ACTIONS POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES POLLUTIONS DE SOLS

La politique du Groupe vise à améliorer la connaissance des impacts de ses activités sur les sols de ses sites pollués pour apporter les traitements les plus appropriés (en particulier en ce qui concerne les cas de « pollution historique » ou les sites en cessation d'activité) et pour maintenir au minimum l'état du terrain « compatible avec un usage industrie ». Ces actions consistent principalement dans le confinement, le traitement, l'incinération ou la mise en décharge réglementée des terrains pollués, dans le pompage et le traitement des nappes souterraines, ou dans la simple surveillance.

Au 31 décembre 2009, les provisions environnementales de Rhodia s'élèvent à 239 millions d'euros, permettant de couvrir la valeur actualisée de l'ensemble des dépenses raisonnablement estimables sur l'horizon requis pouvant aller jusqu'à 2020 voire 2050 pour

certaines sites dont la situation le justifie. Les décaissements, qui se sont élevés à 24 millions d'euros en 2009, couvrent les frais d'études et de réalisation d'opérations de maîtrise des impacts ou de remise en état, ainsi que les coûts d'exploitation des installations de traitement de pollutions historiques, tant sur ses sites fermés que sur ceux en exploitation en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique Latine.

L'année 2009 a vu la réalisation des chantiers ou études suivants : remise à l'Administration d'un Plan de Gestion pour le site de Mulhouse (France) arrêté en décembre 2007 ; fin de la démolition de l'ancienne unité à Cubatao (Brésil) ; renforcement de la barrière de traitement sur le site de Rafard (Brésil) ; démolition des installations sur le site de Avonmouth (Royaume-Uni), arrêté en octobre 2008.

3.2.5 RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

Les résultats environnementaux dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base d'un périmètre historique ⁽¹⁷⁾ et montrent les impacts annuels du Groupe.

	2005	2006	2007	2008	2009
Eau					
Eutrophisation – Total phosphore et azote (en tonnes)	5 082	5 043	3 717	3 080	1 921
Dégradation du milieu aquatique – Demande chimique en oxygène (DCO) (en tonnes d'oxygène)	15 893	13 389	10 289	8 868	7 148
Prélèvements d'eau (en milliers de m ³)	464 301	469 482	425 690	395 948	321 466
Air (en tonnes)					
Effet de serre – Total en équivalent CO ₂ (cessions intra-groupe neutralisées)	23 940 618	22 559 640	8 402 665 ⁽¹⁾	6 564 086 ⁽¹⁾	5 334 942 ⁽¹⁾
Acidification – Total SO _x + NO _x	31 096	29 093	25 271	23 044	15 166
Ozone troposphérique – Composés Organiques Volatils (COV)	6 973	5 939	5 494	5 275	5 097

(1) En retraçant les émissions indirectes 2009 liées aux achats d'électricité, par application de coefficients d'émissions nationaux à la place du coefficient mondial adopté par Rhodia. Sans ce retraitement, les émissions 2009 seraient de 5 869 523 tonnes.

Tous les indicateurs représentatifs des émissions ou rejets dans l'air ou dans l'eau sont en amélioration en 2009 par rapport à 2008.

L'année 2009 confirme les baisses significatives des émissions, tant dans l'air que dans l'eau. Les objectifs fixés en 2005 pour 2010 sont largement dépassés. Les sites ont toutefois été impactés par la crise économique apparue fin 2008 et ayant affecté l'exercice 2009. Des investissements ont néanmoins contribué à ces améliorations.

Ainsi, les émissions gazeuses COV, SO_x/NO_x et CO₂ ont diminué respectivement de 19 %, 44 % et 76 % en 2009 par rapport à 2005 à périmètre actuel, alors que les objectifs de réduction pour 2010 s'élèvent à 10, 20 et 33 %. La baisse significative des émissions de SO_x/NO_x s'explique en grande partie par le fonctionnement en année pleine des investissements réalisés par les unités de Rhodia Eco Services aux États-Unis, permettant de capter les émissions de SO_x.

(17) Le périmètre historique d'une année N correspond aux sites appartenant ou ayant appartenu, totalement ou partiellement (selon la procédure interne Rhodia DRC 06) au Groupe au cours de cette année N.

Les émissions aqueuses, à savoir la Demande Chimique en Oxygène, reflet de la dégradation de l'eau, et la présence d'azote et de phosphore, causes de l'eutrophisation, ont baissé respectivement de 46 % et 62 % en 2009 par rapport à 2005, alors que les objectifs de réduction sont de 20 % à l'horizon 2010.

Concernant les **gaz à effet de serre**, la baisse très significative des émissions (76 %) est le résultat des deux investissements réalisés en 2006 sur les sites d'Onsan en Corée du Sud et de Paulinia au Brésil, et fin 2008, sur le site de Salindres en France.

	2005	2006	2007	2008	2009
Déchets					
Déchets classés dangereux mis en Centre d'Enfouissement Technique (CET) (en tonnes)	26 082	31 650	7 543	20 490	8 648 ⁽¹⁾
Déchets classés non dangereux mis en CET (en tonnes)	39 743	29 270	35 554	39 323	30 769 ⁽²⁾
Taux d'incinération avec valorisation thermique (en %)	67	65	70	68	67
Énergie (en tonnes équivalent pétrole)					
Total TEP (cessions internes neutralisées)	2 298 482	2 154 735	1 913 821	1 824 282	1 548 354

(1) Dont 189 tonnes de déchets de démolition ou de démantèlement.

(2) Dont 5 119 tonnes de déchets de démolition ou de démantèlement.

La baisse des déchets dangereux mis en CET résulte du nombre inférieur de démantèlements de sites ou d'unités en 2009 par rapport à 2008 (Lille en France ayant fortement impacté l'exercice 2008).

3.2.6 INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DÉPENSES DE RÉHABILITATION EN 2009

Les investissements en matière d'environnement se sont élevés au total en 2009 à 30 millions d'euros (contre 37,6 en 2008). Ils se décomposent comme suit :

- air : 18,8 millions d'euros (soit 63 %) ;
- eau : 6,3 millions d'euros (soit 21 %) ;

- déchets : 3,3 millions d'euros (soit 11 %) ;
- démantèlement d'ateliers, sols, bruit environnemental et esthétique des sites : 1,5 million d'euros (soit 5 %).

Par ailleurs, les dépenses en matière de réhabilitation de sites se sont élevées à 24 millions d'euros en 2009.

3.2.7 LES ENGAGEMENTS DE RHODIA POUR UNE GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

La démarche de *Product Stewardship*

Elle consiste en la maîtrise des aspects Santé, Sécurité et Environnement tout au long du cycle de vie de ses produits, c'est-à-dire de leur conception à leur fin de vie.

Chaque produit fait notamment l'objet d'une fiche de données de sécurité (FDS en Europe – ou MSDS, *Material Safety Data Sheet*, en Amérique du Nord) délivrant les informations nécessaires sur la santé, la sécurité, l'environnement ou le transport. Celle-ci doit être remise à jour au minimum tous les trois ans selon les règles du Groupe. Elle est ensuite transmise aux clients ainsi qu'aux équipes de recherche et de production, qui sont informées des différents dangers en fonction de l'étape traitée.

À fin 2009, les 4 zones Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine et Asie, ont dépassé tous leurs objectifs de révision tri-annuelle de fiches de données de sécurité.

En 2008, le déploiement opérationnel en Europe d'une base de données intégrée (base Compo EHS), permettant de tracer toutes les compositions réalisées (matières premières et produits) mises sur le marché, a permis une avancée majeure du programme *Product Stewardship*. Cette nouvelle approche de la traçabilité, répondant aux exigences réglementaires, permet désormais à Rhodia d'offrir à ses clients une mise à jour qualitative continue des informations que le Groupe met à leur disposition. Ce déploiement s'est poursuivi en 2009 en Chine et Corée, et a servi de support au déploiement en cours du nouveau module ESH SDS afin de piloter la conformité

réglementaire des FDS visant à répondre aux réglementations de GHS⁽¹⁸⁾/CLP⁽¹⁹⁾ et REACH (multi-langues, classification des dangers, édition semi-automatique à partir des données de EHS Compo⁽²⁰⁾, intégration des scénarios d'exposition).

Recherche et enregistrement des substances CMR (CMR : cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)

Rhodia satisfait aux exigences du règlement européen REACH pour l'enregistrement des différentes substances qu'il produit ou importe. De plus, dans un souci de progrès continu, le Groupe a également développé dès 2006 des normes complémentaires qui lui sont propres (« ligne rouge » CMR). Celles-ci couvrent un périmètre mondial qui va au-delà de celui de REACH.

La « ligne rouge » CMR : l'engagement volontaire de Rhodia au niveau mondial

Dans le cadre de son *Management Book* (outil de contrôle interne présenté au chapitre 5.1.2.1 du présent document de référence), le Groupe a mis en place en 2006 une procédure spécifique concernant les substances CMR (tous produits mis sur le marché, CMR 1 et 2 de l'Union Européenne et groupes 1 et 2A selon la classification du CIRC) au niveau mondial. Cette « ligne rouge » déployée sur l'ensemble des sites du Groupe exige l'inventaire des produits CMR Rhodia, la recherche systématique de produits de substitution et la gestion des risques inhérents à ces produits.

Substances CMR Rhodia mises sur le marché

En 2006, l'inventaire avait permis de recenser 5 substances CMR Rhodia mises sur le marché seules ou en tant que constituant contribuant à la classification CMR d'un produit. Au cours de la même période, conformément à son engagement *Responsible Care*[®], le Groupe a décidé d'autoclassifier 3 substances supplémentaires, portant à 8 le nombre de substances CMR répertoriées par le Groupe au niveau mondial dans le cadre de sa politique interne.

En 2007, en application de la ligne rouge, 6 substances sur les 8 répertoriées, ont fait l'objet d'une étude de substitution et de maîtrise des risques chez les clients Rhodia. Le Groupe a également arrêté la production et la commercialisation d'une substance, portant à 7 le nombre de substances CMR Rhodia mises sur le marché mondial, seules ou en tant que constituants.

En 2009, le nombre de substances CMR Rhodia mises sur le marché est toujours de 7. Les études de substitution ont été réalisées ou mises à jour pour l'ensemble de ces 7 substances.

L'une des études de substitution concernant une gamme de produits destinés au marché industriel est particulièrement significative : grâce à l'analyse des procédés de fabrication et au suivi analytique des teneurs en formaldéhyde, le profil CMR lié à la présence de cette substance a pu être retiré pour plus de la moitié des produits de la gamme commercialisée par Rhodia.

Substances CMR Rhodia utilisées dans les préparations :

À fin décembre 2009, sur l'ensemble des sites du Groupe, près de 650 utilisations⁽²¹⁾ de CMR (catégories 1 & 2 de l'Union Européenne, IARC (CIRC) 1 & 2A) ont été déclarées, pour moins de 140 substances CMR, utilisées pures ou contenues dans des préparations, pour lesquelles :

- 98 % des argumentaires⁽²²⁾ de non-substitution ont été rédigés ;
- 99 % des évaluations⁽²²⁾ des risques ont été réalisées ;
- 97 % des dossiers⁽²²⁾ CMR ont été finalisés pour un objectif de 100 % à fin 2009 (pour quelques CMR nouvellement classés à la suite de la publication du règlement (CE) n° 790/2009⁽²³⁾, les dossiers sont en cours de finalisation).

Inventaire des substances CMR soumises au règlement REACH sur le périmètre européen

En 2008, Rhodia avait pré-enregistré (première étape de la mise en œuvre de REACH de juin à décembre 2008) 736 substances. Parmi ces 736 substances, 3 des 7 substances CMR répertoriées dans la « ligne rouge » Rhodia seraient potentiellement soumises à autorisation dans le cadre du règlement REACH en tant que CMR 1 et 2.

En 2006, la Commission européenne estimait à 30 000 le nombre de substances qui devraient être enregistrées dans le cadre de REACH par l'ensemble des producteurs et importateurs industriels européens. Parmi ces 30 000 substances, elle estimait aussi que 700 à 800 substances CMR devraient être soumises à autorisation.

(18) *Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (UN GHS)*.

(19) *Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures (Regulation (EC) No 1272/2008)*.

(20) *Base de données Rhodia sur la composition des produits*.

(21) *Un CMR utilisé plusieurs fois sur un même site n'est comptabilisé qu'une fois. Un même CMR utilisé sur plusieurs sites est comptabilisé plusieurs fois*.

(22) *Les argumentaires, évaluations des risques et dossiers se rapportent à une « activité » (procédé ou mode opératoire) mettant en œuvre un CMR sur un site (ces notions sont définies dans le glossaire de la procédure de reporting « Responsible Care » du Groupe DRC 06-01)*.

(23) *Ce règlement modifie l'annexe VI du règlement (CE) 1272/2008 afin de tenir compte des modifications apportées à l'annexe I de la directive 67/548/CEE par la directive 2008/58/CE portant trentième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du Conseil et par la directive 2009/2/CE trente et unième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du Conseil. Ces mesures constituent des adaptations au progrès technique et scientifique au sens de l'article 53 du règlement (CE) n° 1272/2008*.

Organisation interne pour répondre au règlement REACH

Début 2008, Rhodia a mis en place une organisation « projet » mondiale afin de fédérer le travail en réseau entre les Entreprises RHODIA (équipe *Product Stewardship*, business et industrielles), les Fonctions supports en service partagés (Système d'Information, Juridique, Achats, R&D, Finance, Industriel-DRC/HSE) et l'équipe d'Experts en Toxicologie, Éco-toxicologie et Réglementation de la DRC.

Ce projet est suivi par :

- un comité de pilotage mensuel regroupant les leaders REACH d'Entreprise/Business Unit et des Fonctions supports,
- une réunion trimestrielle avec des Directeurs d'Entreprises et de Fonctions supports qui définit :
 - la politique, les règles (par exemple capitalisation des dépenses) et la vision long terme, et
 - la mise en œuvre de REACH à l'intérieur de Rhodia en particulier en termes de coûts et de ressources.

En 2008 l'avancement du projet REACH avait été marqué par :

- la poursuite de l'inventaire des substances soumises à pré-enregistrement et la mise en place des outils de *tracking* des substances produites et importées par Rhodia en Europe ;
- la poursuite du plan d'action REACH auprès des fournisseurs de matières premières de Rhodia afin de s'assurer du pré-enregistrement de celles-ci ;
- l'installation des outils informatiques (IUCLID5, REACH IT...) développés par l'Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA, basée à Helsinki) ;
- l'évaluation du statut « conditions strictement contrôlées » des intermédiaires isolés de la première bande de tonnage (soumis à enregistrement avant le 1^{er} décembre 2010). Ces évaluations permettent de démontrer d'une part que la production et

l'utilisation de ces intermédiaires sont maîtrisées grâce à un système de gestion HSE, et d'autre part que les expositions vis-à-vis de la santé et l'environnement sont maîtrisées par Rhodia ; et

- le pré-enregistrement de l'ensemble des substances fabriquées ou importées par Rhodia et contenues dans des produits de Rhodia mis sur le marché de l'Espace Économique Européen, soit au total 736 substances qu'il prévoit d'enregistrer.

2009 a été à nouveau marqué par une forte mobilisation, en particulier par :

- la poursuite de l'évaluation du statut « conditions strictement contrôlées » des intermédiaires isolés de la première bande de tonnage (soumis à enregistrement avant le 1^{er} décembre 2010) ;
- la participation à des consortia ou à des SIEFs (conjointement avec d'autres producteurs et importateurs de substances identiques) afin d'échanger des données et de préparer l'enregistrement des substances de la première bande de tonnage (soumis à enregistrement avant le 1^{er} décembre 2010) ;
- l'identification des usages des produits de Rhodia et des expositions de ses clients afin de préparer l'étape d'évaluation des risques (scénarios d'exposition, *Chemical Safety Report*) et de communication dans la *supply chain* ⁽²⁴⁾ ; en parallèle, Rhodia a aussi recensé ses utilisations de matières premières afin d'en informer ses fournisseurs avant le 1^{er} décembre 2009 pour les substances de la 1^{re} bande de tonnage pour avoir l'assurance de la prise en charge de ses utilisations dans leurs dossiers d'enregistrement ;
- la préparation des volets Classification, Étiquetage, Emballage du GHS et du règlement CLP. Afin de faciliter le déploiement du système GHS au sein du Groupe et la mise en œuvre du CLP, la DRC a développé des outils de partage de l'information et un groupe projet mondial afin d'éviter que les Zones ne produisent des classifications contradictoires entre les pays pour un même produit ;
- l'enregistrement des premières substances.

(24) La *supply chain* comprend l'approvisionnement, la production et la logistique.

3.3 Les engagements de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs

C'est grâce à la mobilisation et aux compétences de ses collaborateurs, à tous les niveaux, que le groupe Rhodia réalise ses objectifs de performance économique et de croissance. Créer les conditions de cette mobilisation est le principal objectif de la politique Ressources Humaines, qui apporte aux salariés les moyens de remplir leur mission au quotidien, de se développer professionnellement et de s'épanouir dans leur environnement de travail.

Les Ressources Humaines ont également pour mission de façonner mondialement l'identité du Groupe. Elles s'y emploient par la définition et la mise en œuvre de politiques transversales déployées de façon cohérente dans tous les pays où Rhodia opère, dans le respect des identités et des besoins locaux.

La politique Ressources Humaines s'organise autour des 5 grands axes suivants :

- une politique de rémunération et d'avantages sociaux motivante et équitable permettant d'attirer et de fidéliser les talents à tous les niveaux de l'organisation ;
- une gestion de la performance permettant d'évaluer de manière factuelle et transparente la performance ainsi que les compétences, avec pour objectif la reconnaissance et le développement professionnel ;

- une politique de développement individuel permettant d'identifier et de gérer les talents à tous les niveaux de l'entreprise, d'impliquer les managers dans le développement des compétences de leurs collaborateurs et de construire des parcours professionnels favorisant la transversalité au sein du Groupe ;
- une politique de dialogue social permettant de développer localement les conditions d'une concertation constructive et de qualité ainsi qu'une communication de proximité dans chacun des sites, favorisant « l'écoute active » du climat social, garantie d'une bonne qualité de vie au travail ;
- une contribution forte au développement de la culture Rhodia en gérant le bon équilibre entre les valeurs « socle commun » du Groupe et les valeurs et spécificités locales, notamment par la construction d'un capital de confiance fort dans l'ensemble de l'organisation.

Rhodia est un Groupe dont l'identité repose sur des valeurs très spécifiques. Les Ressources Humaines, garantes de ces valeurs, les déclinent en principes comportementaux largement diffusés au sein de l'entreprise, en s'appuyant sur des formations « compétences » et sur le référentiel de Développement Durable *Rhodia Way*®.

3.3.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE L'EMPLOI : LES GRANDES TENDANCES

Au 31 décembre 2009, le groupe Rhodia compte 13 581 salariés à travers le monde, pour l'ensemble de ses activités. Après 8 années de forte baisse et une stabilisation en 2007 (+ 0,4 %), Rhodia a diminué en 2009 ses effectifs de 6,6 % à périmètre constant et dans le contexte de crise qui a touché un grand nombre de pays.

En 2009, 59 % des embauches ont été réalisées en Asie et en Amérique Latine. Au total, la part des effectifs de Rhodia dans ces deux zones continue d'augmenter, passant de 27 % en 2003 à 42 % en 2009, ce qui reflète largement la stratégie de développement du Groupe. La part des effectifs dans les pays développés est de 58 % en 2009 (dont 46 % en Europe, et 12 % en Amérique du Nord).

La pyramide des âges est équilibrée avec notamment un taux d'emploi des + 55 ans de 14 %.

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre total de salariés CDI et CDD, hors intérimaires, ceux-ci faisant l'objet d'une analyse spécifique. Ces données sont présentées à périmètre historique au 31 décembre de chaque année :

Évolution de l'effectif total

	2007	2008	2009
Évolution des effectifs	15 530	14 353	13 581

Bilan des créations/suppressions d'emploi (hors effet de périmètre)

	2007		2008		2009	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Amérique du Nord	173	119	110	156	95	158
Amérique Latine	272	221	201	297	152	320
Asie-Pacifique	341	232	243	237	129	479
Europe	406	561	246	591	103	481
TOTAL	1 192	1 133	800	1 281	479	1 438

Évolution de l'effectif total par zone géographique

	2007	2008	2009
France	34 %	31 %	32 %
Europe hors France	14 %	15 %	14 %
Amérique du Nord	11 %	11 %	12 %
Amérique Latine	20 %	21 %	21 %
Asie-Pacifique	21 %	22 %	21 %

Répartition de l'effectif total par âge au 31 décembre 2009

Age	%
< 18 ans	0,10 %
de 18 à 24 ans	3,41 %
de 25 à 34 ans	21,12 %
de 35 à 44 ans	31,90 %
de 45 à 54 ans	29,47 %
> 55 ans	14,00 %
TOTAL	100,00 %

En 2009, 21,3 % des salariés ont le statut de manager, dont 27,1 % sont des femmes (part stable par rapport à 2008). Parmi les managers, 280 sont des cadres dirigeants dont 10,7 % sont des femmes, en hausse de 8 % depuis 2007. Au total la part des femmes dans l'effectif du Groupe est de 22,9 %.

Répartition de l'effectif total managers et non-managers par zone géographique

Zone	Manager	Non-Manager	Total
Amérique du Nord	3,8 %	8,6 %	12,4 %
Amérique Latine	3,1 %	17,9 %	21,0 %
Asie Pacifique	3,4 %	15,9 %	19,3 %
Europe	11,1 %	36,2 %	47,3 %
TOTAL	21,4 %	78,6 %	100,0 %

Répartition de l'effectif total managers et non-managers par sexe

	Femme	Homme	Total
Total Managers	27,1 %	72,9 %	100,0 %
dont Directeurs	10,7 %	89,3 %	100,0 %
dont Autres Managers	28,8 %	71,2 %	100,0 %

Concernant les intérimaires, le contexte de crise économique dans certains pays a amené à une baisse très forte de ce type de contrat portant les effectifs monde à 242 à fin 2009, contre 601 à fin 2008. La répartition à fin 2009 entre pays émergents et pays développés est relativement homogène, soit 47,1 % en Asie et Amérique Latine et 52,9 % en Europe et Amérique du Nord.

Répartition du nombre moyen d'intérimaires

	2007	2008	2009
Amérique du Nord	5,0	7,3	36,8
Amérique Latine	157,3	130,1	34,3
Asie-Pacifique	237,2	202,3	80,0
Europe	329,3	261,1	91,3
TOTAL	728,8	600,8	242,4

Diversité

En France, le Groupe a signé en octobre 2004 la Charte de la Diversité qui engage 60 grandes entreprises françaises dans une action volontariste en faveur d'une meilleure prise en compte en leur sein de la diversité sous toutes ses formes. Dans ce cadre, Rhodia a confié à une équipe de l'Université d'Évry une mission d'évaluation du degré d'appropriation du concept de diversité par le corps social du Groupe (état de la perception de la politique du Groupe en la matière, réalité vécue au quotidien, pistes de progrès, etc.).

Début 2007, les résultats de cette étude ont été présentés au panel de consultation en même temps qu'aux organisations syndicales à des fins de partage et de concertation sur les actions à entreprendre. Un consensus s'est dégagé pour mener une action plus offensive en faveur de l'emploi des personnes à capacité d'emploi réduite. Des négociations sur ce sujet seront engagées en 2010 avec les partenaires sociaux.

En 2008, une formation sur la diversité a été dispensée en France au personnel du département Ressources Humaines, plus particulièrement auprès de ceux qui recrutent, notamment par l'explication des enjeux et de la nécessité d'appliquer des pratiques exemplaires en ce domaine.

Au Brésil, Rhodia a lancé en 2007 un programme d'embauche de personnes handicapées. Ce programme, qui comprend un plan de formation et d'adaptation aux postes de travail et à leur environnement, s'est poursuivi en 2008. Il inclut également des actions envers l'encadrement pour intégrer cette population. 73 personnes ont ainsi été embauchées en 2007, 44 en 2008 et 19 en 2009.

3.3.2 DÉVELOPPER UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET ÉQUILIBRÉ

3

Le dialogue régulier avec les partenaires sociaux, présents dans la plupart des sites de Rhodia dans le monde, fait partie intégrante de la culture de Rhodia.

La Direction du Groupe veille à informer en toute transparence les représentants du personnel avec la volonté que tous puissent ensemble mieux se préparer aux évolutions économiques, sociales et d'organisation. Cette approche contribue à l'expression du sens des responsabilités des partenaires sociaux et à la capacité d'engagement conjoint des parties.

Cette culture partagée a permis la signature en 2004 d'un accord pour mettre en place une Instance de Dialogue Stratégique (IDS), réunissant le Président de Rhodia et sa Direction Générale avec les coordinateurs syndicaux français ainsi que les secrétaires des Comités d'Entreprise Européens et du Comité de Groupe France.

Cette instance, qui s'est réunie treize fois depuis sa création, constitue un lieu majeur d'échanges sur la stratégie du Groupe.

La réalité du dialogue social se manifeste également par la densité de la négociation d'accords collectifs concernant les salariés.

En France, ont été également signés au niveau du Groupe en 2009 :

- un accord sur le plan d'épargne Entreprise ouvrant la possibilité aux salariés de placer leur argent sur un Fonds de placement solidaire orienté vers l'économie sociale, Rhodia a accepté à cette occasion d'abonder ces sommes ;
- un accord d'intéressement lié à l'atteinte des résultats en termes de *Free Cash Flow* ;
- deux accords salariaux : celui pour 2009 est l'un des meilleurs signés en France dans le contexte de crise ainsi que celui

de 2010 : l'effort consenti par le Groupe avec ces propositions porte le budget d'augmentations de Rhodia parmi les plus élevées de l'industrie en France pour 2010 ;

- un accord sur la seconde partie de carrière des salariés, visant à assurer le développement et la motivation des salariés : ont été particulièrement relevés la création d'un congé grand parental de fin de carrière permettant une transition entre vie professionnelle et retraite, et le dispositif du tutorat inversé qui permet aux plus jeunes d'aider les plus anciens en particulier en matière d'usage des nouvelles technologies ; et
- un accord sur le chômage partiel en temps de crise permettant un maintien de la rémunération jusqu'à un certain seuil de salaire.

Plus généralement, une nouvelle méthode de travail avec les représentants du personnel a été instituée en France avec la définition en commun d'un agenda social assurant une programmation des thèmes traités à l'occasion d'une rencontre hebdomadaire systématique.

Enfin, le premier accord mondial de Responsabilité Sociale et Environnementale qui avait été signé par Rhodia en 2005 avec l'ICEM (Fédération Internationale des Salariés du Secteur) a été reconduit en 2008, après actualisation (se reporter au chapitre 3.1.3 – Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale – du présent document de référence). Des déplacements de membres de l'ICEM avec la Direction de Rhodia ont eu lieu dans différents sites du groupe : après la Chine et le Brésil, un déplacement a eu lieu aux États-Unis en décembre 2009.

3.3.3 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER LA MOBILITÉ DES COLLABORATEURS

Au service de la gestion prévisionnelle des emplois, la politique de développement des compétences s'appuie sur des processus visant à identifier le plus en amont possible les besoins du Groupe par familles professionnelles. Ces données sont complétées par la connaissance fine des compétences acquises ou à développer par chacun de nos collaborateurs et de leurs souhaits d'évolution.

Le processus fondateur, garantie de ce niveau de connaissance, est l'entretien annuel de performance et développement (EAPD). Il est déployé à 100 % auprès des cadres du Groupe et à environ 70 % auprès des populations non cadres. L'objectif à terme est de couvrir 100 % de l'effectif mondial.

L'EAPD alimente les processus de gestion de la formation et de la mobilité de Rhodia. En effet, pendant cet entretien, manager et collaborateur font une analyse approfondie des aspects comportementaux et techniques, afin d'identifier leurs points forts et des pistes d'amélioration. Ils déterminent alors les axes de développement nécessaires à la performance individuelle. Cette analyse permet de réfléchir à une évolution professionnelle et à son intégration dans le processus de mobilité et de gestion de carrière du Groupe.

3.3.3.1 Politique et processus de pilotage de la mobilité

L'enjeu de la politique de mobilité est de favoriser la mobilité interne des collaborateurs tout en capitalisant sur les expertises et les compétences des salariés locaux. Son déploiement repose sur la gestion coordonnée et internationale des différentes familles professionnelles.

Animé par le réseau Ressources Humaines du Groupe, le processus de mobilité s'applique dans chaque pays pour les postes générés localement. Pour les postes à vocation internationale – concernant essentiellement les cadres – la mobilité s'organise par zone géographique. Parallèlement, par la rubrique « opportunités de carrières » de l'Intranet, les salariés peuvent s'informer des postes à pourvoir dans l'ensemble du Groupe et faire acte de candidature.

Le processus de mobilité s'appuie sur deux outils largement déployés dans le Groupe :

- Le Plan de Progression, de Développement et de Succession (PPDS), destiné à anticiper les mouvements et les remplacements

à effectuer, s'adresse à l'ensemble des managers. Déployé mondialement suivant un calendrier annuel très strict, il permet d'élaborer les plans de succession à partir des plans d'évolution individuels ;

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences concerne toutes les catégories professionnelles. Elle fait l'objet d'une approche collective mise en place dans le Groupe, qui se traduit en particulier en France par des accords avec les partenaires sociaux.

La performance du processus de mobilité est aujourd'hui mesurée sur les critères de la mobilité interne et géographique.

Mobilité interne

En 2009, on estime à environ 20 % les mouvements internes de la population cadres du Groupe. Plus précisément, 16,5 % des cadres dirigeants du Groupe ont bénéficié d'un mouvement latéral ou d'une promotion, dont 3,5 % à l'international.

Mobilité géographique

Du fait des difficultés économiques rencontrées en 2009, le nombre de salariés en mobilité internationale a diminué et ce, dans des proportions comparables à celles de l'évolution des effectifs du Groupe.

Cette baisse est liée à la limitation des départs en mission en 2009 associés à de nombreux retours résultant de l'arrivée à échéance de contrats d'expatriation.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'expatriés, de « missions opportunités » et de missions à courte durée	121	111	137	132	114	106

Répartition des salariés en mobilité internationale par zone géographique, au 31 décembre 2009

Zone	Expatriés NCC/MILD	Opportunité +	Missions Courte Durée	Total
Asie	33	16	2	51
Europe	13	10	3	26
Amérique Latine	7	1	0	8
Amérique du Nord	7	13	1	21
TOTAL	60	40	6	106

3.3.3.2 Politique et processus de pilotage de la formation

La politique de formation de Rhodia a pour ambition de faire bénéficier les 13 581 collaborateurs du Groupe du même nombre d'heures de formation, et ce, quelles que soient leur fonction, leur appartenance et leur localisation géographique.

Pour former le plus grand nombre, Rhodia a choisi de valoriser la richesse des connaissances en interne en s'adossant aux aptitudes de certains collaborateurs, des salariés qui acceptent de donner de leur temps au-delà de leur fonction propre, pour transmettre leur expertise et en faire bénéficier ceux qui sont intéressés. Les programmes de formation externes sont ainsi réservés à l'acquisition de nouvelles compétences ou à l'enrichissement des programmes internes.

Le système de pilotage de la formation est alimenté par le processus EAPD et par des « orientations Formation Groupe » annuelles, structurées suivant deux axes :

- les réponses spécifiques aux enjeux propres aux familles professionnelles, des Entreprises ou Fonctions, ou à des enjeux locaux, nationaux ou de zone ; et
- le développement d'une culture Rhodia à travers la mise en place de programmes transversaux au Groupe, focalisant sur l'excellence opérationnelle, l'excellence comportementale et les expertises métiers.

L'ensemble des besoins individuels exprimé lors des EAPD est consolidé au niveau de chaque pays puis hiérarchisé dans le cadre général fourni par les « orientations Formation Groupe ». Ce processus permet de constituer des plans de formation spécifiques à chaque pays. Leur bonne réalisation est gage d'un développement individuel réussi de chaque collaborateur, succès qui contribue à la croissance globale du Groupe.

La performance du processus Formation Rhodia est aujourd'hui mesurée par différents indicateurs dont les évolutions sont présentées dans les tableaux suivants :

	2006	2007	2008	2009
Indicateur d'investissement par personne (euros/personne)	317	357	290	186

Nombre moyen d'heures de formation par an par salarié et par catégorie professionnelle	2008	2009
TOTAL	19	27
Managers	22	33
Non-managers	18	26

Nombre moyen d'heures de formation par an par salarié	2009
TOTAL	27 h/salarié
Dont Interne	16 h/salarié

Focus 2009 : La formation interne, moteur et accélérateur puissant du développement

Le contexte de crise et les efforts de réduction des coûts inhérents ont amené Rhodia à réviser ses orientations en matière de formation dès le début d'année. Le Groupe a cependant affiché sa volonté de maintenir son investissement et de recourir systématiquement à la formation interne pour développer les compétences de ses collaborateurs.

En 2009, les collaborateurs du Groupe ont suivi en moyenne 27 heures de formation, soit une progression de 42 % par rapport à 2008, dans un contexte budgétaire très tendu. Sur ces 27 heures par employé, plus de 16 heures ont été assurées en interne.

En 2009, 80 % des collaborateurs du Groupe ont suivi une formation, avec plus de 95 % sur la zone Asie et 85 % sur la zone Amérique Latine.

L'outil de cette progression : la constitution en 2009 d'un catalogue à vocation mondiale, regroupant l'ensemble des modules de formation prodiguée en interne. Ce projet a mobilisé l'ensemble des acteurs de la formation monde. Après recensement complet des offres de formations internes, 150 modules ont été intégrés dans le catalogue. En parallèle, 550 formateurs volontaires ont été mobilisés.

Ces modules ont permis de répondre aux objectifs majeurs des plans de formation, établis par les « orientations Formations » 2009 :

Renforcer l'excellence opérationnelle

- Poursuite du déploiement du programme Six Sigma, fondé sur une méthodologie en cinq phases, « définir, mesurer, analyser, améliorer et contrôler » (*Define, Measure, Analyse, Improve, Control – DMAIC*), visant à améliorer la performance des processus et des procédés par la diminution de la variabilité des défauts. En 2009, le pôle mondial d'experts formés à la méthodologie SixSigma s'est enrichi de 28 *black belts* et 68 *green belts*. 10 sessions de formation ont été organisées à travers le monde, sur chacune des zones majeures du Groupe (7 en Europe, 1 au Brésil et 2 aux États-Unis), portant le nombre total d'experts à 140. En 2009, 90 nouveaux projets ont généré 20,3 millions d'euros d'économies.
- Destiné à l'ensemble des utilisateurs de systèmes d'information, le nouveau module « Management de la Sécurité IT » a formé plus de 500 collaborateurs en Asie-Pacifique, et un pilote a démarré au Brésil. Ce programme vise l'appropriation des règles fondamentales pour la protection des informations de Rhodia et la mise en œuvre des bonnes pratiques associées.

Renforcer l'excellence comportementale

- Poursuite du déploiement de la démarche d'observation et de développement. En particulier, des sessions de formation des formateurs ont été programmées sur les zones États-Unis et Asie afin de garantir l'excellence des formateurs en charge de porter ce programme.
- Des initiatives locales sur des programmes plus généraux destinés à une meilleure connaissance du Groupe se mettent en place : en Asie, 50 personnes ont déjà suivi le module « Knowledge Rhodia » qui vise à mieux connaître les Entreprises, les métiers et les produits du Groupe.

Renforcer les expertises métiers

- La première université Finance pour Financiers Rhodia a ouvert ses portes. Ses objectifs : généraliser et améliorer la compréhension des sujets financiers et accélérer l'intégration des nouveaux arrivants. Déployée sur chacune des zones, elle a mobilisé en Europe, pendant une semaine complète, 12 formateurs internes pour 90 participants. Générateur d'expertises et de performance, ce rendez-vous sera reconduit chaque année.

3.3.4 VEILLER À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Rhodia fait de la santé et de la sécurité de ses salariés une priorité. Assurer de bonnes conditions de travail et maîtriser les risques sont des préoccupations quotidiennes du Groupe.

Rhodia a pour cela mis en place des procédures préventives systématiques en ce qui concerne la santé de ses propres employés mais aussi des tiers qui travaillent sur ses sites, ainsi que des riverains de ses usines.

En 2006, en relation avec une « *ligne rouge* » de son *Management Book* (se reporter au chapitre 5.1.2.1 du présent document de référence), le Groupe a développé une procédure de gestion des produits CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) qui encadre les possibilités de substitution et la maîtrise des risques (voir chapitre 3.2.7 du présent document de référence).

La mobilisation du groupe Rhodia dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement se traduit par un engagement très concret des dirigeants sur le terrain. À ce titre, les visites « Sécurité » des membres du Comité Exécutif du Groupe et les visites « Sécurité » de la hiérarchie (« *VSH* »), assurées par les membres des Comités de Direction des Entreprises de Rhodia, participent à la sensibilisation et à la motivation des équipes. Le taux moyen de VSH par membre des Comités de Direction des Entreprises s'est stabilisé à la valeur de 7,5 en 2009.

Rhodia dispose de nombreuses méthodes, la plupart basées sur le comportement, pour faire progresser l'application par les salariés des bonnes pratiques en matière de sécurité. Ainsi, en 2009, 90 % des collaborateurs se sont impliqués dans une action de progrès en

termes de santé, de sécurité ou d'environnement. Le développement d'actions dans le domaine des facteurs humains et organisationnels de la sécurité (FHOS) avec l'élaboration d'un programme nommé « *VIGILANCE* », puis l'embauche d'un référent en FHOS ont été deux actes importants en 2009 pour le groupe Rhodia dans sa volonté de maintenir ses performances actuelles en matière de sécurité.

En 2009, 48 maladies professionnelles reconnues ou susceptibles de l'être ont été identifiées sur l'ensemble des sites du groupe Rhodia. Ces 48 maladies concernent en totalité la France. Ces maladies sont, pour la grande majorité d'entre elles, les conséquences d'expositions passées, principalement à l'amiante (85 %), antérieures à la création de Rhodia. Le temps de latence pour les pathologies dues à l'amiante est en effet généralement élevé entre le début d'exposition et les premières manifestations radio cliniques (le plus souvent entre 30 et 40 ans). Dans de nombreux cas, le groupe Rhodia assume toutefois les conséquences de ces pathologies.

Résultats Sécurité

Le Groupe a développé depuis 2006 des taux de fréquence globaux qui prennent en compte l'ensemble des personnes travaillant sur ses sites. Ceci traduit sa volonté de traiter de façon homogène l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques HSE.

À partir de 2007, Rhodia a décidé de présenter des résultats affinés (2 chiffres après la virgule) qui permettront de mieux évaluer les progrès réalisés sur ses indicateurs Sécurité (données à périmètre historique).

	2005	2006	2007	2008	2009
TF1 Personnel travaillant sur un site Rhodia ⁽¹⁾	0,9	0,7	0,67	0,59	0,62
TF2 Personnel travaillant sur un site Rhodia ⁽²⁾	2,1	1,5	1,43	1,18	1,18
TF1 Personnel Rhodia ⁽³⁾	0,8	0,5	0,50	0,63	0,60
TF2 Personnel Rhodia ⁽⁴⁾	1,8	1,1	1,18	0,91	1,04
TG Personnel Rhodia ⁽⁵⁾	0,05	0,04	0,05	0,05	0,05
Maladies professionnelles pour le personnel Rhodia	41	57 ⁽¹⁰⁾	53 ⁽¹⁰⁾	69 ⁽¹⁰⁾	48 ⁽¹⁰⁾
TF1 Intérimaires ⁽⁶⁾	1,4	1,7	2,57	1,05	0
TF2 Intérimaires ⁽⁷⁾	2,3	2,3	3,22	2,11	0
TF1 Entreprises extérieures ⁽⁸⁾	1,1	1,2	0,82	0,46	0,71
TF2 Entreprises extérieures ⁽⁹⁾	3,0	2,6	1,79	1,68	1,65
Nombre de décès de personnels Rhodia, Entreprises extérieures et intérimaires	0	0	1	0	0

(1) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(2) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel de Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(3) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(4) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(5) Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre de jours de travail perdus par millier d'heures de travail.

(6) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel intérimaire employé par les sites du groupe Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(7) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail pour le personnel intérimaire employé par les sites du groupe Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(8) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail pour des entreprises n'appartenant pas au groupe Rhodia mais travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(9) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail pour des entreprises n'appartenant pas au groupe Rhodia mais travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.

(10) Reconnues ou susceptibles de reconnaissance par la suite, telles que définies dans la procédure interne du Groupe (DRC 28) sur le processus de gestion des maladies professionnelles.

Le taux de fréquence TF1 (accidents avec arrêt de travail pour l'ensemble des personnes travaillant sur les sites du Groupe), qui est le seul communiqué largement par l'ensemble des sociétés industrielles, est depuis maintenant 5 ans inférieur à 1, niveau qui situe Rhodia dans les meilleurs mondiaux ⁽²⁵⁾ de la chimie en matière de résultats sécurité au travail. En 2009, ce taux s'est établi à une valeur proche de celle de 2008, à savoir 0,62.

Le taux de fréquence TF2 (accidents avec ou sans arrêt de travail) se maintient à un niveau d'excellence pour les industriels de la chimie et de la pétrochimie avec une valeur proche de 1.

Le Groupe déplore néanmoins des accidents avec des atteintes irréversibles, ce qui l'a conduit à la mise en place et au suivi d'un indicateur spécifique « taux de gravité retraité », permettant de mieux piloter le processus « Sécurité des Hommes au poste de travail ». Mis en place en 2007, cet indicateur de tendance présente à fin 2009 le même degré de gravité qu'en 2008 indépendamment du nombre d'accidents, qui sur la même période diminuent. Le recul acquis après deux ans d'observation de cet indicateur, et l'enseignement tiré, ont notamment permis de justifier la mise en place d'un programme de sensibilisation/action nommé Vigilance, dont l'objectif est de promouvoir auprès des opérateurs des comportements prudents et responsables dans leurs gestes du quotidien.

3.3.5 INVESTISSEMENTS HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ EN 2009

Les investissements dans le domaine hygiène, santé et sécurité s'élèvent pour l'ensemble du Groupe à 21,9 millions d'euros en 2009.

(25) Étude Ernst&Young - février 2009 - d'après les données publiées par les entreprises.

3.4 Les engagements de Rhodia dans les relations avec les communautés locales

3.4.1 MAÎTRISER LES RISQUES INDUSTRIELS LIÉS AUX INSTALLATIONS

Évaluer les risques liés aux installations et procédés

La maîtrise des risques industriels de Rhodia se base sur une évaluation précise des risques existants. À cette fin, un programme d'étude de sécurité existe pour toutes les installations du Groupe. Ces études « Sécurité procédés », extrêmement détaillées, évaluent les risques potentiels liés à la fois aux produits et aux procédés et sont revues tous les cinq ans. Ce programme s'appuie sur un réseau d'experts en sécurité des procédés soutenus par des responsables de procédés, ayant la responsabilité de valider le passage d'une phase à l'autre d'un projet, tant dans sa dimension de production que dans celle de la sécurité. L'objet de ces procédures est d'élaborer les mesures de prévention et de protection requises pour tous les sites et installations et d'analyser tous les processus en action afin d'évaluer les risques en détectant les paramètres clés.

L'objectif de Rhodia est de réaliser ou d'avoir révisé depuis moins de cinq ans, pour chaque installation, une étude de sécurité adaptée à ses risques.

Une analyse des risques en matière de sécurité des procédés a été réalisée sur 83 % des installations depuis moins de 5 ans. L'effort a surtout porté sur les installations classées Seveso ou assimilées (pour les pays hors de l'Union Européenne) pour lesquelles un taux de couverture de 98 %⁽²⁶⁾ a été atteint.

Au 31 décembre 2009, Rhodia a identifié dans son *reporting*, 27 sites Seveso « seuil haut ou bas » ou assimilés dans le monde (dont 13 en Europe), susceptibles de présenter, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

Tous les événements accidentels, ayant pour origine un dysfonctionnement lié à un procédé, sont enregistrés et analysés. Rhodia suit à une échelle mondiale le nombre de ces « accidents » en les classant par niveau de gravité : C (catastrophique), H (haut), M (moyen), L (faible).

	2005	2006	2007*	2008*	2009*
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie C	0	0	0	0	0
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie H	1	3	2	3	2
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie M	45	19	37	48	53
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie L	N/A	N/A	112	324	267

* À partir de 2007, le périmètre de reporting des accidents « procédés » de Rhodia a changé. Le Groupe a, en effet, mis en œuvre deux reportings distincts, qui permettent de gagner en visibilité sur les origines des accidents (d'origine accidentelle ou chronique).

L'amélioration de la sécurité des procédés s'inscrit dans une démarche de progrès permanent et fait l'objet d'efforts constants de la part des sites du Groupe.

En 2009, et pour la neuvième année consécutive, aucun événement de catégorie C (catastrophique) n'est à déplorer.

Par ailleurs, le nombre d'accidents de niveau H (haut) est faible et constant d'une année sur l'autre depuis 4 ans.

Enfin, afin d'améliorer la sécurité de ses procédés, Rhodia a débuté en 2007 un *reporting* des accidents de niveau L (faible). La sensibilisation des principaux acteurs à ce nouveau *reporting* a permis d'en améliorer l'exhaustivité en 2008, ce qui explique

l'augmentation du nombre d'accidents de cette catégorie par rapport à 2007. Le résultat de 2009 confirme la valeur de 2008. L'analyse de leurs principales causes a permis de mettre en évidence plusieurs axes de travail et en particulier une action dans le domaine des Facteurs Humains et Organisationnels (FHOS) rejoignant dans ce sens le programme « Vigilance. » (se reporter au chapitre 3.3.4 du présent document de référence)

Enfin, en France, l'effort en matière d'analyses des risques a été maintenu avec la poursuite de l'élaboration des dossiers pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans le cadre de la loi du même nom du 30 juillet 2003.

(26) Indicateur basé sur le cumul des pourcentages de couverture de chaque unité.

Définir les plans d'urgence pour gérer tout type de situation accidentelle

Rhodia a pour objectif de réaliser, pour chaque entité et chaque activité, un plan d'urgence adapté aux risques identifiés. Rhodia mène des efforts importants de prévention des accidents avec pour objectif le « zéro accident ». Le risque nul n'existant pas, le Groupe se prépare à différents types de situations accidentelles, qu'elles soient liées à l'industrie, aux transports ou aux produits. Face à la variété des risques, le Groupe a établi des plans d'urgence à différents niveaux de l'organisation : Groupe, pays, Entreprises et sites industriels. Les plans d'urgence définissent les rôles de chaque entité selon le type de crise rencontrée et précisent comment les différentes entités doivent se coordonner entre elles pour assurer une gestion efficace. L'objectif est que chaque Entreprise mette en place (ou révise) un plan d'urgence adapté à ses activités.

Comme la préparation des employés aux interventions d'urgence est indispensable pour acquérir les bons réflexes et agir de façon proactive, des formations ont été dispensées notamment dans les principaux pays où le Groupe est industriellement présent. Ces programmes mondiaux de formation à la gestion de crise mettent l'accent sur l'importance de la coordination, la cohésion et la mobilisation des expertises (internes et externes au Groupe), ainsi que sur les différentes étapes des situations de crise.

En 2009, 98 % des entités ont testé leur plan d'urgence depuis moins de 3 ans (97 % ayant révisé leur plan d'urgence depuis moins de 3 ans). Cette réalisation, confirmant le progrès enregistré l'année dernière, démontre que cette pratique est désormais établie de façon permanente sur la quasi-totalité des entités opérationnelles du Groupe.

En ce qui concerne le transport, l'évolution du nombre d'accidents est la suivante :

À périmètre historique	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'accidents	23	22	25	22	24

Plus précisément concernant les accidents de transport :

- près de 50 % des accidents restent imputables à des événements intervenant au cours du transport, c'est pourquoi les actions d'information auprès des transporteurs seront poursuivies en 2010 ;
- 50 % des accidents surviennent au cours des opérations de chargement ou de déchargement ; c'est pourquoi, un rappel des procédures est effectué sur les sites pour tenter de remédier à ces dysfonctionnements.

Rhodia apporte une attention toute particulière au choix de ses transporteurs, en s'appuyant sur les données du *European Chemical Industry Council* (CEFIC). De même dans le cadre de la démarche Développement Durable du Groupe, la fonction Achats a mis en place et généralisé un questionnaire d'évaluation du Développement Durable et de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dès l'étape de sélection des nouveaux fournisseurs. Enfin, un processus d'évaluation annuelle de la performance est déployé sur la zone Europe.

Les actions suivantes, initiées il y a quelques années, ont été poursuivies en 2009 dans le domaine des transports :

- en application des réglementations internationales relatives au transport, les sites de Rhodia ont mis en place des plans de sûreté transport pour les marchandises dangereuses à haut risque (*high consequence dangerous goods*). Par « sûreté », on entend les mesures ou les précautions à prendre pour minimiser le vol ou l'utilisation impropre de marchandises dangereuses pouvant mettre en danger des personnes, des biens ou l'environnement ;
- à la suite de l'engagement pris par Rhodia en 2003 de lutter contre le terrorisme dans le cadre de l'engagement volontaire américain C-TPAT (*Customs Trade Partnership against Terrorism*), les douanes américaines (*US-Customs & Border Protection*) ont conduit un audit en 2006 sur trois des sites français de Rhodia. Les inspecteurs ont estimé que certaines bonnes pratiques mises en œuvre sur ces sites pouvaient être considérées comme des exemples à diffuser. En 2007, ils ont décerné à Rhodia Inc. le meilleur niveau atteignable (Tier III). À la suite des audits réalisés par les douanes américaines en Inde et aux États-Unis, la « re-certification » triennale par les douanes américaines est prévue en 2010 ;
- 100 % des sites Rhodia expédiant des marchandises vers les États-Unis ont mis en place en 2009 un plan de sûreté transport étendu aux exigences du C-TPAT ;
- une clause relative à la sûreté des transports vis-à-vis des menaces terroristes a été introduite dans les nouveaux contrats de transport. Elle prévoit que lorsque les flux de transport confiés aux prestataires impliquent des expéditions par conteneur maritime de marchandises à destination des États-Unis, ces prestataires doivent répondre aux exigences de l'engagement volontaire C-TPAT des États-Unis ;
- un numéro d'information d'urgence international, opérationnel 24 h sur 24, 365 jours par an, devrait être mis en place courant 2010 afin de répondre à toute sollicitation de clients, d'autorités locales... Il permettra au Groupe d'avoir connaissance très rapidement d'événements (tels les accidents de transport) et de réagir dans les plus brefs délais pour apporter expertise et assistance à l'appelant.

Enfin, en France, Rhodia a été désigné en 2009 en tant qu'Opérateur d'Importance Vitale (OIV), en application du décret français SAIV (Secteurs d'Activité d'Importance Vitale), pris en application des articles L.1332-1 et suivants du Code de la défense. Cette réglementation réforme le régime de vigilance et de protection des installations les plus sensibles pour la défense de la Nation et la sécurité de l'État en cohérence avec les plans gouvernementaux Vigipirate et Orsec. Elle s'inscrit dans une démarche de sécurité globale même si le risque terroriste est principalement évoqué. S'il oblige l'industriel à des mesures de protection supplémentaires, il lui assure, en contrepartie, le concours de forces de protection dépendant des autorités. En conséquence Rhodia a proposé fin 2009 la désignation de certains sites français en tant que Points d'Importance Vitale. Le degré de protection lié à cette réglementation ne permet pas légalement de communiquer davantage d'informations.

3.4.2 RENFORCER LES ÉCHANGES ET LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES LOCALES

Informer et communiquer de façon proactive

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de ses risques industriels, le Groupe s'efforce également d'expliquer son action hors du Groupe. L'ouverture de sites comme lors des journées portes ouvertes en France, ainsi que la participation aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC en France, Comités Consultatifs Communautaires aux États-Unis, etc.) contribuent à l'information et au dialogue avec les riverains des sites de Rhodia, les élus locaux et les associations.

En 2009, Rhodia a poursuivi en France l'application de la démarche « communication à chaud » lancée par l'Union des Industries Chimiques (UIC) et le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Cette démarche vise à informer rapidement des incidents, même mineurs, survenant sur les sites de production du Groupe ou lors du transport de ses produits. Applicable à toutes les unités de production de Rhodia en France, cette approche de communication proactive renforce le dialogue que le Groupe entretient avec les riverains, la presse locale, les élus et autres parties prenantes.

Rhodia a obtenu dans ce domaine d'excellents résultats puisque 90 % de ses accidents ont fait l'objet d'une communication à chaud alors que la profession de la chimie (UIC) se situe uniquement à une communication pour 2 accidents reportables, soit 50 %.

Être un acteur de la vie locale

En 2007, le Groupe a créé au Brésil, la Fondation Rhodia (*Instituto Rhodia*), qui fonctionne comme un organisme indépendant. Elle a pour vocation de développer des projets sociétaux et environnementaux dans le pays. Sur la période 2007-2013,

la Fondation bénéficie d'un financement de la part de Rhodia d'un montant de 1 million de dollars américains (735 000 euros). Cette dotation provient pour une partie de la valeur créée par le projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre du site de Paulinia au Brésil.

Le premier projet de cette Fondation, intitulé *Alquimia Jovem* (Alchimie Jeune), est centré sur l'éducation des jeunes défavorisés ou en situation d'exclusion sociale. Il implique les communautés proches du centre de recherche de Rhodia situé dans cette région. La Fondation s'occupe chaque année de plus de 80 jeunes, âgés de 12 à 16 ans qui vivent près du site de Paulinia dans l'état de Sao Paulo au Brésil. Deux fois par semaine, ces jeunes pratiquent une activité sportive (football, basket-ball, volley-ball) et participent à des échanges sur différentes problématiques (santé, environnement, drogues, orientation professionnelle...). À partir de 2009, le Conseil d'Administration de la Fondation, composé de dirigeants et salariés de Rhodia ainsi que de représentants de la société civile locale, étudiera le développement de nouveaux projets.

Le soutien de Rhodia Brésil au programme *Museu de Arte Jovem* (programme liant art et jeunesse) s'est poursuivi en 2007. Dès mars 2008, le Groupe a développé un projet, intitulé *Memoria Local Na Escola*. L'objectif est de faire réfléchir enfants et professeurs sur l'histoire de leur communauté et de rapprocher les plus jeunes des anciens. Ce projet s'adresse à des enfants de 9 à 12 ans, et a concerné en l'espace de deux ans plus de 2 840 étudiants et 134 enseignants, scolarisés dans 77 écoles publiques de Santo André, et de Paulinia, ville où Rhodia a implanté sa première usine brésilienne. Depuis le lancement du projet en 2008, des expositions dans des lieux publics ont présenté le résultat de ces travaux à chaque fin d'année. Pour obtenir plus d'informations sur la Fondation et les projets qu'elle mène, un site internet dédié (en anglais et portugais) a été créé : www.institutorhodia.com.br

3.5 Rapport d'examen de l'un des Commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement et sécurité présentés dans le document de référence 2009 du groupe Rhodia

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes du groupe Rhodia, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs environnement et sécurité mentionnés ci-dessous, exprimés à périmètre historique (sites appartenant ou ayant appartenu au Groupe en 2009), figurant aux chapitres 3.2.5 et 3.3.4 du présent document de référence :

- air : effet de serre exprimé en équivalent CO₂, acidification (oxydes d'azote et de soufre), ozone troposphérique (composés organiques volatils) ;
- eau : prélèvement d'eau, eutrophisation (azote et phosphore), dégradation du milieu aquatique (demande chimique en oxygène, matières en suspension) ;
- sécurité : personnel Rhodia (TF1, TF2, taux de gravité, décès), personnel extérieur (TF1, TF2 et décès) et personnel intérimaire (TF1, TF2 et décès), ensemble des personnels (Rhodia, extérieur et intérimaire : TF1 et TF2).

Ces indicateurs ont été préparés sous la responsabilité de la Direction Générale conformément aux procédures de *reporting Responsible Care*® (DRC 06 et son glossaire afférent, DRC 06-01), consultables au siège du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces indicateurs.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à une assurance modérée sur le fait que les indicateurs ne comportent pas d'anomalie significative. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Les travaux ont été conduits au niveau du siège et sur 6 sites géographiques significatifs, représentant 6 entités opérationnelles du Groupe, sélectionnées sur la base des données de l'exercice 2008 (entités majoritairement contributrices aux indicateurs environnement ou n'ayant pas fait l'objet de travaux les années précédentes) :

- Chalampé (France) ;
- Zhenjiang (Chine) ;
- Freiburg Acetow (Allemagne) ;
- Houston Regen Acid (États-Unis) ;
- Vernon (États-Unis) ;
- St Fons Chimie Silcea (France) ;

L'ensemble de ces travaux a été effectué de décembre 2009 à fin janvier 2010.

Les données environnementales issues des entités que nous avons visitées couvrent, pour chacun des indicateurs concernés, les pourcentages suivants par rapport aux chiffres publiés par le groupe Rhodia :

	2009
Effet de serre (équivalent CO ₂ , cessions intra-groupe neutralisées)	49 %
Acidification (rejets d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre)	32 %
Ozone Troposphérique (rejets de COV)	33 %
Prélèvement d'eau	54 %
Eutrophisation (rejets d'azote et de phosphore)	50 %
Dégradation du milieu aquatique : rejets en DCO	47 %
Dégradation du milieu aquatique : matières en suspension	20 %

Pour les indicateurs sécurité, les données issues des sites visités couvrent les pourcentages suivants en matière d'heures travaillées nécessaires au calcul des taux de fréquence et de gravité :

Personnel Rhodia	15 %
Personnel d'entreprises extérieures	9 %
Personnel intérimaire	10 %
Ensemble des personnels (Rhodia, extérieur, intérimaire)	13 %

Au siège et préalablement aux visites de sites :

- Appréciation des procédures de *reporting* au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité et leur caractère compréhensible.

Lors des visites de sites :

- Vérification de la bonne application des règles de *reporting* définies par le Groupe, en particulier des définitions relatives aux indicateurs *Responsible Care*® entrant dans le périmètre du présent rapport ;
- Concernant les indicateurs environnement et sécurité :
 - revue des méthodes de calcul utilisées pour établir les données du reporting *Responsible Care*®, et en particulier de leur cohérence et de leur fiabilité ;
 - rapprochement, sur base de sondages, des données déclarées par les entités opérationnelles dans le système de *reporting* avec des sources d'informations variées (dont résultats d'autocontrôle, déclarations destinées à l'administration ou rapports résultant d'interventions de prestataires externes réalisés dans le cadre des réglementations locales, documents de suivi interne, factures, suivi de contrôle de gestion) ;
 - revue analytique des données brutes entrant dans le calcul des indicateurs de l'exercice 2009 par rapport à celles de l'exercice précédent ;

- En cas d'écart sur une donnée déclarée, détermination de la valeur à retenir en liaison avec l'entité opérationnelle et la Direction *Responsible Care*®, et vérification de la bonne prise en compte de la donnée modifiée dans la fiche de *reporting* de l'entité concernée.

Suite aux visites, au siège du Groupe

- Concernant les sites visités :
 - validation de la bonne prise en compte des données revues pour les entités opérationnelles visitées dans la consolidation globale réalisée par l'équipe en charge du *reporting* au sein de la Direction *Responsible Care*® ;
- Concernant les sites non visités :
 - revue, sur la base de sondages, des travaux de relance et d'explication des écarts entre les données 2008 et 2009 effectués par l'équipe en charge du *reporting* ;
 - revue, sur la base de sondages, des contrôles de cohérence effectués par l'équipe en charge du *reporting* ;
 - revue, sur la base de sondages, des corrections significatives effectuées par les sites non visités à la demande de l'équipe en charge du *reporting*.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts de notre département Développement Durable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les indicateurs environnement et sécurité mentionnés dans le premier paragraphe du présent rapport ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de *reporting Responsible Care*® du Groupe applicables en 2009.

Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2010

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier
Associé
Commissaire aux comptes

Sylvain Lambert
Associé
Département Développement Durable

4

4

Gouvernance

4.1	Composition des organes d'administration et de Direction	54
4.1.1	Le Conseil d'Administration	54
4.1.2	La Direction Générale	61
4.2	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	62
4.2.1	Mode de direction et limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général	62
4.2.2	Missions et principaux travaux du Conseil d'Administration	63
4.2.3	Missions et principaux travaux des comités spécialisés	64
4.2.4	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités	67
4.2.5	Participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités d'études	68
4.2.6	Autres droits et obligations des administrateurs	68
4.3	Rémunérations	69
4.3.1	Rémunérations des membres du Comité de Direction Générale	69
4.3.2	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	71
4.3.3	Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	73
4.3.4	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance	75

Le présent chapitre 4, complété des sections 5.1.1, 5.1.2, 7.3.4 et 7.4.8 du présent document de référence, forme le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le Président-Directeur Général a soumis ce rapport au Conseil d'Administration qui l'a approuvé lors de sa réunion du 23 février 2010.

Rhodia s'attache à ce que les bonnes pratiques, recommandations et dispositions en matière de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées soient bien intégrées dans le mode de fonctionnement de

ses organes d'administration et de Direction. La Société a ainsi choisi de se référer volontairement au Code AFEP-MEDEF, dans sa dernière version consolidée de décembre 2008, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. La Société estime que ses pratiques sont conformes aux recommandations de ce code et n'en a pas écarté de dispositions. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

4.1 Composition des organes d'administration et de Direction

4.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Rhodia est actuellement composé de onze administrateurs, les statuts prévoyant qu'il doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Depuis 2005, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoyant par ailleurs qu'un administrateur non exécutif ne peut rester en fonction plus de 12 ans. Les renouvellements sont échelonnés sur 2 années consécutives.

Deux administrateurs, MM. Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général, et Jacques Khélicff, Directeur du Développement Durable, exercent des fonctions exécutives au sein du Groupe. Ce dernier est également administrateur représentant les salariés actionnaires.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit, depuis le 3 novembre 2009, qu'un *Lead Independent Director* est désigné par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance. M. Michel de Fabiani occupe cette fonction depuis cette date. Son rôle est d'être le relais privilégié entre le Président-Directeur Général et les administrateurs indépendants, d'être consulté lors de l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil et de mener les débats du Conseil en cas d'absence du Président-Directeur Général. Enfin, il peut réunir les administrateurs indépendants.

Les statuts de la Société prévoient que chaque administrateur doit détenir un minimum de 100 actions.

Évolutions intervenues depuis le début de l'exercice 2009

Depuis le début de l'exercice 2009, la composition du Conseil d'Administration a connu les évolutions suivantes :

M. Pierre Lévi a démissionné le 25 février 2009.

M. Henri Poupart-Lafarge a été coopté le 5 mai 2009 par le Conseil d'Administration, en remplacement de **M. Jérôme Contamine**, démissionnaire à la suite de sa nomination comme Directeur Financier de Sanofi-Aventis, fonction qu'il a estimée incompatible avec son mandat d'administrateur chez Rhodia. La ratification de la cooptation de M. Henri Poupart-Lafarge sera proposée à l'Assemblée Générale du 28 avril 2010.

M. Patrick Buffet a été nommé lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2009.

Par ailleurs, **M. Jacques Khélicff**, administrateur depuis l'Assemblée Générale du 23 juin 2005, a été nommé administrateur représentant les salariés actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2009.

Présentation des membres du Conseil d'Administration au 23 février 2010

Parmi les critères retenus pour la sélection des administrateurs figurent leur expertise et leur expérience en matière de gestion. Les biographies ci-dessous ainsi que les tableaux figurant au chapitre 4.1.1.2 donnent ainsi une indication sur l'expérience et les expertises de chacun des administrateurs.

Jean-Pierre Clamadieu est Président-Directeur Général de Rhodia depuis le 17 mars 2008. Il en était auparavant le Directeur Général et administrateur depuis octobre 2003. Il est également administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007 et de la SNCF depuis le 21 février 2008. M. Clamadieu a été Directeur Général de la division Pharmacie et Agrochimie d'avril à octobre 2003, Directeur Général de la division Organique Fine de janvier 2002 à avril 2003, Directeur des Achats Monde en 2001 et Directeur Général de l'Entreprise Rhodia Eco Services entre 1999 et 2000. De 1996 à 1999 il a été Directeur Général chargé des activités chimie du groupe Rhône-Poulenc pour la Zone Amérique Latine. M. Clamadieu a intégré Rhône-Poulenc en 1993 pour développer de nouvelles activités dans le domaine du contrôle de la pollution automobile. Avant de rejoindre Rhône-Poulenc M. Clamadieu a été Conseiller technique auprès du ministre du Travail de 1991 à 1993. M. Clamadieu a commencé sa carrière professionnelle en 1984, occupant différents postes au sein d'agences gouvernementales françaises telles que la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIR) et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). Il est né le 15 août 1958 et est diplômé de l'École des Mines de Paris.

Patrick Buffet est administrateur de Rhodia depuis le 20 mai 2009 et préside le Comité Stratégique et de Développement Durable du Groupe. Il est Président-Directeur Général du groupe Eramet, Président-Directeur Général de la Société Le Nickel et administrateur de Comilog (sociétés du groupe Eramet), depuis avril 2007. Il est également administrateur de Bureau Veritas et de la société Banimm (Belgique) et membre du Conseil de Surveillance d'Arcole Industries. Entre 2001 et avril 2007, il était Délégué Général, Membre du Comité Exécutif de Suez et Membre du Conseil de Surveillance d'Areva. De 1998 à 2001, il occupait les fonctions de Directeur Général Adjoint, Membre du Comité Exécutif du groupe Suez Lyonnaise des Eaux et de la Société Générale de Belgique. De 1994 à 1998, il était Directeur des Participations Industrielles de la Société Générale de Belgique, filiale de Suez. De 1991 à 1994, Patrick Buffet était Conseiller Industriel à la Présidence de la République, après ses fonctions de Président-Directeur Général de la société Sanders S.A. (1989-1991). Il a exercé auparavant différentes responsabilités au sein du ministère de l'Industrie (Directeur de Cabinet du ministre délégué à l'Énergie, Conseiller Technique au Cabinet de plusieurs ministres). Patrick Buffet a commencé sa carrière d'Ingénieur au Corps des Mines comme Chargé de Mission auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes puis comme Responsable « Grands Projets » à la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières. Il est né le 19 octobre 1953.

Aldo Cardoso est administrateur de Rhodia depuis le 28 juillet 2004 ; il est actuellement Président du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et membre du Comité d'Audit et des Risques du Groupe. M. Cardoso est également administrateur de GDF-Suez, Imerys, Gecina, Mobistar (Belgique) et de Bureau Veritas et censeur d'Axa Investment Managers. M. Cardoso a été Président Exécutif d'Andersen Worldwide de 2002 à 2003, Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2001, et Président d'Andersen France de 1998 à 2002. M. Cardoso a débuté sa carrière en 1979 en tant que consultant auditeur au sein du groupe Andersen et y a été nommé Associé en 1989 puis Directeur du Département Audit en France en 1993, avant de prendre en charge

le Département Européen d'Audit et de Consultation Financière en 1998. M. Cardoso est né le 7 mars 1956 et est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris.

Pascal Colombani a été nommé administrateur de Rhodia lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2005 et est actuellement membre du Comité Stratégique et de Développement Durable et du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Groupe. M. Colombani est *Senior Advisor* du cabinet de Conseil en stratégie A.T. Kearney depuis 2003, Président du Conseil d'Administration de Valeo et administrateur d'Alstom, de Technip, de British Energy Group (filiale d'EDF) et d'Energy Solutions. M. Colombani a présidé le Conseil de Surveillance d'Areva jusqu'à 2003 et a été administrateur général et Président du Conseil d'Administration du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de janvier 2000 à décembre 2002. De 1998 à 1999, il a été Directeur de la Technologie au ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Technologie, après avoir travaillé près de 20 ans pour Schlumberger à différents postes en Europe, aux États-Unis d'Amérique et en Asie, présidant notamment la filiale japonaise du groupe à Tokyo de 1995 à fin 1997. M. Colombani a débuté sa carrière au CNRS et au Lawrence Berkeley Laboratory. Il est né le 14 octobre 1945 et a été élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud. Il est agrégé de l'Université (1969) et docteur en sciences physiques (1974).

Laurence Danon est administrateur de Rhodia depuis le 16 mai 2008 et est actuellement membre du Comité Stratégique et de Développement Durable du Groupe. Elle a rejoint Edmond de Rothschild Corporate Finance en 2007 comme Membre du Directoire et a été nommée Présidente du Directoire en novembre 2009. Ancienne élève de l'École Normale Supérieure (Ulm), ingénieure du Corps des Mines, agrégée de Sciences Physiques et titulaire d'un DEA de Chimie Organique, Laurence Danon démarre sa carrière en 1984 au ministère de l'Industrie comme chef de la division Développement Industriel de la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche de Picardie puis rejoint en 1987, la Direction des Hydrocarbures du ministère de l'Industrie, comme Chef de la Direction Exploration-Production. En 1989, elle entre dans le groupe Elf où elle exerce des responsabilités commerciales au sein de la division Polymères. En 1991, elle devient Directeur à la division Spécialités Industrielles, avant d'être nommée en 1994 Directeur de la division Mondiale des Polymères Fonctionnels. En 1996, elle se voit confier la Direction Générale de Ato Findley Adhésives qui deviendra Bostik après la fusion avec Total à partir de 1999. Bostik est n° 2 mondial des adhésifs. Nommée Président-Directeur Général du Printemps en 2001, Laurence Danon mène avec succès son repositionnement vers la mode et le haut de gamme. Après la cession réussie du Printemps en octobre 2006, elle quitte son poste en février 2007. Laurence Danon préside la Commission « Nouvelles Générations » du MEDEF. Elle est également membre du Conseil d'Administration des sociétés Diageo Plc et Plastic Omnium S.A. et membre du Conseil de Surveillance de BPCE. Elle est née le 6 janvier 1956.

Michel de Fabiani a été nommé administrateur de Rhodia en avril 2003 et est actuellement Lead Independent Director et membre du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et du Comité d'Audit et des Risques du Groupe. Il est aussi Président de Hertford British Hospital Corporation ainsi que de la Franco British Chamber of Commerce & Industry, administrateur

de BP France et Valeo SA, et membre du Conseil de Surveillance de Vallourec. À l'étranger il est administrateur de EB Trans Luxembourg. Il a été Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de BP France de 1995 à 2004, Président Régional Europe de BP Group de 1999 à 2004, et auparavant Directeur Général de BP Oil Europe. Il est né le 17 juin 1945 et est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (1967).

Jacques Khélif a été nommé administrateur de Rhodia lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2005 sur proposition volontaire du Conseil d'Administration qui souhaitait avoir en son sein un administrateur représentatif de l'actionnariat salarié. Il a été nommé administrateur représentant les salariés actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2009. Depuis octobre 2003, il est le Directeur du Développement Durable. Il a rejoint Rhodia en novembre 2002 en tant que Directeur Délégué, Conseiller du Président pour le Développement Durable. M. Khélif a été Secrétaire Fédéral de la Fédération Chimie CFDT à partir de 1984 et Secrétaire Général de cette même fédération à partir de 1987. À la même époque il est devenu membre du Bureau National de la CFDT. Il a également été Vice-Président de la Fédération Européenne des Syndicats des Mines, de la Chimie, et de l'Énergie (EMCEF). Il a débuté sa carrière chez Rhône-Poulenc à l'usine de Chalampé en 1972 où il a participé aux activités syndicales de la CFDT. M. Khélif est né le 19 octobre 1953.

Olivier Legrain a été nommé administrateur de Rhodia lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2005 et est actuellement membre du Comité Stratégique et de Développement Durable et du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance du Groupe. Depuis janvier 2001, il est Président du Conseil d'Administration et Président de Materis, société issue de la branche Matériaux de Spécialités du groupe Lafarge. En 1994, il est nommé Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge, membre du Comité Exécutif. Il prend la Direction de la branche Matériaux de Spécialités en 1995. Il devient également Responsable de la Coordination Stratégique du groupe Lafarge en 1997. Auparavant, il a occupé différentes fonctions de Directeur Général au sein du groupe Rhône-Poulenc. Il est nommé Directeur Général Adjoint de la division Chimie de Base de 1986 à 1990, du secteur des Fibres et Polymères de 1990 à 1991 et du secteur Intermédiaires Organiques et Minéraux de 1991 à 1993. M. Legrain est né le 30 septembre 1952 et est diplômé de l'École Civile des Mines et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE).

Francis Mer est administrateur de Rhodia depuis le 13 mai 2004 et membre du Comité Stratégique et de Développement Durable du Groupe. Il est aussi administrateur d'Adecco (Suisse) et Président du Conseil de Surveillance de Safran. Il a été ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2002 au 30 mars 2004, et Président du Conseil d'Administration d'Usinor-Sacilor puis d'Arcelor de 1986 à 2002. En juillet 1982, il est devenu Président et Directeur Général de Pont-à-Mousson S.A. et Directeur de la Branche Pipeline et Ingénierie Mécanique du groupe Saint-Gobain, après en avoir été Directeur Général Adjoint chargé de la politique industrielle, Directeur de Saint-Gobain Industries (1974 à 1978) et Directeur de Saint-Gobain Pont-à-Mousson (1973). Il avait rejoint le groupe

Saint-Gobain en 1970. Il est né le 25 mai 1939 et est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines.

Yves René Nanot est administrateur de Rhodia depuis le 25 octobre 2002. Il a été Vice-Président du Conseil d'Administration du 3 octobre 2003 au 30 mars 2004 puis Président du Conseil d'Administration du 31 mars 2004 au 17 mars 2008. Il est également, depuis le 1^{er} janvier 2010, Président du Conseil d'Administration des Ciments Français, dont il était le Président-Directeur Général depuis juillet 1993, administrateur de Provimi, Italcementi (Italie) et des filiales étrangères des Ciments Français aux États-Unis d'Amérique, au Maroc, en Inde, en Thaïlande, en Turquie et en Égypte. Il a été Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Total France, puis Président de Total Refining and Marketing et membre du Comité Exécutif du groupe Total. M. Nanot a intégré le groupe Total en 1983 et été Président d'Hutchinson S.A. de 1983 à 1989. M. Nanot a commencé sa carrière chez Du Pont de Nemours aux États-Unis d'Amérique et a occupé différents postes dans cette société en France et en Europe entre 1962 et 1983. M. Nanot est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers de Paris et titulaire d'un MBA et PhD de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA). M. Nanot est né le 27 mars 1937.

Henri Poupart-Lafarge est administrateur de Rhodia depuis le 5 mai 2009 et Président du Comité d'Audit et des Risques du Groupe. Il est Directeur Financier d'Alstom depuis octobre 2004. Il est également Président d'Alstom Holdings. Il a commencé sa carrière en 1992 à la Banque Mondiale à Washington DC, avant de rejoindre le ministère de l'Économie et des Finances en 1994 à la Direction du Trésor, puis au Cabinet du ministre de l'Économie et des Finances. Il est diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et du Massachusetts Institute of Technology. Il est né le 10 avril 1969.

Indépendance des administrateurs

Mme Laurence Danon et MM. Patrick Buffet, Aldo Cardoso, Pascal Colombani, Michel de Fabiani, Olivier Legrain, Francis Mer et Henri Poupart-Lafarge ont été qualifiés d'administrateurs indépendants, **soit 8 administrateurs sur les 11 composant le Conseil d'Administration (72 %)**.

Cette proportion est supérieure à ce qui est préconisé par le Code AFEP-MEDEF qui recommande qu'une majorité des membres du Conseil d'Administration soit indépendante.

Par ailleurs, **les Comités d'études du Conseil d'Administration sont intégralement composés d'administrateurs indépendants** (la composition des comités est détaillée au chapitre 4.2.3 ci-dessous). Pour mémoire, le Code AFEP-MEDEF recommande que la part d'administrateurs indépendants soit de la moitié dans les Comités des Rémunérations et des deux tiers dans les Comités des Comptes (ou d'Audit).

Conformément au Code AFEP-MEDEF et à son règlement intérieur, l'évaluation annuelle de l'indépendance des administrateurs a été réalisée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, lors de sa réunion du 13 janvier 2010.

Pour effectuer cet examen, le Conseil d'Administration (i) a examiné la situation de chacun des administrateurs et les éventuelles évolutions intervenues depuis la dernière qualification dont ils ont fait l'objet et (ii) s'est référé à la définition du Code AFEP-MEDEF qui considère qu'un « *administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement* ». Par ailleurs, le conseil a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance des administrateurs, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de Rhodia, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Rhodia détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Rhodia (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de Rhodia ou de son Groupe,
 - ou pour lequel Rhodia ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de Rhodia au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de Rhodia depuis plus de douze ans.

Concernant **Mme Danon, MM. Cardoso, Colombani, de Fabiani, Legrain et Mer** leur situation d'administrateur indépendant n'a pas évolué depuis leur dernière qualification par le conseil. Ils continuent à remplir l'ensemble des critères indicatifs proposés par le Code AFEP-MEDEF pour la qualification d'administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration a également confirmé la qualification d'indépendance de **MM. Poupart-Lafarge et Buffet**, qualification intervenue lors de la séance du Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2009, suite à leur entrée au Conseil d'Administration, respectivement les 5 mai et 20 mai 2009. Il a en effet constaté qu'ils remplissaient l'ensemble des critères indicatifs proposés par le Code AFEP-MEDEF pour la qualification d'administrateur indépendant.

Concernant **M. Yves René Nanot**, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas retenir cette qualification au regard du mandat de Président du Conseil d'Administration qu'il a exercé de 2004 à 2008 et de la rémunération qui y était associée.

M. Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général, et **M. Jacques Khéliff**, Directeur du Développement Durable du Groupe, sont considérés comme non indépendants, du fait de leurs fonctions exécutives au sein du Groupe et de la rémunération qui y est associée.

4.1.1.2 Informations sur les administrateurs

Nom et informations complémentaires	Liste des mandats et autres fonctions	
	dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
JEAN-PIERRE CLAMADIEU (né le 15 août 1958) Fonction principale exercée dans la Société : Président-Directeur Général État du mandat : Cooptation le 3 octobre 2003 Ratification le 31 mars 2004 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 140 934 Il détient par ailleurs dans le cadre du PEE de Rhodia 18 388 parts de FCPE Actions Rhodia, correspondant à un nombre d'actions Rhodia identique	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Faurecia* et de la SNCF	Président-Directeur Général de Rhodia* depuis le 17 mars 2008 Directeur Général de Rhodia du 3 octobre 2003 au 17 mars 2008

* Sociétés cotées.

Nom et informations complémentaires	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
<p>PATRICK BUFFET (né le 19 octobre 1953) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Président du Comité Stratégique et de Développement Durable État du mandat : Nomination le 20 mai 2009 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 200</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président-Directeur Général d'Eramet* Président-Directeur Général de la Société Le Nickel et administrateur de Comilog (sociétés du groupe Eramet) Administrateur de Bureau Veritas* Membre du Conseil de Surveillance d'Arcole Industries <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Banimmo (Belgique) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Membre du Conseil de Surveillance d'Areva et Astorg-Partners Administrateur de CDC Ixis et diverses filiales détenues majoritairement par le groupe Suez</p>	<p>Président-Directeur Général d'Eramet* (depuis avril 2007) Délégué Général, membre du Comité Exécutif de Suez (2001 à avril 2007)</p>
<p>ALDO CARDOSO (né le 7 mars 1956) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Président du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance Membre du Comité d'Audit et des Risques État du mandat : Cooptation le 28 juillet 2004 Ratification le 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 2156</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Administrateur de GDF-Suez*, Gecina*, Imerys* et Bureau Veritas Censeur d'Axa Investment Managers <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Mobistar* (Belgique) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Administrateur de Penauille Polyservices, Axa Investment Managers, Gaz de France, Orange et Accor</p>	<p></p>
<p>PASCAL COLOMBANI (né le 14 octobre 1945) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Membre du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et du Comité Stratégique et de Développement Durable État du mandat : Nomination le 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 1 157</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> Président du Conseil d'Administration de Valeo S.A.* Administrateur de : <i>En France :</i> Alstom S.A.* et Technip S.A.* <i>À l'étranger :</i> British Energy Group plc, filiale d'EDF (Royaume-Uni) et Energy Solutions* (États-Unis d'Amérique) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de l'Institut Français du Pétrole (2001-2006) Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences (2003-2006)</p>	<p>Senior Advisor du cabinet de conseil en stratégie A. T. Kearney depuis 2003 Senior Advisor d'Arjil Banque et de Detroyat & Associés (jusqu'en octobre 2009)</p>
<p>LAURENCE DANON (née le 6 janvier 1956) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Membre du Comité Stratégique et de Développement Durable État du mandat : Nomination le 16 mai 2008 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2011 Nombre d'actions Rhodia détenues : 1 000</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Compagnie Plastic Omnium S.A.* Membre du Conseil de Surveillance de BPCE <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Diageo Plc* <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Lafuma (jusqu'en novembre 2008) <i>À l'étranger :</i> Administrateur d'Experian plc (jusqu'au 31 décembre 2009)</p>	<p>Présidente du Directoire d'Edmond de Rothschild Corporate Finance depuis novembre 2009 Membre du Directoire d'Edmond de Rothschild Corporate Finance (de septembre 2007 à novembre 2009) Président-Directeur Général de Printemps (2001 à février 2007)</p>

* Sociétés cotées.

Nom et informations complémentaires	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
<p>MICHEL DE FABIANI (né le 17 juin 1945) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Lead Independent Director Membre du Comité d'Audit et des Risques et du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance État du mandat : Cooptation le 29 avril 2003 Ratification le 31 mars 2004 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2011 Nombre d'actions Rhodia détenues : 3 125</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président de la Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique ; Président de Hertford British Hospital Corporation Administrateur de Valeo SA* et BP France Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec <i>À l'étranger :</i> Administrateur de EB Trans Luxembourg <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de l'Institut Français du Pétrole, <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Star Oil Mali et Sems Maroc</p>	
<p>JACQUES KHELIF (né le 19 octobre 1953) Fonctions principales exercées dans la Société : Directeur du Développement Durable Administrateur représentant les salariés actionnaires État du mandat : Nomination en tant qu'administrateur le 23 juin 2005 Nomination en tant qu'administrateur représentant les salariés actionnaires le 20 mai 2009 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 25 105 Il détient par ailleurs dans le cadre du PEE Rhodia 363 parts de FCPE Actions Rhodia, correspondant à un nombre d'actions Rhodia identique</p>		<p>Directeur du Développement Durable de Rhodia (depuis octobre 2003)</p>
<p>OLIVIER LEGRAIN (né le 30 septembre 1952) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Membre du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et du Comité Stratégique et de Développement Durable État du mandat : Nomination le 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 227</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président ou Administrateur de diverses filiales du groupe Materis Administrateur de Parrot*, Solaire, Trèfle, Trèfle 2 et de Mécénat Balas <i>À l'étranger :</i> Président ou Administrateur de diverses filiales du groupe Materis <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Administrateur de Terreal</p>	<p>Président-Directeur Général de Materis depuis janvier 2001</p>

* Sociétés cotées.

Nom et informations complémentaires	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
<p>FRANCIS MER (né le 25 mai 1939) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Membre du Comité Stratégique et de Développement Durable État du mandat : Cooptation le 13 mai 2004 Ratification le 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012 Nombre d'actions Rhodia détenues : 116</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président du Conseil de Surveillance de SAFRAN* Membre du Conseil de Surveillance de la Fondation pour l'Innovation Politique <i>À l'étranger :</i> Administrateur d'Adecco (Suisse) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Président du Conseil de Surveillance de la Fondation pour l'Innovation Politique (jusqu'en 2005) Administrateur d'Alstom <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Inco (Canada)</p>	
<p>YVES RENÉ NANOT (né le 27 mars 1937) Fonction principale exercée dans la Société : Administrateur État du mandat : Cooptation le 25 octobre 2002 Ratification le 29 avril 2003 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2011 Nombre d'actions Rhodia détenues : 11 000</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président du Conseil d'Administration des Ciments Français* Administrateur de Provimi <i>À l'étranger :</i> Administrateur de Italcementi SpA (Italie) et diverses filiales des Ciments Français <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Administrateur de Centre Technique Groupe SpA. (Italie) et Imerys</p>	<p>Président du Conseil d'administration de Ciments Français* (depuis le 1^{er} janvier 2010) Président-Directeur Général de Ciments Français* (de juillet 1993 au 31 décembre 2009) Président du Conseil d'Administration de rhodia (du 31 mars 2004 au 17 mars 2008)</p>
<p>HENRI POUPART-LAFARGE (né le 10 avril 1969) Fonctions principales exercées dans la Société : Administrateur Président du Comité d'Audit et des Risques État du mandat : Cooptation le 5 mai 2009 Ratification soumise à l'Assemblée Générale 2010 Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2011 Nombre d'actions rhodia détenues : 1 000</p>	<p><i>En cours actuellement :</i> <i>À l'étranger :</i> Président d'une filiale d'Alstom</p>	<p>Directeur Financier d'Alstom* depuis octobre 2004</p>

* Sociétés cotées.

L'adresse professionnelle des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions au sein de Rhodia est le siège social de Rhodia.

4.1.1.3 Autres informations

Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants

À la connaissance de la Société, aucun des administrateurs de la Société n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années :

- d'une condamnation pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres des organes d'administration du Groupe et leurs intérêts privés et leurs autres devoirs.

Par ailleurs, outre les dispositions légales applicables en matière de conventions réglementées, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération pour laquelle il serait dans une situation de conflit d'intérêts.

Absence de lien familial

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Contrats de services

Rhodia n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

4.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Comité de Direction Générale (CDG), dont la présentation figure ci-après, supervise les Entreprises, Fonctions supports et Zones. Il contribue à la définition et met en œuvre la stratégie du Groupe arrêtée par le Conseil d'Administration et définit les politiques au niveau du Groupe. Il rend les arbitrages et alloue les ressources. Il s'appuie pour cela sur une équipe fonctionnelle restreinte dans les domaines de la stratégie, de l'industriel, du marketing et des ventes, ainsi que sur les compétences et expertises des Fonctions supports.

Au 31 décembre 2009, ce comité était constitué de :

- Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général ;
- Gilles Auffret, Directeur Général Opérations ;
- Pascal Bouchiat, Directeur Général Adjoint Finances ;
- Marc Chollet, Directeur Général Adjoint, Stratégie ;
- Yolène Coppin, Directrice Générale Adjointe, Ressources Humaines ;
- Jean-Pierre Labroue, Secrétaire Général.

Au-delà de ce premier cercle de Direction Générale du Groupe, le Comité Exécutif (Comex), qui réunit les membres du CDG, Directeurs

Général des Entreprises et Directeurs des Fonctions supports et Zones géographiques, a pour vocation d'arrêter les grandes orientations sur les politiques générales du Groupe (organisation, modalités d'affectation des investissements, règles de la rémunération variable, etc.). Il assure l'alignement des priorités entre les différentes entités composant Rhodia (Entreprises, Fonctions supports, Zones géographiques) et coordonne l'action du Groupe sur les sujets transversaux (innovation, communication, développement de Rhodia dans les pays à forte croissance, etc.). Il a également pour mission d'être le « champion » et le porteur de la culture, des valeurs et de l'identité du groupe Rhodia.

Par ailleurs, en 2008, la Direction Générale a souhaité enrichir les travaux du CDG en y intégrant la compétence et l'expérience de responsables opérationnels aux profils variés. Ceci a conduit à la création d'un Comité de Direction Générale élargi qui se réunit mensuellement et a la responsabilité de contribuer à la définition et d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe arrêtée par le Conseil d'Administration, d'allouer les ressources entre les diverses Entreprises et Fonctions et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des processus opérationnels du Groupe.

4.2 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

La gestion et la Direction de Rhodia sont réparties entre le Président-Directeur Général et le Conseil d'Administration. Conformément à la loi et au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration est chargé de contrôler la gestion de la Direction, de fixer les orientations stratégiques de la Société et de veiller à la bonne marche de celle-ci. Le Président-Directeur Général est quant à lui investi de tous les pouvoirs en ce qui concerne la gestion courante de la Société et sa représentation à l'égard des tiers. Il est appuyé dans cette tâche par le Comité de Direction Générale.

Afin de compléter les dispositions légales et statutaires et de préciser les règles concernant la composition, le rôle et les pouvoirs respectifs du Conseil d'Administration, de ses Comités d'études et de la Direction Générale, la Société s'est dotée d'un règlement intérieur pour son Conseil d'Administration en 2000. Celui-ci a été modifié plusieurs fois depuis cette date afin de tenir compte à la fois des évolutions du fonctionnement des organes d'administration et de Direction de la Société et des évolutions en matière de gouvernance, et notamment des recommandations du Code AFEP-MEDEF. Son objectif est également d'optimiser l'efficacité des réunions et des

débats du Conseil d'Administration, ainsi que d'intégrer dans le fonctionnement des organes sociaux les pratiques adéquates en matière de gouvernement d'entreprise.

Le règlement intérieur prévoit ainsi les compétences respectives du Conseil d'Administration et du Président-Directeur Général, instituant des limites aux pouvoirs de ce dernier (chapitres 4.2.1 et 4.2.2 ci-dessous), l'existence de trois **Comités d'études** (Comité d'Audit et des Risques, Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et Comité Stratégique et de Développement Durable) et leurs règles en matière de composition, modalités de fonctionnement, missions et pouvoirs (chapitre 4.2.3 ci-dessous).

Il est par ailleurs prévu dans le règlement intérieur que le conseil procède, une fois par an, à une **évaluation** de son fonctionnement, en faisant notamment le point sur ses modalités de fonctionnement et en vérifiant que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues (chapitre 4.2.4 ci-dessous).

Enfin, le règlement intérieur fixe un certain nombre de **droits et devoirs des administrateurs** (chapitre 4.2.5 ci-dessous).

4.2.1 MODE DE DIRECTION ET LIMITATION DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mode de direction

Lors de la séance du Conseil d'Administration en date du 17 mars 2008, M. Yves René Nanot, dans le cadre des dispositions statutaires concernant la limite d'âge du Président, a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'Administration (conservant son mandat d'administrateur). Au regard de cette situation et de l'évolution de celle de la Société, le Conseil d'Administration, lors de cette même réunion, a décidé de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général et de confier à M. Jean-Pierre Clamadieu le mandat de Président du Conseil d'Administration assumant la Direction Générale de la Société.

Ce choix de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a été décidé pour simplifier la prise de décision et de responsabilité. La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du conseil ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'Administration offrent les garanties nécessaires à assurer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

Ainsi, le Règlement Intérieur prévoit des limites aux pouvoirs du Président-Directeur Général et a instauré, en 2009, la fonction de

Lead Independent Director afin qu'un administrateur, nommé parmi les administrateurs indépendants par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, soit le point de contact privilégié du Président-Directeur Général et assure la liaison avec les autres administrateurs. Ainsi, le *Lead Independent Director* est consulté sur l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil, peut demander la convocation d'une réunion du conseil ou réunir les administrateurs indépendants et mène les débats lors des réunions du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président-Directeur Général. Cette fonction a été confiée à M. Michel de Fabiani.

Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration indique que dans l'exercice de ses fonctions, le Président-Directeur Général veille à créer une relation permanente et optimale avec le conseil visant à permettre :

- au Conseil d'Administration de prendre ses décisions en bonne connaissance et de jouer pleinement son rôle ; et
- une prise en compte adéquate des orientations et décisions du Conseil d'Administration.

Ce même règlement intérieur instaure un droit d'examen du Conseil d'Administration prévoyant notamment que ce dernier examine et délibère préalablement sur les opérations significatives, et notamment sur :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les acquisitions et cessions significatives de participations et d'actifs ;

- les accords stratégiques d'alliance et de coopération industrielle ;
- les opérations financières significatives ;
- les investissements internes importants ;
- les modifications lourdes de structure et d'organisation du Groupe ;

et de façon plus générale sur :

- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ; et
- toute autre opération que le Président-Directeur Général soumettrait à l'examen ou à l'approbation du conseil en application d'un devoir de précaution.

Le seuil à partir duquel le conseil doit être consulté est fixé à 60 millions d'euros et à 250 millions d'euros pour les opérations financières.

4.2.2 MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attributions

Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la législation en vigueur, et notamment des pouvoirs suivants :

- il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- il peut décider la création de Comités d'études (dont il fixe la composition et les attributions) et/ou conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- de plus, il tient de la loi certaines attributions spécifiques, et notamment :
 - la convocation aux Assemblées Générales et la fixation de l'ordre du jour,
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et du rapport de gestion,
 - l'autorisation des conventions dites « réglementées » au sens de la loi,
 - la cooptation d'administrateurs,
 - la nomination ou révocation du Président-Directeur Général (et le cas échéant de Directeurs Généraux Délégués) et la fixation de leur rémunération,

- la répartition des jetons de présence,
- la réalisation d'une modification du capital sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Activité du Conseil d'Administration en 2009

Nombre de réunions du Conseil d'Administration : 8 (8 en 2008 et 9 en 2007).

Taux de participation des administrateurs : 95 % (94 % en 2008 et 90 % en 2007).

Durée moyenne des réunions : environ 3 heures

Globalement, les principaux événements de l'exercice sur lesquels ont porté les travaux du conseil et ayant entraîné une forte mobilisation des administrateurs sont les évaluations, études et décisions portant notamment sur :

- la revue approfondie de la stratégie du Groupe et l'étude des principaux projets stratégiques dont notamment :
 - l'acquisition de la société McIntyre Group Ltd,
 - l'acquisition de la participation du groupe Econcern dans six projets pilotes de production de biogaz situés en Chine et au Vietnam ;
- le suivi régulier de l'activité du Groupe et des mesures prises dans un contexte de crise financière et économique ;
- la mise en conformité des éléments de rémunération du Président-Directeur Général avec le Code AFEP-MEDEF ;

- la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration :
 - cooptation de M. Henri Poupert-Lafarge et propositions de nomination de M. Patrick Buffet et de renouvellement des mandats de MM. Cardoso, Clamadieu, Colombani, Legrain et Mer,
 - suivi du processus de nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires ayant abouti à la nomination de M. Jacques Khélicff,
 - à la suite de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités par un expert extérieur, la modification du Règlement Intérieur du conseil pour prendre en compte les recommandations issues de cette évaluation (se reporter au chapitre 4.2.4 ci-dessous).
- Pour la préparation de ses travaux, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses Comités d'études dont la composition, les modalités de fonctionnement, les attributions et activités sur l'exercice 2009 sont décrites au chapitre 4.2.3 ci-dessous.

4.2.3 MISSIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'Administration dispose de trois Comités d'études : le Comité d'Audit et des Risques, le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance et le Comité Stratégique et de Développement Durable

Au cours de l'exercice 2009, le nom et les attributions de certains comités ont évolué. Ainsi, le Comité d'Audit est devenu le Comité d'Audit et des Risques et a vu ses attributions évoluer pour prendre en compte les dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (qui transposait en droit français la 8e Directive Européenne). Le Comité Stratégique a vu son rôle étendu au Développement Durable et se dénomme maintenant Comité Stratégique et de Développement Durable.

Comme indiqué dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, les comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil d'Administration. Ils émettent, dans leur domaine de compétence respectif, des propositions, des recommandations et des avis selon les cas. En tant que de besoin, ils peuvent inviter à leur réunion toute personne de leur choix et demander l'appui de spécialistes externes. Ils n'ont qu'un pouvoir consultatif et agissent sous l'autorité du Conseil d'Administration. Ils ne doivent pas se substituer au Conseil d'Administration qui prend seul les décisions et à qui ils rendent compte chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, au moins autant de fois qu'il y a de réunions du comité dans l'année.

Outre les comités spécialisés permanents, le Conseil d'Administration peut décider de constituer des comités *ad hoc* pour les opérations exceptionnelles, par leur importance ou leur spécificité, avec une durée de vie limitée à l'étude.

4.2.3.1 Le Comité d'Audit et des Risques

Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité d'Audit et des Risques est composé de trois administrateurs :

- M. Henri Poupert-Lafarge (Président) ;
- M. Aldo Cardoso ;
- M. Michel de Fabiani.

Au cours de l'exercice 2009, M. Henri Poupert-Lafarge a été nommé membre du Comité d'Audit et des Risques, en remplacement de

M. Jérôme Contamine, démissionnaire. Il a par ailleurs été désigné Président de ce comité, en remplacement de M. Aldo Cardoso.

Tous les membres du Comité d'Audit et des Risques sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants). Ils ont été nommés tant en raison de leur expérience dans les domaines d'intérêt du Comité d'Audit et des Risques que de leur indépendance. Le Conseil d'Administration considère que tous les membres du comité ont des compétences particulières en matière financière ou comptable au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce. Des informations supplémentaires sur la formation et le parcours professionnel des membres du Comité d'Audit et des Risques sont données au paragraphe 4.1.1 ci-dessus.

Le comité entend, hors la présence de la Direction Générale, le contrôleur financier Groupe, le Directeur de l'Audit Interne, les Commissaires aux comptes et, le cas échéant, le Directeur des Risques.

Les Commissaires aux comptes sont invités à chacune des réunions du comité. Chaque réunion est précédée de l'envoi d'un dossier complet à chacun des membres du comité.

Attributions

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration indique que le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour mission :

- **d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière** et, notamment l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés et des rapports financiers périodiques y afférents ;
- **d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société** et, à ce titre, procède notamment à l'examen des risques et engagements hors-bilan significatifs, à l'examen de la synthèse de l'évaluation du contrôle interne et des rapports de l'audit interne ;
- **d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes** et, à ce titre, examine le programme général de travail des Commissaires aux comptes et s'assure de la prise en compte de leurs observations et recommandations ;
- **d'assurer l'examen et le suivi de l'indépendance du contrôle légal des comptes** et, à ce titre, est associé à la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et émet une recommandation

sur le choix de ces derniers, procède à l'audition régulière des Commissaires aux comptes, examine le montant des honoraires qui sont versés à leur réseau et les prestations réalisées au titre des diligences liées à la mission des Commissaires aux comptes (qui font l'objet d'une procédure d'approbation préalable, le cas échéant, par le Comité d'Audit et des Risques lui-même).

Le Comité d'Audit et des Risques examine enfin toute question de nature financière ou comptable qui lui serait soumise par le Président-Directeur Général.

Activités du comité sur l'exercice 2009

Nombre de réunions du Comité d'Audit et des Risques : 7 (9 en 2008 et 7 en 2007).

Taux de participation des administrateurs : 100 % (96 % en 2008 et 90 % en 2007).

Ses travaux ont d'abord et principalement porté sur la revue des points clés de l'arrêté des comptes annuels (consolidés et sociaux), semestriels et des options de clôture, en présence des Commissaires aux comptes.

Ses principaux travaux ont également porté sur :

- le contrôle interne : évaluation du contrôle interne 2008 et organisation 2009 ;
- le bilan 2008 de l'audit interne et le plan d'audit 2009 ;
- la nouvelle organisation et démarche de *risk management* du Groupe (se référer au chapitre 5 ci-dessous) et la présentation détaillée de certains risques ;
- le fonctionnement des processus de remontée des fraudes et de « Droit d'interpellation » ;
- la politique et les programmes d'assurances ;
- les relations avec les Commissaires aux comptes : honoraires, revue des prestations et plan d'audit externe 2009.

Par ailleurs, le Comité d'Audit et des Risques procède à l'auto-évaluation de son fonctionnement sur la base de la synthèse des réponses au questionnaire d'auto-évaluation proposé par l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*), rempli par chacun des membres du comité.

Lors de la réunion du 22 février 2010, le Comité d'Audit et des Risques a auditionné les Commissaires aux comptes, hors la présence du management. Les auditions du contrôleur financier Groupe et du Directeur de l'Audit Interne sont prévues ultérieurement.

4.2.3.2 Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance

Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance est composé de quatre administrateurs :

- M. Aldo Cardoso (Président) ;

- M. Pascal Colombani ;
- M. Michel de Fabiani ;
- M. Olivier Legrain ;

Au cours de l'exercice 2009, M. Aldo Cardoso est devenu Président du comité, en remplacement de M. Michel de Fabiani.

Tous les membres du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants).

Il se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt de Rhodia l'exige. Par ailleurs, des discussions ou des réunions informelles peuvent avoir lieu afin de traiter certains points particuliers.

Attributions

Constitué en mai 1998, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est vu confier par le Conseil d'Administration, en 2008, des attributions complémentaires en matière de gouvernance. Il a ainsi été rebaptisé « Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance ».

Ce comité a désormais notamment pour mission, comme indiqué dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- **en matière de rémunérations** : le comité formule des recommandations sur la rémunération du Président-Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux Délégués. Il est chargé, en se référant à la pratique générale de rémunération de groupes français ou étrangers équivalents, de recommander annuellement au conseil le niveau de rémunération fixe, les critères de la part variable de la rémunération et leur application annuelle en fonction des performances réalisées, ainsi que d'examiner les autres formes de rémunération et d'avantages en nature. Il intervient également dans la définition d'une politique générale de rémunération et d'avantages pour les cadres dirigeants (Comité Exécutif) y compris en matière de retraites. Concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, il intervient dans la préparation des éventuels plans au profit des cadres dirigeants et mandataires sociaux, ainsi que les catégories d'allocation les plus appropriées, au vu de la pratique d'autres groupes français ou étrangers équivalents, en veillant, le cas échéant, à supprimer toute décote, et à définir à l'avance les périodes d'attribution et de conservation. Les travaux du comité portent également sur les éventuelles augmentations de capital réservées aux salariés ;
- **en matière de nominations** : le comité formule des recommandations sur le plan de progression et de succession des membres du Comité Exécutif et les projets de modifications significatives dans l'organisation du management du Groupe. La recherche et le choix des futurs administrateurs font également partie des travaux du comité. Le Président-Directeur Général participe systématiquement aux travaux du comité sur ces sujets ;
- **en matière de gouvernance** : le comité s'assure, notamment, de la bonne prise en compte dans le fonctionnement des organes sociaux, du règlement intérieur du Conseil d'Administration et des recommandations de gouvernance du Code AFEP-MEDEF auquel la Société adhère, examine la composition des Comités d'études,

prépare la procédure annuelle d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration, formule des recommandations sur la qualité d'indépendance de chacun des administrateurs.

Activités du comité sur l'exercice 2009

Nombre de réunions du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance : 4 (4 en 2008 et 4 en 2007).

Taux de participation des administrateurs : 100 % (93 % en 2008 et 100 % en 2007).

Ses travaux, avis et recommandations ont principalement porté sur les points suivants :

- rémunération du Président-Directeur Général : fixation des parties fixe et variable et mise en conformité avec le Code AFEP-MEDEF de l'ensemble des éléments de rémunération et de la situation du Président-Directeur Général. Ce dernier point a fait l'objet de plusieurs réunions informelles du comité, en marge de réunions du Conseil d'Administration ;
- plans d'attributions d'actions de performance et d'options d'achat d'actions (se référer au chapitre 4.3.4 ci-dessous) ;
- composition du Conseil d'Administration : proposition de candidats en remplacement d'administrateurs démissionnaires et proposition de renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- suivi du processus de nomination d'un administrateur représentant les actionnaires salariés ;
- suivi du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités par un organisme extérieur et propositions de modifications du règlement intérieur du Conseil d'Administration pour prendre en compte les recommandations issues de cette évaluation ;
- examen du plan de progrès, de développement et de succession des membres du Comité Exécutif.

4.2.3.3 Le Comité Stratégique et de Développement Durable

Composition et modalités de fonctionnement

Le Comité Stratégique et de Développement Durable est composé de cinq administrateurs :

- M. Patrick Buffet (Président) ;
- M. Pascal Colombani ;
- Mme Laurence Danon ;
- M. Olivier Legrain ;
- M. Francis Mer.

Au cours de l'exercice 2009, M. Pierre Lévi a quitté le Comité Stratégique suite à sa démission en tant qu'administrateur. M. Patrick Buffet a été nommé membre du Comité Stratégique et

de Développement Durable et désigné Président, en remplacement de M. Francis Mer.

Tous les membres du Comité Stratégique et de Développement Durable sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants).

Attributions

Constitué en septembre 2000, le Comité Stratégique s'est vu confier par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 3 novembre 2009, des attributions complémentaires en matière de Développement Durable. Le comité a donc été rebaptisé « Comité Stratégique et de Développement Durable ».

Ce comité est désormais en charge des principales missions suivantes, comme indiqué dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration :

- **en matière de stratégie** : le comité examine et fait toutes propositions sur la stratégie proposée par la Direction Générale et appelée à être validée par le conseil, examine les opérations significatives d'acquisition, de cession et d'alliance en conformité avec la stratégie retenue et identifie les incidences en matière de Développement Durable des options stratégiques prises par la Groupe ;
- **en matière de Développement Durable** : le comité (i) fait des propositions visant à la définition, l'évolution et l'amélioration de la politique et des engagements de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe et veille à la mise en place et au suivi de processus permettant d'évaluer l'application de la politique et des engagements RSE du Groupe et (ii) examine l'information publiée en matière de Développement Durable (rapport de gestion, rapport Développement Durable du Groupe...).

Activités du comité sur l'exercice 2009

Nombre de réunions du Comité Stratégique et de Développement Durable : 1 (3 en 2008 et 3 en 2007).

Taux de participation des administrateurs : 100 % (100 % en 2008 et 89 % en 2007).

Outre la réunion du Comité Stratégique et de Développement Durable, tous les administrateurs se sont réunis pour une journée de travail sur la stratégie du Groupe et des différentes entreprises. Ce type de réunion sur la stratégie, en présence de l'ensemble des administrateurs et de la Direction Générale du Groupe, a été instauré en 2008 et sera organisé, à la demande des administrateurs, chaque année.

Lors de ces réunions, les travaux ont porté sur la revue des options stratégiques et les priorités stratégiques du Groupe, la revue de la stratégie de chacune des entreprises et la stratégie en matière d'innovation. Enfin, le comité a examiné les différents projets de croissance du Groupe, et notamment l'acquisition puis l'intégration de la société McIntyre Group Ltd.

4.2.4 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit qu'une évaluation du fonctionnement du conseil et des comités doit être réalisée annuellement afin, notamment, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de faire un point sur la relation entre le Président-Directeur Général et le conseil. Il peut s'agir (i) d'une auto-évaluation effectuée sous le contrôle du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance sur la base de questionnaires individuels adressés à chacun des administrateurs ou d'entretiens individuels avec chacun des administrateurs ou (ii) d'une évaluation effectuée par un organisme extérieur. La forme et les modalités de l'évaluation du conseil font l'objet d'un débat en Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance.

Début 2009, la Société a fait réaliser une évaluation du fonctionnement du conseil et des comités par un organisme extérieur, la société « Whitehead Mann ». Les conclusions de cette évaluation, présentées au Conseil d'Administration, avaient fait ressortir la très bonne qualité du fonctionnement du conseil (implication et assiduité des administrateurs, transparence voulue par le Président-Directeur Général, indépendance et expérience des administrateurs, grande liberté d'expression au sein du conseil et recherche d'amélioration continue du fonctionnement du conseil). Certaines pistes d'améliorations avaient également été relevées et ont été prises en compte au cours de l'exercice 2009, dans un souci d'amélioration continue du fonctionnement du conseil et des comités :

- création de la fonction de *Lead Independent Director* afin de créer un relais privilégié entre le Président-Directeur Général et les administrateurs indépendants ;
- décision prise par le conseil de changer les Présidents de chacun des comités ;
- réduction du temps imparti aux présentations et augmentation du temps consacré aux discussions : l'organisation de la préparation des réunions du Conseil d'Administration a été modifiée en conséquence ;
- au-delà de leur revue régulière par le Comité Stratégique et de Développement Durable, les grandes options stratégiques pourraient être plus systématiquement présentées lors des réunions du conseil afin que tous les administrateurs puissent y participer : comme en 2008, un séminaire stratégie a été organisé en 2009 afin de présenter à l'ensemble des administrateurs les grandes options stratégiques du Groupe ainsi que la stratégie de chacune des entreprises ;
- la poursuite du renouvellement de la composition du conseil ainsi qu'une modification dans la composition des Comités d'études : depuis 2008, 3 nouveaux administrateurs indépendants ont intégré le Conseil d'Administration. Un nouveau Président a par ailleurs été désigné pour chacun des comités.

Concernant l'exercice 2009, il a été décidé de procéder à une auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités. Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance a ainsi mandaté MM. Olivier Legrain et Pascal Colombani afin de contacter chaque administrateur et de recueillir leur avis sur le fonctionnement du conseil et des comités, sur la base d'un questionnaire établi par l'AFEP.

Cette évaluation a ensuite fait l'objet d'une restitution lors de la réunion du conseil du 23 février 2010.

Les administrateurs ont tout d'abord examiné des tableaux récapitulatifs des activités des réunions du conseil et des comités. Il en est notamment ressorti que le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois en 2009. La durée moyenne de ses réunions est d'environ 3 heures. La participation des membres du conseil a été forte tout au long de l'exercice : 95 %. Cette fréquence et ce taux de participation constituent le premier élément objectif permettant d'offrir l'assurance que, sur l'exercice, le Conseil d'Administration a été mis en position de pouvoir pleinement jouer son rôle. Cette forte implication des administrateurs s'est aussi manifestée dans et par les importants travaux préparatoires des Comités d'études dont l'activité a continué à être très fortement soutenue sur l'exercice.

Puis, MM. Olivier Legrain et Pascal Colombani ont présenté les conclusions des entretiens menés avec l'ensemble des administrateurs. Il en ressort une appréciation positive sur le fonctionnement du conseil, un certain nombre de facteurs d'améliorations pouvant être étudiés.

L'appréciation positive sur le fonctionnement du conseil qui était ressortie des précédentes évaluations a été confirmée :

- assiduité et forte implication du conseil dans les travaux ; les sujets étant traités de façon approfondie, sur la base de dossiers de qualité préparés par les équipes de management ;
- le conseil est composé d'administrateurs ayant une richesse de compétences et d'expériences très diverses. Leur indépendance et leur capacité à faire valoir leurs positions ont été constatées ;
- l'ouverture à la discussion et la prise en compte des remarques et commentaires (tant sur l'ordre du jour que sur les sujets évoqués) par la Direction Générale et le management est bonne. L'accès au senior management de la Société est apprécié ;
- le rôle des comités est perçu de façon positive, notamment pour ce qui concerne le Comité d'Audit et des Risques et le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance. Les administrateurs ont également relevé l'amélioration du fonctionnement du Comité Stratégique et de Développement Durable et sa pertinence.

Des axes de progrès du fonctionnement du Conseil d'Administration ont été identifiés, notamment :

- concernant les sujets traités par le conseil, les administrateurs souhaiteraient notamment pouvoir consacrer davantage de temps aux grands enjeux de la Société à moyen terme et à l'examen de certains risques étudiés au sein des Comités d'étude spécialisés ;
- dans le cadre des réflexions sur l'évolution de la composition du Conseil d'Administration, il est suggéré de continuer à prendre en compte dans les critères premiers du choix de candidat leur

connaissance développée des métiers et activités de Rhodia mais aussi la bonne connaissance des zones de développement géographique du Groupe, en internationalisant si possible la composition du conseil ;

- concernant le Comité Stratégique et de Développement Durable, une réunion annuelle devrait être organisée afin de traiter exclusivement des sujets liés au Développement Durable. Dans ce cadre, ce comité pourrait être amené à examiner certains risques ou enjeux liés à ses nouvelles attributions.

4.2.5 PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS D'ÉTUDES

	Conseil d'Administration	Comité d'Audit et des Risques	Comité Stratégique et de Développement Durable	Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance
Nombre de réunions en 2009	8	7	1	4
Administrateurs dont le mandat est en cours				
Jean-Pierre CLAMADIEU	8/8			
Patrick BUFFET*	3/3		-	
Aldo CARDOSO	7/8	7/7		4/4
Pascal COLOMBANI	8/8		1/1	4/4
Laurence DANON	7/8		1/1	
Michel de FABIANI	8/8	7/7		4/4
Jacques KHELIF	8/8			
Olivier LEGRAIN	8/8		1/1	4/4
Francis MER	8/8		1/1	
Yves René NANOT	7/8			
Henri POUPART-LAFARGE**	4/4	4/4		
Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2009				
Jérôme CONTAMINE***	2/3	2/2		
Pierre LÉVI****	2/2		-	

* Nomination de M. Buffet en qualité de membre du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2009.

** Cooptation de M. Poupart-Lafarge en qualité de membre du Conseil d'Administration à l'issue du Conseil d'Administration du 5 mai 2009.

*** Démission de son mandat d'administrateur le 27 avril 2009.

**** Démission de son mandat d'administrateur le 25 février 2009.

4.2.6 AUTRES DROITS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

En termes de **droit à l'information**, le règlement intérieur prévoit que le conseil est régulièrement informé, directement ou par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif sur la marche des affaires de Rhodia. Il indique que chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et spécialement toutes les informations significatives permettant d'apprécier la bonne mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le conseil ainsi que la situation financière et de trésorerie

de la Société. Des points réguliers sur la marche des affaires sont faits lors des réunions du Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur fixe des **règles prudentielles et de confidentialité**. À cet égard, il prévoit notamment que les administrateurs et mandataires sociaux doivent concentrer leurs opérations sur les instruments financiers de la Société à compter du jour suivant la communication des résultats annuels, semestriels et trimestriels et pendant une période de trente (30) jours calendaires (sous réserve que cette période ne soit pas considérée comme

« fermée » par la Société et qu'ils ne détiennent pas d'informations privilégiées durant cette période).

Il instaure, par ailleurs, un **droit d'examen** du Conseil d'Administration, prévoyant que ce dernier examine et délibère préalablement sur

les opérations significatives. Une présentation de ce point figure au chapitre 4.2.1 « Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général » ci-dessus.

4.3 Rémunérations

La présentation retenue dans la présente section correspond à celle préconisée par le Code AFEP-MEDEF et la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

4

4.3.1 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Politique générale de rémunération des membres du Comité de Direction Générale

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance examine la structure de rémunération proposée par le Président-Directeur Général pour les membres du Comité de Direction Générale. Pour ce faire, différentes études sont présentées au comité et notamment des analyses des pratiques de marché de sociétés comparables.

Sur la base de ces éléments, le Président-Directeur Général arrête les rémunérations fixes et variables des membres du Comité de Direction Générale.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération globale, les membres du Comité de Direction Générale bénéficient de l'attribution d'actions de performance (ces plans sont présentés au chapitre 4.3.4.2 ci-dessous).

Rémunération annuelle

Le montant global des rémunérations brutes ⁽²⁷⁾ dues au titre de l'exercice 2009 aux membres du Comité de Direction Générale du Groupe (en prenant en compte les évolutions dans la composition

de ce comité sur l'exercice) s'est élevé à 5 713 150 euros. Pour mémoire, la rémunération brute due aux membres du Comité de Direction Générale ressortait à 3 438 509 euros en 2008 et 4 152 241 euros en 2007. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de la part variable (qui s'était établie à un niveau très faible en 2008) et au changement de composition du Comité de Direction Générale au cours de l'exercice 2009.

Le montant global des rémunérations brutes versées en 2009 (incluant le montant de la part variable 2008 ainsi qu'une partie de la part variable de 2009) aux membres du Comité de Direction Générale du Groupe (en prenant en compte les évolutions dans la composition de ce comité sur l'exercice) s'est élevé à 4 562 377 euros. Pour mémoire, la rémunération brute versée aux membres du Comité de Direction Générale ressortait à 4 925 888 euros en 2008 et 4 803 681 euros en 2007.

Les membres du Comité de Direction Générale ne perçoivent pas de jetons de présence dans le cadre des mandats qu'ils détiennent dans les sociétés du Groupe.

Le montant total brut des avantages en nature versé à ces mêmes membres sur l'exercice 2009 s'élève à 69 037 euros, contre 43 975 en 2008 et 31 068 euros en 2007.

(27) Par montant brut, dans la présente partie « Rémunération et avantages », il faut entendre le montant hors cotisations sociales employeur mais avant déduction des cotisations sociales salariales.

Au titre des exercices 2009, 2008 et 2007, les rémunérations dues et versées aux membres du Comité de Direction Générale ont été les suivantes :

(euros)	Montants au titre de l'exercice 2009 (7 membres)*		Montants au titre de l'exercice 2008 (7 membres)**		Montants au titre de l'exercice 2007 (6 membres)***	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Rémunération totale	5 713 150	4 562 377	3 438 509	4 925 888	4 152 241	4 803 681

* Dont un membre ayant quitté la Société en cours d'exercice.

** Dont 2 membres ayant intégré le Comité de Direction Générale en cours d'exercice.

*** Dont un membre ayant quitté la Société en cours d'exercice.

Engagements de retraite

Il existe deux régimes spécifiques de retraites complémentaires de cadres dirigeants dont bénéficient les membres du Comité de Direction Générale :

- le régime de retraite « surcomplémentaire » à prestations définies dit « GRCD ». Ce régime, fermé depuis 2001 à tout nouvel entrant, assure le futur versement d'un complément de retraite garanti aux anciens et actuels membres de la Direction, ayant fait partie du Comité de Direction Générale avant 2001 ;
- le régime de retraite « surcomplémentaire » des cadres dirigeants, dit « RSD » (régime à prestations définies). Ce régime, créé après 2001 pour les nouveaux membres de la Direction faisant partie du Comité de Direction Générale, assure le futur versement d'un complément de retraite sous réserve du respect de la double condition (i) d'avoir acquis une ancienneté de 10 ans dans le Groupe et de 1 an au sein du Comité de Direction Générale (comme salarié ou mandataire social) et (ii) d'être toujours au sein de Rhodia au moment de faire valoir ses droits à la retraite ou bien d'avoir quitté Rhodia après 55 ans sans avoir repris d'activité postérieurement.

Le supplément annuel de pension de retraite auquel ce régime peut donner droit est égal à, pour chacune des 10 premières années d'ancienneté, respectivement 1,5 % et 3 % de la rémunération de référence du bénéficiaire au-delà du plafond des tranches B et C AGIRC, majoré de respectivement 0,5 % et 1 % de la rémunération de référence pour chaque année d'ancienneté au-delà de dix ans d'ancienneté. Le salaire de référence correspond à la moyenne du salaire de base et du variable des 3 dernières années d'activité. Cependant, ce supplément annuel de pension de retraite ne peut en aucun cas amener le bénéficiaire à percevoir un montant (i) supérieur à 45 % de sa rémunération de référence au titre de l'ensemble des régimes à la charge de Rhodia ou (ii) supérieur à 55 % de sa rémunération de référence au titre de l'ensemble des pensions reçues, à quel que titre que ce soit.

Le montant des engagements de retraite hors cotisations sociales au 31 décembre 2009 pour les membres du Comité de Direction Générale du Groupe s'élève à 17 389 693 euros contre 16 049 959 euros en 2008 et 14 113 342 euros en 2007. Cette évolution s'explique par la variation des taux d'actualisation et la croissance mécanique des engagements au titre de l'année supplémentaire d'ancienneté.

Le montant des engagements au titre des cotisations sociales dues sur les rentes futures s'élève à 7 419 046 euros au 31 décembre 2009 contre 1 145 583 euros pour 2008 et 1 008 880 euros pour 2007. Cette évolution s'explique par la Loi de Financement pour la Sécurité Sociale 2010.

Engagements liés à la cessation de fonctions

Les engagements pris au bénéfice des membres composant le Comité de Direction Générale du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail s'élèvent, au 31 décembre 2009, à 3 363 500 euros, contre 4 531 167 euros au 31 décembre 2008 et 3 063 000 euros au 31 décembre 2007. Cette évolution s'explique principalement par le changement dans la composition du Comité de Direction Générale au cours de l'exercice et les conditions d'application de ces engagements.

Ces engagements trouveraient à s'appliquer dans certains cas de départ hors licenciement pour faute ou démission.

Ce montant n'intègre pas l'indemnité liée à l'engagement de non-concurrence et de non-sollicitation qui pourrait être due à M. Jean-Pierre Clamadieu en cas de cessation de son mandat social, telle que décrite au chapitre 4.3.2 ci-dessous.

4.3.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le seul dirigeant mandataire social de la Société est le Président-Directeur Général.

Principe de rémunération

Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance joue un rôle prépondérant en matière de rémunération des mandataires sociaux dirigeants à travers ses recommandations et propositions faites au Conseil d'Administration. Ce comité se fonde sur différentes études et notamment sur des analyses des pratiques de marché de sociétés comparables. Il propose ainsi :

- la fixation de la part fixe de la rémunération du Président-Directeur Général ;
- les critères de détermination de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur Général, ces critères étant quantitatifs et qualitatifs ;

C'est sur le fondement de ces propositions que le Conseil d'Administration arrête l'ensemble de ces éléments.

Par ailleurs, certains mandataires sociaux, dans les limites prévues par la loi, peuvent bénéficier des plans d'attribution d'actions de performance qui peuvent être décidés par le Conseil d'Administration (Pour plus d'informations sur les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance, se reporter au chapitre 4.3.4 ci-dessous).

Enfin, comme l'ensemble des autres dirigeants et mandataires sociaux du Groupe et de ses filiales, les dirigeants mandataires sociaux de Rhodia bénéficient, au titre de leur fonction, de la couverture de l'assurance responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux dite *Directors and Officers*.

Synthèse des rémunérations du Président-Directeur Général

Synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées au Président-Directeur Général

(euros)	2009	2008	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 755 824	1 020 076	1 650 076
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (se reporter au chapitre 4.3.4 ci-dessous)*	175 380	404 780**	1 522 000
TOTAL	1 931 204	1 424 856	3 172 076

* Valorisation retenue pour les comptes consolidés.

** Après prise en compte de la non-atteinte de la condition de performance du plan A 2008

Les informations relatives aux attributions au Président-Directeur Général d'actions de performance sont présentées au chapitre 4.3.4 du présent document de référence.

Rémunération annuelle du Président-Directeur Général

Le montant brut de la **part fixe de la rémunération** versée en 2009 au Président-Directeur Général ressort à 700 000 euros, inchangé depuis 2007.

La **part variable de la rémunération** du Président-Directeur Général dépend de l'atteinte d'objectifs quantitatifs, liés à la performance du Groupe, et qualitatifs, liés à la réalisation d'objectifs personnels. Depuis l'exercice 2007, la part variable peut varier entre 0 et 180 % de la rémunération fixe. Le Conseil d'Administration ajuste, le cas échéant, le résultat de l'évaluation de l'atteinte des objectifs au sein de la fourchette mentionnée ci-dessus, en fonction de son appréciation globale de la performance réalisée et des conditions dans lesquelles elle a été réalisée.

Au titre de l'exercice 2009, le calcul de la part variable de la rémunération du Président-Directeur Général dépendait de l'atteinte d'objectifs pour 50 % quantitatifs (niveau de *Free Cash Flow* du Groupe) et pour 50 % qualitatifs (20 % sur la stratégie, 10 % sur les résultats en matière d'hygiène, sécurité et environnement, 10 % sur la préparation du plan de progression et de succession du Comité de Direction Générale élargi et l'identification des hauts potentiels et 10 % sur la communication financière). Sur cette base, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, hors la présence du Président-Directeur Général, a arrêté le montant brut de la rémunération variable du Président-Directeur Général due au titre de l'exercice 2009 (qui sera versée en 2010) à 1 027 000 euros, dont 504 000 euros au titre des objectifs quantitatifs et 523 000 euros au titre des objectifs qualitatifs. Ce montant représente 147 % de la part fixe de sa rémunération.

M. Jean-Pierre Clamadieu bénéficie par ailleurs d'avantages en nature, correspondant à un véhicule de fonction, une couverture santé et un régime de prévoyance, dont le coût, pris en charge par la Société, représente un montant total de 28 824 euros au titre de l'exercice 2009.

Récapitulatif des rémunérations du Président-Directeur Général

(euros)	Montants au titre de l'exercice 2009		Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2007	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Rémunération variable	1 027 000	315 000	315 000	945 000	945 000	950 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature	28 824	28 824	5 076	5 076	5 076	5 076
TOTAL	1 755 824	1 043 824	1 020 076	1 650 076	1 650 076	1 655 076

Engagements postérieurs à l'exercice du mandat de Président-Directeur Général

Dans le cadre de l'examen de l'ensemble des éléments de rémunération du Président-Directeur Général et de leur conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration a décidé de regrouper l'ensemble des engagements postérieurs à l'exercice du mandat du Président-Directeur Général au sein d'une convention liée au mandat de ce dernier. Cette convention et les engagements qu'elle contient ont été préalablement autorisés par le Conseil d'Administration, par délibération spéciale prise lors de sa réunion du 16 mars 2009. Cette convention, dite « réglementée », a été soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2009. Elle est entrée en vigueur le 28 mai 2009 à la suite de la rupture du contrat de travail de M. Jean-Pierre Clamadiou, à l'initiative de celui-ci, permettant ainsi de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de non-cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle convention a, en outre, mis fin à la convention de séparation conclue en 2007 modifiée en 2008 et qui prévoyait, en cas de cessation du mandat de Directeur Général, puis de Président-Directeur Général de M. Jean-Pierre Clamadiou, une indemnité de rupture et des avantages usuellement accordés dans les sociétés cotées comparables à Rhodia.

Les engagements contenus dans cette nouvelle convention sont décrits ci-après.

Engagement de retraite

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place au profit des mandataires sociaux. Cependant, M. Jean-Pierre Clamadiou est bénéficiaire potentiel du régime de retraite surcomplémentaire « RSD » (se référer au chapitre 4.3.1 ci-dessus du présent document de référence).

À ce titre, la convention confirme que les années d'exercice du mandat de Président-Directeur Général ainsi que les rémunérations

perçues à ce titre sont prises en compte dans le calcul des droits (et particulièrement de la rémunération de référence et de l'ancienneté Groupe) dont pourrait bénéficier M. Jean-Pierre Clamadiou au titre du régime de retraite surcomplémentaire « RSD » ; étant rappelé que M. Jean-Pierre Clamadiou est devenu bénéficiaire potentiel de ce plan en 2002, préalablement à sa nomination comme Président-Directeur Général au regard de sa qualité de membre des comités de direction et de son ancienneté dans le Groupe.

Sur la base d'une ancienneté dans le régime de 17 ans au 31 décembre 2009, la rente de M. Jean-Pierre Clamadiou peut être estimée à cette date à 31,5 % de sa rémunération de référence.

Engagement de non-concurrence et de non-sollicitation

Cette nouvelle convention prévoit un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation de M. Jean-Pierre Clamadiou, qu'il a accepté, lui interdisant, pour une période de deux ans suivant la cessation de son mandat, (i) d'exercer toute activité au profit d'une entreprise active du secteur de la chimie sur tout territoire sur lequel le groupe Rhodia est implanté et (ii) de proposer à l'un des membres du Comité Exécutif de Rhodia d'exercer une activité à son profit ou au profit d'une entité dans laquelle il aurait un intérêt. En contrepartie, Rhodia s'engage à verser à M. Jean-Pierre Clamadiou, pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de son mandat, une indemnité trimestrielle d'un montant brut égal à 220 000 euros.

Par ailleurs, la convention confirme que, en cas de cessation de son mandat de Président-Directeur Général, sous réserve de l'atteinte des éventuelles conditions de performances prévues dans les plans, M. Jean-Pierre Clamadiou conservera les droits attachés aux attributions d'actions de performance et aux options de souscription ou d'achat d'actions dont il a bénéficié ou dont il bénéficiera au titre de son contrat de travail ou des mandats sociaux qu'il a exercés dans le groupe Rhodia. La convention précise que tout plan futur au bénéfice de M. Jean-Pierre Clamadiou sera, tant que ce dernier sera mandataire social, subordonné à des conditions de performances.

Synthèse des engagements de la Société au bénéfice du Président-Directeur Général

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Jean-Pierre Clamadieu Président-Directeur Général		x	x				x	x

4.3.3 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

4

4.3.3.1 Jetons de présence

Le montant annuel maximum des jetons de présence que le Conseil d'Administration de Rhodia peut répartir entre ses administrateurs est fixé à 600 000 euros. Il a été modifié pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007.

Dans la limite de ce plafond, le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence en fonction de critères fixés dans son règlement intérieur. Ces critères prévoient des parties fixes et des parties variables liées à la présence effective aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités.

Partie fixe

- Chaque administrateur perçoit une partie fixe de 20 000 euros.
- Chaque président de Comité d'études perçoit une partie fixe de 6 000 euros.

Par ailleurs, à compter de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'allouer une rémunération annuelle fixe de 6 000 euros, à titre de jetons de présence, au titre de la fonction de *Lead Independent Director* nouvellement créée.

Partie variable

- 4 000 euros pour chaque participation à une réunion du Conseil d'Administration.
- 4 000 euros pour chaque participation à une réunion d'un Comité d'études.

Pour l'exercice 2009, la somme totale des jetons de présence due par Rhodia à ses administrateurs ressort à 599 600 euros. Pour mémoire elle était de 599 400 euros pour l'exercice 2008 et de 586 000 euros pour l'exercice 2007.

Parmi les administrateurs en exercice, MM. Jean-Pierre Clamadieu et Jacques Khéliff n'ont pas perçu de jetons de présence au titre de l'exercice 2009.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence dus aux membres du Conseil d'Administration au titre des exercices 2009, 2008 et 2007 :

Jetons de présence perçus par les administrateurs

(euros)	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2009 et versés en 2010	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2008 et versés en 2009	Jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007 et versés en 2008
Administrateurs dont le mandat est en cours au 31 décembre 2009			
M. Jean-Pierre Clamadieu (Président-Directeur Général)	-	-	-
M. Patrick Buffet ⁽¹⁾	34 100	-	-
M. Aldo Cardoso	93 400	96 200	102 000
M. Pascal Colombani	64 600	59 400	68 000
Mme Laurence Danon	46 700	34 900	-
M. Michel de Fabiani	91 600	96 200	102 000
M. Jacques Khélif ⁽²⁾	-	-	-
M. Olivier Legrain	64 600	66 400	68 000
M. Francis Mer	55 600	57 700	70 000
M. Yves René Nanot	43 100	34 900	-
M. Henri Poupart-Lafarge ⁽³⁾	48 500	-	-
Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2009			
M. Jérôme Contamine ⁽⁴⁾	32 300	69 900	60 000
M. Pierre Lévi ⁽⁵⁾	25 100	55 900	60 000

(1) Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2009.

(2) M. Jacques Khélif perçoit une rémunération en sa qualité de Directeur du Développement Durable du Groupe et, de ce fait, ne perçoit pas de jetons de présence. Cette rémunération s'est élevée à 301 071 euros en 2009, 223 636 euros en 2008 et 239 936 euros en 2007.

(3) Cooptation en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration le 5 mai 2009.

(4) Mandat ayant pris fin le 27 avril 2009.

(5) Mandat ayant pris fin le 25 février 2009.

4.3.3.2 Engagements de retraite à l'égard des mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux actuels

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place au profit des mandataires sociaux.

M. Jacques Khélif, administrateur représentant les salariés actionnaires, bénéficie, au titre de son contrat de travail et en tant que salarié de Rhodia, du régime surcomplémentaire de retraite à prestations garanties couvrant à l'époque tous les salariés français et fermé aux nouveaux entrants depuis la fin des années 70.

Anciens mandataires sociaux

Les engagements de Rhodia en matière de retraite au profit d'anciens mandataires sociaux (dirigeants ou non dirigeants) au 31 décembre 2009 s'élevaient à 14 480 450 euros.

4.3.3.3 Engagements au bénéfice des mandataires sociaux non dirigeants au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social

Il n'existe pas d'engagements pris par Rhodia au bénéfice de ses mandataires sociaux non dirigeants, actuels ou passés, au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social.

Au titre de son contrat de travail, en cas de départ de la Société, M. Jacques Khélif pourrait se voir attribuer une indemnité de rupture d'un montant équivalent à 36 mois de son salaire de référence tel qu'il existe au titre de son contrat de travail. Cet engagement trouverait à s'appliquer dans certains cas de départ.

4.3.4 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET D'ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

4.3.4.1 Politique Générale d'attribution

A la fin de l'année 2009, le Conseil d'Administration s'est interrogé sur l'efficacité des différents outils permettant de favoriser le recrutement et la fidélisation des cadres dirigeants du Groupe et de reconnaître leur performance. Il a conclu que l'attribution d'actions de performance aux dirigeants (y compris aux mandataires sociaux) et, à titre exceptionnel, à certains salariés à haut potentiel constituait le système le plus efficace et le plus juste. Le Conseil a donc décidé de ne plus attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions. En conséquence, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions de performance, et l'annulation de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2009 à l'effet d'effectuer des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, cette autorisation n'ayant pas été utilisée

L'attribution d'actions de performance aux salariés et dirigeants tient compte de leur forte implication dans Rhodia et le nombre d'actions de performance attribuées augmente avec le niveau hiérarchique du bénéficiaire. Depuis 2006, les différents plans d'actions de performance visant la population définie ci-dessus sont autorisés par le Conseil d'Administration au cours du 1^{er} trimestre de chaque exercice et sont intégralement soumis à l'atteinte de conditions de performance économique. L'autorisation qui sera demandée à la prochaine Assemblée Générale prévoira ainsi l'obligation de soumettre les actions de performance attribuées à cette population à des conditions de performance économique qui seront appréciées sur plusieurs exercices.

4.3.4.2 Politique d'attribution au Président-Directeur Général

Le Président-Directeur Général peut bénéficier des plans d'attribution d'actions de performance.

Depuis 2006, la totalité des plans d'attribution d'actions de performance dont le Président-Directeur Général a bénéficié est soumise à l'atteinte de conditions de performance.

Par ailleurs, lors de sa séance du 16 mars 2009, le Conseil d'Administration a examiné l'ensemble des éléments de rémunération du Président-Directeur Général, au regard des recommandations en matière de rémunération du Code AFEP-MEDEF. S'agissant des futures attributions d'actions de performance, il a ainsi :

- confirmé que le nombre d'actions qui sont issues ou seront issues des dites attributions que le Président-Directeur Général devra conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions était fixé à 25 %. Cette obligation de conservation s'applique, sans plafond, à l'ensemble des attributions faites au Président-Directeur Général depuis 2007 ;

- fixé à 10 % le pourcentage maximum d'actions de performance pouvant être attribuées au Président-Directeur Général par rapport à l'enveloppe globale des attributions d'actions de performance ;
- fixé à 10 % du nombre d'actions de performance livrées au Président-Directeur Général, le nombre d'actions Rhodia qu'il devra acquérir sur le marché lorsque les actions de performance deviennent disponibles (soit au terme de la période de conservation).

Le Conseil d'Administration s'assure également que la valeur (selon la norme IFRS 2) des actions de performance attribuées au Président-Directeur Général au cours d'un exercice ne dépasse pas 50 % de sa rémunération totale (y compris la valeur des actions de performance).

Enfin, le Code de Conduite applicable au sein du Groupe afin de prévenir les délits d'initiés prévoit que le Président-Directeur Général (ainsi que les principaux dirigeants du Groupe) doit concentrer ses opérations sur les instruments financiers de la Société à compter du jour suivant la communication des résultats annuels, semestriels et trimestriels et pendant une période de trente (30) jours calendaires (sous réserve que cette période ne soit pas considérée comme « fermée » par la Société et qu'ils ne détiennent pas d'informations privilégiées durant cette période). En application de ce Code de Conduite, le Président-Directeur Général ne peut pas recourir à des instruments de couverture sur les options ou les actions de performance lui ayant été attribuées.

Concernant les informations relatives aux dispositifs d'association des salariés aux performances de l'entreprise, il convient de se reporter au chapitre 3.3.2 du présent document de référence.

4.3.4.3 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2009, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation était de 2 574 938 options représentant 2,55 % du capital de la Société après exercice de la totalité des options de souscription ou d'achat d'actions.

Par ailleurs, le nombre d'options de souscription d'actions restant à cette date était de 1 564 938, représentant une dilution maximum, en cas d'exercice de la totalité de ces options de souscription d'actions et après création des actions nouvelles, de 1,55 %. Il convient toutefois de noter que le prix d'exercice de ces options de souscription d'actions est compris entre 15,12 euros et 87,48 euros.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions en fin d'exercice s'élevait à 5 années en 2009, 3 années en 2008 et 4 années en 2007.

Enfin, nous vous rappelons qu'en application de la politique de fidélisation de certains dirigeants et salariés du Groupe, aucun

nouveau plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ne sera autorisé ces prochaines années.

4.3.4.3.1 Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions relatives à l'exercice 2009

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice 2009, et avant que ne soit engagée la réflexion sur l'efficacité des outils permettant de favoriser le recrutement et la fidélisation des cadres visée au paragraphe 4.3.4.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration avait autorisé, au premier semestre, à titre exceptionnel, un plan d'options d'achat d'actions conditionné prévoyant :

- l'attribution de 1 010 000 options (donnant droit à l'achat d'un nombre équivalent d'actions Rhodia) à 41 bénéficiaires, étant

entendu que ni les membres du Comité de Direction Générale ni le Président-Directeur Général n'ont bénéficié de cette attribution ;

- un prix d'exercice de 5,62 euros ;
- une période d'indisponibilité de 2 ans (à laquelle s'ajoute une période d'indisponibilité fiscale de 2 ans pour les résidents fiscaux français) ;
- une condition de performance liée au *Free Cash Flow* cumulé généré par la Société au titre des exercices 2009 et 2010, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Exercice d'options de souscription d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été exercée au cours de l'exercice 2009.

Tableaux de synthèse

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
SANS OBJET AUCUNE ATTRIBUTION A UN DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2009						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2009 par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice
SANS OBJET AUCUNE LEVÉE D'OPTIONS PAR UN DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2009			

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Plans concernés
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	450 000	5,62	Plan 2009
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	SANS OBJET AUCUNE LEVÉE D'OPTIONS DURANT L'EXERCICE 2009		

4.3.4.3.2 Synthèse et caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours

Il convient de se reporter à la Note 34.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence (dans lequel est présenté le tableau 8 de la recommandation de l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux).

4.3.4.4 Attributions d'actions de performance

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions qui seraient attribuées gratuitement à l'issue de la période d'acquisition était de 1 381 745 représentant 1,37 % du capital de la Société, après acquisition définitive de ces actions, dont 1 247 180 sont soumises à l'atteinte de conditions de performance.

Il convient de noter que les actions livrées aux bénéficiaires dans le cadre des différents plans 2007 et 2008 étaient des actions existantes, préalablement rachetées par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2009, la Société détenait 1 121 784 actions propres et des options d'achat permettant l'acquisition de 1 010 000 actions Rhodia, intégralement affectées à la couverture des plans d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, afin de limiter l'impact dilutif pour les actionnaires.

4.3.4.4.1 Informations sur les actions de performance relatives à l'exercice 2009

Attributions d'actions de performance accordées au cours de l'exercice 2009

Le Conseil d'Administration a autorisé, lors de sa réunion du 16 mars 2009 et sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007 dans sa 16^e résolution, les plans d'attribution d'actions de performance suivants, les plans 2+2 bénéficiant essentiellement aux résidents fiscaux français et les plans 4+0 aux résidents fiscaux étrangers :

- un premier plan (Plan A 2+2) conditionné par l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en la génération par la Société d'un *Free Cash Flow* positif, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009,
 - l'attribution de 279 800 actions à 101 bénéficiaires,

- une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2011 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2013 accompli) ;
- un deuxième plan (Plan B 2+2), conditionné par l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un ratio EBITDA Récurrent sur Chiffre d'Affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités (Arkema, Clariant, DSM et Lanxess),
 - l'attribution de 279 800 actions à 101 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2011 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2013 accompli) ;
 - un troisième plan (Plan A 4+0) conditionné par l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en la génération par la Société d'un *Free Cash Flow* positif, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009,
 - l'attribution de 101 400 actions à 72 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 4 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2013 accompli) ;
 - un quatrième plan (Plan B 4+0), conditionné par l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un ratio EBITDA Récurrent sur Chiffre d'Affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités (Arkema, Clariant, DSM et Lanxess),
 - l'attribution de 101 400 actions à 72 bénéficiaires,
 - une période d'acquisition de 4 ans (qui prendra donc fin le 16 mars 2013 accompli) ;

Il est à noter que, compte tenu du contexte de crise économique du début de l'année 2009 et de la faible visibilité à cette époque, le conseil a décidé de fixer des conditions de performance à satisfaire sur une année. Ces conditions de performance ont été atteintes.

Attributions d'actions de performance au bénéfice de chaque dirigeant mandataire social**Actions de performance attribuées durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant mandataire social**

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Clamadieu (Président Directeur Général)	Plan A 2+2 2009 16/03/2009	37 000	87 690	16/03/2011	16/03/2013	Se reporter à la description du plan ci-dessus
	Plan B 2+2 2009 16/03/2009	37 000	87 690	16/03/2011	16/03/2013	Se reporter à la description du plan ci-dessus
TOTAL		74 000	175 380			

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, soit 2,37 euros par action (se reporter à la Note 34.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence).

Les actions de performance attribuées au Président-Directeur Général au titre des plans 2009 représentent 9,7 % de l'ensemble des actions attribuées par le Conseil d'Administration au titre de ces mêmes plans 2009 et 0,07 % du capital social de la Société.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-197-1 II, al. 4 du Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration

de la Société a fixé à 25 % le nombre d'actions qui seront issues de ces 2 plans que le Président-Directeur Général devra conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Le Président-Directeur Général devra en outre acquérir sur le marché un nombre d'actions Rhodia représentant 10 % des actions devenues disponibles au titre de ces plans.

Attributions d'actions de performance aux dix premiers salariés du Groupe non mandataires sociaux

	Nombre total d'actions de performance attribuées	Plans concernés
Actions de performance attribuées, durant l'exercice 2009, aux dix salariés du Groupe dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé (information globale)	270 000	Plan A 2009 2+2 Plan B 2009 2+2 Plan A 2009 4+0 Plan B 2009 4+0

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2009

Aucune action de performance attribuée aux mandataires sociaux de la Société n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2009.

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2009 pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
SANS OBJET AUCUNE ACTION DE PERFORMANCE DEVENUE DISPONIBLE DURANT L'EXERCICE 2009			

4.3.4.4.2 Informations sur les autres plans d'attributions d'actions de performance en cours

Plans 2006

Concernant les plans d'action de performance autorisés par le Conseil d'Administration en 2006, les 718 126 actions qui avaient été livrées aux bénéficiaires le 14 janvier 2008 sont devenues disponibles le 14 janvier 2010 et peuvent donc être cédées par les bénéficiaires depuis cette date.

Plans 2008

Le Conseil d'Administration avait arrêté quatre plans d'attribution d'actions de performance en 2008. La condition de performance prévue aux plans A (2+2 et 4+0) n'ayant pas été atteinte, ces plans sont devenus caduques. En revanche, la condition de performance

prévue aux plans B (2+2 et 4+0) ayant été atteinte, des actions seront livrées aux bénéficiaires de ces plans à l'issue de la période d'acquisition. Concernant le plan B 2+2, les actions attribuées seront ainsi livrées par la Société aux bénéficiaires de ce plan à l'issue de la période d'acquisition, soit le 17 mars 2010 accompli. Ces actions devront être conservées par leurs titulaires jusqu'à l'expiration de la période de conservation, soit le 19 mars 2012 accompli.

4.3.4.4.3 Synthèse et caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions en cours au 31 décembre 2009

Il convient de se reporter à la Note 34.3 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Gestion des risques

5.1 Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne	82
5.1.1 Organisation générale de la gestion des risques et du contrôle interne	82
5.1.2 Description du fonctionnement de la gestion des risques et du contrôle interne	84
5.1.3 La gestion de crise	86
5.2 La gestion des principaux facteurs de risques du Groupe	87
5.2.1 Risques juridiques et contractuels	87
5.2.2 Risques industriels et environnementaux	90
5.2.3 Risques de crédit et de contrepartie	93
5.2.4 Risques opérationnels	94
5.2.5 Risque de liquidité	97
5.2.6 Risque de marché	99
5.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A.	101
5.4 Couverture des risques et assurances	102
5.4.1 Exposition à des risques d'exploitation contre lesquels les assurances prises peuvent ne pas être adéquates	102
5.4.2 Politique de couverture des risques industriels	102
5.4.3 Principaux programmes d'assurance mondiaux	102

5.1 Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne

Les deux premiers paragraphes de ce chapitre sont parties intégrantes du rapport du Président sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne, comme mentionné dans la table de concordance. Préparés notamment avec l'appui de la Direction des Risques et de la Direction de l'Audit Interne, ils ont pour objet de rendre compte des procédures de contrôle interne et gestion des risques significatives, actuellement en vigueur dans le groupe Rhodia,

c'est-à-dire la société mère et les sociétés consolidées. Les points suivants sont développés :

- l'organisation générale de la gestion des risques et du contrôle interne ;
- la description du fonctionnement de la gestion des risques et du contrôle interne.

5.1.1 ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

5.1.1.1 Définition et objectifs du contrôle interne de Rhodia

Rhodia a repris la définition du contrôle interne figurant dans le cadre de référence publié par l'AMF en janvier 2007, cohérente avec celle du COSO (*Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission*) dont Rhodia a adopté le référentiel.

Le dispositif de contrôle interne défini et mis en œuvre par le Groupe, sous sa responsabilité, vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des orientations et des instructions de la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour être efficace, le dispositif de contrôle interne s'appuie :

- sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs ;

et sur :

- une description des processus, des flux d'information et des responsabilités ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres de chaque processus ;

- une organisation fondée sur une séparation des tâches :
 - dissociant les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation,
 - isolant les activités opérationnelles des activités de supervision ;
- un suivi continu du dispositif du contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le contrôle interne contribue ainsi à identifier, prévenir et maîtriser les risques pouvant affecter les objectifs du Groupe.

Il est toutefois précisé que tout système de contrôle, aussi performant et efficace soit-il, ne peut apporter qu'une assurance raisonnable et en aucun cas absolue quant à la réalisation des objectifs qu'il poursuit.

5.1.1.2 Définition et objectifs de la gestion des risques

Le processus de gestion des risques vise à :

- recenser et évaluer les principaux risques pouvant affecter l'atteinte des objectifs des différentes entités du Groupe ;
- s'assurer du traitement de ces risques.

Ce processus était géré de manière autonome par chaque entité du Groupe jusqu'en 2008.

En 2009, une approche commune de gestion des risques (méthodologie *Enterprise Risk Management* - ERM) a été déployée au niveau de chaque Entreprise, Fonction et Zone de manière à renforcer la vision globale des risques au niveau du Groupe.

5.1.1.3 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La **Direction Générale**, au titre de sa fonction de gestionnaire, est naturellement l'acteur principal de l'élaboration des principes et de la mise en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle interne.

Un **Comité des Risques a été créé** en 2009, et se substitue au Comité de Supervision du Contrôle Interne. Ce comité interne est composé du Directeur Général Opérations, du Directeur Général Adjoint Finances, du Secrétaire Général, du Directeur du Développement Durable, du Directeur des Systèmes d'Information, du Directeur des Risques et du Directeur de l'Audit Interne.

Il est chargé de :

- valider les principales orientations et l'organisation retenue ;
- prendre les décisions clés portant sur la nature des risques acceptables et sur les ressources dédiées à la gestion des risques ;
- prendre connaissance de l'avancement des travaux et des mesures correctives prises ;
- s'assurer du déploiement du référentiel de contrôle interne du Groupe.

Chaque **Directeur Général d'Entreprise, de Fonction et de Zone** est responsable de la gestion des risques relevant de son périmètre.

Les **Directeurs de Fonctions**, membres du Comité de Direction Générale ou du Comité Exécutif, sont responsables de la conception, des évolutions, de la diffusion et du contrôle de chacun de leurs processus et sont à ce titre **Corporate Process Owner** (CPO). Ils sont les garants de l'application des sous-processus et du contrôle interne des processus de leur Fonction.

Ce rôle peut être délégué à un ou plusieurs **Corporate Process Managers** (CPM), responsables des sous-processus clés et qui s'appuient sur leur connaissance des processus pour identifier et évaluer les risques. Ils élaborent des procédures et des activités de contrôle adaptées à ces risques et les déploient sur l'ensemble du Groupe.

Ils s'appuient pour cela sur un réseau de **Local Process Owner** (LPO).

Les **Responsables Opérationnels** doivent s'approprier les processus et contrôles définis par les CPM et sont responsables de leur mise en œuvre et de leur bon fonctionnement.

La **Direction des Risques** créée en 2009 et rattachée au Directeur Général Adjoint Finances :

- fournit le support méthodologique en termes de gestion des risques aux Entreprises, Fonctions et Zones et aide à son déploiement ;
- consolide les principaux risques au niveau du Groupe en utilisant un référentiel commun ;
- assure le suivi de ces risques et des plans d'actions élaborés par les Entreprises et les Fonctions afin de les traiter.

En matière de contrôle interne, elle :

- apporte un support méthodologique aux CPO et CPM dans la conception et la mise en place d'un dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des processus sous leur responsabilité ;
- veille à ce que les activités de contrôle soient proportionnées aux risques de chaque processus ;
- s'assure que l'organisation permet la séparation des tâches (notamment entre activités opérationnelles et activités de supervision).

La **Direction de l'Audit Interne** est rattachée au Président-Directeur Général du Groupe, ce qui lui garantit l'indépendance indispensable à son efficacité. Sa mission générale et ses règles d'intervention sont formalisées dans la Charte de l'Audit Interne qui s'inspire des principes reconnus de la profession (IIA/IFACI).

L'**Audit Interne** effectue des revues des opérations et des procédures, et recommande des améliorations liées au contrôle interne, dans le cadre du référentiel du Groupe notamment le Management Book et la Politique de Comportement.

Il assure également la responsabilité mondiale du processus d'évaluation annuelle du contrôle interne à l'attention de la Direction Générale.

Il est enfin précisé que le **Conseil d'Administration en liaison avec son Comité d'Audit et des Risques** a pour mission :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe ;
- d'assurer l'examen et le suivi de l'indépendance du contrôle légal des comptes.

5.1.2 DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

5.1.2.1 L'environnement de contrôle

Les politiques et les différents référentiels du Groupe (règles, procédures, bonnes pratiques, etc.), qui s'appliquent à l'ensemble des filiales, sont largement accessibles grâce à l'Intranet du Groupe.

Ils comprennent notamment :

- le **Management Book**, qui fait le lien entre la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne. Ce document décrit les processus sous-tendant le fonctionnement du Groupe.

Les dix processus présentés dans ce Management Book sont les suivants :

- le système Spring, processus dynamique de prévisions de gestion,
- Marketing & Ventes,
- Industriel,
- Finance,
- Juridique,
- Systèmes d'Information,
- Achats & Approvisionnement,
- Ressources Humaines,
- Communication & Affaires Publiques,
- Recherche & Développement.

Chacun de ces processus est placé sous la responsabilité d'un *Corporate Process Manager* (CPM).

Pour chaque processus sont décrits les objectifs à atteindre, les sous-processus, les risques liés au processus, les lignes rouges qui sont des règles impératives dont le respect s'impose à tous les salariés du Groupe et les règles à respecter ainsi que le(s) référentiel(s) d'audit ;

- la **Politique de comportement (Compliance Policy)**, qui vise à prévenir certains risques juridiques auxquels pourraient être confrontés les salariés et les mandataires sociaux du Groupe et traite des principes éthiques auxquels ils doivent adhérer en particulier sur les thèmes suivants :
 - Achat et vente d'actions (délits d'initiés),
 - Protection des informations sensibles,
 - Protection de la personne morale,
 - Conflits d'intérêts,
 - Utilisation des réseaux de communication,
 - Respect de la libre concurrence,
 - Bonnes pratiques commerciales,
 - Prévention du risque de corruption,

- Influence responsable ;

- la **Procédure de reporting des fraudes**, qui a pour objectif de permettre la remontée des cas de fraude et le suivi des actions engagées. Elle demande au responsable ou au Directeur Financier de l'entité concernée de veiller à ce que tout cas de fraude soit remonté, à l'aide d'un formulaire approprié, au Contrôleur Financier Groupe et au Directeur de l'Audit Interne. Des actions de sensibilisation des différents acteurs aux bonnes pratiques sont par ailleurs régulièrement menées en collaboration avec l'Audit Interne, soit dans le cadre de sessions dédiées, soit par le biais de la lettre d'information, diffusée en interne à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;
- le **référentiel Rhodia Way®**, qui fixe les ambitions de responsabilité du Groupe vis-à-vis de ses clients, employés, fournisseurs, investisseurs, des communautés et de l'environnement. Une grille d'analyse et un système de notation permettent aux managers d'évaluer sur une base annuelle le niveau de maturité de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de leur unité et de définir des plans de progrès ;
- le **Code d'éthique des Responsables Financiers** qui précise les règles de comportement attendu de la part des principaux responsables de la fonction Finance, qui, par leur signature, se sont personnellement engagés à le respecter ;
- la **Charte de l'Audit Interne du Groupe**, qui définit les droits et obligations des auditeurs et des audités ;
- le **Droit d'Interpellation (Whistleblowing)**, qui permet à tout salarié du Groupe de signaler, de façon anonyme ou non, tout manquement aux règles comptables et financières à un Comité de Déontologie, par courrier ou courriel. Dans le respect de la confidentialité, le Comité de Déontologie, composé de 5 salariés du Groupe, instruit les interpellations reçues avant de transmettre les dossiers recevables à la Direction Générale qui doit décider des éventuelles mesures à prendre. Les orientations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ont été analysées et prises en compte dans la mise en œuvre de ce dispositif. À ce jour, le recours à ce dispositif est resté marginal.

Les politiques générales définies par les *Corporate Process Managers* sont déclinées en procédures Groupe, accessibles par l'intermédiaire de l'Intranet du Groupe, et susceptibles d'être aménagées en fonction des spécificités locales des filiales.

En particulier, la fonction Finance diffuse à travers un Intranet dédié, les documents suivants :

- un Guide du *Reporting* Groupe précisant les principes comptables à appliquer dans le cadre de la consolidation, avec des explications détaillées sur les points les plus complexes. Ce Guide fait l'objet de mises à jour régulières par l'équipe de consolidation centrale en fonction de l'évolution des normes comptables de référence (IFRS) ;

- des procédures Groupe qui servent de cadre général aux acteurs de la fonction Finance et peuvent faire l'objet d'une adaptation locale le cas échéant ;
- des notes d'instruction, émises avant les clôtures trimestrielles, mettant l'accent sur les sujets à considérer avec une attention particulière en fonction de l'évolution des règles comptables, ou bien sur des points d'amélioration détectés lors des arrêts comptables trimestriels antérieurs.

Enfin, et comme les années précédentes, les Présidents ou Directeurs Généraux des différentes entités juridiques consolidées ont, en janvier 2010, répondu à un questionnaire couvrant une cinquantaine de points relatifs au contrôle interne, avant de signer des lettres d'affirmation engageant leur responsabilité sur le respect et l'application des procédures et contrôles concourant à la fiabilité des informations publiées au titre de 2009 et relevant de leur périmètre.

5.1.2.2 La gestion des risques

Rhodia gère ses risques dans une démarche de Développement Durable, avec pour objectifs de renforcer la protection de ses salariés, de l'environnement, de ses clients et fournisseurs, et de préserver le patrimoine de l'entreprise.

Depuis de nombreuses années, le Groupe a ainsi mis en place des processus visant à s'assurer que les risques, notamment industriels, environnementaux ou liés aux produits commercialisés, sont évalués et gérés au niveau approprié de l'organisation.

En 2009, afin d'améliorer la vision globale des risques auxquels le Groupe est exposé, une méthodologie *Entreprise Risk Management* (ERM) a été développée par la Direction des Risques et s'articule autour des phases suivantes :

- identification et appréciation des risques ;
- traitement des risques comprenant la définition des plans d'actions de gestion et de réduction des risques ;
- suivi et contrôle du dispositif.

Une méthodologie unique, un langage et un référentiel communs ont été définis et sont utilisés par les Entreprises, les Fonctions et les Zones.

5.1.2.3 Les activités de contrôle

En matière de *reporting* financier, les responsables de processus ont poursuivi en 2009 leurs actions d'amélioration continue du référentiel, pour réduire notamment les risques susceptibles de nuire à la fiabilité de ce *reporting*. Dans ce cadre, leurs travaux les ont conduits :

- à identifier les risques susceptibles de porter préjudice à la fiabilité du *reporting* financier ;
- si nécessaire, à définir et, chaque fois que possible, à standardiser des contrôles clés, précisant en particulier leur nature et leur fréquence ;
- à s'assurer du déploiement des contrôles à tous les niveaux pertinents de l'organisation.

Les principaux processus ayant une incidence sur la production de l'information financière, et pour lesquels des contrôles clés ont été mis en place, couvrent les domaines suivants :

- consolidation et élaboration des documents financiers ;
- fiscalité ;
- gestion de la trésorerie et des financements ;
- opérations de clôtures comptables ;
- valorisation et comptabilisation des stocks (inventaires physiques, valorisation...) ;
- gestion des charges et provisions environnementales ;
- achats, approvisionnement (de la demande d'achat à la comptabilisation des factures) ;
- ventes (de la prise de commande à la comptabilisation des factures, gestion du poste Client) ;
- gestion des actifs immobilisés corporels et incorporels ;
- paye et gestion des engagements sociaux (dont retraites et avantages assimilés) ;
- contrôles généraux informatiques.

À ces processus communs à toutes les filiales du périmètre de consolidation du Groupe, s'ajoutent quelques processus spécifiques aux activités de l'Entreprise Energy Services.

En matière d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement (HSE) et de Sécurité des produits (*Responsible Care*®), les instructions et orientations de la Direction Générale sont traduites, soit sous forme de *lignes rouges* reprises dans le Management Book, soit sous forme de procédures ou règles. Leur mise en œuvre est mesurée au travers d'un bilan (*Bilan Responsible Care*®), qui fait l'objet, chaque année, d'une revue (se reporter au rapport et à l'attestation de PricewaterhouseCoopers Audit sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité en 2009 au chapitre 3.5 du présent document de référence).

La Direction Industrielle contrôle la conformité des sites du Groupe aux lois et règlements en matière de HSE dans le cadre d'audits qu'elle réalise au minimum tous les 3 ans, en s'appuyant sur deux référentiels, l'un pour les sites de plus de 100 personnes, l'autre pour les sites de moins de 100 personnes.

Par ailleurs, en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, un accord a été conclu par Rhodia dès 2005 avec l'ICEM, la fédération internationale des salariés du secteur, et reconduit en mars 2008 pour une période de trois ans.

Chaque année un bilan de l'application de cet accord est dressé et le contrôle du respect des engagements de l'accord et des réalisations dans ce cadre est effectué conjointement avec l'ICEM.

5.1.2.4 Information et communication

La Direction des Systèmes d'Information est responsable de l'ensemble des systèmes informatiques et de télécommunications du Groupe. Elle est organisée de manière à privilégier l'autonomie des activités opérationnelles du Groupe. Elle gère les infrastructures et services informatiques mondiaux.

L'ensemble des informations financières relatives aux données consolidées est obtenu à travers un outil informatique de consolidation unique dont la gestion est centralisée (Magnitude).

En majorité, les filiales opérationnelles utilisent un logiciel informatique unifié pour gérer leurs opérations. Le Groupe recherche une convergence en ce domaine par l'utilisation généralisée d'un système centralisé baptisé RCS (*Rhodia Core System*).

Les contrôles généraux des Systèmes d'Information couvrent la conformité aux lois et réglementations, la sécurité et protection des données, et des aspects qualité visant à assurer la meilleure adéquation des solutions (gestion des changements) et services (exploitation) aux besoins des utilisateurs.

Une équipe spécifique d'informaticiens, indépendante des équipes projets ou exploitation et collaborant étroitement avec l'Audit Interne du groupe Rhodia, vérifie l'efficacité des contrôles ainsi définis, et fait également des propositions d'amélioration. Ces contrôles sont également revus annuellement par les Commissaires aux comptes de Rhodia.

En outre, sur le plan de la communication, les politiques et référentiels (règles, procédures, bonnes pratiques, etc.) que l'ensemble des entités du Groupe doivent appliquer sont facilement accessibles sur l'Intranet mondial du Groupe. Un webzine interne bimestriel, destiné à tous les salariés dans le monde, a notamment pour objectifs de relayer et expliquer ces politiques et référentiels tout en favorisant le partage des bonnes pratiques. Enfin, l'actualité du Groupe est accessible à la une de l'Intranet et les salariés en sont régulièrement informés par le biais d'une alerte courriel.

5.1.2.5 Le pilotage du processus de contrôle interne du reporting financier

Pour garantir le degré souhaité d'appropriation et de mise en œuvre locale du contrôle interne du reporting financier, la Direction des Risques met à jour, en liaison avec les responsables de processus (*Corporate Process Managers*) concernés, le référentiel des processus concourant à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable. Elle veille à ce que les activités de contrôle soient proportionnées aux enjeux du Groupe et s'assure du déploiement des contrôles clés.

La Direction de l'Audit Interne définit la politique de test de ces contrôles clés tant au niveau *Corporate* que des filiales, afin de disposer d'une vision statistiquement significative du degré de maîtrise et de s'assurer d'une couverture adéquate des risques inhérents aux différentes rubriques comptables. En 2009, des tests d'efficacité ont été menés sur environ 2 000 points de contrôle, dont environ 150 spécifiques aux Systèmes d'Information.

La Direction de l'Audit Interne a piloté ce processus, en s'appuyant sur un outil informatique spécifique, centralisant pour l'ensemble du Groupe, les contrôles clés déployés, le résultat des tests d'efficacité, et le cas échéant, les actions correctives décidées.

D'autre part, la Direction de l'Audit Interne soumet chaque année à l'approbation de la Direction Générale un programme de missions issu notamment :

- des demandes des principaux managers du Groupe (Entreprises, Fonctions, Zones) ;
- de l'analyse des résultats des évaluations des années précédentes ;
- de critères spécifiques de couverture régulière des principaux sites et entités du Groupe.

Les travaux de la Direction des Risques et de la Direction de l'Audit Interne ont été supervisés en 2009 par :

- le Comité des Risques qui s'est réuni trois fois en 2009, pour valider les principales orientations et l'organisation retenue, prendre les décisions clés, notamment sur la nature des risques acceptables, prendre connaissance de l'avancement des travaux et des mesures correctives prises, et assurer le suivi du déploiement du modèle Rhodia de contrôle interne ;
- le Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'Administration, tenu régulièrement informé en 2009 de l'avancement des travaux et des résultats obtenus. Par ailleurs, le Comité d'Audit et des Risques est tenu informé des fraudes signalées et du suivi des actions engagées. Les quelques cas identifiés en 2009 ont porté sur des faits n'ayant conduit à aucune perte d'actifs significative pour Rhodia.

Rhodia reconnaît l'importance du dispositif de contrôle interne pour contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les éléments décrits dans le présent rapport témoignent de l'effort permanent d'amélioration continue du Groupe dans ce domaine.

5.1.3 LA GESTION DE CRISE

Une crise est définie comme tout événement, avéré ou supposé, susceptible d'altérer par ses effets potentiels ou sa couverture médiatique, l'image et les intérêts stratégiques de Rhodia vis-à-vis de ses clients, du personnel, des actionnaires ou du grand public. Cet événement peut être d'ordre industriel, commercial, logistique, juridique, financier, politique ou social.

La procédure de gestion de crise de Rhodia a pour objectif de faire remonter et partager l'information d'une situation potentielle de

crise, d'identifier les responsabilités pour la gestion de cette situation, de garantir la réactivité des décisions et d'assurer une communication efficace des différentes entités du groupe Rhodia vis-à-vis des publics internes et externes.

La crise est gérée par des cellules de crise au plus près des faits et des acteurs impliqués, par les Responsables des Sites, Entreprises, entités commerciales, fonctions *Corporate*, pays ou Zones concernés.

5.2 La gestion des principaux facteurs de risques du Groupe

5.2.1 RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

5.2.1.1 Risques induits par la réglementation actuelle ou future

En matière d'environnement, de santé et de sécurité

Identification du risque

Les activités de Rhodia doivent respecter un ensemble de réglementations et de lois locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères, qui ont notamment trait aux émissions ou rejets dans l'air ou dans l'eau, à l'utilisation et à la manipulation de substances dangereuses, au stockage et à l'élimination de substances dangereuses et de déchets, et à la réhabilitation des sites pollués. Ainsi, les activités industrielles sont soumises à l'obtention préalable de permis ou de licences dans la plupart des pays et marchés dans lesquels Rhodia opère et sont, pour la plupart, réglementés : biocides, contacts alimentaires, cosmétique, pharmaceutique, etc.

Le respect de ces réglementations implique pour Rhodia des coûts réguliers et importants. Par ailleurs, le domaine d'activité de Rhodia comporte un risque important de mise en jeu de sa responsabilité, notamment en matière environnementale.

Rhodia pourrait, en outre, devoir engager des dépenses importantes en cas d'adoption de nouvelles réglementations ou politiques gouvernementales, ou en cas d'interprétation ou d'application plus stricte des réglementations actuelles de la part des tribunaux ou des autorités compétentes. À titre d'exemple, la mise en œuvre de la réglementation REACH a engendré d'importants coûts pour Rhodia. Par ailleurs, des dépenses importantes pourraient, en particulier, être requises dans l'hypothèse où certaines matières, notamment des matières faiblement radioactives, à ce jour considérées comme en partie valorisables par le Groupe et actuellement entreposées sur le site de La Rochelle, seraient considérées par l'administration comme des déchets devant être transférés dans des centres de stockage externes spécialisés et réglementés.

En Europe, la mise en application de la Directive Cadre Eau et les révisions en cours des directives européennes, en particulier la directive portant sur les émissions industrielles (*Industrial Emissions Directive* - IED), pourraient conduire à une évolution des obligations de Rhodia dans ces domaines.

Concernant la France, certaines dispositions du Code de l'environnement instaurées en 2005 pourraient entraîner des nouvelles dépenses pour le Groupe. Ainsi, les dispositions des articles R. 515-39 et suivants du Code de l'environnement relatives aux plans de prévention des risques instaurent la maîtrise de l'urbanisation autour des sites les plus dangereux. Un plan de prévention des risques technologiques devrait être mis en place pour huit des sites que Rhodia exploite en France. En outre, les dispositions des articles R. 512-1 et suivants du Code de l'environnement prévoient de nouvelles procédures de mise en sécurité et réhabilitation d'un site lors de sa cessation d'activité. Ces dispositions pourraient dans certains cas générer des coûts supplémentaires, correspondant à des scénarios qui seraient le résultat d'un dialogue avec les autorités compétentes.

L'arrêt d'activité ou la protection des sols, nappes phréatiques ou impacts sur le voisinage pourraient conduire à engager des dépenses importantes de réhabilitation, y compris au titre d'amendes et pénalités. Des passifs éventuels, estimés à environ 183 millions d'euros au 31 décembre 2008, ont été réestimés à environ 181 millions d'euros au 31 décembre 2009 (montant brut sans actualisation financière). Les passifs éventuels concernent principalement les sites de La Rochelle et Pont de Claix (France), Silver Bow et Freeport (États-Unis d'Amérique) et Cubatao (Brésil), au titre de l'obligation éventuelle de stockage ou de traitement des déchets ou matières hors site ainsi que du confinement éventuel d'une décharge interne et de traitement de nappe en France. Le maintien du montant global correspond à une réestimation du passif éventuel de Cubatao, neutralisée par une reprise partielle des passifs éventuels de Pont-de-Claix et de La Rochelle.

Ces réglementations nouvelles ou la modification des réglementations actuelles pourraient restreindre la capacité de Rhodia à modifier ou à étendre ses installations et à poursuivre sa production, et pourraient l'obliger à mettre en place des dispositifs coûteux de contrôle ou à engager de nouvelles dépenses importantes, comprenant notamment la réhabilitation de sites pollués. Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des sanctions administratives, civiles, financières, pénales ou autres à l'encontre de Rhodia, qui pourraient avoir des conséquences négatives sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

De plus, Rhodia pourrait être tenu responsable, en application de certaines lois, telle que la loi américaine *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* (dite loi *Superfund*), pour la contribution aux frais de réhabilitation de sites ou installations exploités ou appartenant à des tiers et sur lesquels

Rhodia a fait entreposer ou a éliminé ses déchets. Aux termes de ces lois, le propriétaire ou l'exploitant de sites pollués et le producteur de déchets envoyés vers ces sites pourraient être tenus solidairement responsables de la réhabilitation de tels sites, indépendamment de toute faute (se référer à la Note 28.4 (Environnement) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence).

Gestion du risque

Rhodia travaille d'une part localement pour identifier les contraintes de chaque pays et, d'autre part, au niveau mondial avec son équipe d'experts scientifiques afin de satisfaire les exigences de ces réglementations.

Par ailleurs, Rhodia est implanté depuis de nombreuses années dans les différents pays dans lesquels il opère et, à ce titre, dispose d'une connaissance approfondie des réglementations applicables. En outre, les relations entretenues avec les autorités locales permettent d'anticiper au mieux les modifications réglementaires pouvant intervenir.

De plus, dans le cadre de sa politique de Développement Durable, Rhodia s'est engagé à appliquer des standards élevés en matière d'environnement, de santé et de sécurité, identiques sur l'ensemble de ses sites dans le monde. Cette politique permet d'anticiper les conséquences de nouvelles exigences réglementaires, notamment dans les pays où la réglementation est moins contraignante à ce jour.

À titre d'exemple, la recherche systématique de ses rejets de substances dangereuses, l'objectif d'atteindre un bon état des masses d'eaux d'ici 2015 et la réduction des émissions NO_x de ses installations industrielles illustrent la gestion de ce risque par le Groupe (se référer au chapitre 3 « Responsabilités et Développement Durable »).

Enfin, Rhodia assure la veille réglementaire par ses propres équipes Environnement (fonctions *Responsible Care*® et Réhabilitation Environnementale) et la double dans les principaux pays au travers de bulletins mensuels préparés par des cabinets de consultants spécialisés. Rhodia participe également à des groupes de travail en amont de l'adoption des lois et règlements.

En matière de respect de la réglementation fiscale

Identification du risque

Rhodia opère dans un grand nombre de pays, en Europe, en Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et en Amérique Latine et, à ce titre, est sujet à l'impôt dans de nombreuses juridictions fiscales. La charge d'impôt supportée par le Groupe dépend donc notamment de l'interprétation de la réglementation fiscale locale, des traités fiscaux internationaux bilatéraux ou multilatéraux et de la doctrine administrative dans chacune de ces juridictions.

L'évolution de ces réglementations fiscales pourrait avoir un impact sur la charge d'impôt supportée par Rhodia.

Gestion du risque

Rhodia est doté d'une Direction Fiscale qui s'appuie notamment sur des équipes locales dans les principaux pays dans lesquels Rhodia opère et, le cas échéant, a recours à des conseils extérieurs. Ces équipes effectuent une veille réglementaire permanente dans les différents pays afin de pouvoir anticiper au mieux les éventuelles modifications de la réglementation fiscale.

La Direction Fiscale procède également à une revue trimestrielle exhaustive des positions fiscales partout où le Groupe opère et est par conséquent susceptible de faire l'objet de procédures de contrôle. En cas de contrôle opéré par les autorités fiscales étrangères, la Direction Fiscale fournit aide et assistance aux équipes locales.

Par ailleurs, Rhodia s'appuie sur les règles édictées par l'OCDE, notamment en matière de prix de transfert. Le Groupe s'attache à revoir la détermination de ces prix dans l'objectif de s'assurer de la sécurité des opérations réalisées. Dans ce cadre, l'adoption de règles respectant les principes OCDE permet de minimiser notre exposition. Le Groupe peut également avoir recours aux procédures d'accord préalable de prix (APP), dans l'objectif de maîtriser les risques attachés aux opérations réalisées, avec l'accord des administrations fiscales des pays impliqués.

En matière de respect de la réglementation liée à la libre concurrence

Identification du risque

Compte tenu de la forte concentration de certains de ses marchés, le Groupe ne peut exclure le risque de faire l'objet d'enquêtes relatives à des pratiques anticoncurrentielles de la part des autorités de concurrence compétentes. Ces enquêtes pourraient aboutir à une condamnation et au paiement d'amendes ou de pénalités qui, compte tenu des montants des amendes qui peuvent être imposées par les autorités de concurrence, pourraient avoir un impact négatif sur l'image de Rhodia ainsi que sur ses résultats et sa situation financière. Toutefois, Rhodia n'a aujourd'hui pas connaissance de telles pratiques ou de plaintes le concernant.

Gestion du risque

Dans ce contexte, le Groupe mène sa stratégie commerciale et industrielle avec prudence afin de s'assurer que ses salariés ne se livrent pas à des pratiques anticoncurrentielles (abus de position dominante, entente avec d'autres acteurs du marché, etc.). Différents outils et moyens ont été mis en place pour sensibiliser les salariés du Groupe à ces risques :

- la Politique de Comportement du Groupe, faisant l'objet d'une mise à jour régulière, énonce les règles générales et les principes de comportement à adopter et à respecter par tout salarié du Groupe en la matière ;
- des communications, formations et sensibilisations sont organisées régulièrement par rapport aux règles de comportement à adopter.

5.2.1.2 Risque lié au manquement à des engagements contractuels

Identification du risque

Certains contrats conclus avec des fournisseurs ou des clients peuvent comporter des obligations d'achat de volume minimum de produits (clauses dites de *take or pay*) ou des engagements fermes de délivrer certaines quantités de produits dans les délais impartis. Ainsi, le manquement à ces engagements d'achat ou de vente pourrait entraîner le paiement d'indemnités au client ou fournisseur, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats ou la situation financière de Rhodia. Ce risque est d'autant plus important dans une période de crise économique en cas de chute brutale de la demande. Ainsi, la chute brutale de la demande intervenue à partir du quatrième trimestre 2008 a obligé Rhodia à adapter ses commandes de matières premières et, dans certains cas, à ne pas respecter certains de ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs et, le cas échéant, à payer les indemnités contractuellement prévues. Ceci pourrait affecter de manière négative le résultat opérationnel de Rhodia et sa situation financière. Se référer au chapitre 5.2.6.2 « Risques liés aux matières premières et à l'énergie » pour un complément d'information sur le risque de contrepartie fournisseurs.

Gestion du risque

Afin de gérer ce risque, Rhodia s'efforce de limiter la portée de ce type d'engagements en incluant des clauses dites de sauvegarde (clauses de *hardship*) permettant de renégocier le contrat ou d'adapter son application lorsque des circonstances économiques particulières le rendent économiquement déséquilibré entre les parties.

5.2.1.3 Risque lié à la propriété intellectuelle

Identification du risque

L'activité de Rhodia repose, pour partie, sur la maîtrise de ses technologies clés et sur sa capacité à innover. La remise en cause, par des tiers, du droit de Rhodia d'utiliser certaines technologies pourrait avoir une incidence sur son activité. De la même façon, l'insuffisante protection de ses innovations par Rhodia pourrait être de nature à limiter ses perspectives d'évolution.

Gestion du risque

Rhodia met en œuvre une politique dynamique de protection de ses innovations et de son savoir-faire. En 2009, Rhodia a déposé 110 demandes de brevets portant sur une gamme étendue de produits et de procédés, qui viennent enrichir son portefeuille mondial de marques et de brevets déjà significatif. En outre, des précautions particulières sont prises pour protéger les innovations et le savoir-faire de Rhodia tant dans le choix de ses partenaires en recherche et développement que dans la localisation de ses activités de recherche. En fonction de ses besoins d'exploitation, le Groupe peut également être amené à acquérir des licences de brevets ou à les concéder.

5.2.1.4 Risque sociétés communes

Identification du risque

Rhodia a développé des partenariats stratégiques avec des sociétés tierces afin d'accéder à de nouvelles activités, à des nouveaux marchés ou à de nouvelles technologies ou savoir-faire. Certains de ces partenariats stratégiques prennent la forme de sociétés communes dont Rhodia n'a pas le contrôle. Une liste de ces sociétés communes consolidées par Rhodia figure dans la Note 37 (Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Rhodia supporte les risques liés intrinsèquement à ce type de structures. Selon le cas, du fait de l'autonomie de ces sociétés communes ou des règles de partage des pouvoirs au sein des assemblées d'actionnaires, Rhodia pourrait se voir imposer des décisions concernant notamment de nouveaux financements, des dépenses d'investissement, l'approbation des plans d'exploitation, le moment et le montant des distributions de dividendes. Par ailleurs, d'éventuels désaccords graves entre les associés peuvent générer des situations de blocage des sociétés communes. De telles situations pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Gestion du risque

Rhodia met en œuvre les pratiques usuelles visant à maîtriser les risques liés aux sociétés communes. À ce titre, Rhodia veille notamment, dans la mesure du possible, à disposer d'au moins 50 % du capital de ses coentreprises significatives. En outre, Rhodia s'efforce de négocier et d'intégrer dans les pactes d'associés qu'elle signe avec ses partenaires des stipulations visant à assurer une juste répartition des pouvoirs entre les associés, dans les organes où ils sont représentés. D'autres clauses de ces accords permettent de résoudre les situations de blocage.

5.2.1.5 Risque lié aux opérations de fusion/acquisition

Identification du risque

En mettant en œuvre sa stratégie visant à se recentrer sur ses métiers dans lesquels Rhodia détient des positions de leader, Rhodia a cédé de nombreuses activités à des tiers au cours des dernières années. Au titre de ces cessions, et comme il est d'usage en pareille matière, Rhodia a pu donner des garanties aux acquéreurs, portant notamment sur la conformité des activités cédées aux exigences législatives et réglementaires, sur les passifs supportés par ces dernières et sur l'état des actifs. Outre ces engagements contractuels, la responsabilité de Rhodia pourrait, selon le droit applicable, être recherchée en sa qualité de vendeur.

Rhodia a également réalisé des acquisitions ciblées et entend poursuivre dans cette voie. Les acquisitions sont susceptibles

d'exposer Rhodia à divers risques et notamment à d'éventuels passifs ou responsabilités attachés à ces activités.

De plus, ces opérations et leurs perspectives sont fondées sur des hypothèses qui, si elles ne se réalisaient pas, pourraient obérer les perspectives de développement des activités acquises.

Gestion du risque

Afin de maîtriser les risques liés aux opérations de fusion/acquisition, Rhodia s'appuie sur des services internes spécialisés et a recours à des conseils externes réputés dans ce domaine. Par ailleurs, Rhodia prend, en amont, toutes précautions utiles dans la prospection et l'évaluation de ses cibles, ainsi que dans l'analyse de leurs risques.

Par ailleurs, Rhodia intègre dans la négociation de ces opérations les clauses contractuelles habituelles visant, en cas de vente, à limiter sa responsabilité et, en cas d'achat, à obtenir des garanties de la part des tiers vendeurs.

5.2.1.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cadre de l'exercice normal de son activité, Rhodia fait l'objet et pourrait faire l'objet de demandes et actions en justice initiées principalement par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou à des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, par ailleurs, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre de l'exercice normal de son activité et dont les plus significatives sont résumées dans la Note 32 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Outre celles mentionnées ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Rhodia a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

5.2.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

5.2.2.1 Risques liés à nos activités actuelles

1. Risques liés à la santé et à la sécurité des personnes

Risques liés à la santé

Identification des risques

Les maladies professionnelles ⁽²⁸⁾ identifiées par le Groupe sont, pour la grande majorité d'entre elles, une conséquence des expositions passées.

Ainsi, Rhodia est aujourd'hui propriétaire et exploitant de sites ayant appartenu successivement à Stauffer Chemical Inc. et à Rhône-Poulenc, où de l'amiante était parfois utilisé comme isolant thermique des tuyauteries et des chaudières. Toutefois, l'amiante n'était pas directement utilisé dans le processus de production. Par conséquent, Rhodia n'a été mis en cause que dans un nombre limité de litiges liés à l'exposition à l'amiante.

Deux sites de Rhodia en France, dont un a été cédé en 2008, ont été inscrits sur la liste officielle des établissements ayant fabriqué ou mis en œuvre des matériaux contenant de l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à l'Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (ACAATA). Rhodia ne peut exclure que d'autres sites soient à l'avenir également inclus sur cette liste.

Au vu des maladies professionnelles « amiante » portées à sa connaissance, et bien qu'il ne soit pas possible d'estimer le passif pouvant résulter de recours qui pourraient être déposés contre Rhodia, Rhodia estime, sur la base des informations disponibles et de son expérience dans ce domaine, que son risque futur en matière de réclamations liées à l'exposition à l'amiante est limité.

Gestion des risques

Rhodia fait de la santé et de la sécurité de ses salariés une priorité. Assurer de bonnes conditions de travail et maîtriser les risques d'exposition sont des préoccupations quotidiennes du Groupe. Rhodia a pour cela mis en place des procédures préventives systématiques en ce qui concerne la santé de ses propres employés, mais aussi des tiers qui travaillent sur ses sites, ainsi que des riverains de ses usines.

À titre d'illustration, Rhodia effectue un recensement et un *reporting* mondial ainsi qu'une analyse permanente des maladies professionnelles déclarées par les salariés et retraités du Groupe, ainsi que par les personnes l'ayant quitté. Un outil informatique permettant d'améliorer la traçabilité des expositions collectives et d'en assurer le suivi sur une période supérieure à 50 ans sera progressivement déployé dans le monde à partir de 2010. À terme, le lien entre cet outil de gestion et celui des ressources humaines permettra de reconstituer les parcours professionnels et de retracer les expositions éventuelles.

Se référer au chapitre 3 « Responsabilités & Développement Durable » pour une information détaillée sur les risques liés à la santé.

(28) Maladies reconnues ou susceptibles de reconnaissance par la suite, selon la définition qu'en donnent les organismes de santé publique et telles que définies par la procédure interne du Groupe (DRC 28) intégrant le processus de gestion des maladies professionnelles.

Risques liés à la sécurité des personnes

Identification des risques

L'exploitation des outils de production du Groupe, tant en régime stabilisé qu'en régime transitoire, dans des conditions opératoires parfois sévères (niveau de pression et de température élevé), ainsi que les interventions rendues nécessaires pour la maintenance de ces outils ou pour corriger d'éventuelles situations anormales, constitue un premier risque d'accidents du travail.

La manipulation et la possible mise en contact avec certains de nos produits et matières premières dangereuses constituent un second risque d'accidents du travail.

Gestion des risques

La politique du Groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche de sécurité.

La signature en novembre 2006 de la *Responsible Care® Global Charter* renforce l'engagement *Responsible Care®* (Engagement de progrès) mis en œuvre depuis plus de trente ans. Cette politique de maîtrise des risques est l'un des trois piliers de la politique de Développement Durable du Groupe et se traduit par une amélioration continue des performances. Ainsi qu'en témoignent les taux de fréquence d'accidents du travail indiqués au chapitre 3.3 ci-dessus, les résultats de Rhodia en matière de sécurité au travail sont d'un excellent niveau, constants d'une année sur l'autre.

2. Risques liés à l'exploitation des sites industriels

Identification des risques

Le domaine d'activité dans lequel Rhodia opère comporte un risque important de mise en jeu de sa responsabilité en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Rhodia exploite en particulier un certain nombre d'installations « Seveso », telles que définies par la directive européenne 96/82/CE du 9 décembre 1996, dite directive « Seveso », ou des installations similaires en dehors de l'Europe, où sont utilisées, stockées ou produites des substances dangereuses telles que gaz naturel, ammoniac, butadiène, acide cyanhydrique, acide fluorhydrique, phénol, cyclohexane, et qui sont susceptibles de présenter des risques importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement. La responsabilité de Rhodia a été et pourrait être engagée pour avoir causé des dommages aux personnes (résultant notamment de l'exposition à des substances dangereuses utilisées, produites ou éliminées par Rhodia ou situées sur ses sites) et aux biens, ou pour avoir porté atteinte aux ressources naturelles. De telles situations pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Gestion des risques

Maîtriser ses risques industriels et prendre en compte les conséquences environnementales de ses activités figurent parmi les engagements de Rhodia en matière de Développement Durable. La démarche de Développement Durable de Rhodia, présentée au chapitre 3 du présent document de référence, apporte des

informations complémentaires, notamment les principales réalisations de l'année 2009 en vue d'améliorer de façon continue la maîtrise de ses risques industriels et environnementaux.

Système de gestion

La maîtrise des risques industriels et environnementaux implique de les identifier et de les hiérarchiser, afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires en s'appuyant sur des études systématiques des procédés, des installations et des postes de travail.

Rhodia a développé son propre système de gestion de la sécurité et de l'environnement, SIMSER+, incluant les exigences des normes ISO 14001 ou OSHAS 18001 et les principales réglementations internationales. Ce système, ou sa version simplifiée pour les petits sites (Règles et Recommandations Rhodia/3RHSE), est appliqué sur l'ensemble des sites de Rhodia dans le monde.

Selon ce système, chaque site doit être audité tous les trois ans. Par ailleurs, toutes les installations et procédés font l'objet d'une étude de sécurité adaptée à leurs risques. Ces études doivent être révisées tous les 5 ans à la lumière de l'évolution des réglementations et des connaissances scientifiques et techniques, des méthodes d'analyse et d'outils de modélisation des impacts.

Tout événement significatif relatif à une installation justifie par ailleurs la réalisation ou la révision de ces études sans attendre ce délai. Rhodia dispose, pour réaliser ces études, de méthodes reconnues et d'un réseau d'experts confirmés. Un soin particulier est apporté aux sites Seveso « seuils hauts » (tels que définis par la directive Seveso du 9 décembre 1996, dite directive « Seveso » et qui comprennent des installations susceptibles de présenter, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement), ou équivalents, pour les sites hors Europe, soit 27 sites au 31 décembre 2009 (un site étant défini comme la localisation géographique pouvant appartenir à ou être exploité par plusieurs filiales du groupe Rhodia) au niveau mondial (13 en Europe dont 8 en France). Ces études de sécurité permettent d'identifier les dangers, qu'ils soient de type physique ou chimique, et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et des cibles potentielles. Elles permettent de classer les risques en trois catégories. L'objectif de Rhodia est d'éliminer les risques les plus élevés dans l'année suivant leur identification.

Par ailleurs, Rhodia favorise l'échange d'expériences entre ses sites, qui disposent pour la plupart de systèmes de collecte des incidents. Une lettre mensuelle « Sécurité des procédés » permet de développer ces échanges.

Coopération avec les pouvoirs publics et la communauté

Rhodia poursuit, à travers l'Union des Industries Chimiques (UIC) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), sa coopération avec les pouvoirs publics concernant notamment la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 sur les risques industriels, et en particulier s'agissant de la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risque. Rhodia participe à la communication de ces informations par l'intermédiaire des CLIC (Comités Locaux d'Information et de Consultation). Rhodia met

en œuvre avec la procédure DRC 40 une méthodologie reconnue par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Au niveau européen, Rhodia est engagé dans les *Strategy Implementation Groups (Stakeholders Dialogue, Responsible Care® et Climate Change)* de l'*European Chemical Industry Council (CEFIC)* qui travaillent à la mise en œuvre de principes visant à promouvoir la transparence et le dialogue entre les industriels de la chimie européenne et leurs parties prenantes ainsi que la sécurité, la santé des personnes, le respect de l'environnement et la réduction de l'impact des gaz à effet de serre sur le climat de la planète.

Dépenses d'investissement

Comme par le passé, Rhodia continue à investir chaque année afin d'être en conformité avec les réglementations, normes et standards en vigueur. Les dépenses d'investissements consacrées à la réalisation de projets d'amélioration en matière d'environnement se sont ainsi élevées à 30 millions d'euros en 2009.

3. Risques liés aux produits

Risques produits et risque lié à la mise en œuvre du règlement européen Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (« REACH »)

Identification des risques

En Europe, le règlement REACH (Règlement (CE) n° 1907/2006) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007. Il vise à mettre en place un cadre réglementaire européen pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. Sa mise en œuvre aura un impact financier pour Rhodia et pourrait avoir un impact sur sa capacité à commercialiser certains produits chimiques en Europe.

Rhodia s'est préparé activement depuis 5 ans à la mise en œuvre du règlement REACH. Au 1^{er} décembre 2008, le Groupe a préenregistré, conformément au règlement, 736 substances incluses dans les produits importés, fabriqués ou mis sur le marché européen par ses soins. En outre, Rhodia a préenregistré par précaution environ 100 substances incluses dans des matières premières. L'enregistrement de ces substances pourrait représenter environ 80 millions d'euros de dépenses de tests sur la période correspondant à la mise en œuvre du règlement, soit entre 2008 et 2018.

La Direction Achats de Rhodia, en liaison avec les unités opérationnelles, évalue les risques que pourrait induire cette réglementation pour ses fournitures de matières premières : utilisation non prévue par un fournisseur (équivalent à une interdiction d'usage ou à une nécessité d'enregistrement propre à Rhodia), arrêt de production d'un élément de la chaîne amont, non-enregistrement de la substance par un fournisseur non européen, etc. Environ 2 300 couples matières/fournisseurs ont ainsi été évalués.

Gestion des risques

Très tôt convaincue de la nécessité d'une réglementation en la matière, et fort d'une culture *Responsible Care* ancrée depuis des décennies, Rhodia a anticipé dès 2005 la mise en œuvre de REACH, et particulièrement son volet « Autorisation », à travers, notamment,

sa ligne rouge sur les CMR (produits Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction), relative à la maîtrise des risques liés à la mise en œuvre et à la commercialisation de ces produits. Se référer au chapitre 5.1.2.1 « L'environnement de contrôle » pour la définition d'une ligne rouge.

Le Groupe a mis en place une structure pour piloter la mise en œuvre de ce règlement. Elle regroupe, outre l'ensemble des Entreprises, les fonctions concernées (Achats, Systèmes d'Information, Juridique...). Un Directeur de Projet a été nommé fin 2007.

Le Groupe s'implique également aux côtés de la Commission européenne et de l'Agence Européenne des Produits Chimiques afin de mettre à disposition de l'industrie dans son ensemble les outils, les guides et les procédures permettant d'atteindre les objectifs de REACH, en particulier en 2008, dans le groupe de travail pour l'élaboration du guide European Chemical Industry Council (CEFIC)/ Conservation of Clean Air and Water in Europe (CONCAWE) sur les « Intermédiaires strictement contrôlés ».

Par ailleurs, Rhodia contribue activement à la mise en œuvre de REACH par ses fournisseurs et clients en mettant à leur disposition les documents nécessaires pour l'enregistrement des substances fournies (rapport de sécurité chimique et évaluation des risques).

Le soutien accordé par Rhodia au programme de réglementation européenne REACH s'inscrit totalement dans l'engagement du Groupe en matière de Développement Durable et dans son profil de chimiste responsable.

Risques liés au transport des produits

Identification des risques

Rhodia fait appel à des transporteurs pour assurer la livraison de ses produits manufacturés à ses clients par voies routière, ferroviaire, fluviale ou maritime.

Un incident ou un accident lors du transport de produits manufacturés par Rhodia pourrait représenter un risque pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement. Même si les causes de l'incident ou de l'accident ne relèvent pas de la responsabilité du Groupe, une telle situation pourrait avoir des conséquences négatives sur la réputation de Rhodia.

À la connaissance de Rhodia, jusqu'à maintenant, l'image du Groupe n'a pas été affectée de manière significative par les incidents ou accidents survenus lors du transport de ses produits.

Gestion des risques

Rhodia apporte une attention particulière au choix de ses transporteurs en s'appuyant, notamment, sur les données publiées par le *European Chemical Industry Council (CEFIC)*. Depuis 2009, le processus de sélection de ses transporteurs s'est enrichi de critères de Développement Durable et de Responsabilité Sociale. Enfin, le Groupe assure un suivi qualitatif des prestations de ses transporteurs.

La gestion des risques liés au transport des produits manufacturés par Rhodia est totalement intégrée à sa politique de progrès continue en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de transport. La prévention, tout comme la préparation à différents types de situations

accidentelles, qu'elles soient liées à l'industrie, aux produits ou au transport de ces produits, sont au cœur de son système de gestion des risques dans ces domaines.

À titre d'illustration, pour les matières premières dangereuses à haut risque, les sites de Rhodia et les transporteurs mettent conjointement en œuvre des plans de sûreté. Ces plans formalisent les mesures ou les précautions à prendre pour minimiser le risque de vol ou d'utilisation impropre ou malveillante de marchandises dangereuses pouvant mettre en danger des personnes, des biens ou l'environnement.

En outre, courant 2010, Rhodia prévoit la mise en place d'un numéro d'information d'urgence international, opérationnel 24 h sur 24, 365 jours par an, afin de répondre à toute sollicitation de clients, d'autorités locales, de transporteurs, etc. Ce numéro d'urgence permettra au Groupe de réagir dans les plus brefs délais pour apporter expertise et assistance à l'appelant, en particulier dans le cas d'accidents de transport.

Se référer au chapitre 3 « Responsabilités & Développement Durable » pour une information détaillée sur la gestion des risques liés au transport des produits.

5.2.2.2 Risques liés à nos activités passées

Risques liés à la découverte de pollutions historiques

Identification des risques

Les réglementations dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité concernent non seulement les activités et sites de Rhodia en exploitation, mais peuvent également concerner ses activités passées ou ses sites arrêtés ou cédés. Or un grand nombre

des sites de production de Rhodia, actuels, anciens ou arrêtés, ont un long passé industriel. Ainsi, les sols et les eaux souterraines de certains sites ont été pollués dans le passé, et il est possible que d'autres pollutions soient découvertes sur ces sites ou sur d'autres sites dans le futur. Rhodia pourrait ainsi voir sa responsabilité engagée et être tenu d'engager d'importants frais en vue de la réhabilitation de ces sites et ce en raison d'éventuelles nouvelles obligations par rapport à celles existantes au 31 décembre 2009.

Gestion des risques

Rhodia évalue de manière régulière l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter. Rhodia comptabilise des provisions pour risques environnementaux lorsqu'il y a une obligation légale, contractuelle ou implicite de le faire, dès lors qu'il est probable qu'ils se réalisent et que cela se traduise par une sortie de ressources et que cette dernière peut, dès à présent, être estimée de manière fiable. Rhodia évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de réhabilitation, de l'échéancier des dépenses et des autres informations disponibles.

Au 31 décembre 2009, les provisions constituées par Rhodia en vue de dépenses de passif environnemental (études, surveillance de sols et d'eaux souterraines, projets de réalisation et exploitation de dispositifs de réhabilitation) s'élèvent à 239 millions d'euros, contre 196 millions d'euros en 2008 et 203 millions d'euros en 2007 (se référer à la Note 28 (Provisions) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence).

Compte tenu des informations disponibles actuellement et des provisions constituées pour les problèmes environnementaux par Rhodia, les obligations actuelles du Groupe de se conformer aux réglementations environnementales et d'entreprendre des travaux de réhabilitation ne devraient pas avoir un impact négatif significatif sur ses opérations et ses revenus futurs.

5.2.3 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Identification des risques

Le risque de crédit et de contrepartie est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels. Rhodia est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières. L'exposition maximum au risque de crédit est principalement représentée par les comptes clients et les actifs financiers, y compris les comptes clients et autres débiteurs qui sont présentés dans le bilan.

Gestion des risques

Clients, produits, marchés

Compte tenu de la diversité de son portefeuille composé de six activités servant des marchés très diversifiés, Rhodia estime ne pas être dépendant au niveau Groupe d'un client qui pourrait avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité et les résultats

du Groupe. En effet, les 30 premiers clients représentent au total moins de 33,33 % du chiffre d'affaires du Groupe, aucun d'entre eux ne dépassant 2,81 % du chiffre d'affaires annuel.

Cependant, les ventes des Entreprises Acetow et Silcea reposent sur un nombre de clients très limité. En effet, les marchés du câble acétate pour filtres à cigarettes et de la silice pour pneumatiques sont fortement concentrés, tant au niveau des producteurs que des clients.

Rhodia a mis en œuvre des procédures d'analyse du risque client, conduisant à la définition de lignes de crédit pour chaque client. Les équipes de Credit Management veillent à la maîtrise de l'exposition par des procédures de recouvrement et la mise en place d'assurances ou/et de garanties.

Assurances Dommages

Le Groupe a mis en place des programmes mondiaux pour apporter à l'ensemble de ses filiales des couvertures d'assurances adaptées aux risques majeurs et avec un panel d'assureurs satisfaisant aux critères les plus sévères en termes de solvabilité.

Établissements de crédit et financiers

Rhodia réalise principalement ses placements de trésorerie avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont égales ou supérieures à respectivement A+ et Aa3 (notations au 31 décembre 2009).

Les contrats de taux ou devises sont conclus avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont toutes dans la catégorie Investment Grade. Par ailleurs, la majorité de ces transactions, ainsi que celles présentant une maturité supérieure à un an, sont réalisées avec des contreparties dont les notations attribuées par ces agences sont égales ou supérieures à respectivement A- et A2 (notations au 31 décembre 2009).

Se référer, pour obtenir une information plus détaillée, à la Note 26.6 des États financiers figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

5.2.4 RISQUES OPÉRATIONNELS**5.2.4.1 Risques liés à l'existence de cycles de marché****Identification des risques**

Certains secteurs dans lesquels Rhodia intervient, notamment l'automobile, le textile, l'électronique et la construction peuvent présenter un caractère cyclique, qui peut avoir, et dans le passé a eu, un impact négatif sur ses résultats opérationnels et financiers.

La variabilité des prix et de la demande dans les secteurs d'activité concernés qui dépendent de facteurs externes à Rhodia tels que la conjoncture économique générale, l'activité des concurrents, les circonstances et événements internationaux, l'évolution des réglementations en France, aux États-Unis d'Amérique, en Chine et dans d'autres pays, pourrait faire subir à Rhodia des périodes de surcapacité, de baisse des prix ou des volumes et de réduction de ses marges.

La crise économique mondiale a généré une baisse importante de la demande sur plusieurs des marchés servis par le Groupe. En outre, le déstockage pratiqué par ses clients s'est généralisé à de nombreux secteurs, affectant particulièrement les Entreprises Polyamide, Silcea et Novacare, en particulier au premier semestre 2009. À la fin du deuxième trimestre, le déstockage chez les clients du Groupe s'est pour l'essentiel achevé en Europe et aux États-Unis et la demande dans les marchés émergents est revenue à des niveaux comparables à ceux de 2008. Sur l'ensemble de l'année, les Entreprises Polyamide, Silcea et Novacare ont enregistré des baisses de volumes de, respectivement, (7) %, (16) % et (22) % par rapport à 2008. L'Entreprise Energy Services a enregistré une réduction de ses volumes de (17) %, comparé à 2008, en partie liée à la baisse de l'activité industrielle des sites de Paulinia (Brésil) et d'Onsan (Corée du Sud) consécutive à la crise économique mondiale. Les Entreprises Acetow et Eco Services ont, quant à elles, maintenu leur niveau de performance.

Gestion des risques

Les atouts de Rhodia pour faire face à de tels risques sont ses fortes positions mondiales dans l'ensemble de ses activités, la diversité des marchés qu'il sert et sa présence géographique équilibrée.

Outre ses activités situées en Europe et en Amérique du Nord, le Groupe est implanté depuis de nombreuses années en Amérique Latine et en Asie, où il poursuit son développement, notamment au Brésil et en Chine, pour servir les besoins croissants des pays émergents. Affectée en début d'année par la crise économique généralisée, la demande dans ces pays est revenue dès la fin du deuxième trimestre 2009 à un niveau comparable à celui de la même période en 2008. Elle a continué de croître et a significativement contribué à l'amélioration des résultats du Groupe au deuxième semestre.

Enfin, l'organisation du Groupe en Entreprises a favorisé une grande réactivité face au retournement de conjoncture. Son système de gestion, structuré par activité et par zone géographique, a permis d'ajuster les opérations du Groupe au plus près de la demande et de fournir un suivi à très court terme des performances économiques et favorise la prise de décision rapide. Cette organisation et ce système de gestion efficaces ont été déterminants pour accroître la capacité du Groupe à défendre ses marges et améliorer la gestion opérationnelle de ses Entreprises les plus affectées par la crise, en particulier Polyamide et Silcea, et pour optimiser la génération de trésorerie en 2009.

5.2.4.2 Risque concurrence**Identification du risque**

Bien que le degré d'exposition de Rhodia à la concurrence varie de façon significative selon les marchés sur lesquels il intervient, Rhodia doit faire face pour certains de ces marchés à une forte concurrence. La pression concurrentielle subie par Rhodia et ses produits pourrait s'exprimer comme suit : une forte concurrence sur les prix, du fait

notamment de surcapacités, des prix inférieurs pratiqués par certains producteurs disposant d'une situation économique particulière et/ou d'opérations de regroupement entre concurrents ou entre clients. À titre d'illustration, dans le passé, l'Entreprise Polyamide a dû faire face à une forte pression concurrentielle dans le secteur des fibres pour tapis et moquettes suite au ralentissement du marché de la construction en Amérique du Nord. De plus, la baisse significative de la demande à partir du quatrième trimestre 2008 sur certains marchés finaux servis par le Groupe, en particulier l'automobile et la construction, a contribué à engendrer une surcapacité dans certains secteurs d'activité de Rhodia et induit une plus forte concurrence sur les prix.

L'émergence de nouveaux produits et de nouvelles technologies développés par les concurrents de Rhodia peut, par ailleurs, affecter sa position concurrentielle sur ces marchés.

Les principaux concurrents de Rhodia sur les différents marchés sur lesquels il intervient sont précisés au chapitre 2.1 du présent document de référence.

Gestion du risque

Rhodia gère ce risque notamment à l'aide des quatre principaux leviers suivants :

- un portefeuille d'activités disposant de solides positions de leadership ;
- une politique d'amélioration continue de sa performance industrielle visant l'excellence opérationnelle en offrant aux clients de Rhodia les meilleurs produits, dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts. Cette politique repose sur deux programmes *World Class Manufacturing* (WCM) et *Six Sigma*. Compétitivité, amélioration continue, fiabilité des installations, qualité des produits et flexibilité sont les cinq axes du programme WCM qui s'est traduit par la mise en œuvre de méthodes et de formations appropriées dans les usines du Groupe. Le programme Six Sigma assure pour sa part une culture de la variabilité et de la mesure de la performance ;
- la Recherche et le Développement qui visent à améliorer la compétitivité des procédés et à offrir aux clients de Rhodia les innovations répondant à leurs besoins propres, notamment dans les domaines qui contribuent à renforcer les positions de premier plan du Groupe. Pour atteindre cet objectif, un comité en charge du marketing stratégique de l'innovation au sein de la Direction R&D a pour mission d'identifier les voies d'évolution des marchés les plus prometteurs, d'anticiper leurs besoins, de centrer la recherche sur des projets de nouveaux produits et solutions susceptibles d'y répondre et d'attribuer les ressources et les compétences qui permettront d'augmenter les chances de succès. Les orientations prises par ce comité en 2008 sont présentées au chapitre 2.3 du présent document de référence ;
- l'établissement de relations durables avec certains de ses clients afin de développer, en étroite collaboration avec ceux-ci, de nouveaux produits, correspondant parfaitement à leurs besoins.

En outre, le Groupe a mis en place un vaste plan de rationalisation de ses activités industrielles, commerciales et de recherche. Des programmes pluriannuels (2009-2011) d'amélioration de la

compétitivité ont ainsi été déployés par l'ensemble des Entreprises et des Fonctions supports. Ils ont permis de générer d'importantes économies en 2009.

Enfin, compte tenu de la surcapacité sur le marché du polyamide, l'Entreprise a procédé à la fermeture début 2009 de son site de Ceriano (Italie) et d'une ligne de production à Mississauga (Canada).

5.2.4.3 Risque lié aux crédits d'émission

Identification du risque

La production et la commercialisation des crédits d'émission contribuent significativement aux résultats et aux flux de trésorerie du Groupe (se reporter au chapitre 2.2.4 « Aperçu des activités de Energy Services » ci-avant). En 2009, les ventes de crédits d'émission ont généré 121 millions d'euros d'EBITDA récurrent contre 158 millions d'euros en 2008.

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur ces résultats.

Ainsi, des difficultés techniques ou administratives pourraient affecter la capacité du Groupe à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à obtenir, en contrepartie, des crédits d'émission.

Par ailleurs, le marché des crédits d'émission connaît une certaine volatilité. À titre d'illustration, le prix des Unités de Réduction Certifiée d'Émission (URCE – ou *Certified Emission Receipt*, CER) a atteint un pic de 26 euros la tonne dans le courant du mois de juillet 2008, puis a progressivement baissé pour atteindre moins de 10 euros la tonne en février 2009. Ce prix s'établit à 11,40 euros au 15 mars 2010.

Enfin, cette activité dépend également des normes, notamment internationales, qui ont créé ce marché et de leur évolution. Les résultats de cette activité pourraient également être dégradés par l'évolution défavorable des réglementations et des pratiques locales, notamment fiscales ou environnementales.

Gestion du risque

Afin de minimiser ces risques, le Groupe est doté, au sein de l'Entreprise Energy Services, d'une organisation dédiée à la réduction de gaz à effets de serre. Ses équipes spécialisées assurent le développement et la mise en œuvre des projets de réduction de gaz à effet de serre, tant d'un point de vue technique qu'administratif. Elles sont responsables de l'enregistrement administratif de ces projets auprès des autorités compétentes et assurent le suivi régulier des vérifications réalisées par les organismes accrédités par les Nations Unies.

Le groupe Rhodia a également créé la société Orbeo avec Société Générale. Cette filiale commune est devenue un acteur mondialement reconnu dans le domaine de la commercialisation des crédits d'émission. Elle commercialise notamment ceux de ses maisons mères. Elle bénéficie de l'expertise de Société Générale en matière de gestion des risques de marché et a mis en place des systèmes prudentiels visant à limiter l'exposition aux risques. Orbeo a le statut d'*Entreprise d'Investissement* et est, à ce titre, agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI).

En outre, Rhodia met en œuvre des politiques de couverture visant à vendre à terme une grande partie de ses crédits d'émission à un prix prédéterminé de sorte à réduire l'incidence de la volatilité du marché. Des précisions sur la couverture des ventes de crédits d'émission sont fournies à la Note 26.5 aux états financiers.

Enfin, Rhodia a souscrit une police d'assurance visant à couvrir le risque de pertes d'exploitation liées aux CER, qui résulterait d'un sinistre affectant ses unités de production (couverture sur la base du Scénario Maximum Possible – SMP).

5.2.4.4 Risque de défaillance du système de contrôle interne

Identification du risque

Si le système de contrôle interne relatif à la collecte des informations financières s'avérait défaillant, Rhodia pourrait ne pas être en mesure de fournir des résultats financiers exacts ou d'empêcher des fraudes.

Gestion du risque

Se référer au chapitre 5.1.2 du présent document de référence.

5.2.4.5 Risque lié aux systèmes d'information

Identification du risque

Dans le domaine des systèmes d'information, Rhodia est exposé particulièrement aux risques :

- de non-conformité aux lois ou réglementations ainsi qu'aux risques de fraudes et de malveillance par manipulation ou destruction d'informations sensibles ;
- d'incapacité d'assurer la continuité de services pour les systèmes d'information vitaux hébergeant les informations opérationnelles et stratégiques.

Les impacts seraient visibles dans divers domaines, en particulier industriel, financier, propriété intellectuelle ainsi que sur l'image de Rhodia au niveau mondial.

Gestion du risque

La Direction des Systèmes d'Information et notamment son équipe dédiée d'informaticiens indépendante des équipes projets et exploitation est responsable de la gestion des risques informatiques.

Suite aux évolutions rapides dans le domaine des systèmes d'information (intégrant la communication), l'équipe informatique dédiée analyse les vulnérabilités des systèmes d'information (intégrant la communication) de manière périodique ou lors d'audits qu'elle conduit en collaboration avec l'Audit Interne afin d'améliorer de façon continue la maîtrise des risques sur les environnements informatiques.

Les systèmes informatiques étant une composante incontournable de nombreux processus et de la gestion des données, à chaque demande de renouvellement ou de nouvelle demande de

certification, les auditeurs internes Rhodia de la Fonction et les auditeurs externes ISO audient systématiquement la qualité des processus et des contrôles des systèmes d'information.

Un Plan de Gestion de Crise (PGC), cohérent avec le plan de gestion de crise du Groupe (DCC01), a été défini afin d'assurer la gestion des urgences et des besoins de continuité des activités du Groupe dans le cas d'une défaillance des systèmes d'information.

En 2008, Rhodia a participé, avec des sociétés chimiques ou de transport américaines et certaines sociétés informatiques, à un exercice organisé par les Agences Gouvernementales nord-américaines appelé Cyberstorm II. Cet exercice avait pour but de mesurer l'efficacité des procédures face à des attaques ou des malveillances sur les systèmes d'information ayant des impacts dans les domaines industriel, financier ainsi que sur la communication. Ce type d'exercice sera renouvelé en 2010.

5.2.4.6 Risque pays

Identification du risque

Rhodia est un groupe international de sociétés exposé à la conjoncture économique, aux conditions et aux risques politiques et réglementaires spécifiques des pays dans lesquels il intervient. Hors Europe et Amérique du Nord, Rhodia opère également en Amérique Latine et dans la région Asie, zones de croissance stratégique qui représentent respectivement 17 % et 28 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2009. Cette stratégie l'amène à saisir des opportunités de développement dans des marchés en croissance, notamment en Chine, en Corée du Sud et au Brésil. La présence du Groupe est ancienne dans certaines de ces zones d'intervention, notamment au Brésil, où Rhodia est installé depuis environ 90 ans et en Chine, pays dans lequel Rhodia s'est installé depuis une trentaine d'années.

La présence du Groupe sur des marchés internationaux peut l'exposer à des risques tels qu'un changement brutal et significatif des réglementations, l'existence de perturbations politiques, financières et sociales, l'instabilité des taux de change, l'existence de procédures de contrôle des changes entraînant des difficultés pour le Groupe à rapatrier les devises locales ou à l'inverse à investir dans les pays concernés ou encore des difficultés à obtenir des financements locaux. La survenance de tels événements pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats opérationnels et les résultats financiers de Rhodia.

Gestion du risque

Néanmoins, afin de limiter ou d'anticiper au mieux ces risques, Rhodia a mis en place une organisation spécifique qui s'articule, pour chacune des 4 zones dans lesquelles Rhodia opère, autour de Directeurs de Zone, membres du Comité Exécutif, qui s'appuient sur des Délégués Pays dans les principaux pays dans lesquels le Groupe a une présence significative. Ces personnes ont pour mission de représenter et de défendre les intérêts de Rhodia auprès des pouvoirs publics locaux. Elles veillent en outre à aider les entités du Groupe présentes sur leur zone à anticiper au mieux et à respecter

les contraintes particulières liées aux pays, aux situations, aux législations et réglementations locales. De plus, en cas de crise dans un pays ou une zone donnée, une procédure de gestion de crise existe. Elle permet, à l'initiative des responsables locaux, une remontée des informations et une gestion rapide de la crise intégrant,

le cas échéant, la Direction de la Communication ou la Direction Générale. Cette procédure vise à prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts de Rhodia et de ses salariés. Elle est plus précisément décrite au chapitre 5.1.3 ci-dessus.

5.2.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour une description complémentaire des risques relatifs aux marchés financiers exposés ci-après, on pourra également se reporter à la Note 26.7 de l'annexe aux comptes consolidés sur la Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

5.2.5.1 Ressources financières de Rhodia

Identification du risque

Au 31 décembre 2009, le niveau d'endettement financier net de Rhodia s'élève à 1 029 millions d'euros comparé à 1 311 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette diminution de 282 millions d'euros provient notamment des éléments suivants : un *Free Cash Flow* ⁽²⁹⁾ positif s'élevant à 355 millions d'euros, diminués des acquisitions et d'autres éléments sans effet de trésorerie impactant le montant de la dette (conversion, comptabilisation de la composante dette de l'OCEANE).

Au 31 décembre 2009, Rhodia dispose de ressources de liquidité importantes d'un montant de 1 318 millions d'euros (à comparer aux 1 036 millions d'euros au 31 décembre 2008) qui se décomposent en 775 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants liquides, et en une ligne de crédit syndiquée non utilisée d'un montant de 543 millions d'euros.

Compte tenu des refinancements effectués en 2006 et 2007, notamment la levée d'une dette obligataire (*Floating Rate Notes*) de 1 100 millions d'euros à échéance 2013 et d'une obligation convertible (OCEANE) de 595 millions d'euros à échéance 2014, Rhodia estime que ses besoins en liquidités seront satisfaits jusqu'à l'échéance de la ligne syndiquée en juin 2012.

En conséquence, le Groupe estime qu'il dispose d'une flexibilité financière suffisante pour faire face à ses engagements et besoins courants.

Par ailleurs, au titre de lignes de crédit et autres emprunts contractés, Rhodia est soumis à certaines restrictions et au respect de certains ratios financiers.

Le RCF (*Revolving Credit Facility*) et les autres emprunts existants, notamment l'emprunt obligataire FRN (*Floating Rate Notes*), qui sont décrits au chapitre 6.1.2 « Financement et ressources de

liquidités », contenaient au 31 décembre 2009, divers engagements limitant en particulier la capacité de Rhodia et de certaines de ses filiales à :

- émettre de nouveaux emprunts ;
- rembourser par anticipation certaines tranches de la dette ;
- verser des dividendes et procéder à des rachats ou à des annulations d'actions ;
- procéder à des investissements ;
- constituer ou modifier certaines sûretés ;
- effectuer des opérations de vente ou de crédit-bail ;
- modifier son domaine d'activité de manière substantielle ;
- consolider, fusionner ou vendre tout ou une partie significative de ses actifs.

Par ailleurs, la plupart des financements existants de Rhodia comportent des clauses de défaut croisées et/ou d'accélération d'exigibilité croisées, en vertu desquelles le défaut de paiement ou l'exigibilité anticipée d'une dette financière ou une défaillance sur un engagement financier peut déclencher le défaut ou l'accélération de l'exigibilité de tout ou d'une partie significative de la dette de Rhodia.

Gestion du risque

Rhodia limite son exposition au risque de liquidité en centralisant les liquidités générées par ses filiales afin d'en mesurer régulièrement le montant et de les rendre rapidement utilisables. Les excédents de trésorerie sont placés en priorité auprès de Rhodia S.A. ainsi qu'au Brésil. Le Groupe utilise son système de *cash pooling* pour gérer puis placer de manière liquide les excédents de trésorerie disponibles.

De plus, le maintien de la ligne de crédit syndiquée est essentiel pour garantir la liquidité du Groupe et ce jusqu'à son échéance le 30 juin 2012. Dans un contexte économique incertain en 2009, le maintien de cette ligne étant subordonné au respect de ratios financiers (*financial covenants*) testés semestriellement, Rhodia a procédé le 3 avril 2009 à la renégociation de ces ratios afin de s'assurer d'une plus grande marge de manœuvre entre les ratios négociés et les ratios attendus. Au 31 décembre 2009 et antérieurement, Rhodia a respecté tous les covenants applicables.

(29) Le *Free Cash Flow* est calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle avant appel de marges et hors dépenses de refinancement non récurrentes et, d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.

Enfin, Rhodia effectue une surveillance régulière des marchés financiers afin d'identifier des opportunités de refinancement de ses emprunts obligataires.

Se référer à la Note 24 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

5.2.5.2 Charges de retraites

Identification du risque

Rhodia a des obligations vis-à-vis de ses salariés et retraités en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations de fin de contrat dans la majorité des pays où il est présent. Aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, ces obligations résultent des contrats de travail, des régimes et plans de retraite ainsi que d'autres plans de prestations aux salariés, dont certains s'accompagnent d'une obligation d'affectation d'actifs en vue de financer ces prestations. En France, les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite sont définis par des conventions collectives, des conventions internes et les dispositions légales françaises. Les dépenses de l'exercice sont financées à partir de la trésorerie existante. Il n'existe pas en France d'obligation légale imposant d'affecter des actifs distincts destinés à financer ces obligations. Au 31 décembre 2009, la valeur actuelle des obligations de Rhodia au titre des engagements contractés en matière de retraite en France s'élevait à 980 millions d'euros.

L'évaluation des obligations de Rhodia est fondée sur des estimations de salaires en fin de carrière en utilisant certaines hypothèses actuarielles qui varient selon les pays, s'agissant, notamment, des taux d'actualisation, des taux à long terme de rentabilité attendue des fonds investis et également des taux d'accroissement des niveaux d'indemnisation. Si les résultats effectifs, notamment les taux d'actualisation et/ou les taux de rentabilité des fonds investis, s'avéraient différents des hypothèses de Rhodia ou si une nouvelle réglementation était introduite ou si les réglementations existantes devaient être modifiées, ses engagements en matière de retraites et avantages assimilés seraient plus ou moins élevés et sa trésorerie serait favorablement ou défavorablement affectée par le financement de ces obligations.

Rhodia ne peut, par conséquent, garantir qu'il ne sera pas contraint d'effectuer des apports supplémentaires à l'avenir. De tels apports pourraient affecter négativement la situation financière et la liquidité de Rhodia. Concernant les plans de retraite étrangers, Rhodia estimait, au 31 décembre 2009, que la valeur actuelle des

obligations de paiement au titre de ses engagements de retraite s'élevait à 1 565 millions d'euros (dont 152 millions d'euros relatifs à des pays qui, comme la France, n'imposent pas d'affecter des actifs distincts destinés à financer ces obligations) et la valeur de ses actifs affectés à ces plans à 1 064 millions d'euros.

Gestion du risque

Les engagements de Rhodia en matière de retraite et autres obligations assimilées ne sont pas intégralement financés.

Dans les pays imposant d'affecter des actifs destinés à financer ces engagements de retraite, Rhodia, en coopération avec les représentants des salariés et retraités, s'est assuré de la mise en place de stratégies d'investissement par classe d'actifs visant à réduire la volatilité du déficit (valeur des engagements de retraite non couverts par des actifs) tout en optimisant la rentabilité attendue à long terme. Ces stratégies respectent un niveau de risque arrêté par les représentants des salariés et retraités. Aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, la stratégie a consisté à investir une partie des fonds dans des actifs à durée longue ayant une sensibilité à l'inflation et aux taux long terme similaire à celle des engagements de retraite (actifs de couverture). Le reste est investi dans des actifs générateurs de rendement. Les stratégies sont fondées sur des objectifs à long terme et leurs performances font l'objet d'un suivi régulier.

Se reporter à la Note 27 (Retraite et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 ci-après.

5.2.5.3 Notation de la dette

Certains des instruments de dette existants font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes Moody's Investors Service et Standard & Poor's.

En 2009, Moody's Investors Service a maintenu sa note *Corporate Family Rating* au rang Ba3 et a passé en mai la perspective de stable à négative, puis, en mars 2010, de négative à stable. La dette senior non garantie et l'OCEANE conservent la note B1.

En mai 2009, Standard & Poor's a attribué la note BB- (perspective stable, puis, en février 2010, perspective positive) à Rhodia (*Corporate credit rating*) et la note BB- aux dettes à long terme en mai 2009. Ces deux notes étaient auparavant au rang BB.

Ces notations limitent l'accès de Rhodia au marché des billets de trésorerie.

5.2.6 RISQUE DE MARCHÉ

5.2.6.1 Risques relatifs aux marchés financiers

Pour une description des risques relatifs aux marchés financiers, se reporter à la Note 26 de l'annexe aux comptes consolidés sur la Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Ne détenant pas, à la date du présent document de référence, de participations significatives dans d'autres sociétés cotées (un litige avec la SEBI étant décrit dans la Note 32 (Litiges) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence), Rhodia n'est pas exposé à un risque action à ce titre. Il ne souscrit, dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

Les actifs des régimes de retraite sont investis en actions de sociétés cotées pour une part significative. La répartition figure dans la Note 27 (Retraite et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 ci-après. Comme rappelé au paragraphe 5.2.5.2 ci-dessus, la valorisation de ces actifs impacte le montant du financement des obligations du Groupe.

5.2.6.2 Risques liés aux matières premières et à l'énergie

Identification des risques

Les dépenses de matières premières et d'énergie, hors coûts d'emballage et de transport, se sont élevées à environ 1,4 milliard d'euros en 2009. Elles correspondent aux achats récurrents des principales matières premières et d'énergie du Groupe et se répartissent comme suit :

- 26 % pour l'énergie ;
- 21 % pour les matières premières dérivées du benzène ;
- 17 % pour les matières premières dérivées du gaz naturel ;
- 11 % pour les matières premières dérivées du naphta ;
- 25 % pour les autres matières premières.

Une part significative des coûts des matières premières est constituée de produits pétrochimiques, en particulier des dérivés du benzène. Rhodia est, par conséquent, indirectement exposé à la volatilité des cours du pétrole et/ou directement à l'évolution du prix du benzène. Rhodia est également exposé aux variations de prix d'autres matières premières, notamment le gaz naturel.

Le maintien par Rhodia de ses marges opérationnelles dépend de sa capacité à répercuter les hausses du coût des matières premières sur les prix qu'il pratique.

Gestion des risques

Organisation et missions de la fonction Achats & Approvisionnements

Les achats et les approvisionnements de Rhodia en matières premières sont gérés par la fonction Achats & Approvisionnements. Cette fonction est supervisée par le Directeur Mondial des Achats & Approvisionnements, membre du Comité Exécutif. La Direction Mondiale des Achats & Approvisionnement définit les politiques et procédures mises en œuvre par un réseau mondial d'acheteurs répartis dans les quatre Zones géographiques où le Groupe est implanté (Europe, Amérique du Nord, Amérique Latine et Asie) et encadrés par des Directeurs de Zone.

La mission de la fonction Achats & Approvisionnements est d'assurer aux Entreprises et aux Fonctions un avantage compétitif pérenne par les produits et les services achetés et approvisionnés aux meilleures conditions des marchés.

Processus, limites et contrôle des engagements

Des processus ainsi qu'un ensemble de règles et de *lignes rouges* publiés dans le *Management Book* (se référer au chapitre 5.1.2.1 « L'environnement de contrôle » ci-dessus) encadrent les méthodes et les pratiques en matière d'achat et d'approvisionnement.

Les achats de matières premières stratégiques, qui représentent plus de 80 % des dépenses d'approvisionnement du Groupe, font ainsi systématiquement l'objet de contrats. Selon sa valeur, l'engagement contractuel est réalisé par la Direction Achats Zone, la Direction Mondiale des Achats ou même le Comité de Direction Générale.

Chaque contrat formalise la durée de l'engagement, une formule de prix ainsi que la fourniture d'un volume minimum et maximum, cette flexibilité permettant au Groupe d'ajuster ses commandes à ses besoins. 70 % des achats de matières premières de Rhodia sont ainsi sécurisés. En outre, ces contrats sont, de façon croissante, assortis d'une clause de sauvegarde (ou clause de *hardship*) permettant l'ouverture de nouvelles négociations dans le cas de la survenance d'un événement imprévisible de nature à bouleverser significativement l'équilibre des prestations prévues au contrat.

Enfin, un système de *reporting* permet d'assurer un suivi rigoureux des performances et des gains générés par la fonction Achats.

Gestion du risque lié à la chaîne de production

Conformément aux volumes minimum et maximum négociés dans le cadre des contrats d'achats de matières premières, les Responsables Approvisionnements ajustent les commandes en fonction d'un Plan Industriel et Commercial établi par chaque Entreprise. En outre, ils s'assurent de la livraison des produits en quantité désirée et dans les délais souhaités sur les sites de production. Ils partagent avec les acteurs des fonctions Achats et Industriel des indicateurs d'évaluation des stocks nécessaires (*Just Needed Inventory - JNI*) et de mesure de la qualité du service des fournisseurs (*On Time In Full - OTIF*).

Par ailleurs, le risque de dépendance de Rhodia vis-à-vis de ses principaux fournisseurs est géré par la Direction Mondiale des Achats. Celle-ci assure un suivi mensuel des plans de sécurisation élaborés afin de minimiser l'impact qui pourrait résulter d'une réduction ou d'une rupture d'approvisionnement, notamment en identifiant des fournisseurs auxiliaires homologués. Aucune défaillance significative dans ce domaine n'a été relevée par le Groupe ces dernières années.

Gestion du risque lié à la volatilité des prix des matières premières

La gestion du risque lié à la volatilité des prix des matières premières nécessite d'anticiper l'évolution des marchés, afin que les Entreprises du Groupe puissent ajuster rapidement leurs prix de vente aux variations des prix d'achat de matières premières. Grâce à une veille des marchés au niveau mondial, la fonction Achats établit une prévision annuelle des prix d'achat des matières premières clés du Groupe, actualisée mensuellement. Ces informations sont partagées avec les Directions et les Directions Financières des six Entreprises du Groupe.

Par ailleurs, en 2009, Rhodia a révisé son dispositif de couverture portant sur ses matières premières d'origine pétrochimique. Les matières premières dont le prix d'achat est indexé au cours du pétrole ont fait l'objet d'un recensement, tout comme les produits manufacturés par le Groupe dont la formule de prix de vente fait intervenir explicitement le prix des matières premières sous-jacentes. Une exposition dite « résiduelle » a été alors calculée et une couverture a été mise en œuvre pour neutraliser cette exposition résiduelle aux fluctuations du cours du pétrole.

La gestion du risque lié à la volatilité du prix des matières premières s'avère efficace, comme en témoigne le rapport favorable entre les variations des prix de vente et celles des coûts de matières premières et d'énergie sur les cinq dernières années.

Se référer, pour obtenir une information plus détaillée, à la Note 26.4 (Gestion du risque de variation du prix des commodités pétrolières) des États financiers figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Gestion du risque lié à la volatilité du prix de l'énergie

Dans le domaine de l'énergie, l'Entreprise Energy Services joue un rôle particulier et prépondérant. En effet, cette Entreprise a, notamment, pour objectif d'optimiser l'approvisionnement et la gestion des ressources énergétiques du Groupe.

La politique d'approvisionnement en énergie est adaptée selon la zone géographique.

À titre d'illustration, en Europe, la politique d'approvisionnement en gaz naturel a consisté à diversifier le portefeuille de fournisseurs, en ayant notamment recours à des producteurs étrangers. L'Entreprise Energy Services a également développé des schémas alternatifs d'acheminement du gaz sur le territoire français, qui lui permettent d'acheter le gaz aux Points d'Echange de Gaz (points virtuels auxquels les expéditeurs peuvent échanger des quantités de gaz) et accéder ainsi aux offres de fourniture des acteurs financiers agissant dans le domaine des commodités.

L'Entreprise Energy Services privilégie également, dans certains domaines, les engagements long terme afin de sécuriser les approvisionnements du Groupe et de disposer d'une visibilité satisfaisante quant aux conditions d'achat.

À titre d'illustration, le Groupe fait partie du consortium Exeltium, composé d'industriels gros consommateurs d'électricité en France, qui a signé un protocole d'accord avec Électricité de France (EDF) définissant les conditions d'un partenariat industriel et commercial à long terme. Les membres de ce consortium bénéficient de contrats d'achat d'électricité long terme à des prix basés, notamment, sur les coûts d'investissement nucléaire d'EDF. Les fournitures par EDF pourraient intervenir en 2010, une fois le financement du consortium finalisé.

Enfin, le Groupe met enfin en œuvre des politiques de couverture afin de se prémunir de la forte volatilité des marchés de l'énergie. Se référer à la Note 26.4 (Gestion du risque de variation du prix des commodités pétrolières) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 ci-après.

5.2.6.3 Risque de taux

Se référer à la Note 26.2 (Gestion du risque de taux d'intérêt) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

5.2.6.4 Risque de change

Se référer à la Note 26.3 (Gestion du risque de change) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

5.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Rhodia S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Marangé

5.4 Couverture des risques et assurances

5.4.1 EXPOSITION À DES RISQUES D'EXPLOITATION CONTRE LESQUELS LES ASSURANCES PRISES PEUVENT NE PAS ÊTRE ADÉQUATES

Rhodia met en œuvre des quantités importantes de substances potentiellement dangereuses, qui nécessitent d'être manipulées avec précaution. Rhodia a une très bonne connaissance des risques liés à son activité et fait ses meilleurs efforts pour les maîtriser. Cependant, en cas de survenance d'un accident majeur, les résultats de Rhodia pourraient s'en trouver significativement affectés. C'est pourquoi Rhodia a transféré une partie de ces risques à des assureurs en souscrivant des polices, classiques dans ce métier.

Toutefois Rhodia ne peut garantir que ces couvertures :

- sont exhaustives : certaines assurances dans l'industrie chimique ont pu ne pas être proposées ou bien l'être à des conditions prohibitives ;
- sont suffisantes : sinistre dépassant les plafonds de couverture ;
- pourront être maintenues à l'identique à l'avenir : évolution défavorable de la sinistralité et du marché de l'assurance conduisant à une envolée des coûts.

5.4.2 POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES INDUSTRIELS

Après les avoir analysés, Rhodia gère ses risques industriels en s'appuyant d'abord sur une politique globale de prévention. Dans ce cadre, Rhodia a mis en place, avec ses assureurs, un important programme global de prévention/protection des risques industriels. Ce programme s'appuie sur l'organisation de visites qui sont faites chaque année par des experts de l'assureur, visant (i) à évaluer les changements intervenus sur un site et les actions correctives menées depuis la précédente visite et (ii) à émettre de nouvelles recommandations entrant dans un processus d'amélioration continue. Par ailleurs, l'ensemble des conclusions relatives à ces visites fait l'objet d'un bilan annuel entre Rhodia et ses assureurs.

Des programmes d'assurance mondiaux complètent cette politique de maîtrise des risques. En vue à la fois de minimiser les

primes versées aux assureurs et de donner une forte incitation à la prévention, tous les programmes d'assurances comportent des franchises relativement élevées.

Le groupe Rhodia ne transfère au marché de l'assurance que les sinistres catastrophiques.

Au-delà des franchises d'assurance supportées par chacune des sociétés opérationnelles, le Groupe a mis en place un système de rétentions :

- rétention directe pour les sinistres de responsabilité ;
- rétention assumée au niveau central par le biais d'une société captive de réassurance consolidée qui supporte la charge des sinistres dommages.

5.4.3 PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ASSURANCE MONDIAUX

La description ci-dessous des principaux programmes d'assurance souscrits par Rhodia est nécessairement partielle et incomplète en vue de respecter des impératifs de confidentialité et de protéger la compétitivité de Rhodia :

- le programme Dommage absorbe la majorité des coûts (primes d'assurance et programme de prévention). Il est complété par une couverture des pertes d'exploitation consécutives aussi bien aux risques classiques d'incendie/explosion qu'aux bris de machines et événements naturels. Les montants garantis sont cohérents avec les analyses de risque. La plupart des sites industriels sont actuellement couverts par une police mère ayant une limite de 400 millions d'euros par sinistre. Les sites les plus importants bénéficient d'une couverture supplémentaire pouvant aller

jusqu'à 900 millions d'euros, en ligne avec les analyses des sinistres maximums possibles ;

- les assurances touchant à la Responsabilité comprennent :
 - le programme de Responsabilité civile qui couvre à la fois les responsabilités liées à l'exploitation et celles du fait des produits livrés,
 - le programme de Responsabilité des *Directors and Officers*,
 - des garanties spéciales touchant à l'environnement,

Rhodia estime que le montant des garanties souscrites est conforme aux pratiques de marché ;

- le programme Transport, avec une limite de 15 millions d'euros souscrite sur le marché de l'assurance (sans participation de la captive) couvre les biens sous la garde de Rhodia, en transit ou en stockage chez des tiers.

Plus de 85 % des primes correspondent à ces programmes. Cependant, pour des raisons légales ou économiques, certains pays n'adhèrent pas aux programmes mondiaux. Dans ce cas, les garanties sont relayées partout où nécessaire par des polices locales émises soit par les représentants des assureurs leader des programmes soit pour les pays à statut particulier par des assureurs locaux de premier plan.

Pour l'ensemble des programmes mondiaux énumérés ci-dessus, le montant global des primes d'assurance était d'environ 18 millions d'euros en 2008. Profitant de la baisse du marché, Rhodia a pu réduire ce montant à moins de 15 millions d'euros en 2009 tout en améliorant certaines conditions. Ces primes sont payées à des assureurs et réassureurs indépendants du Groupe.

Le renouvellement au 1^{er} janvier 2010 des couvertures Dommage/Pertes d'exploitation, d'une part, et Responsabilité civile générale et Produits, d'autre part, a été réalisé dans de bonnes conditions, avec une amélioration de la qualité des couvertures.

6

6

Informations financières et comptables

6.1 Analyse des résultats consolidés 2009	106	6.4 États financiers consolidés	125
6.1.1 Chiffre d'affaires et rentabilité	106	6.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009	125
6.1.2 Structure financière	115	6.4.2 Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009	127
6.2 Analyse des résultats de Rhodia S.A.	118	Notes annexes aux états financiers consolidés	132
6.2.1 Situation financière et résultat de la Société	118	6.5 États financiers de la Société au 31 décembre 2009	196
6.2.2 Affectation du résultat pour l'exercice 2009	121	6.5.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009	196
6.2.3 Politique de distribution des dividendes	121	6.5.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2009	197
6.3 Événements post-clôture, tendances et prévisions 2010	122	Notes annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2009	199
6.3.1 Événements post-clôture	122	6.5.3 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille	220
6.3.2 Tendances	122	6.5.4 Résultats des 5 derniers exercices	222
6.3.3 Prévisions 2010	123		
6.3.4 Hypothèses relatives aux informations prévisionnelles	123		
6.3.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat incluses dans le document de référence 2009, déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010	124		

6.1 Analyse des résultats consolidés 2009

6.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RENTABILITÉ

6.1.1.1 Convention dans l'analyse de gestion

Ce paragraphe comprend des informations concernant la comparaison d'une année sur l'autre de la performance de Rhodia et de ses Entreprises, et notamment des données comptables non auditées extraites de rapports de la Direction relatifs à l'impact des éléments suivants sur le chiffre d'affaires et sur les principaux composants du compte de résultat de Rhodia :

- variations de structure (résultant, par exemple, de cessions, changements de périmètre de consolidation non reclassés en activités abandonnées et, s'agissant des comparaisons des résultats des Entreprises, des transferts d'activités entre Entreprises) ;
- variations résultant de la conversion en euros des chiffres d'affaires, charges et autres postes du compte de résultat, libellés en monnaies autres que l'euro ;
- variations des prix de vente moyens ;
- variations de volume ; et
- l'effet de change transactionnel (défini comme la variation résultant de la conversion en devise locale de ventes ou d'achats effectués dans une autre devise).

Rhodia a mis en place cette mesure et suit l'évolution de sa performance sur la base de rapports trimestriels communiqués par ses diverses entités et l'utilise pour ses besoins d'analyse internes. Ces mêmes informations de gestion sont utilisées pour sa communication financière. Dans le cadre de la comparaison des résultats d'activité de deux périodes (la période « antérieure », par exemple 2008, et la période « actuelle », par exemple 2009), Rhodia calcule l'incidence de ces variations comme suit :

- L'impact des variations de structure est estimé (i) dans le cas d'acquisitions, grâce à l'inclusion dans les données de l'année antérieure des résultats générés par le périmètre acquis sur la période correspondant aux mois de présence du périmètre acquis dans l'année actuelle et (ii) dans le cas de cessions, par l'exclusion des résultats de la période antérieure de toute activité incluse dans les comptes consolidés générés au-delà de la période équivalente pendant laquelle l'activité était détenue.
- L'impact des variations des taux de change est estimé par ajustement des résultats de la période antérieure de manière à prendre en compte l'impact de la fluctuation des taux de change, en convertissant les soldes comptables de la période antérieure libellés en monnaies autres que l'euro aux mêmes taux de change moyens utilisés pour la période actuelle.
- L'impact des variations des prix de vente moyens est estimé par comparaison du prix de vente unitaire net moyen pondéré de chaque produit au cours de la période actuelle (par exemple, le coût en euros par tonne) avec le prix de vente unitaire net moyen pondéré de la période antérieure, multiplié, dans les deux cas, par les volumes vendus au cours de la période actuelle.
- L'impact des variations de volume est estimé par comparaison des quantités livrées au cours de la période actuelle avec les quantités livrées au cours de la période antérieure, multipliées, dans les deux cas, par les prix de vente unitaires nets moyens pondérés de la période antérieure.

Par ailleurs, Rhodia utilise pour ses analyses et sa communication financière des indicateurs pro forma dont la définition est la suivante :

- EBITDA récurrent défini comme étant le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels ;

(millions d'euros)	2008	2009
Résultat opérationnel	309	160
Autres charges opérationnelles	63	62
Autres produits opérationnels	(36)	(39)
Coûts de restructuration	40	33
Total des amortissements ⁽¹⁾	288	271
EBITDA RÉCURRENT	664	487

(1) Hors amortissements comptabilisés en coûts de restructurations et en autres produits et charges opérationnels

- *Free Cash Flow* calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle hors dépenses de refinancement non récurrentes et avant appel de marges, d'autre

part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.

(millions d'euros)	2008	2009
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle hors appels de marge	319	546
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(241)	(167)
Acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant	(41)	(24)
FREE CASH FLOW	37	355

Rhodia estime que ces mesures constituent des outils utiles pour l'analyse et l'explication des variations et tendances du résultat historique de ses opérations, car elles permettent de comparer la performance sur une base régulière. Elles ne sont toutefois pas

soumises à audit et ne constituent pas des mesures de la performance au regard des IFRS. Les méthodes de calcul des variations utilisées par Rhodia peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés.

6.1.1.2 Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente une analyse du résultat opérationnel de Rhodia pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009 :

(millions d'euros)	2008	2009	Variation en %
Chiffre d'affaires	4 763	4 031	(15,4) %
Autres produits de l'activité	550	446	(18,9) %
Coût des ventes	(4 382)	(3 684)	15,9 %
Frais administratifs et commerciaux	(482)	(504)	(4,6) %
Frais de Recherche et Développement	(73)	(73)	0,0 %
Coûts de restructuration	(40)	(33)	17,5 %
Autres produits et charges opérationnels	(27)	(23)	14,8 %
Résultat opérationnel	309	160	(48,2) %

Chiffre d'affaires Groupe

Le chiffre d'affaires de Rhodia en 2009 s'établit à 4 031 millions d'euros, contre 4 763 millions d'euros en 2008, soit un recul de (15,4) %.

Les variations de structure résultent essentiellement de l'acquisition de la société américaine McIntyre, dont les produits servent les marchés de la cosmétique et de la détergence, et de la cession à Brenntag, acteur majeur de la distribution de produits chimiques, du réseau de distribution de Rhodia en Asie du Sud-Est, en Inde, en Australie et à Taïwan. L'impact net de ces variations est une augmentation de 2,1 %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires est en repli de (17,7) %. Le Groupe a souffert d'une contraction de ses volumes de (12,5) % comparé à 2008. La première moitié de l'année 2009 a été marquée par une chute sans précédent des volumes - soit (27,1) % au premier trimestre, puis (20,4) % au deuxième trimestre - liée, d'une part, à la crise mondiale qui depuis fin 2008

a significativement affecté la demande finale sur un grand nombre des marchés du Groupe, notamment les marchés de l'automobile, de la construction et sur d'autres marchés industriels, et d'autre part, au déstockage massif pratiqué par ses clients. Polyamide, Silcea ainsi qu'une partie des activités de Novicare ont été les secteurs les plus touchés. Toutefois, les activités cosmétique et détergence de Novicare ainsi que les Entreprises Acetow et Eco Services ont bien résisté au ralentissement économique. À la fin du premier semestre, les pratiques de déstockage se sont achevées et la demande s'est progressivement améliorée dans toutes les régions servies par le Groupe, en particulier dans les pays émergents et notamment, en Chine et au Brésil. Cette reprise progressive s'est traduite par un ralentissement de la baisse des volumes au troisième trimestre, limitée à (8,8) %, et par une progression de 8,0 % au quatrième trimestre. Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année, le Groupe a efficacement géré l'ajustement de ses prix de vente aux coûts des matières premières et d'énergie en baisse par rapport à l'année précédente. L'impact négatif lié aux ajustements de prix de vente dans ce contexte déflationniste se limite ainsi à (6,8) %.

6.1.1.3 Charges opérationnelles

Coût des ventes

Le coût des ventes a diminué de 698 millions d'euros, soit (16) %, passant ainsi de (4 382) millions d'euros en 2008 à (3 684) millions d'euros en 2009. Cette réduction sensible des coûts, qui reflète essentiellement le ralentissement de l'activité ainsi que la baisse du coût des matières premières et de l'énergie, compense largement les effets de périmètre et de conversion. Le ratio coût des ventes sur chiffre d'affaires et autres produits de l'activité est resté stable d'un exercice à l'autre (82,3 % en 2009 contre 82,5 % en 2008).

Frais administratifs et commerciaux

Les dépenses administratives et les frais commerciaux ont augmenté de 22 millions d'euros, passant de (482) millions d'euros en 2008 à (504) millions d'euros en 2009.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et développement s'établissent à fin 2009 à (73) millions d'euros, soit un niveau comparable à celui de 2008. Par ailleurs, ces frais sont présentés nets de l'impact du crédit impôt recherche d'une valeur de 17 millions d'euros en 2009.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à (33) millions d'euros en 2009, contre (40) millions d'euros en 2008. Les provisions de restructuration enregistrées en 2009 sont liées aux mesures structurelles visant à améliorer la compétitivité du Groupe. Elles correspondent principalement aux plans d'amélioration de la compétitivité lancés par les Entreprises Polyamide et Novacare, ainsi que par les Fonctions supports et les activités Salicyliques.

Autres produits et charges opérationnelles

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à (23) millions d'euros sur l'exercice de 2009 contre (27) millions d'euros sur l'exercice 2008.

Les plus ou moins-values nettes sur cession représentent un effet positif de 13 millions d'euros en 2009, contre 26 millions d'euros en 2008. En 2009, les plus values sur cessions sont principalement constituées par des cessions d'actifs immobiliers. En 2008, les plus ou moins values nettes sur cessions comprennent notamment la cession à Brenntag, acteur majeur de la distribution de produits chimiques, du réseau de distribution de Rhodia en Asie du Sud-Est, en Inde, en Australie et à Taïwan, et de ses 180 salariés.

Les charges liées à l'environnement s'élèvent à (26) millions d'euros en 2009 contre (34) millions d'euros en 2008. Elles correspondent à la réévaluation des provisions environnementales suite aux évolutions des réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de remédiation et d'autres informations disponibles. Se reporter à la Note 28.4 (Environnement) du chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

En 2009, les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à (10) millions d'euros contre (19) millions d'euros en 2008 et incluent notamment l'indemnité reçue au titre de l'éviction de Rhodia du site de Wuxi (Chine), reconnue en résultat au fur et à mesure des paiements ainsi que la composante *trading* de l'activité d'Orbéo (achats/ventes de CER et d'EUA), les variations de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des éléments opérationnels ainsi que les variations de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé dans les cas de couverture portant sur des éléments opérationnels.

Voir aussi la Note 7 (Autres charges et produits opérationnels) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

6.1.1.4 Résultat opérationnel

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Rhodia en 2009 s'établit à 160 millions d'euros, contre 309 millions d'euros en 2008, soit un recul de (48,2) %.

Cette évolution provient essentiellement d'un repli de (26,7) % de l'EBITDA récurrent qui s'élève à 487 millions d'euros contre 664 millions d'euros en 2008. La marge d'EBITDA récurrent de Rhodia ressort ainsi à 12,1 % en 2009, contre 13,9 % en 2008.

L'effet de structure négatif de (22) millions d'euros provient essentiellement de la cession à Brenntag du réseau de distribution de Rhodia en Asie du Sud-Est, en Inde, en Australie et à Taïwan.

L'effet de change positif de 6 millions d'euros résulte des variations des taux de conversion, provenant principalement de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

La forte chute des volumes entre les deux périodes de référence, dont l'effet négatif s'élève à (288) millions d'euros, est liée, en particulier, à la crise qui a affecté, principalement au premier semestre, les marchés de l'automobile, de la construction et certains autres marchés industriels.

Par ailleurs, les ajustements de prix de vente consécutifs à la forte réduction des prix des matières premières et de l'énergie génèrent un impact négatif de (332) millions d'euros, qui a été largement neutralisé, sur l'ensemble de l'année, par l'impact positif de 384 millions d'euros lié à la baisse des coûts de matières premières et d'énergie. À l'exception de Polyamide au premier semestre, toutes les Entreprises du Groupe ont maintenu une dynamique de prix favorable sur l'année en ajustant progressivement leurs prix de vente à ceux des matières premières et de l'énergie en baisse par rapport à l'année précédente. Concernant Polyamide, qui a dû consommer au premier semestre ses stocks de matières premières acquises à prix élevé pendant la deuxième moitié de 2008, la rentabilité a été fortement affectée au premier semestre (impact négatif de (123) millions lié à la consommation de ses stocks de matières premières chères tandis que les prix de ventes ont dû s'ajuster aux prix de marché spot des matières premières en forte baisse). Ces stocks chers absorbés, et grâce à la reprise de la demande, elle a toutefois rétabli une dynamique de prix favorable au deuxième semestre.

Les ventes ont par ailleurs bénéficié d'un effet de change transactionnel positif de 76 millions d'euros, tandis que les achats de matières premières et d'énergie ont été affectés par un effet de change transactionnel négatif de (31) millions d'euros, en raison essentiellement de l'appréciation du dollar américain par rapport au réal brésilien et au won coréen.

Le déploiement rapide des mesures conjoncturelles destinées à faire face à la crise de la demande, ainsi que les premiers effets des plans structurels d'amélioration de la compétitivité ont permis au Groupe de réaliser 114 millions d'euros d'économies en 2009, en ligne avec son objectif annuel. Une part significative de ces économies a toutefois été neutralisée par l'inflation des salaires (de 26) millions d'euros), les impacts liés aux variations de stocks (de 11) millions d'euros) et la variation d'autres provisions d'une année sur l'autre, telles que des provisions pour créances douteuses ou en lien avec la rémunération variable des salariés (de 72) millions d'euros).

Ainsi, la variation nette des frais fixes d'une année sur l'autre génère un effet positif de 5 millions d'euros.

Les charges de restructuration hors amortissements exceptionnels sont en baisse de 13 millions d'euros d'une année sur l'autre, en raison d'importantes provisions comptabilisées en fin d'année 2008.

La variation des autres produits et charges opérationnels se traduit par un effet positif de 27 millions d'euros en raison, essentiellement, de plus-values de cession d'immobilisations corporelles enregistrées en 2009 et de provisions inférieures à celles constituées en 2008 concernant la révision des coûts environnementaux.

Enfin, les amortissements et dépréciations baissent de 13 millions d'euros comparés à 2008 du fait, principalement, de pertes de valeur sur des immobilisations corporelles de l'activité Salicyliques comptabilisée en 2008.

6.1.1.5 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel

Le tableau ci-après présente une analyse de l'évolution du chiffre d'affaires de l'exercice 2009 comparé à celui de l'exercice 2008 :

Évolution du chiffre d'affaires (millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2008	Structure	Effet de change conversion	Chiffre d'affaires 2008 à structure et taux de conversion constants	Volume & mix	Prix de vente	Effet de change transactionnel	Chiffre d'affaires 2009	Évolution chiffre d'affaires 2008-2009	Évolution chiffre d'affaires structure et taux de conversion constants
Rhodia	4 763	99	36	4 898	(611)	(332)	76	4 031	(15,4) %	(17,7) %
Polyamide	1 789	31	(40)	1 780	(123)	(236)	55	1 476	(17,5) %	(17,1) %
Novicare	971	79	17	1 067	(237)	(9)	6	827	(14,8) %	(22,5) %
Silcea	746	6	25	777	(124)	(23)	5	635	(14,9) %	(18,3) %
Energy Services	233	-	5	238	(40)	(9)	-	189	(18,9) %	(20,6) %
Acetow	467	36	3	506	(1)	36	8	549	17,6 %	8,5 %
Eco Services	306	-	17	323	(21)	(91)	-	211	(31,0) %	(34,7) %
Corporate & Divers (dont élimination des ventes intersectoriels)	251	(53)	9	207	(65)	-	2	144	(42,6) %	(30,4) %

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires et sa répartition par Entreprise pour les exercices 2008 et 2009 :

(millions d'euros)	2008	2009
Chiffre d'affaires de Rhodia	4 763	4 031
Contribution nette au chiffre d'affaires de Rhodia (en %) :		
Polyamide	38 %	37 %
Novicare	20 %	20 %
Silcea	16 %	16 %
Energy Services	5 %	5 %
Acetow	10 %	14 %
Eco Services	6 %	5 %
Corporate & Divers (dont élimination des ventes intersectoriels)	5 %	3 %
TOTAL	100 %	100 %

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires et sa répartition par Zone géographique pour les exercices 2008 et 2009 :

(millions d'euros)	2008	2009
Chiffre d'affaires de Rhodia	4 763	4 031
Contribution nette au chiffre d'affaires de Rhodia par destination		
France	9 %	9 %
Europe (hors France)	28 %	26 %
Amérique du Nord	20 %	20 %
Amérique Latine	15 %	17 %
Asie et Autres Pays	28 %	28 %
TOTAL	100 %	100 %

Le tableau ci-après présente une analyse de l'évolution du résultat opérationnel de l'exercice 2009 comparé à celui de l'exercice 2008 :

Évolution du résultat opérationnel (ROP) (millions d'euros)	ROP		Effet de change (conversion)	ROP à structure et taux de conversion constants		Volume & mix-produits	Change/Prix	Prix/Matières premières & énergie	Change/Matières premières & énergie	Frais Fixes	APCO*	Restructuration hors amortissements	Amortissements & dépréciations	ROP Déc. 2009
	Déc. 2008	Structure		Déc. 2008										
Rhodia	309	(22)	6	293	(288)	(332)	76	384	(31)	5	27	13	13	160
Polyamide	10	4	(3)	11	(68)	(236)	55	180	(28)	(13)	4	17	(2)	(80)
Novecare	91	7	2	100	(91)	(9)	6	42	1	6	4	(7)	2	54
Silcea	41	4	2	47	(52)	(23)	5	37	3	1	13	-	3	34
Energy Services	195	(2)	-	193	(35)	(9)	-	6	-	(7)	(13)	-	-	135
Acetow	54	3	-	57	(1)	36	8	16	(6)	(7)	-	-	1	104
Eco Services	58	-	4	62	(11)	(91)	-	95	-	1	-	-	(3)	53
Corporate & Divers	(140)	(38)	1	(177)	(30)	-	2	8	(1)	24	19	3	12	(140)

* Autres produits et charges opérationnels.

Dans la présente section, l'impact résultant des variations des taux de change transactionnels sur le résultat opérationnel de chacune des Entreprises correspond à la somme des effets de change sur les prix de vente et sur les achats de matières premières et d'énergie.

Polyamide

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Polyamide s'établit à 1 476 millions d'euros en 2009 contre 1 789 millions d'euros en 2008, soit un repli de (17,5) %. La variation des taux de conversion engendre un effet négatif de (2,2) %, provenant principalement de la dépréciation du real brésilien et du won coréen par rapport à l'euro.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Polyamide baisse de (17,1) %. Polyamide a souffert d'une chute des volumes de (6,9) % comparé à 2008, conséquence de la crise économique mondiale et du déstockage massif pratiqué par ses clients, qui ont sévèrement affecté la demande au premier semestre sur la plupart de ses marchés finaux, en particulier l'automobile, et dans toutes les Zones géographiques où l'Entreprise opère. Ainsi, sur le premier semestre, les volumes de Polyamide ont diminué de (25,6) %. En outre, les prix de vente ont significativement baissé sous l'effet de la forte et soudaine chute des prix de matières premières et d'énergie

intervenue fin 2008, générant un effet négatif de (13,3) % par rapport à l'année précédente. À partir du deuxième semestre, Polyamide a cependant bénéficié de la reprise progressive de ses volumes d'activité, tirés par l'amélioration de la demande dans les zones Asie et Amérique Latine, notamment. La demande sur le marché automobile s'est sensiblement améliorée grâce aux incitations fiscales mises en place dans de nombreux pays. Enfin, les ajustements de capacité de production rapidement opérés par les acteurs du polyamide ont rétabli un équilibre satisfaisant entre l'offre et la demande. Grâce à cette restructuration du marché du polyamide ainsi qu'à la reprise progressive de la demande, l'Entreprise a bénéficié d'une progression significative de ses volumes au deuxième semestre, en particulier au quatrième trimestre, ce qui lui a permis de restaurer une dynamique de prix de vente satisfaisante.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Polyamide ressort à (80) millions d'euros en 2009 contre 10 millions d'euros en 2008, soit un recul de (900) %.

Cette évolution s'explique par la diminution de (78,2) % de l'EBITDA récurrent qui s'élève à 31 millions d'euros en 2009 contre 142 millions d'euros en 2008. La marge d'EBITDA récurrent ressort ainsi à 2,1 % contre 7,9 % comparée à 2008.

La rentabilité de Polyamide en 2009 a été affectée par une combinaison de facteurs très défavorables intervenus principalement au premier semestre. La baisse des volumes, dont l'effet négatif sur le résultat opérationnel s'élève à (68) millions d'euros en 2009, reflète essentiellement le déstockage massif pratiqué par les clients de l'Entreprise au premier semestre, cumulée au très faible niveau de la demande. En outre, les prix de vente de Polyamide ont baissé, générant sur l'ensemble de l'année un impact négatif de (236) millions d'euros, tandis que la réduction des coûts de matières premières se limite à un effet positif de 180 millions d'euros. Ce solde négatif de (56) millions d'euros sur l'année 2009 est entièrement imputable à la situation très défavorable rencontrée par l'Entreprise au premier semestre, dont l'évolution nette des prix de ventes et prix d'achat de matières premières est négative de (123) millions d'euros. En effet, sur cette période, Polyamide a consommé ses stocks de matières premières chères acquises pendant la période précédente et, du fait de la crise de la demande et de l'ajustement des prix de marché à ceux des matières premières et d'énergie en baisse, n'a pas été en mesure de répercuter le coût élevé de ses matières premières sur ses prix de vente. Au deuxième semestre, une fois ses stocks de matières premières chères absorbés, Polyamide a bénéficié pleinement des prix de matières premières et d'énergie en baisse. En outre, grâce à la reprise progressive de la demande sur cette même période, Polyamide a restauré une dynamique de hausses de prix satisfaisante, ce qui lui a permis d'atteindre au quatrième trimestre un niveau de rentabilité comparable à celui du quatrième trimestre 2007, avant la crise.

Par ailleurs, l'Entreprise enregistre un effet de change transactionnel positif de 27 millions d'euros en raison de l'affaiblissement du réal brésilien et du won coréen par rapport au dollar américain.

Polyamide enregistre une augmentation de ses frais fixes qui provient essentiellement de l'inflation des salaires, des impacts liés aux variations de stocks et de l'augmentation de diverses provisions pour créances douteuses ou en lien avec la rémunération variable des salariés, par exemple. Cette augmentation se traduit par un effet négatif de (13) millions d'euros qui a entièrement neutralisé les économies générées par les différents programmes d'amélioration de sa compétitivité lancés en 2009. Elle est néanmoins compensée par la baisse des charges de restructuration dont l'effet positif s'élève à 17 millions d'euros.

Les autres éléments expliquant l'évolution du résultat opérationnel de Polyamide incluent un effet de structure positif de 4 millions d'euros, un impact positif de 4 millions d'euros lié à la baisse des autres produits et charges opérationnels, un effet de conversion négatif de (3) millions d'euros, ainsi que l'augmentation des amortissements et dépréciations de (2) millions d'euros, en raison de l'amortissement accéléré des actifs sur les sites de Ceriano (Italie) et de l'unité de production de Mississauga (Canada) qui ont été fermés définitivement au premier semestre dans le cadre des programmes d'amélioration de la compétitivité de l'Entreprise.

Novecare

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Novecare baisse de (14,8) %, pour s'établir à 827 millions d'euros en 2009, contre 971 millions d'euros en 2008.

L'effet de structure positif de 8,1 % provient essentiellement de l'acquisition, le 1^{er} mars 2009, de la société américaine McIntyre, dont les produits servent les marchés de la cosmétique et de la détergence.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Novecare baisse de (22,5) % comparé à 2008 en raison, essentiellement, d'une baisse des volumes de (22,2) %. L'Entreprise enregistre des performances très contrastées selon les segments. Les segments des industries gazières ont été fortement touchés par le ralentissement de l'activité d'extraction, consécutive à la baisse des prix du gaz naturel. En outre, le segment agrochimie, résilient au premier semestre, a enregistré une baisse d'activité au deuxième semestre liée en partie aux niveaux élevés des stocks de la saison précédente, à la baisse des prix dans le domaine agricole, ainsi qu'à des conditions climatiques défavorables. Les segments revêtements et applications industrielles ont, quant à eux, bénéficié de la reprise de la demande au deuxième semestre, une fois le phénomène de déstockage achevé. Enfin, ceux des cosmétiques et de la détergence se sont montrés résilients tout au long de l'année.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Novecare s'établit à 54 millions d'euros en 2009 contre 91 millions d'euros en 2008, soit une baisse de (40,7) %.

Cette diminution provient d'un repli de (26,8) % de l'EBITDA récurrent, qui atteint 93 millions d'euros en 2009 contre 127 millions d'euros en 2008. La marge d'EBITDA récurrent s'établit ainsi à 11,2 % en 2009 comparée à 13,1 % en 2008.

La rentabilité en baisse de Novecare s'explique essentiellement par la diminution de ses volumes, qui génère un effet négatif de (91) millions d'euros sur le résultat opérationnel de l'Entreprise. Cet effet négatif a été compensé pour plus d'un tiers grâce au maintien d'un niveau de prix très satisfaisant malgré la forte baisse des prix de matières premières et d'énergie. L'impact négatif correspondant aux ajustements de prix de vente s'est en effet limité à (9) millions d'euros, tandis que l'impact positif provenant de la baisse des coûts de matières premières et d'énergie a atteint 42 millions d'euros. Le résultat opérationnel de Novecare a également bénéficié d'un effet de structure positif de 7 millions d'euros, du fait de l'acquisition de la société McIntyre.

Les variations de change ont généré un effet de change transactionnel positif de 7 millions d'euros du fait, essentiellement, de l'affaiblissement de la livre sterling par rapport à l'euro et au dollar américain.

En outre, les programmes rapidement mis en œuvre pour améliorer sa compétitivité et réduire ses coûts ont permis à Novecare de diminuer ses frais fixes. L'effet positif de 6 millions d'euros provenant de ses efforts a quasiment compensé l'effet négatif de (7) millions d'euros résultant des charges de restructuration.

Les autres éléments expliquant l'évolution du résultat opérationnel de Novecare sont imputables à l'impact positif de 4 millions d'euros généré par les autres produits et charges opérationnels, à l'impact positif de 2 millions d'euros lié à la baisse des amortissements et dépréciations et, enfin, à l'effet de conversion positif de 2 millions d'euros provenant de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

Silcea

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Silcea enregistre un recul de (14,9) % pour s'inscrire à 635 millions d'euros en 2009 contre 746 millions d'euros en 2008.

Les variations des taux de conversion, qui proviennent essentiellement de l'appréciation du dollar américain, du yen et du yuan chinois par rapport à l'euro, représentent un impact positif de 3,4 %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Silcea affiche une baisse de (18,3) % en raison du ralentissement de l'activité des trois segments de l'Entreprise (silices, terres rares et diphénols). Au total, les volumes chutent ainsi de (16) % par rapport à 2008. Le premier semestre a été marqué par une chute brutale de la demande liée à la crise mondiale de l'industrie automobile, du marché de l'électronique et d'autres secteurs industriels où les pratiques de déstockage se sont généralisées et cumulées au faible niveau de demande finale. Pendant cette période, les volumes ont chuté de (31,7) %. À partir du deuxième semestre, les volumes se sont cependant progressivement améliorés dans tous les segments de Silcea, tirés par la reprise de la demande dans les pays émergents, en particulier en Asie où elle dispose d'une base industrielle et commerciale solide. En outre, les segments silices et terres rares ont également bénéficié d'une meilleure dynamique du marché automobile, porté par les mesures de soutien temporaires déployées dans de nombreux pays.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Silcea recule de (17,1) % à 34 millions d'euros en 2009, contre 41 millions d'euros en 2008.

Cette évolution résulte d'une baisse de (20,8) % de l'EBITDA récurrent, qui s'établit à 84 millions d'euros en 2009 contre 106 millions d'euros en 2008. La marge d'EBITDA récurrent passe ainsi de 14,2 % en 2008 à 13,2 % en 2009.

Les volumes en baisse enregistrent un effet négatif de (52) millions d'euros. Silcea a maintenu sur l'année un bon niveau de prix de vente malgré la baisse des prix des matières premières et de l'énergie. En effet, l'impact négatif lié à l'ajustement de ses prix de vente s'élève à (23) millions d'euros, tandis que la baisse de ses coûts de matières premières et d'énergie enregistre un impact positif de 37 millions d'euros. De plus, l'Entreprise enregistre un effet de change transactionnel positif de 8 millions d'euros résultant de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro et, dans une moindre mesure, de la dépréciation du won coréen par rapport au dollar et de l'appréciation du yen par rapport au dollar et à l'euro.

Les autres produits et charges opérationnels génèrent un effet positif de 13 millions d'euros, les provisions relatives à la révision des coûts d'études du futur centre de stockage de l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radifères) étant inférieures à celles constituées en 2008.

Les autres éléments expliquant l'évolution du résultat opérationnel de Silcea incluent un effet de structure positif de 4 millions d'euros, un

impact positif de 3 millions d'euros lié à la baisse des amortissements et dépréciations, un effet de conversion positif de 2 millions d'euros, ainsi qu'une baisse des frais fixes de 1 million d'euros générée par la mise en œuvre des mesures conjoncturelles et structurelles visant à réduire les coûts.

Energy Services

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Energy Services en 2009 atteint 189 millions d'euros, en recul de (18,9) % par rapport à 2008. Il provient essentiellement du produit de la vente des crédits d'émission de CO₂ (URCE⁽³⁰⁾), dont une part importante de la production a été couverte par des ventes à terme.

Les variations des taux de conversion, qui proviennent essentiellement de l'appréciation du yen par rapport à l'euro, représentent un impact positif de 2,1 %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires d'Energy Services affiche une baisse de (20,6) %.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Energy Services diminue de (30,8) % et passe ainsi de 195 millions d'euros en 2008 à 135 millions d'euros en 2009. Cette diminution est essentiellement imputable à l'activité de production et de commercialisation des URCE.

Elle provient d'une diminution de (22,5) % de l'EBITDA récurrent qui ressort à 165 millions d'euros en 2009, contre 213 millions d'euros en 2008.

La crise économique ayant affecté les volumes de production d'acide adipique du Groupe, les volumes d'URCE ont par conséquent diminué en 2009. De plus, en raison de l'allongement du processus administratif d'attribution des CER par la Convention Climat de l'ONU (UNFCCC), la vente du dernier lot de crédits carbone attendu en 2009 a dû être reportée au premier trimestre 2010. Ces deux éléments expliquent l'essentiel de l'effet volume négatif de (35) millions d'euros sur le résultat opérationnel de l'Entreprise. Les prix de marché spots des URCE ayant connu une baisse sensible et une forte volatilité au cours de l'année, la stratégie de couverture long terme d'Energy Services a limité l'impact négatif lié à la baisse de ses prix de vente à (9) millions d'euros.

L'augmentation des frais fixes génère un effet négatif de (7) millions d'euros. Elle provient de la mise en œuvre d'initiatives de développement et d'études dans le domaine des énergies propres (*cleantechs*). L'Entreprise a ainsi annoncé en juillet 2009 son projet d'acquiescer la participation du groupe Econcern dans des projets pilotes de production de biogaz.

L'effet négatif de (13) millions d'euros reporté dans les autres produits et charges opérationnels reflète les résultats opérationnels de l'activité de négoce de la joint-venture Orbeo, consolidée à hauteur de 50 % dans les comptes du Groupe.

Enfin, l'Entreprise enregistre un effet de structure négatif de (2) millions d'euros.

(30) Unités de Réduction Certifiée d'Émission. Les URCE comprennent les Certified Emission Reductions (CER) et les Unités de Réduction des Émissions (URE).

Acetow

Chiffre d'affaires

Le niveau d'activité d'Acetow est resté stable en 2009 comparé à 2008, malgré le contexte de récession économique mondiale. En outre, l'Entreprise a poursuivi avec succès sa politique de hausse des prix grâce à la qualité de ses produits et services. Le chiffre d'affaires de l'Entreprise s'inscrit ainsi en amélioration de 17,6 %, à 549 millions d'euros en 2009, contre 467 millions d'euros en 2008.

L'Entreprise enregistre un effet de structure positif de 7,7 % provenant de l'intégration d'activités résiduelles de l'ancienne Entreprise Organics, dissoute suite à la cession de l'activité Isocyanates aliphatiques cédée en 2008.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires d'Acetow progresse de 8,5 %, en raison essentiellement d'importantes hausses de prix, dont l'impact positif s'élève à 7,1 %.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Acetow progresse fortement pour s'établir à 104 millions d'euros en 2009, contre 54 millions d'euros en 2008, soit une amélioration de 92,6 %.

Cette évolution reflète la progression de 58,3 % de l'EBITDA récurrent, qui s'inscrit à 133 millions d'euros en 2009, contre 84 millions d'euros en 2008. La marge d'EBITDA récurrent s'établit ainsi à 24,2 % en 2009, contre 18,0 % en 2008.

Grâce à la qualité élevée de ses produits et services, l'Entreprise a poursuivi avec succès sa politique de hausses des prix, celles-ci ayant généré un effet positif de 36 millions d'euros. De plus, la réduction des coûts de matières premières et les actions engagées depuis 2008 dans le cadre du plan d'amélioration de la compétitivité de l'Entreprise ont contribué à la baisse de ses coûts variables, dont l'effet positif s'élève à 16 millions d'euros. Les économies de frais fixes réalisées dans le cadre de ce plan ont été en revanche neutralisées par l'inflation des salaires d'une année sur l'autre, ce qui explique la variation négative de (7) millions d'euros.

En outre, Acetow enregistre un effet de structure positif de 3 millions d'euros ainsi qu'un effet de change transactionnel positif de 2 millions d'euros. Enfin, la légère baisse des volumes, dont l'impact négatif s'élève à (1) million d'euros, a été compensée par l'effet positif de 1 million d'euros lié à la baisse des amortissements et dépréciations.

Eco Services

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Eco Services enregistre une baisse de (31,0) %, pour atteindre 211 millions d'euros en 2009, contre 306 millions d'euros en 2008.

Eco Services opérant exclusivement aux États-Unis, les variations des taux de conversion, provenant de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, se sont traduites par un effet positif de 5,6 %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires d'Eco Services est en baisse de (34,7) %. Les volumes se sont tassés, générant un impact négatif de (6,5) % sur le chiffre d'affaires. Par

ailleurs, l'Entreprise enregistre une baisse de ses prix de vente de (28,2) % consécutive à l'indexation de ses prix de vente à la forte baisse des prix de matières premières et d'énergie.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Eco Services s'inscrit à 53 millions d'euros en 2009 contre 58 millions d'euros en 2008, soit un recul de (8,6) %.

Cette diminution s'explique par une légère baisse de (2,8) % de l'EBITDA récurrent, qui s'inscrit à 70 millions d'euros en 2009, contre 72 millions d'euros en 2008. Cependant, la marge d'EBITDA récurrent progresse et passe de 23,5 % en 2008 à 33,2 % en 2009, du fait d'un effet mécanique provenant d'une réduction des prix de vente légèrement inférieure à ces coûts de matières premières et d'énergie.

En effet, les coûts variables d'Eco Services ont diminué grâce à la forte chute des prix des matières premières et de l'énergie. Cette diminution s'est traduite par un effet positif de 95 millions d'euros qui a plus que compensé l'effet négatif de (91) millions d'euros résultant de l'ajustement des prix de vente aux prix des matières premières et de l'énergie.

Par ailleurs, le ralentissement de la demande, en particulier en acide sulfurique vierge, a généré une baisse des volumes, dont l'impact défavorable s'élève à (11) millions d'euros.

Les variations des taux de conversion, résultant de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, se sont traduites par un effet positif de 4 millions d'euros.

Enfin, les frais fixes génèrent un effet positif de 1 million d'euros et l'augmentation des amortissements et dépréciations se traduit par un impact défavorable de (3) millions d'euros.

Corporate & Divers

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Corporate & Divers s'élève à 144 millions d'euros en 2009, en baisse de (42,6) %. Il est essentiellement composé des activités Salicyliques.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Corporate & Divers baisse de (30,4) % en raison principalement d'une baisse des volumes liée à l'arrêt de certaines activités Salicyliques et à la baisse de la demande dans les autres activités Salicyliques et Fluorées maintenues.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Corporate & Divers s'établit à une charge de (140) millions d'euros en 2009, soit un niveau identique à celui de 2008.

Le résultat opérationnel connaît un effet de structure défavorable de (38) millions d'euros en raison, essentiellement, des plus-values enregistrées en 2008 sur la cession des activités de Trading en Asie, ainsi que des effets du transfert vers d'autres Entreprises du Groupe de certaines activités résiduelles de l'ancienne Entreprise Organics suite à la cession de l'activité Isocyanates en 2008.

La charge au niveau de l'EBITDA récurrent est de (89) millions d'euros en 2009, comparée à une charge de (80) millions d'euros en 2008.

Le résultat opérationnel de Corporate & Divers est constitué de la marge sur les activités Salicyliques et de négoce, mais également des charges liées aux services et fonctions *Corporate* du Groupe, aux restructurations provenant de la réorganisation du Groupe, à la comptabilisation complémentaire de provisions pour environnement relatives aux sites et activités arrêtés ainsi qu'à des plus ou moins-values de cessions.

La baisse des amortissements de 12 millions d'euros provient de pertes de valeur sur des immobilisations corporelles de l'activité Salicyliques comptabilisée en 2008.

D'autre part, l'arrivée à son terme des mesures de restructuration dans les activités liées aux services et fonction *Corporate* a fait baisser les charges de restructuration de 3 millions d'euros.

La variation des autres produits et charges opérationnels représente un impact favorable de 19 millions d'euros et provient essentiellement de plus-values de cession d'immobilisations corporelles enregistrées en 2009.

6.1.1.6 Autres éléments du compte de résultat

(millions d'euros)	2008	2009	Variation en %
Résultat opérationnel	309	160	(48,2) %
Résultat financier	(178)	(190)	
Quote-Part dans le résultat des entreprises associées	(1)	-	
Charge d'impôt	(55)	(71)	
Résultat des activités poursuivies	75	(101)	
Résultat des activités abandonnées	32	(31)	
Produits/Pertes de l'exercice	107	(132)	
Dont Part du Groupe	105	(132)	(225,7) %
Dont Intérêts minoritaires	2	-	

Résultat financier

Le résultat financier net s'établit à (190) millions d'euros au 31 décembre 2009 comparé à (178) millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2008. Cette évolution correspond principalement à la baisse des plus-values non récurrentes dégagées lors du rachat anticipé d'une portion de l'emprunt obligataire High Yield (3 millions d'euros en 2009 contre 16 millions d'euros en 2008).

La charge d'intérêts récurrente se monte à (117) millions d'euros en 2009 contre (135) millions d'euros en 2008, soit une baisse de 18 millions d'euros. Cette diminution provient à la fois de la diminution de la dette financière et de la baisse des taux d'intérêt.

Quote-part dans le résultat des Entreprises associées

La quote-part dans le résultat des Entreprises associées est nulle en 2009.

Charge d'impôt

Le Groupe a constaté sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 une charge d'impôt de (71) millions d'euros contre (55) millions d'euros en 2008. Cette augmentation provient principalement de l'impact des provisions à caractère fiscal. Hors ces éléments exceptionnels,

cette charge d'impôt correspond majoritairement à l'impôt constaté par les entités américaines, allemandes et asiatiques. S'agissant des groupes fiscaux français et britanniques, la Société n'a pas modifié son estimation de la probabilité de récupération des actifs d'impôts différés. En conséquence, leurs actifs d'impôt différé ont été constatés dans la limite du montant des impôts différés passifs de sorte que la position fiscale différée des groupes français et britannique demeure nulle.

Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Se référer à la Note 10 (Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Intérêts minoritaires

La part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires est nulle à fin 2009, contre 2 millions d'euros à fin décembre 2008.

Résultat attribuable aux actionnaires de Rhodia

La perte attribuable aux actionnaires de Rhodia s'établit à (132) millions d'euros au 31 décembre 2009, comparés à un bénéfice de 105 millions d'euros au 31 décembre 2008.

6.1.2 STRUCTURE FINANCIÈRE

6.1.2.1 Analyse du bilan consolidé

Fonds de roulement d'exploitation

Le besoin en fonds de roulement était de 411 millions d'euros au 31 décembre 2009, comparé à 562 millions d'euros au 31 décembre 2008. La moyenne trimestrielle du ratio besoin en fonds de roulement d'exploitation sur chiffre d'affaires et autres produits de l'activité s'est établie en 2009 à 9,6 % contre 12,3 % en 2008, performance obtenue grâce à l'amélioration de la gestion de la *supply chain* ⁽³¹⁾ et des comptes clients.

Dettes nettes consolidées

La dette financière brute, définie comme la somme des emprunts et dettes financières courants et non courants, s'élève à 1 820 millions d'euros au 31 décembre 2009 comparée à 1 831 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette baisse est principalement liée au rachat anticipé du FRN pour 32 millions d'euros.

La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers courants sont passés de 520 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 791 millions d'euros au 31 décembre 2009.

De ce fait, la dette nette consolidée (définie comme la somme des emprunts et dettes financières courantes et non courantes moins la trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants) est en baisse à 1 029 millions d'euros au 31 décembre 2009, comparé à 1 311 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Retraites et avantages assimilés

Les obligations de Rhodia sont évaluées et comptabilisées au 31 décembre 2009 conformément à l'IAS 19 amendé – Avantages du personnel.

Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraites et d'indemnités de départ à la retraite.

Les autres avantages accordés au personnel sont principalement composés de gratifications liées à l'ancienneté des salariés employés en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Le total des obligations inscrites au passif du bilan s'est établi à 1 553 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 248 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Une description détaillée de l'analyse des obligations de retraites et avantages assimilés est présentée en Note 27 (Retraite et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Provisions

Les provisions classées en passifs courants et non courants se sont élevées à 530 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 416 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ces provisions s'analysent par nature en :

- provision pour restructuration couvrant les frais de personnel et les frais liés à l'arrêt des sites ;
- provision pour environnement. Rhodia évalue de manière régulière l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter. La provision est calculée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés ;
- autres provisions pour risques et charges.

Une description détaillée de l'analyse des provisions par nature est présentée en Note 28.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence pour la partie Restructuration et en Notes 28.4 et 28.5 pour respectivement la partie Environnement et les Autres provisions.

Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants se sont élevés à 36 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 33 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Capitaux propres

Les capitaux propres sont de (719) millions d'euros au 31 décembre 2009 contre (356) millions d'euros au 31 décembre 2008.

Cette évolution des capitaux propres est due principalement à l'application de l'option offerte par l'amendement de l'IAS 19. Ainsi, les écarts actuariels portant sur les engagements ou actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Une description détaillée de l'analyse des obligations de retraites et avantages assimilés est présentée en Note 27 (Retraite et avantages assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social de Rhodia est de 1 213 044 816 euros, divisé en 101 087 068 actions de 12 euros de valeur nominale chacune.

Suite à l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires des Plans 2007, le nombre d'actions propres est porté à 1 121 784 au 31 décembre 2009.

(31) La *supply chain* comprend l'approvisionnement, la production et la logistique.

6.1.2.2 Flux de trésorerie consolidés

Ce paragraphe présente une analyse des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2009 comparé au 31 décembre 2008.

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Flux de trésorerie		
Résultat net	105	(132)
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	375	238
Variation du besoin en fonds de roulement	(56)	308
Appels de marge	-	(9)
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	319	537
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(82)	(322)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(129)	(55)
Incidence de la variation des taux de change	(31)	39
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	77	199

Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle

La génération de trésorerie par l'activité opérationnelle s'élève à 537 millions d'euros en 2009 contre 319 millions d'euros en 2008.

Cette évolution résulte d'une part de la baisse du flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement qui est passé de 375 millions d'euros en 2008 à 238 millions d'euros en 2009, largement compensée par la variation positive du besoin en fonds de roulement (définie comme étant la variation des clients et autres débiteurs, plus variation des stocks moins variation des fournisseurs et autres créditeurs plus variation des autres actifs/passifs courants).

Au 31 décembre 2008, la variation du besoin en fonds de roulement a représenté une utilisation de (56) millions d'euros sur la trésorerie, tandis qu'à fin décembre 2009, la variation du besoin en fonds de roulement sur la période a généré un flux positif de trésorerie de 308 millions d'euros grâce à l'efficacité des actions menées par le Groupe.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement représente une utilisation de trésorerie de 322 millions d'euros en 2009 à comparer avec une utilisation de trésorerie de 82 millions d'euros en 2008.

Les principaux éléments expliquant cette augmentation de consommation de ressources de 240 millions d'euros sont :

D'une part :

- une réduction des acquisitions d'immobilisations corporelles de 74 millions d'euros et une baisse des acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant de 17 millions d'euros.

D'autre part :

- une baisse de 198 millions d'euros des produits des cessions d'actifs, qui s'élèvent à 11 millions d'euros pour l'exercice 2009 au titre de cessions de divers actifs immobiliers, contre 209 millions d'euros pour l'exercice 2008. Rhodia avait notamment finalisé la cession de son réseau de distribution en Asie du Sud-Est, en Inde, en Australie et à Taiwan à Brenntag, ainsi que ses activités Isocyanates à Perstorp en 2008 ;
- l'utilisation de 76 millions d'euros notamment pour l'acquisition de la société McIntyre productrice de tensio-actifs de spécialité ; et
- l'augmentation des placements financiers nets de 57 millions d'euros, dont l'investissement de 65 millions d'euros en certificats et dépôts afin d'améliorer la rentabilité des placements de trésorerie.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de refinancement représente une consommation de trésorerie de (55) millions d'euros en 2009, comparé à (129) millions d'euros en 2008. Cette baisse de consommation nette est liée à l'absence de distribution de dividendes en 2009 au titre du résultat de 2008 et de moindres remboursements d'emprunts comparés à 2008.

6.1.2.3 Financement et ressources de liquidités

Financement de Rhodia

Compte tenu des refinancements effectués en 2006 et finalisés au cours de 2007, notamment la levée d'une dette obligataire (*Floating Rate Notes*) de 1 100 millions d'euros à échéance 2013 et d'une obligation convertible (OCEANE) de 595 millions d'euros à échéance 2014, Rhodia estime que ses besoins en liquidités seront satisfaits jusqu'à l'échéance de la ligne syndiquée en juin 2012.

La capacité du Groupe à rembourser et/ou refinancer les dettes à échéance dépendra de sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels positifs et des conditions de marché.

Pour plus d'informations, se référer à la Note 24 (Emprunts et dettes financières), et à la Note 26.7 (Risque de liquidité) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence, ainsi qu'au chapitre 5.2.5 du présent document de référence relatif aux risques financiers.

Ligne de crédit syndiquée

En mars 2007, Rhodia a conclu avec un Groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiquée multidevises d'un montant de 600 millions d'euros (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility* ou « RCF ») à échéance au 30 juin 2012. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA ajusté. Cette ligne de crédit est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires. En 2009, elle n'a été utilisée que pour des cautions bancaires.

Pour plus d'informations, se référer à la Note 24.4 (Commentaires sur les financements) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Emprunt High Yield et OCEANE

Suite aux opérations de refinancement menées en 2006 et 2007, la dette obligataire de Rhodia est principalement constituée au 31 décembre 2009 :

- d'un emprunt obligataire de type « *High Yield* », le *Floating Rate Notes*, émis pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. En décembre 2008, Rhodia a procédé au rachat anticipé d'une partie de ces obligations pour un montant en nominal de 33 millions d'euros, portant ainsi le nominal de l'emprunt à 1 067 millions d'euros. Le prix de ce rachat était de 17 millions d'euros. En 2009, Rhodia a poursuivi son action de rachat anticipé pour un montant nominal de 32 millions d'euros, portant ainsi le nominal à 1 035 millions d'euros. Le prix de ce rachat était de 29 millions d'euros ;
- d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions.

Programmes de cessions de créances

Rhodia dispose d'une autre source de financement constituée par la cession de certaines de ses créances non recouvrées.

En effet, certaines sociétés du Groupe cèdent leurs créances non recouvrées dans le cadre d'accords pluriannuels de titrisation d'actifs conclus avec divers établissements financiers ou dans le cadre de

contrats de cessions de créances. Ces cessions sont effectuées, soit avec un droit de recours, soit auprès d'entités *ad hoc* contrôlées en substance par Rhodia conservant les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif cédé. En conséquence, ces créances restent comptabilisées au bilan.

Deux programmes de titrisation ont été mis en place sur l'année 2005, l'un en Europe arrivant à échéance en 2010, l'autre en Amérique du Nord. En 2009, Rhodia a mis en place un programme de cessions de créances complémentaire en Asie.

Pour plus d'informations, se référer à la Note 24.4 (Commentaires sur les financements) de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Financements non confirmés de Rhodia et de ses filiales

Rhodia et certaines de ses filiales, y compris ses filiales non consolidées, ont conclu auprès de diverses institutions financières des prêts non confirmés, des autorisations de découvert et des lettres de crédit. La majorité de ces disponibilités permet de financer le fonds de roulement pour couvrir les besoins administratifs et opérationnels. Ces sources de financement n'ont pas d'échéance spécifiquement prévue, et les prêteurs ont généralement la faculté de les résilier avec un préavis relativement court.

Le montant total des lignes de crédit non confirmées et des autorisations de découvert des filiales consolidées s'élève à 52 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Engagements hors bilan et obligations contractuelles

La Note 31 de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 6.4.2, présente de manière synthétique le détail des engagements hors bilan et obligations contractuelles.

Lors de la mise en place en mars 2007 de la ligne de crédit renouvelable syndiquée multidevises « RCF », Rhodia S.A. a consenti des sûretés aux banques signataires de l'accord. Ces sûretés sont constituées par le nantissement des titres d'une de ses filiales et d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales. Au 31 décembre 2009, ces sûretés couvraient très largement l'utilisation faite du RCF qui, à cette date, s'élève à 57 millions d'euros.

Ressources de liquidités

Rhodia dispose de 691 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2009 à comparer à 492 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Rhodia dispose également de 84 millions d'euros d'autres actifs financiers courants liquides au 31 décembre 2009.

Le groupe Rhodia dispose par ailleurs d'une ligne de crédit syndiquée non utilisée à hauteur de 543 millions d'euros.

Les ressources de liquidités du Groupe sont ainsi de 1 318 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 036 millions d'euros au 31 décembre 2008.

6.2 Analyse des résultats de Rhodia S.A.

6.2.1 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

6.2.1.1 Situation financière et comptes annuels

Au cours de l'exercice écoulé, Rhodia S.A. a poursuivi ses activités de holding du Groupe, à savoir :

- la gestion de son portefeuille de participations ;
- la centralisation et la gestion du financement et de la position de trésorerie du Groupe, y compris la gestion de son exposition aux risques de marché.

Toutefois, en sa qualité de société mère elle fournit également des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentent une perte nette de 120 millions d'euros et un total bilan de 4 550 millions d'euros.

Ces comptes ont été établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France.

Les principaux événements survenus lors de l'exercice écoulé sont les suivants :

- Rhodia a réalisé en 2009 une mise à jour de l'évaluation de son portefeuille de participations en s'appuyant dans certains cas sur des estimations effectuées par des évaluateurs externes. Les travaux de valorisation ont engendré la comptabilisation de dépréciations représentant au total (72) millions d'euros traduisant notamment l'évolution des engagements de retraite de certaines de ses filiales.
- les comptes de Rhodia S.A. sont présentés en respect des principes de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

6.2.1.2 Principales évolutions bilancielle

Actif immobilisé

Le poste « Titres de participation » enregistre une augmentation en valeur brute de 276 millions d'euros correspondant essentiellement à la souscription à l'augmentation de capital de la société Rhodia Holding Ltd ;

L'évaluation du portefeuille des titres de Rhodia S.A. menée au 31 décembre 2009 a eu comme conséquence :

- des dotations pour dépréciations de (271) millions d'euros traduisant notamment l'évolution défavorable des engagements de retraites au Royaume-Uni ;

- des reprises de provisions pour dépréciation concernant essentiellement Rhodia Holding Inc. et Rhodia Brazil Ltda pour respectivement 62 millions et 78 millions d'euros, notamment en raison de la diminution de leur endettement en 2009 ainsi que Rhodia Deutschland dont la détermination de la valeur d'utilité par un expert en 2009 a conduit à une reprise de 61 millions d'euros.

Les dotations et reprises sont déterminées sur la base de la valeur d'utilité des titres de participation calculée de la manière suivante :

- la valeur d'utilité des titres d'entités opérationnelles tient principalement compte d'une pondération de deux critères :
 - quote-part des capitaux propres consolidés,
 - quote-part de la valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée à partir d'un multiple de marché appliqué à un Ebitda normatif, diminuée de l'endettement net de l'entité ;

Au cas par cas, il est procédé à des évaluations externes, principalement basées sur une actualisation de flux futurs de trésorerie de la filiale, intégrant l'avantage résultant du régime d'intégration fiscale lorsqu'il en existe un.

Pour les titres des entités non opérationnelles ou peu significatives, la valeur d'utilité est appréciée par référence à la quote-part de capitaux propres déterminés en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés.

Le poste « Créances rattachées à des participations » est en diminution nette de 1 462 millions d'euros du fait notamment de compensation de créances avec des dettes vis-à-vis de Rhodiamyl pour 733 millions d'euros ainsi que du remboursement par Rhodia Holding Ltd de ses dettes envers Rhodia S.A., remboursement de 273 millions d'euros rendu possible par l'augmentation de capital de 270 millions d'euros souscrite par Rhodia S.A.

Actif circulant

L'actif circulant a, dans son ensemble, baissé de 765 millions d'euros. Cette diminution globale résulte des principales évolutions suivantes :

- le poste « Autres Créances » a baissé de 1 108 millions d'euros en valeur nette, passant de 1 203 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 95 millions d'euros au 31 décembre 2009, sous l'effet principalement du versement en 2009 de la quote-part des bénéfices de la SNC Rhodia Participations de 1 057 millions d'euros au titre de 2008. En 2009, la SNC Rhodia Participations présente un résultat déficitaire (quote-part comptabilisée en « Autres dettes ») ;

- le poste « Avances de trésorerie aux filiales » a augmenté de 98 millions d'euros, passant de 402 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 500 millions d'euros au 31 décembre 2009. Il se compose des avances effectuées par Rhodia à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ;
- le poste de « Valeurs mobilières de placement » a augmenté de 352 millions d'euros du fait notamment de l'acquisition de SICAV, FCP et certificats de dépôts ; les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV et FCP pour 224 millions d'euros, de dépôts bancaires, certificats de dépôt et intérêts associés pour 171 millions d'euros, de bons à moyen terme négociables pour 53 millions d'euros, d'actions propres pour 8 millions d'euros et d'options d'achat d'actions propres pour 2 millions d'euros ; les actions propres ont été rachetées au cours de l'exercice 2008 en vue de couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites déjà décidés ;
- le poste « Disponibilités et dépôts à court terme » a baissé de 107 millions d'euros entre 2008 et 2009 ; il se compose de certificats de dépôts pour un montant de 1 million d'euros et de comptes bancaires pour 1 million d'euros.

Comptes de régularisation

Le poste « Charges à répartir » s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2009 et correspond aux frais d'émission d'emprunts restant à étaler.

Les comptes de régularisation enregistrent une baisse des écarts de conversion actif (8 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 192 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 1 749 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 1 629 millions d'euros au 31 décembre 2009, variation exclusivement expliquée par la perte de (120) millions d'euros en 2009.

Le bénéfice de l'exercice 2008, soit 359 millions d'euros, a été affecté pour 18 millions d'euros à la réserve légale et 341 millions d'euros aux autres réserves.

Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 326 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une baisse de 56 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est, pour l'essentiel, imputable aux dotations et reprises suivantes :

- au 31 décembre 2009, la réévaluation des créances et dettes libellées en devises et des instruments dérivés de change se traduit par un gain latent contre une perte latente de 109 millions d'euros au 31 décembre 2008. L'évolution de la position de change s'explique notamment par le remboursement de la créance en livre sterling par Rhodia Holding Ltd ;

- (30) millions de dotations nettes pour risques sur filiales. Les dotations de l'exercice concernent principalement Rhodia Chimie du fait notamment des impacts de l'évolution des engagements de retraite ;
- (11) millions d'euros de dotation nette des reprises de la provision pour retraite du fait des changements de réglementation française en matière sociale et de l'appréciation des taux d'actualisation ;
- (12) millions d'euros de dotations nettes aux provisions pour risques. Ces dotations concernent principalement le risque financier (prime de remboursement) de l'emprunt obligataire (OCEANE) émis en 2007 pour (12) millions d'euros.

Dettes

Les « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » sont en baisse de 19 millions d'euros, ce qui correspond principalement :

- au rachat partiel par anticipation de l'emprunt obligataire à échéance 2013 pour 32 millions d'euros de nominal ;
- à l'existence de découverts bancaires à la clôture 2009 pour 24 millions d'euros ;
- à la baisse de 11 millions d'euros des intérêts courus sur emprunts obligataires au 31 décembre 2009 par rapport à 2008.

Les « Emprunts et dettes financières divers » enregistrent une diminution de 1 224 millions d'euros et correspondent à la variation nette des emprunts auprès de sociétés du Groupe, et notamment à la compensation réalisée entre la dette vis-à-vis de la SNC Rhodia Participations et la quote-part de résultat de cette dernière au titre de 2008 (1 057 millions d'euros) ;

Le poste « Autres dettes » est en baisse de 762 millions d'euros par rapport à 2008, il comprend les avances de trésorerie en provenance des filiales du Groupe dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie ainsi que la quote-part de Rhodia S.A. dans la perte 2009 de la SNC Rhodia Participations.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation enregistrent une baisse des écarts de conversion passifs (8 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 36 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Délais de paiement des fournisseurs

L'analyse par délai de règlement des factures fournisseurs en solde au 31 décembre 2009 est la suivante :

(millions d'euros)	À moins de 30 jours	De 31 à 60 jours	Total
Factures fournisseurs au 31/12/2009	2	1	3

6.2.1.3 Formation du résultat

Le résultat net comptable de l'exercice 2009 s'établit à (120) millions d'euros, contre 359 millions d'euros en 2008.

Résultat financier

Le résultat financier, qui atteint (105) millions d'euros, comprend notamment :

- les dividendes reçus des participations pour 3 millions d'euros ;
- le produit net d'intérêts en 2009 qui s'élève à 35 millions d'euros ;
- des dotations (nettes de reprises) aux dépréciations de titres de participation pour (61) millions d'euros et des dotations (nettes de reprises) aux provisions pour risques sur filiales pour (5) millions d'euros ;
- un gain de change net de 5 millions d'euros ;
- d'autres charges financières nettes pour (82) millions d'euros. Ce poste comprend principalement les quotes-parts de Rhodia S.A. dans les résultats 2009 des SNC Rhodiansyl et Rhodia Participations pour un montant total de (73) millions d'euros. Le résultat de Rhodia Participations est en effet affecté par des provisions complémentaires sur les titres de ses filiales pour (59) millions d'euros concernant principalement la société Rhodia Services. Enfin, la SNC Rhodiansyl a changé de forme juridique en cours d'année pour passer de SNC à SAS ; seul le résultat réalisé avant la transformation est repris dans les comptes de Rhodia S.A.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation qui s'élève à (30) millions d'euros comprend notamment :

- des charges de personnel de (15) millions d'euros, hors retraites ; ces charges ont été partiellement refacturées aux entreprises liées sous forme de prestations administratives pour un montant de 8 millions d'euros ;
- des charges de retraites et assimilés pour (11) millions d'euros ;
- d'autres charges d'exploitation pour (11) millions d'euros constituées principalement de prestations administratives pour (4) millions d'euros et d'honoraires pour (5) millions d'euros.

Résultat exceptionnel

La perte exceptionnelle s'élève à (10) millions d'euros et résulte principalement :

- des moins-values réalisées sur la cession de titres de filiales pour un montant de (6) millions d'euros, sans effet significatif sur le résultat compte tenu des provisions déjà constituées et reprises en résultat financier ;
- des charges liées aux provisions pour risques environnementaux pour (2) millions d'euros ;
- des charges liées à différents projets pour (2) millions d'euros.

Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt sur les bénéfices de 25 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 correspond principalement au gain d'intégration fiscale pour 50 millions d'euros et à une provision pour risque de (25) millions d'euros, relative à la réestimation de risques de nature fiscale au niveau du périmètre d'intégration.

6.2.1.4 Flux de trésorerie

La trésorerie augmente de 158 millions d'euros pour s'établir à 360 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette variation résulte :

- du flux de trésorerie provenant de l'exploitation, soit 70 millions d'euros ;
- du flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement, soit 423 millions d'euros ;
- du flux de trésorerie affecté aux opérations de financement, soit (335) millions d'euros.

Les principaux flux de l'année 2009 sont :

- la souscription à l'augmentation de capital de Rhodia Holding Ltd et le remboursement par cette filiale de sa dette vis-à-vis de Rhodia S.A. ;
- le remboursement par Rhodia Finance d'une partie de sa dette vis-à-vis de Rhodia S.A. pour 288 millions d'euros.

6.2.2 AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2009

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice écoulé de la manière suivante :

Origine (euros)	
Perte comptable de l'exercice	(119 489 041,88)
Autres réserves distribuables	464 332 447,31
Soit un montant distribuable de :	344 843 405,43
Affectation (euros)	
Réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	0
Dividende*	25 271 767
Autres réserves	319 571 638,43

* Ce montant sera ajusté en fonction du nombre d'actions autodétenues à la date de mise en paiement du dividende.

6.2.3 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) et les revenus globaux correspondants sont les suivants :

Exercice pour lequel le dividende est versé	Dividende par action (en euros)
2004	0
2005	0
2006	0
2007	0,25
2008	0

La récession économique amorcée en fin d'année 2008, l'incertitude généralisée et l'importante érosion de la demande à partir du quatrième trimestre 2008 se sont traduites par une faible visibilité au début de l'année 2009. Dans cet environnement très défavorable, la suspension du versement d'un dividende au titre de l'exercice 2008 a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2009.

La discipline financière et la génération de cash ont été les deux priorités du Groupe en 2009. Elles se sont traduites par la mise en œuvre de mesures conjoncturelles et de programmes structurels d'amélioration de la compétitivité, qui ont permis à Rhodia d'ajuster rapidement sa base de coûts dans un contexte de faible demande.

En outre, grâce aux efforts continus d'amélioration de la *supply chain* ⁽³²⁾, le Groupe a diminué son Besoin en Fonds de Roulement tout au long de l'année. Rhodia a ainsi généré un niveau de *Free Cash Flow* record en 2009 qui lui a permis de réduire sa dette de 22 % comparée à fin 2008.

Considérant les progrès accomplis par Rhodia dans un environnement très difficile, le retour de sa rentabilité opérationnelle à son niveau d'avant-crise au deuxième semestre et ses atouts pour tirer parti de meilleures conditions économiques en 2010, le Conseil d'Administration proposera le paiement d'un dividende de 0,25 euro par action à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2010.

(32) La *supply chain* comprend l'approvisionnement, la production et la logistique.

6.3 Événements post-clôture, tendances et prévisions 2010

6.3.1 EVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

6.3.2 TENDANCES

Maintenir une discipline opérationnelle dans un environnement qui demeure incertain

Compte-tenu des incertitudes subsistant en Europe, Rhodia poursuivra ses programmes d'amélioration de la compétitivité en 2010. Le Groupe a réalisé 114 M€ d'économies brutes⁽³³⁾ sur ses frais fixes en 2009 et prévoit de porter ces économies brutes à 130 M€ en 2010, comparée à sa base de coûts de 2008. Par ailleurs, l'amélioration structurelle de sa *supply chain*⁽³⁴⁾ devrait lui permettre de conserver un faible niveau de Besoin en Fonds de Roulement et de gagner en réactivité en cas d'évolution de la demande. Le maintien d'une discipline opérationnelle stricte permettra à Rhodia d'améliorer sa capacité à faire face à un éventuel retournement de tendance.

Tirer parti de la croissance en Asie et en Amérique Latine

En 2009, le Chiffre d'Affaires réalisé dans les pays émergents (Amérique Latine et Asie-Pacifique) a représenté 45% du Chiffre d'Affaires du Groupe. Avec la récession qui a touché l'Europe et l'Amérique du Nord, la présence historique de Rhodia dans ces régions à forte croissance a été un véritable atout. Rhodia va continuer à capitaliser sur cette présence solide en adaptant ses produits aux besoins locaux (par exemple, les fibres textiles innovantes au Brésil), en augmentant ses capacités de production (par exemple, la construction de nouvelles usines de silices et de surfactants en Chine, une unité de surfactants en Inde, etc.) et en renforçant sa capacité d'innovation (20% des demandes de brevets en 2009 sont issues de ces pays).

Capitaliser sur une innovation orientée vers le développement durable

Rhodia développe un portefeuille de projets d'innovation ambitieux répondant aux enjeux environnementaux. Ceux-ci représentent un important gisement de croissance à moyen terme. Ainsi, Rhodia a organisé sa R&D autour de trois axes clés : préserver les ressources naturelles rares ; concevoir les matériaux du futur pour aider ses clients à réduire leur empreinte environnementale ; produire de manière plus efficace pour lutter contre le changement climatique.

Par ailleurs, Rhodia annonce la création d'un laboratoire de recherche mixte en Amérique du Nord avec l'Université de Pennsylvanie et le CNRS. Cette collaboration tripartite étudiera les applications possibles de la « matière molle » dans les produits de grande consommation ou les formulations industrielles (gels douche, shampoings, peintures, lubrifiants, encres électroniques conductrices, etc.).

Tendances par Entreprise

- Polyamide devrait continuer à bénéficier d'un bon niveau de demande et de prix au premier semestre. L'Entreprise devra gérer efficacement les arrêts de maintenance de ses lignes de production d'intermédiaires (adiponitrile, acide adipique) prévus au premier et au deuxième trimestres 2010, de manière à limiter l'impact sur les capacités de production ;
- Le segment cosmétiques et détergence de Novicare devrait tirer parti du lancement de solutions nouvelles et de développements en Asie dans les prochains mois. L'agrochimie et les applications industrielles devraient retrouver leurs niveaux de 2008. Quant à l'activité extraction pétrolière, elle devrait s'améliorer sans toutefois retrouver son niveau d'avant-crise. C'est en capitalisant sur son innovation que Novicare s'engagera sur la voie de la croissance ;
- Dans les prochains mois, Silcea devrait continuer à bénéficier d'un bon niveau de demande sur les marchés « dépollution automobile » et « pneus verts ». L'Entreprise anticipe une croissance des volumes et une augmentation de ses marges.
- En 2010, Energy Services prévoit une production de 14 millions de tonnes de CER, dont 40 % sont d'ores et déjà couverts au prix moyen de 14,7 euros par tonne. L'Entreprise devrait continuer à enregistrer un bon niveau de performance.
- En 2010, le marché du filtre à cigarettes devrait connaître un déséquilibre temporaire entre l'offre et la demande. Dans ce contexte, Acetow est déterminé à poursuivre l'amélioration de sa compétitivité.
- Éco Services ne devrait pas retrouver pour l'instant les niveaux de volumes d'avant-crise. Au premier trimestre 2010, les volumes devraient rester faibles du fait de la saisonnalité des ventes de carburant en Amérique du Nord. L'Entreprise renforcera l'optimisation de sa *supply chain*⁽³³⁾ et de sa structure de coût.

(33) Avant notamment l'impact de l'inflation des salaires, des variations de stocks et des autres éléments non récurrents.

(34) La *supply chain* comprend l'approvisionnement, la production et la logistique.

6.3.3 PRÉVISIONS 2010

Le présent chapitre contient des déclarations prévisionnelles qui reflètent les plans, les estimations et les convictions de la Direction Générale de Rhodia. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ceux des déclarations prévisionnelles. Veuillez vous reporter au chapitre 5.2 ci-dessus relatif aux principaux facteurs de risques.

En 2010, les conditions économiques devraient s'améliorer. Le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial devrait progresser grâce à la dynamique des pays émergents alors que la croissance en Europe reste incertaine, en particulier au second semestre.

Dans ce contexte et considérant la hausse des coûts de matières premières et d'énergie, Rhodia continuera à se concentrer sur la discipline opérationnelle et la génération de cash. Le Groupe est confiant dans sa capacité à tirer parti de la dynamique de croissance des pays émergents, en capitalisant sur sa solide présence dans ces régions.

Dans les conditions économiques actuelles, Rhodia prévoit sur l'exercice 2010 une amélioration significative de sa rentabilité avec un EBITDA récurrent en hausse d'au moins 35% par rapport à 2009.

6.3.4 HYPOTHÈSES RELATIVES AUX INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES

Les prévisions figurant dans le présent chapitre portent sur l'exercice 2010. Elles sont construites autour des principales hypothèses suivantes :

Hypothèses macroéconomiques :

- une progression de 3,9 % ⁽³⁵⁾ du PIB mondial ;
- une parité moyenne sur l'exercice 2010 : euro/dollar américain à 1,45 dollar pour 1 euro et dollar américain/real brésilien à 1,80 real pour 1 dollar ;
- une hausse des prix de matières premières stratégiques par rapport à 2009 ;
- une hypothèse de prix du baril de pétrole de 75 dollars.

Hypothèses internes :

- le maintien de la capacité du Groupe à gérer les prix de ventes de façon satisfaisante dans un contexte de coûts de matières premières et d'énergie en hausse ;

- pour l'ensemble de l'année 2010, une progression des volumes de vente par rapport à 2009 traduisant une demande au premier semestre 2010 semblable à celle du deuxième semestre 2009 puis un tassement de la demande au deuxième semestre 2010, notamment en Europe où la croissance demeure incertaine ;
- les capacités de production d'intermédiaires (adiponitrile, acide adipique) de l'Entreprise Polyamide affectées par des arrêts de maintenance prévus au premier et au deuxième trimestre 2010 ;
- un objectif de réduction brute ⁽³⁶⁾ des frais fixes de 130 millions d'euros en 2010 comparée à la base de coûts de 2008 ;
- une prévision de production de 14 millions de tonnes de CER en 2010 dont 40 % sont déjà couverts au prix moyen de 14,7 euros par tonne ;
- un périmètre de consolidation constant par rapport au 31 décembre 2009.

(35) Source : Fonds Monétaire International (FMI).

(36) Avant notamment l'impact de l'inflation des salaires, des variations de stocks et des autres éléments non récurrents.

6.3.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PRÉVISIONS DE RÉSULTAT INCLUSES DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009, DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 22 MARS 2010

A l'attention du Président Directeur Général

En notre qualité de Commissaire aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat consolidé de la société Rhodia SA présentées sous la forme d'un Ebitda récurrent pour l'exercice 2010, incluses dans la partie 6.3 du Document de Référence 2009 déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Rhodia S.A.. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Rhodia S.A. pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 17 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Marangé

6.4 États financiers consolidés

6.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rhodia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles, selon les modalités décrites en note 2.9 de l'annexe aux états financiers consolidés et procède, le cas échéant pour les immobilisations corporelles et de manière systématique pour les écarts d'acquisition et les actifs à durée de vie indéfinie, à un test de dépréciation de valeur. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.9 et 5.1 de l'annexe aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les notes 2.17 et 27 de l'annexe aux états financiers consolidés précisent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à vérifier que les principaux engagements de retraite et autres avantages à long terme avaient fait l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants, à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Le Groupe a comptabilisé des provisions couvrant les risques environnementaux selon les modalités décrites dans les notes annexes aux états financiers (notes 2.19, 28.1, 28.2 et 28.4). La note 28.4 mentionne, en outre, l'existence de passifs éventuels qui ne font l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2009. Sur la base des informations disponibles, nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la direction pour identifier, classifier et évaluer les risques environnementaux, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Marangé

6.4.2 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2009

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2009	2008
Chiffre d'affaires	3	4 031	4 763
Autres produits de l'activité	3	446	550
Coût des ventes		(3 684)	(4 382)
Frais administratifs et commerciaux		(504)	(482)
Frais de recherche et développement		(73)	(73)
Coûts de restructuration	6	(33)	(40)
Autres produits opérationnels	7	39	36
Autres charges opérationnelles	7	(62)	(63)
Résultat opérationnel	3	160	309
Produits financiers	8	87	138
Charges financières	8	(287)	(313)
Gains/(Pertes) de change	8	10	(3)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	15	-	(1)
Résultat avant impôt		(30)	130
Charge d'impôt	9	(71)	(55)
Résultat des activités poursuivies		(101)	75
Résultat des activités abandonnées	10	(31)	32
Bénéfice/(Perte) de la période		(132)	107
Revenant :			
Aux actionnaires de Rhodia S.A.		(132)	105
Aux intérêts minoritaires		-	2
Résultat par action (en euros)			
Activités poursuivies et abandonnées	11		
• De base		(1,32)	1,05
• Dilué		(1,32)	1,04
Activités poursuivies	11		
• De base		(1,01)	0,73
• Dilué		(1,01)	0,72

B. ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

<i>(millions d'euros)</i>	Note	2009	2008
Bénéfice/(Perte) de la période		(132)	107
Écarts de conversion et autres mouvements		47	26
Couvertures de flux de trésorerie sur commodités	26	24	27
Couvertures de flux de trésorerie sur taux	26	(11)	(24)
Couvertures de flux de trésorerie sur change	26	43	(54)
Impôt différé sur couverture de flux de trésorerie		(9)	3
Écarts actuariels liés aux retraites et avantages assimilés	27	(328)	(65)
Impôt différé sur écarts actuariels		1	22
Produits (charges) nets comptabilisés en capitaux propres		(233)	(65)
Total des produits/(charges) comptabilisés au titre de la période		(365)	42
Dont revenant aux :			
Actionnaires de Rhodia S.A.		(365)	39
Intérêts minoritaires		-	3

C. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Immobilisations corporelles	12	1 458	1 501
Goodwill	13	215	197
Autres immobilisations incorporelles	14	193	181
Participations dans les entreprises associées	15	12	13
Actifs financiers non courants	17	118	92
Actifs d'impôt différé	18	170	171
Total des actifs non courants		2 166	2 155
Stocks	19	475	666
Créances d'impôt courant		26	12
Clients et autres débiteurs	20	692	821
Instruments financiers dérivés	26	113	148
Autres actifs financiers courants	21	100	28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	691	492
Actifs classés comme détenus en vue d'être cédés	10	3	2
Total des actifs courants		2 100	2 169
TOTAL ACTIF		4 266	4 324

PASSIF

<i>(millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital social		1 213	1 213
Primes d'émission		138	138
Autres réserves		213	86
Résultats non distribués		(2 299)	(1 812)
Capitaux propres revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.		(735)	(375)
Intérêts minoritaires		16	19
Total des capitaux propres		(719)	(356)
Emprunts et dettes financières	24	1 655	1 612
Retraites et avantages assimilés	27	1 459	1 155
Provisions	28	370	279
Passifs d'impôt différé	18	28	38
Autres passifs		36	33
Total des passifs non courants		3 548	3 117
Emprunts et dettes financières	24	165	219
Instruments financiers dérivés	26	115	123
Retraites et avantages assimilés	27	94	93
Provisions	28	160	137
Dettes d'impôt courant		16	19
Fournisseurs et autres créditeurs	29	887	972
Total des passifs courants		1 437	1 563
TOTAL PASSIF		4 266	4 324

D. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice clos au 31 décembre	
<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Bénéfice/(Perte) de l'exercice revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	(132)	105
<i>Ajustements pour :</i>		
Intérêts des minoritaires	-	2
Amortissements et pertes de valeur des actifs non courants	284	299
Variations nettes des provisions	41	(29)
Pertes de valeur sur actifs financiers non courants	(3)	1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	1
Autres produits et charges	36	28
Résultat de cession d'actifs non courants	(12)	(65)
Charges (produits) d'impôts différés	(5)	4
Pertes de change	29	29
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	238	375
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>		
• (augmentation) diminution des stocks	231	(149)
• (augmentation) diminution des créances clients	89	134
• augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(134)	(7)
• augmentation (diminution) des autres actifs/passifs courants	122	(34)
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle hors appels de marge	546	319
Appels de marge ⁽¹⁾	(9)	-
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	537	319
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(167)	(241)
Acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant	(24)	(41)
Cessions d'entités, nettes de la trésorerie cédée, et d'éléments de l'actif non courant	11	209
Acquisitions d'entités, nettes de la trésorerie acquise	(76)	-
(Augmentation) remboursement des prêts et placements financiers	(66)	(9)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(322)	(82)
Coûts d'acquisition des titres d'autocontrôle	(2)	(14)
Dividendes versés	(4)	(27)
Nouveaux emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais	55	23
Remboursements d'emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais	(80)	(53)
Variation nette des emprunts et dettes financières à court terme	(24)	(58)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(55)	(129)
Incidence de la variation des taux de change	39	(31)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	199	77
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	492	415
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	691	492

(1) Les conventions d'appels de marge sont des contrats normalisés de réduction du risque de crédit, qui sont conclus soit avec la chambre de compensation d'un marché organisé soit bilatéralement avec une contrepartie en gré à gré.

Les frais financiers payés et les impôts versés sont présentés en Note 22.2.

E. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(millions d'euros)	Capital social	Primes	Autres réserves			Actions propres	Résultats non distribués	Total	Intérêts minoritaires	Total
			Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves légales					
Au 1^{er} janvier 2009	1 213	138	(49)	109	40	(14)	(1 812)	(375)	19	(356)
Affectation du résultat	-	-	-	-	18	-	(18)	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	56	47	-	-	(468)	(365)	-	(365)
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	6	(1)	5	(2)	3
Au 31 décembre 2009	1 213	138	7	156	58	(8)	(2 299)	(735)	16	(719)

(1) Dont attribution d'actions gratuites pour 6 millions d'euros (voir Note 34).

(millions d'euros)	Capital social	Primes	Autres réserves			Actions propres	Résultats non distribués	Total	Intérêts minoritaires	Total
			Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves légales					
Au 1^{er} janvier 2008	1 204	147	2	84	37	-	(1 863)	(389)	21	(368)
Affectation du résultat	-	-	-	-	3	-	(3)	-	-	-
Augmentation de capital	9	(9)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	(25)	(25)	(5)	(30)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	(51)	25	-	-	65	39	3	42
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	(14)	14	-	-	-
Au 31 décembre 2008	1 213	138	(49)	109	40	(14)	(1 812)	(375)	19	(356)

(1) Dont attribution d'actions gratuites pour 14 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note 1	Le Groupe et son activité	133
Note 2	Principales méthodes comptables	133
Note 3	Information sectorielle	143
Note 4	Charges de personnel	146
Note 5	Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur actifs non financiers	147
Note 6	Coûts de restructuration	149
Note 7	Autres charges et produits opérationnels	149
Note 8	Résultat financier	150
Note 9	Impôt	151
Note 10	Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées	151
Note 11	Résultat par action	152
Note 12	Immobilisations corporelles	153
Note 13	Goodwill	154
Note 14	Autres immobilisations incorporelles	155
Note 15	Participations dans les entreprises associées	156
Note 16	Participations dans les coentreprises	157
Note 17	Actifs financiers non courants	157
Note 18	Impôts différés actifs et passifs	158
Note 19	Stocks	159
Note 20	Clients et autres débiteurs	159
Note 21	Autres actifs financiers courants	160
Note 22	Trésorerie et équivalents de trésorerie	160
Note 23	Capitaux Propres	161
Note 24	Emprunts et dettes financières	161
Note 25	Juste valeur des instruments financiers et catégories comptables	165
Note 26	Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	167
Note 27	Retraites et avantages assimilés	175
Note 28	Provisions	180
Note 29	Fournisseurs et autres créditeurs	183
Note 30	Contrats de location	183
Note 31	Engagements hors bilan et obligations contractuelles	184
Note 32	Litiges	185
Note 33	Transactions avec les parties liées	187
Note 34	Paiements en actions et assimilés	188
Note 35	Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2008 et 2009	193
Note 36	Événements postérieurs à la clôture	193
Note 37	Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009	193

NOTE 1 LE GROUPE ET SON ACTIVITÉ

Rhodia S.A. et ses filiales (« Rhodia » ou « le Groupe ») fabriquent, commercialisent et développent des produits chimiques. Rhodia est le partenaire des grands acteurs des marchés de l'automobile, des pneumatiques, de l'électronique, de la parfumerie, de l'hygiène, de la beauté et de l'entretien de la maison.

Rhodia est implanté dans le monde entier notamment en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie.

Rhodia S.A. est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, son siège social est situé à Paris – La Défense.

La société est cotée à Euronext Paris.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 23 février 2010 par le Conseil d'Administration.

NOTE 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Ce référentiel IFRS est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces états financiers consolidés sont également conformes au référentiel IFRS édicté par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.2 Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Les montants sont arrondis au million d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite de retenir des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les modalités d'application des méthodes comptables ainsi que les montants figurant dans les états financiers. Les domaines pour lesquels les

estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans les notes suivantes :

- Note 5 : Dotations aux amortissements et pertes de valeurs ;
- Note 13 : Goodwill ;
- Note 14 : Autres immobilisations incorporelles ;
- Note 18 : Impôts différés actifs et passifs ;
- Note 24 : Emprunts et dettes financières ;
- Note 26 : Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés ;
- Note 27 : Retraites et avantages assimilés ;
- Note 28 : Provisions ;
- Note 32 : Litiges ;
- Note 34 : Paiements en actions et assimilés.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des exercices présentés dans les états financiers consolidés. En application de l'article 28.1 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 seront incorporés par référence dans le document de référence 2009 déposé par Rhodia auprès de l'AMF. En conséquence, il n'est pas présenté dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de données comparatives pour l'exercice 2007.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2009

La norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, venue remplacer la norme IAS 14 *Information sectorielle*, est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. Son application n'a pas conduit à revoir la présentation par Entreprises de l'information sectorielle. En effet, dans la mesure où l'information sectorielle actuelle reflète le *reporting* interne du Groupe, l'application de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les états financiers.

L'amendement de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*, appliqué à compter du 1^{er} janvier 2009, a pour but de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Dans la mesure où Rhodia a appliqué dès 2005 l'amendement à IAS 19 *Avantages du personnel* et présente un état des produits et charges comptabilisés, l'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les amendements de la norme IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*, appliqués à compter du 1^{er} janvier 2009, introduisent une hiérarchie à trois niveaux de la juste valeur et préconisent des informations complémentaires sur le risque de liquidité.

Les autres normes, interprétations et amendements aux normes adoptés par l'Union Européenne applicables à partir de 2009, sont sans incidence sur les états financiers consolidés.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore applicables en 2009

Le Groupe estime que les autres normes, interprétations et amendements aux normes déjà adoptés par l'Union Européenne mais non encore applicables à l'exercice clos le 31 décembre 2009, seront sans incidence sur les états financiers consolidés.

2.3 Principes de consolidation**Les filiales**

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce, directement ou indirectement, le contrôle qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle majoritaire est présumé exister dans les sociétés dans lesquelles Rhodia détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles détenus par Rhodia et ses filiales.

Les entités *ad hoc* faisant l'objet d'un contrôle en substance par Rhodia et dans lesquelles le Groupe n'a pas de participation au capital sont considérées comme des filiales. Ainsi, Rhodia peut, notamment dans le cadre de programmes réguliers de cessions de créances commerciales, recourir à des entités *ad hoc*, telles des fonds communs de créances dédiés.

Les coentreprises

Les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce un contrôle conjoint en vertu d'accords contractuels sont consolidées par intégration proportionnelle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, les passifs, les produits et les charges de ces sociétés.

Les entreprises associées

Les entreprises associées sont celles où Rhodia exerce une influence notable, qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sans toutefois en avoir le contrôle. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition puis selon la méthode de la mise en équivalence.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise associée. Quand un mouvement est comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe en comptabilise sa quote-part directement dans ses capitaux propres.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées sont incluses dans les états financiers à partir de la date d'obtention du contrôle ou de l'influence notable. Elles en sont exclues à compter de la date de perte de contrôle ou de l'influence notable. Lorsqu'une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est classée en actifs non courants détenus en vue de la vente en application de la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, celle-ci est comptabilisée conformément aux dispositions de cette norme (Note 2.26).

En cas d'indice de perte de valeur, le Groupe détermine la valeur recouvrable de son investissement net dans l'entreprise associée et constate une perte de valeur si celle-ci est inférieure à sa valeur d'équivalence.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations effectuées entre les filiales sont intégralement éliminées. Les opérations effectuées avec les coentreprises sont éliminées dans la limite de la quote-part de détention reflétée dans les états financiers consolidés.

Les gains latents sur les transactions internes au Groupe sont éliminés de même que les pertes latentes sauf si celles-ci sont indicatives de pertes de valeur. Les gains et pertes latents sur les transactions entre le Groupe et ses coentreprises ou entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

2.4 Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères**Conversion des opérations en devises**

Les entités du Groupe ont très généralement pour devise fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou charges financières.

Les différences de change relatives à des prêts et emprunts avec une filiale étrangère, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans cette filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont transférées en résultat.

Conversion des états financiers des entités étrangères

Les comptes des entités étrangères du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et passifs (y compris les goodwill et ajustements de juste valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours de change aux dates des opérations ;
- les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

En 2009, l'économie du Venezuela est devenue hyper-inflationniste. Dans la mesure où les investissements et les activités du Groupe sont peu significatifs dans ce pays, la comptabilité d'hyperinflation prévue par la norme IAS 29 n'a pas été appliquée au 31 décembre 2009. Par ailleurs, la dévaluation récente de la devise nationale du Venezuela n'aura pas de conséquences significatives pour le Groupe.

2.5 Quotas d'émission des gaz à effet de serre et crédits d'émission certifiés

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union Européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, Rhodia s'est vu octroyer pour certaines de ses installations des quotas d'émission de dioxyde de carbone (CO₂). Rhodia s'est également engagé dans des projets entrant dans le champ de « Mécanismes pour un Développement Propre » (MDP) ou « Mise en Œuvre Conjointe » (MOC) placés sous l'autorité du Secrétariat de la Convention Climat de l'ONU (UNFCCC). Dans le cadre de ces projets, Rhodia a déployé des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites concernés en contrepartie de quoi Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés ou unités de réduction des émissions (*Certified Emission Reductions – CER* ou *Emission Reduction Units – ERU*).

Traitement des quotas d'émission européens (*European Union Allowances – EUA*)

Les quotas sont alloués dans le cadre des plans nationaux d'allocation dont la première période de référence est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2005, et la deuxième période de référence est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008. Les quotas délivrés au cours de la deuxième période le sont à titre gratuit et sont valables pendant toute la deuxième période de référence tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas sont librement négociables dès leur attribution et peuvent faire l'objet d'achats ou de ventes, notamment en cas d'insuffisance ou d'excédent des quotas alloués au regard des émissions réelles.

En l'absence de règle spécifique dans le référentiel IFRS, Rhodia comptabilise les quotas d'émission selon la méthode suivante :

- comptabilisation initiale : les quotas d'émission attribués, évalués au prix de marché du 1^{er} janvier, sont comptabilisés en « Autres immobilisations incorporelles » en contrepartie de la constatation au passif d'une subvention publique ;
- comptabilisation ultérieure : la subvention est reprise au compte de résultat de façon linéaire sur l'année (en l'absence de saisonnalité des rejets). En contrepartie un passif correspondant à la quantité de quotas à restituer est comptabilisé et une charge représentative des émissions de gaz est constatée au compte de résultat. Ce passif est évalué à la valeur d'entrée des quotas attribués ou achetés et, le cas échéant, à la valeur de marché à hauteur de l'insuffisance du nombre des quotas détenus à la clôture sur le nombre de quotas à restituer. Les quotas excédentaires maintenus à l'actif font l'objet d'un test de perte de valeur annuel et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur ;
- restitution des quotas relatifs aux émissions de la période : à la date effective de restitution, l'immobilisation incorporelle et le passif correspondant sont sortis du bilan ;
- cessions de quotas : les gains ou les pertes relatifs à la cession des quotas sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes.

Traitement des crédits d'émission certifiés (*Certified Emission Reductions – CER*)

Dans le cadre des projets entrant dans le champ du MDP, Rhodia a déployé sur ses sites d'Onsan (Corée) et de Paulinia (Brésil) des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces sites. Lorsque, après vérification par des experts indépendants, ces émissions se situent en deçà des niveaux de référence fixés par l'UNFCCC, Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés (CER) qui sont librement cessibles. Dans le cadre du développement de Rhodia Energy Services et afin d'organiser la commercialisation des CER issus des deux projets, Rhodia a conclu un partenariat avec Société Générale Énergie, filiale de Société Générale, sous la forme d'une coentreprise, Orbeo.

Les CER attribués sont comptabilisés en stocks au plus faible de leur coût ou de leur valeur probable de réalisation. Le coût des CER attribués correspond principalement à l'amortissement des unités de réduction des émissions de gaz.

Les ventes de CER réalisées entre participants à des projets de MDP et sur des marchés organisés sont enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des CER, c'est-à-dire lors de leur inscription en compte du participant cessionnaire sur le registre de l'UNFCCC.

Afin de gérer son exposition au risque de variations futures de cours des CER, Rhodia a mis en place des contrats de vente à terme de CER, avec ou sans garantie de livraison. Lorsque, de par leurs caractéristiques, ces contrats constituent des instruments financiers dérivés au sens de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, ils sont comptabilisés et évalués selon les règles décrites au paragraphe 2.16. Dans le cas contraire, ils constituent des engagements hors bilan.

Traitement des activités d'Orbeo

Outre la commercialisation des CER pour le compte de ses deux actionnaires, la coentreprise Orbeo s'est engagée dans le développement d'activités de négoce, d'arbitrage et de couverture sur instruments « CO₂ ». Le produit net ou la charge nette de ces activités est inscrit, pour la part revenant à Rhodia (50 %), après élimination des opérations intra-groupe :

- en chiffre d'affaires ou coût des ventes pour la composante « industrielle », où Orbeo commercialise les CER produits par Rhodia ;
- en « autres produits opérationnels » ou « autres charges opérationnelles » pour la composante « trading », où Orbeo réalise des achats/ventes de CER et d'EUA.

Les appels de marge liés aux instruments dérivés souscrits par Orbeo sont comptabilisés en Autres actifs financiers courants dans le cadre de dépôts de garantie versés, et en Emprunts et dettes financières en cas de dépôts de garantie reçus.

Les variations de trésorerie provenant de ces appels de marge ont été isolées dans le tableau des flux de trésorerie au sein des flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle.

2.6 Immobilisations corporelles

Comptabilisation initiale

Les dépenses d'immobilisations corporelles de Rhodia sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Rhodia ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation y compris, le cas échéant, les intérêts intercalaires encourus pendant la période de construction.

Les composants d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés distinctement.

Les immobilisations corporelles sont sorties de l'actif lors de leur cession ou abandon. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'actif d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat de l'exercice de sa décomptabilisation.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus.

La valeur comptable des éléments remplacés est sortie de l'actif immobilisé.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Du fait de son activité industrielle, Rhodia engage des dépenses de grosses réparations pluriannuelles sur la plupart de ses sites. Ces dépenses permettent de maintenir le bon état de fonctionnement de certaines installations sans pour autant modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme un composant spécifique des immobilisations corporelles concernées et sont amorties sur la durée bénéficiant de ces avantages économiques, c'est-à-dire la durée d'inter campagne de ces grosses réparations.

Amortissement

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée

d'utilité estimée de chaque composant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	10 – 40 ans
Matériels et outillages :	
Machines et installations	5 – 15 ans
Matériel d'équipement	3 – 15 ans
Matériel de transport	4 – 20 ans
Mobilier	10 – 15 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

Coûts de démantèlement

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation.

En règle générale, Rhodia n'a pas d'obligation actuelle, légale ou implicite, de démantèlement et/ou de remise en état de ses sites en exploitation selon les critères de la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une telle obligation n'étant susceptible de naître que lors de la cessation définitive des activités du site. À ce jour, Rhodia n'a donc pas constitué de provision en couverture des coûts de démantèlement ni comptabilisé de composants relatifs au démantèlement de ses installations en exploitation.

En revanche, les coûts de démantèlement des sites ou installations définitivement arrêtés, sont provisionnés lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations arrêtés.

Immobilisations corporelles en location financement

Les contrats de location, y compris ceux entrant dans le champ de IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, sont considérés comme des contrats de location financement s'ils transfèrent à Rhodia la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués, ceux-ci présentant les caractéristiques d'une acquisition. Un bien acquis par le Groupe dans le cadre d'un contrat de location financement est comptabilisé à la juste valeur du bien à la date de la signature du contrat, ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes et emprunts financiers. L'immobilisation comptabilisée est amortie conformément à la méthode décrite ci-dessus.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui financent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition et reprises au compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.7 Goodwill et regroupements d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales, coentreprises et participations dans des entreprises associées. Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Le coût de l'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprise sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat. L'identification et l'évaluation des actifs et passifs acquis sont finalisées dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Le goodwill constaté sur l'acquisition d'une participation dans une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (voir Note 2.9).

2.8 Autres immobilisations incorporelles

Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses de développement, dès lors qu'elles découlent de l'application des résultats de la recherche en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si le Groupe peut démontrer notamment :

- qu'il a l'intention et la capacité financière et technique de mener le développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ; et
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses immobilisables incluent les coûts de personnel, les coûts des matières et services utilisés directement affectés aux projets concernés, une quote-part appropriée de frais généraux et le cas échéant les intérêts intercalaires. Elles sont amorties à compter de la commercialisation des produits concernés ou de l'utilisation des procédés industriels concernés sur la durée estimée des avantages économiques attendus du projet. Elles font l'objet d'un test de perte de valeur en cas d'indices de perte de valeur et annuellement pour les projets en cours de développement (voir Note 2.9).

Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions énoncées ci-dessus sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût incluant, le cas échéant, les intérêts intercalaires courus pendant leur période de développement, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles comprennent principalement les brevets, marques et logiciels.

Les dépenses engagées par le Groupe pour le développement de logiciels destinés à son propre usage sont immobilisées lorsque les avantages économiques attendus de leur utilisation au-delà d'un an excèdent leur coût.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Lorsque leur durée d'utilité est finie, les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés périodiquement. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- brevets et marques : 25 ans en moyenne ;
- logiciels : de 3 à 5 ans ;
- frais de développement : de 5 à 15 ans.

Lorsque leur durée d'utilité est indéterminée, elles font l'objet d'un test de perte de valeur soit annuel, soit plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur (cf. Note 2.9).

2.9 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les goodwill, les immobilisations incorporelles en cours et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, et uniquement en cas d'indices de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie.

Les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, pour être testés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Les goodwill sont testés au niveau des groupes d'UGT qui sont susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises ayant donné naissance à ces goodwill.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie nets futurs actualisés attendus de l'UGT ou du groupe d'UGT. Le taux d'actualisation utilisé reflète les appréciations

actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif, aux UGT ou groupes d'UGT testés. En absence de taux spécifique à l'actif testé, le taux utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée au goodwill alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des actifs corporels et autres actifs incorporels. En cas de reprise de pertes de valeurs, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements qui auraient été calculés, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs. En cas de comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, les amortissements ultérieurs sont calculés de sorte que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.10 Actifs financiers non dérivés

Comptabilisation initiale

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle Rhodia est engagé dans l'achat ou la vente d'actifs.

Un actif financier est sorti du bilan si les droits contractuels du Groupe de recevoir des flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou si le Groupe a transféré l'actif financier à une autre partie sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur et par le biais du compte de résultat, pour lesquels ces coûts de transaction sont comptabilisés en résultat).

Un actif financier est qualifié de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

Comptabilisation ultérieure

À la date de comptabilisation initiale, Rhodia détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme

IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Le coût amorti est le montant auquel l'actif financier a été comptabilisé initialement, diminué des remboursements en principal, et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance.

La juste valeur correspond, pour les instruments cotés sur un marché actif, à un prix de marché. Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales ou des transactions sur des instruments en substance similaires, ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant autant que faire se peut des hypothèses cohérentes avec celles observables sur les marchés. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un instrument de capitaux propres, ce dernier est conservé au coût historique.

Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le Groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat incluent notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements, ainsi que les prêts. Ces actifs sont classés au bilan en « actifs financiers non courants » ou en « autres actifs financiers courants » si l'échéance de remboursement est inférieure à un an (à l'origine) et que l'actif ne respecte pas la définition d'équivalent de trésorerie. Les créances d'exploitation sont classées au bilan en « clients et autres débiteurs ».

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe et déterminable à conditions de maturité et revenu déterminées à l'émission que Rhodia a l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou n'appartenant pas aux autres catégories. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant enregistrées directement en capitaux propres.

Cette catégorie inclut notamment les titres non consolidés.

Pertes de valeur sur actifs financiers (sauf actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat)

Une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers s'il existe une indication objective de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, en cas de perte de valeur, le cumul des variations négatives de juste valeur antérieurement comptabilisées en capitaux propres est transféré en résultat.

La perte de valeur est reprise, si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après sa comptabilisation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres. Les pertes de valeur relatives aux actifs comptabilisés au coût ne sont pas réversibles.

2.11 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé suivant la méthode du « Prix Moyen Pondéré » (PMP) ou du « Premier entré – Premier sorti » (FIFO). Les stocks de même nature sont évalués selon la même méthode.

Les stocks de produits finis et les travaux en cours sont évalués sur la base du coût de production qui tient compte, outre du coût des matières et fournitures mis en œuvre, des coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, ainsi que d'une quote-part des frais généraux à l'exclusion des frais généraux administratifs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.12 Actifs et passifs non courants détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs) détenus en vue de leur cession sont classés sur des lignes distinctes du bilan « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs détenus en vue d'être cédés » et évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs amortissables ne sont plus amortis à compter de leur classement dans cette catégorie.

2.13 Impôts exigibles et impôts différés

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale selon l'approche bilantielle, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque la législation l'autorise.

2.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les instruments à court terme très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

2.15 Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant qui permettra d'éteindre l'obligation associée, net des coûts liés. Par la suite (dans la mesure où ils ne sont pas désignés comme passifs à la juste valeur par le biais du résultat), ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (tel que défini en 2.10).

Cette rubrique inclut également la composante « dette » des instruments financiers composés. Les instruments financiers composés émis par le Groupe sont constitués d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires existantes ou à émettre (« OCEANE »). L'OCEANE est un instrument composé qui confère à son porteur une option de conversion et/ou d'échange en un nombre fixe d'actions Rhodia. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur globale de l'instrument composé est allouée entre sa composante « dette » et sa composante « capitaux propres ». La juste valeur de la composante « dette » est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt qu'aurait obtenu Rhodia pour un emprunt obligataire analogue sans option de conversion ou d'échange. La composante « capitaux propres » correspond à la différence entre la juste valeur globale de l'instrument composé

et la juste valeur de la composante « dette ». La valeur attribuée à l'option de conversion n'est pas modifiée durant la vie de l'emprunt. La composante « dette » est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante « dette » et à la composante « capitaux propres ».

Au bilan, les passifs financiers non dérivés sont classés dans les rubriques suivantes (en distinguant la partie courante de la non-courante) : « Emprunts et dettes financières » et « Fournisseurs et autres créditeurs ».

2.16 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (*swaps* et options de taux d'intérêts, contrats de change à terme, options et *swaps* de commodités et contrats d'achat et vente d'énergie) pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de prix de certaines commodités résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis réévalués à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en produits ou charges financiers dans le cas d'instruments financiers dérivés portant sur des éléments financiers, et en autres produits ou autres charges opérationnels dans le cas d'instruments portant sur des éléments opérationnels, sauf dans certains cas d'application de la comptabilité de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée directement en capitaux propres. Elle est reclassée au compte de résultat dans la rubrique correspondant à l'élément couvert lorsque celui-ci est comptabilisé en résultat ou que le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée. La variation de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé est enregistrée directement en produits ou charges financiers dans le cas de couvertures d'éléments financiers, et en autres produits ou autres charges opérationnels dans le cas de couvertures d'éléments opérationnels. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- couverture de juste valeur : la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée en résultat dans la même rubrique que la variation de juste valeur de l'élément couvert pour la part attribuable au risque couvert ;
- couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère : les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement net dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat sous la même rubrique que le résultat de cession.

2.17 Provisions pour les engagements de retraite et autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

a. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes de Rhodia.

b. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes autres que les régimes à cotisations définies. Rhodia a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et/ou le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- d'autres avantages à long terme : les médailles du travail, octroyées aux salariés en fonction de leur ancienneté dans le Groupe ;
- d'autres avantages sociaux : les régimes de couverture de frais médicaux, inclus dans les « Autres avantages associés » au bilan.

Les engagements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui intègre des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés (sauf pour ce qui concerne les autres avantages à long terme pour lesquels le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat). Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif du bilan. Lorsque l'évaluation de l'obligation nette conduit à un excédent pour le Groupe, le montant de l'actif comptabilisé au titre de cet excédent est plafonné au montant net

total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Rhodia applique l'option offerte par l'amendement de l'IAS 19. Ainsi, les écarts actuariels portant sur les engagements ou actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'État consolidé des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice.

Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme tels que les médailles du travail sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation financière des obligations de retraite et des autres avantages assimilés ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

La modification ou l'introduction d'un nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme peuvent entraîner un accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus au cours des exercices antérieurs et appelé « coût des services passés ». Le coût des services passés est comptabilisé au compte de résultat, selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Les droits acquis dès l'adoption ou la modification du régime sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les modifications de réglementation sans contrepartie pour les bénéficiaires sont traitées en écarts actuariels et non en coûts des services passés.

Les évaluations actuarielles des engagements de retraite et autres avantages à long terme sont réalisées par des actuaires indépendants.

2.18 Paiements en actions et assimilés

Rhodia a mis en place différents programmes de rémunération au bénéfice des membres du personnel sous la forme d'attribution d'actions gratuites, de la souscription d'actions à des conditions préférentielles et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

La juste valeur des services reçus des salariés en contrepartie des actions ou options qui leur sont attribuées constitue une charge. Celle-ci est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces actions ou options, avec pour contrepartie un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

La juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des actions ou options à la date d'attribution. Le cas échéant, il est tenu compte du coût d'accessibilité des actions par leur détenteur, évalué sur la base des données de marché observables à la date d'attribution et des caractéristiques spécifiques du marché de l'action Rhodia.

À chaque clôture, le Groupe réestime le nombre d'actions ou d'options susceptibles d'être acquises. Il comptabilise en résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.19 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque Rhodia a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour Rhodia.

Les provisions font l'objet d'une actualisation financière afin de prendre en compte l'appréciation par le marché de la valeur temps de l'argent. Cette actualisation est effectuée en utilisant des taux sans risque nets d'inflation, propres aux Zones géographiques concernées. L'effet des changements de taux et des modifications d'estimations des flux de trésorerie futurs est comptabilisé au compte de résultat en charges opérationnelles. La charge d'intérêt (désactualisation) est comptabilisée au compte de résultat en « Charges financières ».

Passifs environnementaux

Rhodia procède périodiquement à l'examen de l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Rhodia évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de remédiation et des autres informations disponibles.

Restructurations

Les restructurations comprennent toutes les mesures qui visent à adapter de façon irréversible les structures, la production et les effectifs à l'évolution économique. Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a commencé à exécuter le plan ou l'a rendu public.

2.20 Chiffre d'affaires et Autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés net des retours, remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens (produits et marchandises) et les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir faire de Rhodia.

Les autres produits de l'activité comprennent essentiellement les transactions de négoce de matières et d'utilités et les autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe (comme les contrats temporaires consécutifs à des cessions d'activités).

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont reconnus quand toutes les conditions suivantes sont satisfaites :

- (i) l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ou, s'agissant de prestations de service, l'état d'avancement peut-être déterminé de manière fiable ;
- (ii) l'entreprise ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- (iii) le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- (iv) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ; et
- (v) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.21 Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration comprennent les indemnités de fin de contrat dues au personnel, les indemnités de résiliation anticipée de contrats ainsi que tous les coûts de sortie attribuables aux restructurations, y compris les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs abandonnés en raison de la fermeture d'un site ou d'une activité. Ils sont présentés sous déduction des réductions d'avantages au personnel consécutives à la perte de leurs droits par les salariés concernés.

2.22. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Les autres produits opérationnels (autres charges opérationnelles) comprennent notamment :

- les plus et moins-values de cession d'actifs non courants lorsque ceux-ci ne sont pas rattachables à des activités cédées ou en cours de cession dont les résultats sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées » du compte de résultat ;
- en complément de l'activité *trading* d'Orbeo (cf. 2.5 « Traitement des activités d'Orbeo »), les variations positives (négatives) de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des éléments opérationnels, et les variations positives (négatives) de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé dans les cas de couvertures portant sur des éléments opérationnels ;
- les autres produits opérationnels (autres charges opérationnelles) de montants significatifs, résultant d'événements inhabituels et susceptibles de fausser l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe.

2.23 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond à l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées, des activités abandonnées et de l'impôt sur le résultat.

2.24 Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, l'amortissement systématique des frais de transactions relatifs aux lignes de crédit, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, ainsi que le coût financier de désactualisation des passifs non financiers non courants.

Les produits financiers comprennent le rendement attendu des fonds de retraite, les produits de trésorerie et les dividendes.

Les gains et pertes de change nets ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentés respectivement en produits ou charges financières, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des intérêts attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif corporel ou incorporel éligible, qui sont incorporés au coût de l'actif en application du traitement préconisé par IAS 23 : *Coûts d'emprunt*.

2.25 Charge d'impôt

La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

2.26 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de Rhodia qui représente une ligne d'activité ou une région géographique significative et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou antérieurement dès que l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession ainsi que, le cas échéant, les résultats de cession et les pertes de valeur consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette de frais de cession sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées ».

Lorsqu'une composante de l'activité est classée en « Activités abandonnées », les comptes de résultat comparatifs sont retraités comme si cette composante avait été classée en « Activités abandonnées » dès l'ouverture de chacune des périodes comparatives antérieures.

2.27 Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de Rhodia par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions propres détenues par Rhodia.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte l'ensemble des instruments dilutifs existants et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat ou de souscription d'actions.

Rhodia présente également un résultat par action de base et dilué des activités poursuivies et des activités abandonnées.

2.28 Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles. Le principal décideur opérationnel du groupe Rhodia est le Président-Directeur Général.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Les informations présentées ci-après concernent les activités poursuivies, à l'exception des investissements (acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles) issus du tableau des flux de trésorerie.

Rhodia est organisé en 6 entreprises qui correspondent à ses secteurs opérationnels. Cette organisation n'a connu aucun changement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

3.1 Information par secteur opérationnel

Les transactions inter-secteurs sont réalisées selon des conditions normales de marché.

(millions d'euros)	Polyamide	Novicare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate et Divers ⁽²⁾	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2009								
Chiffre d'affaires	1 476	827	635	189	549	211	170	4 057
Autres produits de l'activité	108	14	6	453	12	4	39	636
Ventes intra-groupe – Chiffre d'affaires	(18)	(2)	(2)	-	-	-	(4)	(26)
Ventes intra-groupe – Autres produits de l'activité	(17)	(5)	(2)	(155)	(3)	-	(8)	(190)
Chiffre d'affaires externe	1 458	825	633	189	549	211	166	4 031
Autres produits de l'activité externe	91	9	4	298	9	4	31	446
Résultat opérationnel	(80)	54	34	135	104	53	(140)	160
Résultat financier	-	-	-	-	-	-	-	(190)
Charge d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	(71)
Résultat des activités poursuivies	-	-	-	-	-	-	-	(101)
EBITDA récurrent ⁽¹⁾	31	93	84	165	133	70	(89)	487

(1) EBITDA récurrent : Résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négoce consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises. Les autres produits de l'activité sont issus d'activités accessoires non directement liées aux autres entreprises et comprennent notamment les activités de ventes en interne et aux tiers de prestations industrielles. En plus du résultat de ces activités, le résultat opérationnel comprend les charges des services et fonctions Corporate du Groupe, les autres charges et produits opérationnels liés notamment à l'environnement et aux plus et moins-values de cession (voir Note 7).

(millions d'euros)	Polyamide	Novicare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate et Divers ⁽²⁾	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2008								
Chiffre d'affaires	1 789	971	746	233	467	306	303	4 815
Autres produits de l'activité	138	17	7	662	6	7	63	900
Ventes intra-groupe – Chiffre d'affaires	(39)	(4)	(2)	-	-	-	(7)	(52)
Ventes intra-groupe – Autres produits de l'activité	(18)	(7)	(2)	(304)	(3)	(1)	(15)	(350)
Chiffre d'affaires externe	1 750	967	744	233	467	306	296	4 763
Autres produits de l'activité externe	120	10	5	358	3	6	48	550
Résultat opérationnel	10	91	41	195	54	58	(140)	309
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Résultat financier	-	-	-	-	-	-	-	(178)
Charge d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	(55)
Résultat des activités poursuivies	-	-	-	-	-	-	-	75
EBITDA récurrent ⁽¹⁾	142	127	106	213	84	72	(80)	664

(1) EBITDA récurrent : Résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négoce consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises. Les autres produits de l'activité sont issus d'activités accessoires non directement liées aux autres entreprises et comprennent notamment les activités de ventes en interne et aux tiers de prestations industrielles. En plus du résultat de ces activités, le résultat opérationnel comprend les charges des services et fonctions Corporate du Groupe, les autres charges et produits opérationnels liés notamment à l'environnement et aux plus et moins-values de cession (voir Note 7).

Les capitaux engagés par secteur opérationnel s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Polyamide	Novecare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate et Divers ⁽¹⁾	Groupe
Au 31 décembre 2009								
Immobilisations et goodwill	628	369	317	61	151	172	168	1 866
Stocks	193	80	85	17	68	7	25	475
Clients et avances	227	87	88	38	56	12	26	534
Fournisseurs et avances	(227)	(82)	(70)	(77)	(46)	(17)	(79)	(598)
Autres	(16)	(1)	-	3	-	-	19	5
Capitaux engagés	805	453	420	42	229	174	159	2 282

(1) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négoc consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises.

(millions d'euros)	Polyamide	Novecare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate et Divers ⁽¹⁾	Groupe
Au 31 décembre 2008								
Immobilisations et goodwill	638	320	327	57	159	177	201	1 879
Stocks	310	108	119	10	66	13	40	666
Clients et avances	215	99	86	63	55	19	54	591
Fournisseurs et avances	(253)	(74)	(70)	(90)	(39)	(28)	(141)	(695)
Autres	(15)	(1)	-	-	-	-	19	3
Capitaux engagés	895	452	462	40	241	181	173	2 444

(1) Le secteur « Corporate & Divers » est essentiellement composé des activités Salicyliques et de l'activité Négoc consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance d'autres entreprises.

Les investissements (acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles) par secteur opérationnel s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2009	2008
Polyamide	62	104
Novecare	21	32
Silcea	38	43
Energy Services	11	10
Acetow	19	20
Eco Services	20	21
Corporate et Divers	20	52
TOTAL	191	282

3.2 Information par Zone géographique

Le total du chiffre d'affaires et des Autres produits de l'activité par Zone géographique s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
France	695	882
Europe (hors France)	1 139	1 410
Amérique du Nord	801	982
<i>Dont États-Unis</i>	765	930
Amérique Latine	693	741
<i>Dont Brésil</i>	549	610
Asie et autres pays	1 149	1 298
<i>Dont Chine</i>	312	328
TOTAL	4 477	5 313

Le chiffre d'affaires par Zone géographique est déterminé sur la base de la localisation géographique des clients.

Les actifs non courants sur la base de leur localisation géographique s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
France	699	739
Europe (hors France)	268	267
Amérique du Nord	474	494
<i>Dont États-Unis</i>	471	488
Amérique Latine	407	330
<i>Dont Brésil</i>	398	320
Asie et autres pays	318	325
<i>Dont Chine</i>	153	157
TOTAL	2 166	2 155

NOTE 4 CHARGES DE PERSONNEL

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Salaires	(520)	(567)
Charges sociales	(128)	(144)
Charges au titre des plans à cotisations définies	(54)	(57)
Autres charges de personnel	(45)	(25)
Retraites et avantages assimilés	(83)	(75)
Rémunérations en actions	(6)	(15)
TOTAL	(836)	(883)

Les autres charges de personnel incluent notamment les frais de formation ainsi que les indemnités de licenciement.

La rubrique Rémunérations en actions comprend les charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'option de souscription et d'achat d'actions (voir Note 34).

NOTE 5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles concernent les actifs suivants :

(millions d'euros)	2009	2008
Immobilisations corporelles – Amortissements	(247)	(242)
Frais de développement – Amortissements	(9)	(6)
Autres immobilisations incorporelles – Amortissements	(26)	(28)
Immobilisations corporelles – Pertes de valeur	(1)	(10)
Autres immobilisations incorporelles – Pertes de valeur	-	(4)
Frais de développement – Pertes de valeur	(1)	(5)
Total hors éléments enregistrés en résultat des activités abandonnées	(284)	(295)
Amortissements sur éléments enregistrés en résultat des activités abandonnées	-	(4)
Total des amortissements et pertes de valeur	(284)	(299)

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles présentées par fonction au compte de résultat s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2009	2008
Coût des ventes	(223)	(237)
Frais administratifs et commerciaux	(34)	(40)
Frais de recherche et de développement	(14)	(12)
Coûts des restructurations	(11)	(4)
Autres produits et charges opérationnels	(2)	(2)
Total des activités poursuivies	(284)	(295)
Activités abandonnées	-	(4)
Total des amortissements et pertes de valeur	(284)	(299)

5.1. Hypothèses des tests de perte de valeur

Conformément à la méthodologie appliquée par le Groupe pour la mise en œuvre des tests de valeur (voir Note 2.9), en l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT correspond à leur valeur d'utilité, celle-ci étant définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacune des UGT ou groupe d'UGT, déterminés selon les modalités suivantes :

- plan d'affaires sur un horizon de 5 ans établi par la Direction sur la base des hypothèses de croissance et de l'évolution de la rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché ;
- prise en compte d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;

- actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital.

Les principales hypothèses retenues en 2009 pour la mise en œuvre des tests de valeur annuels sur les goodwill et des tests sur les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles du fait d'indices de pertes de valeur sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Pour le coût moyen pondéré du capital, les paramètres de marché ont été déterminés sur la base d'un échantillon de 8 sociétés comparables du secteur chimique.

Compte tenu de ces paramètres et d'une prime de risque marché de 5 % (4,79 % en 2008), le coût moyen pondéré du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 8 % comme en 2008.

Taux de croissance long terme

Les taux de croissance à long terme retenus pour les UGT ou groupe d'UGT restent inchangés par rapport à 2008 et sont les suivants :

	2009
Polyamide	2,0 %
Novecare	1,7 %
Silice (Silcea)	3,0 %
Diphenols (Silcea)	2,0 %
Electronics & catalysis (Silcea)	2,0 %
Eco Services	2,0 %
Acetow	2,0 %
Salicylics	1,5 %

5.2 Amortissements et pertes de valeur par secteur opérationnel

<i>(millions d'euros)</i>	Polyamide	Novecare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate et Divers	Groupe
Au 31 décembre 2009								
Pertes de valeur	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(2)
Amortissements	(104)	(36)	(43)	(11)	(29)	(17)	(42)	(282)
Total des amortissements et pertes de valeur	(104)	(37)	(43)	(11)	(29)	(17)	(43)	(284)

<i>(millions d'euros)</i>	Polyamide	Novecare	Silcea	Energy Services	Acetow	Eco Services	Corporate et Divers	Groupe
Au 31 décembre 2008								
Pertes de valeur	-	(5)	(2)	-	-	-	(12)	(19)
Amortissements	(103)	(32)	(42)	(11)	(29)	(14)	(42)	(273)
Total des amortissements et pertes de valeur	(103)	(37)	(44)	(11)	(29)	(14)	(54)	(292)

Les tests de valeur effectués en 2009 ont conduit à constater une perte de valeur de (2) millions d'euros (19 millions d'euros en 2008) sur les actifs dont (1) million d'euros sur des immobilisations corporelles (10 millions d'euros en 2008) principalement lié à des actifs qui ne sont plus utilisés ou des actifs à céder et (1) million d'euros sur les immobilisations incorporelles (9 millions d'euros en 2008) lié à des frais de développement sur des projets qui ont été abandonnés.

Les pertes de valeur constatées en résultat des activités abandonnées sont analysées en Note 10.1

Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2009 n'ont conduit à enregistrer aucune perte de valeur sur les goodwill, les valeurs recouvrables des groupes d'UGT concernés étant sensiblement supérieures à leurs valeurs comptables.

Les analyses de sensibilité effectuées sur les principales hypothèses (taux d'actualisation, taux de croissance long terme) ne remettent pas en cause les conclusions des tests de valeur.

NOTE 6 COÛTS DE RESTRUCTURATION

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Nouveaux plans	(24)	(30)
Réestimations de plans antérieurs	2	(5)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants	(11)	(4)
Perte de valeur sur actifs courants	-	(1)
TOTAL	(33)	(40)

La description des plans est fournie en Note 28.3.

La répartition des coûts de restructuration par secteur opérationnel s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Polyamide	(14)	(26)
Novelcare	(7)	-
Silcea	(1)	(1)
Acetow	-	(1)
Corporate et Divers	(11)	(12)
TOTAL	(33)	(40)

NOTE 7 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Plus (et moins) values nettes sur cessions d'éléments d'actifs non courants	13	26
Autres produits opérationnels	26	10
Total des autres produits opérationnels	39	36
Charges liées à l'environnement	(26)	(34)
Autres charges opérationnelles	(36)	(29)
Total des autres charges opérationnelles	(62)	(63)

En 2009, les plus values sur cessions sont principalement constituées par des cessions d'actifs immobiliers.

En 2008, les plus ou moins values nettes sur cessions comprennent notamment la cession à Brenntag, acteur majeur de la distribution de produits chimiques, du réseau de distribution de Rhodia en Asie du sud-est, en Inde, en Australie et à Taïwan, et de ses 180 salariés.

En 2009, les autres produits opérationnels incluent notamment l'indemnité reçue au titre de l'éviction de Rhodia du site de Wuxi prévue en 2011, les coûts encourus suite à cette éviction étant enregistrés en autres charges opérationnelles. Cette indemnité a été accordée par la municipalité de Wuxi en 2008 et est versée selon un

calendrier prédéfini jusqu'à la date d'éviction. Elle est reconnue en résultat au fur et à mesure de la réception des paiements.

Parallèlement, les autres charges opérationnelles sont constituées, comme en 2008, de la composante « trading » de l'activité d'Orbeo (achats/ventes de CER et d'EUA), des variations de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture portant sur des éléments opérationnels ainsi que des variations de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé dans les cas de couverture portant sur des éléments opérationnels.

Les charges liées à l'environnement sont analysées en Note 28.4.

NOTE 8 RÉSULTAT FINANCIER

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Charge brute d'intérêts liée à l'endettement	(117)	(135)
Produits sur équivalents de trésorerie	12	20
Résultat sur instruments dérivés de taux	(1)	(1)
Produits et (charges) sur opérations financières	(18)	(3)
Charges d'actualisation	(143)	(149)
Rendement attendu sur fonds de retraite	67	87
Résultat de change	10	(3)
Résultat sur actifs disponibles à la vente	-	3
Autres	-	3
Résultat financier	(190)	(178)
Dont :		
Charges financières	(287)	(313)
Produits financiers	87	138
Résultat de change	10	(3)

Aucune opération de refinancement significative n'a été effectuée en 2009.

Les charges d'actualisation sont principalement constituées du coût financier lié aux engagements de retraite et avantages assimilés (voir Note 27).

8.1 Charge brute d'intérêts liée à l'endettement

Cette rubrique correspond à la charge brute d'intérêts liée à la dette évaluée au coût amorti, comprenant les intérêts sur instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (voir Note 26.2).

La baisse de la charge d'intérêts récurrente provient à la fois de la diminution des en-cours et de la baisse des taux d'intérêt.

8.2 Produits et charges sur opérations financières

Ces coûts correspondent essentiellement aux charges financières sur transactions courantes ainsi qu'aux charges liées à la dette non calculées selon la méthode du coût amorti.

En 2009, les produits comprennent 3 millions d'euros de plus-value nette liée au rachat partiel du « *Floating Rate Notes* » (15 millions d'euros en 2008) pour un montant nominal de 32 millions d'euros (33 millions d'euros en 2008) (voir Note 24.4).

En 2009, Rhodia a procédé, à la renégociation des ratios financiers (« *financial covenants* ») de sa ligne de crédit syndiquée. Les frais relatifs à cette opération ont été capitalisés et sont amortissables jusqu'à l'échéance de la ligne en 2012. Suite à cette renégociation, les frais capitalisés lors de la mise en place de la ligne de crédit syndiquée en 2007, ont donné lieu à un amortissement accéléré de (4) millions d'euros (voir Note 24.4).

NOTE 9 IMPÔT

La charge d'impôt comptabilisée s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2009	2008
Charge d'impôt exigible	(76)	(49)
Produit/(Charge) d'impôt différé	5	(6)
Charge d'impôt de l'exercice	(71)	(55)

Le rapprochement entre la charge théorique d'impôt au taux légal d'imposition en France et la charge réelle d'impôt après reclassement des activités abandonnées est le suivant :

(millions d'euros)	2009	2008
Résultat avant impôt	(30)	130
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Produit/(Charge) théorique d'impôt au taux légal France	10	(45)
Différentiel de taux d'imposition entre pays	7	1
Utilisation des actifs d'impôts différés antérieurement non reconnus	3	-
Retenues à la source	(3)	(4)
Autres impôts	(38)	3
Impôts différés actifs non reconnus	(48)	(7)
Différences permanentes	(2)	(3)
Charge d'impôt	(71)	(55)
Taux effectif d'impôt	(236,7 %)	42,3 %

La charge d'impôt correspond majoritairement à l'impôt constaté par les entités américaines, allemandes et asiatiques.

La ligne Autres impôts regroupe notamment les redressements fiscaux et les provisions à caractère fiscal (voir Note 28.5).

S'agissant des actifs d'impôt différé relatifs aux groupes fiscaux français et britannique, la Direction n'a pas modifié son estimation de leur probabilité de récupération. En conséquence, leurs actifs d'impôt différé ont été constatés dans la limite du montant des impôts différés passifs de sorte que la position fiscale différée des groupes français et britannique demeure nulle.

NOTE 10 ACTIFS DÉTENUS EN VUE D'ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

10.1 Résultat des activités abandonnées

(millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	-	206
Autres produits de l'activité	1	7
Charges nettes opérationnelles	(29)	(218)
Charges nettes financières	(3)	(2)
Résultat des activités abandonnées avant impôt et plus et moins values de cession	(31)	(7)
Plus (et moins) values de cession	-	41
Effet d'impôt	-	(2)
Résultat des activités abandonnées	(31)	32

Le résultat des activités abandonnées au 31 décembre 2009 se rattache à des cessions réalisées antérieurement à 2009, ainsi qu'à l'évolution défavorable du litige Innophos (cf. Note 32).

Les plus et moins values de cession réalisées en 2008 concernent principalement les activités Isocyanates cédées en septembre 2008.

10.2 Actifs détenus en vue d'être cédés et passifs liés

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Immobilisations corporelles	1	1
Autres actifs non courants	-	1
Clients et autres débiteurs	2	-
Actifs détenus en vue d'être cédés	3	2

NOTE 11 RÉSULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions en circulation avant dilution et après dilution est déterminé comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	2009	2008
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	99 294 931	100 367 831
Émission d'actions liée à l'exercice d'options (voir Note 34)	-	1 111
Émission d'actions liée à l'augmentation de capital du 15 janvier 2008	-	718 126
Variations d'actions d'autocontrôle	670 353	(1 792 137)
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	99 965 284	99 294 931
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre avant dilution	99 888 021	100 722 391
Attributions d'actions gratuites	785 924	752 986
Émission de bons de souscription d'actions	-	17 932
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre après dilution	100 673 945	101 493 309

Pour déterminer le nombre moyen d'actions en circulation après dilution, il n'a pas été tenu compte des actions potentielles relatives aux obligations convertibles émises en avril 2007, celles-ci étant relatives.

Les résultats par action de base et dilué sont déterminés comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Résultat de la période des activités poursuivies revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	(101)	73
Résultat de la période des activités abandonnées revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	(31)	32
Résultat de la période revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	(132)	105
Résultat par action (en euro)		
Résultat par action des activités poursuivies – de base	(1,01)	0,73
Résultat par action des activités poursuivies – dilué	(1,01)	0,72
Résultat par action des activités abandonnées – de base	(0,31)	0,32
Résultat par action des activités abandonnées – dilué	(0,31)	0,32
Résultat par action – de base	(1,32)	1,05
Résultat par action – dilué	(1,32)	1,04

NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

Les flux de variation tels que présentés dans les notes relatives au bilan comprennent ceux ayant affecté les actifs et passifs détenus en vue d'être cédés jusqu'à leur classement sous ces rubriques distinctes du bilan. Le flux net consécutif à ce classement est ensuite présenté sous la rubrique « Autres mouvements ».

NOTE 12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total
Exercice clos au 31 décembre 2009					
Au 1^{er} janvier 2009	102	228	1 050	121	1 501
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	1	9	130	(3)	137
Cessions et mises hors service	(1)	(2)	-	-	(3)
Amortissements	(3)	(34)	(210)	-	(247)
Pertes de valeur	-	-	(1)	-	(1)
Variations de périmètre ⁽²⁾	3	4	8	2	17
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	-	9	40	5	54
Au 31 décembre 2009	102	214	1 017	125	1 458
Valeur brute	135	770	4 100	125	5 130
Amortissement et pertes de valeur cumulés	(33)	(556)	(3 083)	-	(3 672)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	102	214	1 017	125	1 458

(1) Les mises en service des en-cours représentent 130 millions d'euros en 2009.

(2) Les variations de périmètre correspondent essentiellement à l'acquisition de Mc INTYRE Group Ltd, société de chimie produisant des tensio-actifs de spécialités à partir des sites industriels implantés aux États-Unis et en Europe.

(3) L'écart de conversion généré au cours de l'exercice 2009 s'élève à 58 millions d'euros.

(millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total
Exercice clos au 31 décembre 2008					
Au 1^{er} janvier 2008	108	255	1 172	151	1 686
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	1	28	217	(3)	243
Cessions et mises hors service	-	(1)	(2)	-	(3)
Amortissements	(1)	(34)	(210)	-	(245)
Pertes de valeur	-	-	(10)	-	(10)
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	(14)	(74)	(17)	(105)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	(6)	(6)	(43)	(10)	(65)
Au 31 décembre 2008	102	228	1 050	121	1 501
Valeur brute	133	762	3 949	121	4 965
Amortissement et pertes de valeur cumulés	(31)	(534)	(2 899)	-	(3 464)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	102	228	1 050	121	1 501

(1) Les mises en service des en-cours représentent 231 millions d'euros en 2008.

(2) Les variations de périmètre comprennent la cession des activités Isocyanates à la société Perstorp des sites de Pont de Claix en France pour (98) millions d'euros et de Freeport aux États-Unis pour (7) millions d'euros.

(3) L'écart de conversion généré au cours de l'exercice 2008 s'élève à (61) millions d'euros.

Les pertes de valeur constatées en 2008 et 2009 sont détaillées en Note 5 pour les immobilisations des activités poursuivies et en Note 10 pour les immobilisations classées comme détenues en vue d'être cédées.

Les immobilisations en location financement se composent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Total
Au 31 décembre 2009			
Valeur brute	5	26	31
Amortissements	(4)	(18)	(22)
Total immobilisations en location financement	1	8	9
Au 31 décembre 2008			
Valeur brute	5	23	28
Amortissements	(4)	(14)	(18)
Total immobilisations en location financement	1	9	10

NOTE 13 GOODWILL

13.1 Répartition sectorielle

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Polyamide	8	8
Novacare	132	113
Silcea	37	37
Acetow	3	3
Eco Services	34	35
Corporate et Divers	1	1
TOTAL	215	197

Le goodwill déterminé suite à l'acquisition du groupe McIntyre aux États-Unis a été alloué à l'entreprise Novacare. (Cf. 13.2)

13.2 Mouvements de l'exercice

<i>(millions d'euros)</i>	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Au 1^{er} janvier 2008	228	(21)	207
Cessions	(2)	-	(2)
Écart de conversion	(9)	1	(8)
Au 31 décembre 2008	217	(20)	197
Acquisitions	22	-	22
Écart de conversion	(4)	-	(4)
Au 31 décembre 2009	235	(20)	215

Aucune perte de valeur n'a été constatée en 2008 ni 2009 au vu des résultats des tests menés selon la méthodologie décrite en Note 5.

Le 27 février 2009, Rhodia a procédé à l'acquisition de 100 % de McIntyre Group Ltd, société de chimie produisant des tensio-

actifs de spécialités. Basée près de Chicago, employant environ 200 personnes, elle dispose de sites industriels implantés aux États-Unis (Illinois) et en Europe (Royaume-Uni), relayés par un réseau de distribution mondial.

Le prix d'acquisition a été alloué de la façon suivante :

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009
Coût du regroupement d'entreprises (A) :	74
Actif net acquis à la juste valeur (B) :	52
Immobilisations corporelles	17
Stocks et en-cours	10
Marques acquises	6
Technologies acquises	6
Relations clientèle	16
Autres actifs et passifs	(3)
Goodwill (A) – (B)	22

Le goodwill est attribuable à la profitabilité de McIntyre dans ses marchés et aux synergies attendues suite à son intégration dans le Groupe. Le résultat net dégagé par l'activité McIntyre depuis le 27 février 2009 s'élève à 6 millions d'euros.

NOTE 14 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(millions d'euros)</i>	Marques et brevets	Logiciels	Frais de développement	Autres ⁽⁴⁾	Total
Exercice clos au 31 décembre 2009					
Au 1^{er} janvier 2009	18	53	64	46	181
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	1	7	17	-	25
Pertes de valeur	-	-	(1)	-	(1)
Amortissements	(4)	(20)	(9)	(2)	(35)
Variations de périmètre ⁽²⁾	12	-	-	16	28
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	-	-	1	(6)	(5)
Au 31 décembre 2009	27	40	72	54	193
Valeur brute	64	206	93	84	447
Amortissements et pertes de valeur	(37)	(166)	(21)	(30)	(254)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	27	40	72	54	193

(1) Les mises en service des en-cours représentent 7 millions d'euros en 2009.

(2) Les variations de périmètre correspondent à l'acquisition de Mc INTYRE Group Ltd, société de chimie produisant des tensio-actifs de spécialités à partir des sites industriels implantés aux États-Unis et en Europe.

(3) Les autres mouvements incluent (4) millions d'euros au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

(4) Dont 13 millions d'euros à fin 2009 au titre des quotas de gaz à effet de serre à restituer.

(millions d'euros)	Marques et brevets	Logiciels	Frais de développement	Autres ⁽⁴⁾	Total
Exercice clos au 31 décembre 2008					
Au 1 ^{er} janvier 2008	17	46	60	60	183
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	4	31	21	(15)	41
Pertes de valeur	(4)	-	(5)	-	(9)
Amortissements	(3)	(21)	(4)	(5)	(33)
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	(7)	-	(7)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	4	(3)	(1)	6	6
Au 31 décembre 2008	18	53	64	46	181
Valeur brute	54	232	79	75	440
Amortissements et pertes de valeur	(36)	(179)	(15)	(29)	(259)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	18	53	64	46	181

(1) Les mises en service des immobilisations incorporelles (acquises en externe pour l'essentiel) représentent 53 millions d'euros en 2008.

(2) La variation de périmètre correspond à la cession des activités Isocyanates à la société Perstorp du site de Pont de Claix en France.

(3) Les autres mouvements incluent 7 millions d'euros au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre.

(4) Dont 25 millions d'euros à fin 2008 au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre à restituer.

NOTE 15 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Participations dans les entreprises associées		Quote-part dans le résultat des entreprises associées	
	2009	2008	2009	2008
GIE Osiris	9	9	-	-
GIE Chimie Salindres	2	2	-	-
Energostil	-	1	-	(1)
Qingdao Dongyue Rhodia Chemical Co Ltd	1	1	-	-
TOTAL	12	13	-	(1)

Données financières agrégées relatives aux principales entreprises associées :

(millions d'euros)	2009	2008
Total actif	83	97
Total passif (hors Capitaux Propres)	53	64
Chiffre d'affaires	37	40
Résultat net	(2)	(3)

NOTE 16 PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES

La quote-part des actifs, passifs et des résultats des principales coentreprises s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Actifs non courants	174	196
Actifs courants	247	239
Total actif	421	435
Passifs non courants	82	98
Passifs courants	252	238
Capitaux propres	87	99
Total passif	421	435
Chiffre d'affaires	355	527
Autres revenus de l'activité	25	49
Résultat opérationnel	18	39
Résultat de l'exercice	6	22

NOTE 17 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Prêts et créances		
Valeur brute	142	115
Pertes de valeur	(35)	(33)
Valeur nette	107	82
Actifs financiers disponibles à la vente	10	9
Excédent sur retraites	1	1
TOTAL	118	92

Les actifs financiers non courants classés dans la catégorie prêts et créances se décomposent de la manière suivante :

- au 31 décembre 2009 : prêts pour 28 millions d'euros, dépôts et cautionnements pour 14 millions d'euros, et créances pour 65 millions d'euros ;

- au 31 décembre 2008 : prêts pour 21 millions d'euros, dépôts et cautionnements pour 16 millions d'euros, et créances pour 45 millions d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de titres de sociétés non significatives inférieures à 2 millions d'euros.

NOTE 18 IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2009	2008
Impôts différés actif	170	171
Moins d'un an	22	17
Plus d'un an	148	154
Impôts différés passif	(28)	(38)
Moins d'un an	(11)	(12)
Plus d'un an	(17)	(26)

Les impôts différés au bilan trouvent leur origine dans :

(millions d'euros)	Actif		Passif		Net	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Différence entre valeurs comptables et fiscales :						
• des immobilisations	12	7	(82)	(68)	(70)	(61)
• des engagements de retraites	52	53	-	-	52	53
• des provisions	94	84	(10)	(6)	84	78
• des instruments financiers dérivés	-	4	(9)	(4)	(9)	-
• des autres éléments	22	26	(27)	(35)	(5)	(9)
Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts	90	72	-	-	90	72
Impôts différés	270	246	(128)	(113)	142	133
Effet de la compensation	(100)	(75)	100	75	-	-
Impôts différés nets	170	171	(28)	(38)	142	133

Au 31 décembre 2009, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 466 millions d'euros et s'analysent comme suit :

- 936 millions d'euros de déficits fiscaux ordinaires reportables (869 millions d'euros au 31 décembre 2008) dont 865 millions d'euros de déficits indéfiniment reportables au titre des intégrations fiscales française et britannique ;
- 75 millions d'euros de déficits fiscaux non ordinaires imputables uniquement sur des opérations de cession d'actifs ;
- 455 millions d'euros générés par des différences entre les valeurs comptables et fiscales d'actifs et de passifs.

À chaque arrêté comptable Rhodia apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, Rhodia considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux. En cas de pertes récentes non liées à des éléments exceptionnels, Rhodia considère qu'il existe une présomption que les entités ne disposeront pas de bénéfices fiscaux futurs permettant l'utilisation de ces actifs ou crédits d'impôt. Cette approche a notamment conduit à ne pas reconnaître d'actifs nets d'impôts différés sur les groupes fiscaux français et britannique.

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Échéance de remboursement	
	À moins d'un an	À plus d'un an
Solde au 1^{er} janvier 2008	5	113
Mouvements constatés en capitaux propres	(10)	35
Mouvements constatés en résultat	15	(19)
Écarts de conversion et autres mouvements	(5)	(1)
Solde au 31 décembre 2008	5	128
Mouvements constatés en capitaux propres	-	(8)
Mouvements constatés en résultat	3	2
Écarts de conversion et autres mouvements	3	9
Solde au 31 décembre 2009	11	131

Le détail des impôts différés constatés en résultat est présenté en Note 9 « Impôt », et Note 10.1 « Résultat des activités abandonnées ».

Les mouvements sur impôts différés constatés en capitaux propres portent essentiellement sur des écarts actuariels et sur des couvertures de flux de trésorerie eux-mêmes constatés en capitaux propres (cf. « État consolidé des produits et charges comptabilisés »).

NOTE 19 STOCKS

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Matières premières	230	280
En-cours	41	55
Produits finis	234	365
Total stocks bruts	505	700
Dépréciations	(30)	(34)
Total stocks nets	475	666

NOTE 20 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Clients	511	502
Clients autres activités	80	138
Total clients bruts	591	640
Dépréciations	(53)	(49)
Total clients	538	591
Personnel et organismes sociaux	3	2
État et collectivités	109	183
Débiteurs divers	65	71
Dépréciations	(23)	(26)
Total autres débiteurs	154	230
Total clients et autres débiteurs	692	821

NOTE 21 AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat	16	18
Prêts et créances	5	4
Actifs financiers disponibles à la vente	79	6
TOTAL	100	28

Les autres actifs financiers courants comprennent essentiellement des placements de trésorerie dont la maturité à l'origine excède 3 mois.

Dans le cadre de l'optimisation de ses placements de trésorerie, Rhodia a notamment investi pour 65 millions de dépôts dont la maturité à l'origine est supérieure à trois mois.

NOTE 22 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**22.1 Analyse par nature**

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Disponibilités	122	122
Équivalents de trésorerie	569	370
TOTAL	691	492

Les équivalents de trésorerie se composent principalement de bons monétaires, de SICAV et de certificats de dépôt dont la maturité à l'acquisition est inférieure à 3 mois.

22.2 Tableau consolidé des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice 2009, les activités abandonnées contribuent aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de (5) millions d'euros. Elles ne contribuent ni aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement, ni aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

En 2008, les activités abandonnées contribuent aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de (5) millions d'euros et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement à hauteur de (15) millions d'euros. Les activités abandonnées ne contribuent pas aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.

En 2008, les encaissements nets reçus au titre des cessions d'éléments d'actifs non courants proviennent essentiellement de la cession des activités Isocyanates et de la cession du réseau de distribution de Rhodia en Asie du Sud Est, en Inde, en Australie et à Taïwan.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » des entités acquises est de 2 millions d'euros en 2009. Celle des entités cédées ou en cours de cession s'est élevée à (1) million d'euros en 2008.

Le montant des frais financiers payés nets des produits financiers encaissés (impact de la couverture de taux inclus) s'est élevé à 78 millions d'euros sur l'exercice 2009, contre 82 millions d'euros en 2008.

Le montant des impôts courants payés en 2009 s'élève à environ 54 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 47 millions d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 23 CAPITAUX PROPRES

23.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social de Rhodia est de 1 213 044 816 euros, divisé en 101 087 068 actions de 12 euros de valeur nominale chacune.

23.2 Dividendes

Au cours de la période close au 31 décembre 2009, aucun dividende n'a été versé aux actionnaires de Rhodia S.A.

23.3 Réserve de conversion

La variation de la réserve de conversion part du Groupe au cours de l'exercice 2009 ressort à 47 millions d'euros, principalement liée à l'appréciation du real brésilien par rapport à l'euro.

23.4 Actions propres

Suite à l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires des Plans 2007 A et B et le plan 2007 2+2, le nombre d'actions propres est ramené à 1 121 784 au 31 décembre 2009.

Dans le cadre du plan du 20 mai 2009 décrit ci-dessous, le Groupe a acquis 1 010 000 options d'achat d'actions pour un prix d'exercice de 5,62 euros à échéance 20 mai 2011.

23.5 Autres variations

Le 16 mars 2009, le Conseil d'Administration a approuvé des nouveaux programmes d'attribution d'actions gratuites à 173 bénéficiaires (2 X 381 200 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires (voir Note 34).

Le 20 mai 2009, le Conseil d'Administration a approuvé un programme d'attribution d'options d'achat d'actions à 41 bénéficiaires (1 010 000 options) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires (voir Note 34).

NOTE 24 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

24.1 Analyse des dettes financières par nature

Au 31 décembre 2009

(millions d'euros)	Montants au coût amorti ⁽¹⁾	Valeurs de remboursement ⁽²⁾	Montants en juste valeur ⁽³⁾	Échéance	Taux effectifs avant couverture ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Obligations Senior 2004 USD	4	4	4	01/06/2010	10,25 %
Obligations Senior 2004 EUR	1	1	1	01/06/2010	10,50 %
Lignes de crédit bilatérales	91	91	91	2010	4 % - 9 %
Cession de créances	41	41	41	2010	3,62 %
Autres dettes	12	12	12	2010	< 7 %
Intérêts courus non échus	16	16	16	-	-
Sous-total court terme	165	165	165		
Obligations Senior 2006 EUR	1 021	1 035	966	15/10/2013	Euribor 3M + 2,75 %
OCEANE	538	595	528	01/01/2014	6,29 %
Autres obligations EUR	15	15	15	31/12/2011	Euribor 6M + 1,60 %
Lignes de crédit bilatérales	69	69	69	2011-2014	4 % - 9 %
Dettes de location financement	5	5	5	2012-2019	3,56 % à 11,25 %
Autres dettes	7	7	7	2011-2018	< 7 %
Sous-total long terme	1 655	1 726	1 590		
TOTAL	1 820	1 891	1 755		

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions pour un montant de 124 millions d'euros.

(2) Le montant indiqué pour l'OCEANE correspond au montant en principal hors prime de remboursement de 13,22 %.

(3) Les obligations Senior et l'OCEANE sont valorisées au cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(4) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets des couvertures.

(5) Les taux Libor/Euribor sont principalement à 1, 3 ou 6 mois.

Au 31 décembre 2008

(millions d'euros)	Montants au coût amorti ⁽¹⁾	Valeurs de remboursement ⁽²⁾	Montants en juste valeur ⁽³⁾	Échéance	Taux effectifs avant couverture ^{(4) (5)}
Lignes de crédit bilatérales	141	141	141	2009	Euribor + 0,9 %/ Euribor + 2,5 %/7 %
Cession de créances	37	37	37	2009	4,30 % - 4,59 %
Dettes de location financement	4	4	4	2009	3,10 % à 3,96 %
Autres dettes	10	10	10	2009	< 6 %
Intérêts courus non échus	27	27	27	-	-
Sous-total court terme	219	219	219		
Obligations Senior 2006 EUR	1 048	1 067	536	15/10/2013	Euribor 3M + 2,75 %
OCEANE	509	595	304	01/01/2014	6,29 %
Obligations Senior 2004 USD	4	4	4	01/06/2010	10,25 %
Obligations Senior 2004 EUR	1	1	1	01/06/2010	10,5 %
Autres obligations EUR	16	16	16	31/12/2011	Euribor 6M + 1,60 %
Lignes de crédit bilatérales	21	21	21	2010-2012	5,07 % à 6,7 %
Dettes de location financement	4	4	4	2010-2014	3,10 % à 3,96 %
Autres dettes	9	9	9	2010-2015	< 6 %
Sous-total long terme	1 612	1 717	895		
TOTAL	1 831	1 936	1 114		

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions pour un montant de 124 millions d'euros.

(2) Le montant indiqué pour l'OCEANE correspond au montant en principal hors prime de remboursement de 13,22 %.

(3) Les obligations Senior et l'OCEANE sont valorisées au cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(4) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets des couvertures.

(5) Les taux Libor/Euribor sont principalement à 1, 3 ou 6 mois.

24.2 Analyse des dettes financières par échéance

Au 31 décembre 2009

(millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	Après 2014	Total
Obligations Senior 2006 EUR	-	-	1 021	-	-	1 021
OCEANE	-	-	-	538	-	538
Autres obligations EUR	15	-	-	-	-	15
Lignes de crédit bilatérales	56	7	-	6	-	69
Dettes de location financement	-	1	2	1	1	5
Autres dettes	1	1	-	-	5	7
Sous-total long terme	72	9	1 023	545	6	1 655

Au 31 décembre 2008

(millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Après 2013	Total
Obligations Senior 2006 EUR	-	-	-	1 048	-	1 048
OCEANE	-	-	-	-	509	509
Obligations Senior 2004 USD	4	-	-	-	-	4
Obligations Senior 2004 EUR	1	-	-	-	-	1
Autres obligations EUR	-	16	-	-	-	16
Lignes de crédit bilatérales	7	8	6	-	-	21
Dettes de location financement	1	-	1	1	1	4
Autres dettes	1	1	1	1	5	9
Sous-total long terme	14	25	8	1 050	515	1 612

24.3 Analyse des dettes financières par devises

(millions d'euros)	2009	2008
Euro	1 632	1 652
US Dollar	71	71
Yuan chinois	56	56
Real brésilien	56	22
Won coréen	-	17
Autres	5	13
Total dettes financières	1 820	1 831

24.4 Commentaires sur les financements

« Floating Rate Notes »

Cet emprunt obligataire de type « High Yield », le « Floating Rate Notes », a été émis pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. En 2008, Rhodia a procédé au rachat anticipé d'une partie de ces obligations pour un montant nominal de 33 millions d'euros, portant ainsi le nominal à 1 067 millions d'euros. Le prix de ce rachat était de 17 millions d'euros.

En 2009, Rhodia a poursuivi son action de rachat anticipé pour un montant nominal de 32 millions d'euros, portant ainsi le nominal de cet emprunt à 1 035 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le prix de ce rachat était de 29 millions d'euros.

OCEANE

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 % ont été émises le 27 avril 2007. Le prix d'émission s'élevait à 48,1 euros par obligation. Les porteurs des OCEANE peuvent à tout moment exercer leur option de conversion avec une parité de 1,02 pour 1. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions.

Les valeurs de la composante dette et de la composante capitaux propres ont été déterminées lors de l'émission des obligations. La valeur au coût amorti de la composante dette a été calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent.

Ligne de crédit syndiquée

Une ligne de crédit revolving syndiquée multi-devises RCF (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility*) d'un montant de 600 millions d'euros à échéance au 30 juin 2012 a été mise en place le 30 mars 2007.

Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA récurrent ajusté (« leverage »). Rhodia verse en outre une commission d'engagement correspondant à 45 % de la marge applicable selon le niveau de cette dernière. La ligne de crédit syndiquée est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia a consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place de cette ligne de crédit syndiquée. Ces sûretés sont constituées par le nantissement de titres d'une de ses filiales et le nantissement d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales.

La ligne de crédit syndiquée comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiquée comporte des clauses de remboursement obligatoire ou d'annulation partielle en cas de cessions significatives d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat et sous certaines conditions notamment relatives à l'utilisation des produits de cession.

Le maintien de la ligne de crédit syndiquée étant subordonné au respect de ratios financiers (« *financial covenants* ») testés semestriellement, dans le but de garantir sa liquidité jusqu'à son échéance le 30 juin 2012, Rhodia a procédé le 3 avril 2009 à la renégociation de ces ratios comme suit :

	Endettement net consolidé/ EBITDA récurrent ajusté	EBITDA récurrent/ Charges financières nettes
31/12/2009	4,75 :1,0	2,50 :1,0
30/06/2010	3,75 :1,0	3,10 :1,0
31/12/2010	3,50 :1,0	3,40 :1,0
30/06/2011	3,00 :1,0	4,00 :1,0
31/12/2011	3,00 :1,0	4,00 :1,0

Les agrégats servant au calcul des ratios tels que définis dans la ligne de crédit syndiquée sont les suivants :

- **l'endettement net consolidé** est défini comme la somme des emprunts et dettes financières courants et non courants majorée des garanties octroyées à des tiers relatives aux dettes financières des filiales non consolidées, diminuée de la trésorerie, équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants ;
- **l'EBITDA récurrent** est défini comme le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels ;
- **l'EBITDA récurrent ajusté** est défini comme l'EBITDA récurrent du Groupe majoré de l'EBITDA récurrent des entités non consolidées dont la dette financière est garantie par le Groupe au prorata du pourcentage de détention du Groupe ;
- **les charges financières nettes** sont définies comme la somme des intérêts relatifs aux emprunts et dettes financières courants et non courants, après capitalisation des frais financiers relatifs au financement de certains actifs et comptabilisés en coût d'acquisition de ces actifs, diminuée des produits financiers relatifs à la trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants.

Au 31 décembre 2009 et antérieurement, Rhodia a respecté tous les covenants applicables.

En 2009, la ligne de crédit syndiquée n'a été utilisée que pour des cautions bancaires. Le montant non utilisé au 31 décembre 2009 s'élève à 543 millions d'euros.

Programmes de cessions de créances

Rhodia dispose d'une autre source de financement constituée par la cession de certaines de ses créances, dans le cadre de deux programmes de titrisation en Europe et en Amérique du Nord, et d'un programme de cession de créances en Asie.

Au 31 décembre 2009, les montants de financement disponibles au travers de ces programmes de titrisation s'élèvent à 160 millions d'euros pour le programme pan-européen, 100 millions de dollars pour le programme nord-américain et 12 millions de dollars pour le programme asiatique.

Les programmes de titrisation ne comprennent pas de ratio de mesure de la performance financière de Rhodia (covenants) dont le non-respect constituerait une clause d'exigibilité anticipée. En revanche, les programmes de titrisation comprennent une clause d'exigibilité anticipée croisée (*cross acceleration*) dans le cas d'une exigibilité anticipée déclarée sous le RCF ou sous un autre financement de Rhodia S.A. d'un montant supérieur à 35 millions de dollars pour le programme américain et 10 millions d'euros pour le programme européen.

Dans le cadre du renouvellement du programme européen en février 2010, le seuil de la clause d'exigibilité anticipée croisée a été relevé à 35 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le montant du financement provenant des programmes de titrisation s'élève à 41 millions d'euros.

NOTE 25 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET CATÉGORIES COMPTABLES

31 décembre 2009

(millions d'euros)	Actifs/passifs évalués en juste valeur par le résultat		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable	Juste valeur
	Trading	Option de juste valeur						
Actifs financiers	62	707	89	650	-	51	1 559	1 559
Actifs financiers non courants ⁽¹⁾	-	-	10	107	-	-	117	117
Autres actifs financiers courants	-	16	79	5	-	-	100	100
Créances clients	-	-	-	538	-	-	538	538
Instruments dérivés	62	-	-	-	-	51	113	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	691	-	-	-	-	691	691
Actifs financiers courants	62	707	79	543	-	51	1 442	1 442
Passifs financiers	74	-	-	-	2 440	41	2 555	2 491
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	1 655	-	1 655	1 591
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	1 655	-	1 655	1 591
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	165	-	165	165
Instruments dérivés	74	-	-	-	-	41	115	115
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	620	-	620	620
Passifs financiers courants	74	-	-	-	785	41	900	900

(1) Hors excédents sur retraites pour un montant de 1 million d'euros.

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

- niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

31 décembre 2009

	Cotation (niveau 1)	Modèle (niveau 2)	Modèle (niveau 3)	Total
Actifs financiers	852	35	22	909
Actifs financiers non courants	-	-	10	10
Autres actifs financiers courants	95	-	-	95
Instruments dérivés	66	35	12	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	691	-	-	691
Passifs financiers	39	58	18	115
Instruments dérivés	39	58	18	115

31 décembre 2008

(millions d'euros)	Actifs/passifs évalués en juste valeur par le résultat		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable	Juste valeur dont	
	Trading	Option de juste valeur						Modèle	Cotation
Actifs financiers	110	510	15	677	-	38	1 350	831	519
Actifs financiers non courants ⁽¹⁾	-	-	9	82	-	-	91	91	-
Autres actifs financiers courants	-	18	6	4	-	-	28	4	24
Créances clients	-	-	-	591	-	-	591	591	-
Instruments dérivés	110	-	-	-	-	38	148	145	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	492	-	-	-	-	492	-	492
Actifs financiers courants	110	510	6	595	-	38	1 259	740	519
Passifs financiers	46	-	-	-	2 572	77	2 695	1 133	845
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	1 612	-	1 612	50	845
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	1 612	-	1 612	50	845
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	219	-	219	219	-
Instruments dérivés	46	-	-	-	-	77	123	123	-
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	741	-	741	741	-
Passifs financiers courants	46	-	-	-	960	77	1 083	1 083	-

(1) Hors excédents sur retraites pour un montant de 1 million d'euros.

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des dérivés est déterminée de la façon suivante :

- les swaps de taux sont valorisés à partir de l'actualisation des flux contractuels ;
- les produits optionnels sont valorisés à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et/ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers ;
- les contrats de change à terme ont été évalués par actualisation du différentiel de flux de trésorerie futurs ;

- les instruments dérivés « carbone » (CER et EUA) et de matières premières sont valorisés de la façon suivante :
 - produits négociés sur des marchés organisés (futures) : utilisation des cotations de marché,
 - produits négociés de gré à gré (swap, forward) : actualisation des flux futurs,
 - produits optionnels : utilisation de modèles mathématiques.

La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

La juste valeur des dettes fournisseurs et créances clients correspond à la valeur comptable au bilan. En effet, l'actualisation des flux de trésorerie des « Dettes fournisseurs » et « Créances clients » présente un impact non significatif sur leur juste valeur lié aux faibles délais de paiement et de règlement appliqués.

NOTE 26 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Rhodia est exposé aux risques de marché par ses opérations commerciales et financières. Cette exposition est principalement liée aux fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt, des prix des matières premières et des instruments « carbone ».

26.1 Instruments dérivés

Rhodia détient au 31 décembre 2009 des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie et d'autres non qualifiés de couverture. Les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur pour les montants suivants :

(millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2008	
		Actifs courants	Passifs courants	Actifs courants	Passifs courants
Instruments de taux d'intérêt	26.2	-	29	1	11
Instruments de change	26.3	35	29	89	70
Instruments sur commodities pétrolières	26.4	-	10	6	14
Instruments « carbone »	26.5	78	47	52	28
TOTAL		113	115	148	123

26.2 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition de Rhodia au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de son endettement financier net et de son portefeuille de dérivés de taux.

Le Groupe suit mensuellement l'évolution de son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et couvre spécifiquement les principaux

emprunts à taux variable à l'aide de *swaps* de taux d'intérêt ou de produits d'options de taux (*caps*).

Gestion des taux fixes/taux variables

La décomposition de la dette nette telle que définie par le Groupe et répartie entre taux fixe et taux variable, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, est la suivante :

(millions d'euros)	2009	2008
Taux variable	1 204	1 208
Taux fixe	600	596
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus	1 804	1 804
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(691)	(492)
Autres actifs financiers courants	(100)	(28)
Intérêts courus non échus à payer	16	27
Endettement financier net	1 029	1 311

Afin de se prémunir d'une hausse des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable, Rhodia a souscrit des contrats d'échange de taux et des caps dont le montant résiduel au 31 décembre 2009 est de 1 035 millions d'euros. Ces instruments dérivés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La répartition de la dette du Groupe entre taux fixe et taux variable tenant compte des dérivés qualifiés de couverture est la suivante :

(millions d'euros)	2009	2008
Taux variable	183	160
Taux variable plafonné (cap)	300	350
Taux fixe	1 321	1 294
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus	1 804	1 804

Au 31 décembre 2009, le taux moyen de la dette à taux fixe s'élève à environ 6,1 %, contre 6,5 % au 31 décembre 2008.

Analyse de sensibilité des flux d'intérêts

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêts pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est réalisée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2009 et 2008 restent constants sur une année. Pour les besoins de cette analyse,

toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant effet d'impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

	2009				2008			
	Résultat		Réserves de couverture *		Résultat		Réserves de couverture *	
	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp
<i>millions d'euros (hors impôts)</i>								
Dettes à taux variable	(12)	12	-	-	(12)	12	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	9	(6)	20	(21)	7	(7)	14	(13)
Équivalents de trésorerie	6	(6)	-	-	5	(5)	-	-
TOTAL	3	-	20	(21)	-	-	14	(13)

* Correspond à la variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie suite à une variation instantanée des taux d'intérêt.

Analyse des opérations sur les dérivés de taux**Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie**

Au 31 décembre 2009, les contrats d'échange de taux et d'options (caps) couvrent les obligations à taux variable émises en octobre 2006. Les montants notionnels de ces contrats et leurs justes valeurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

		2009				2008			
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Juste Valeur	Nominal Total	Juste Valeur	
Devises EUR									
Swap de taux	Prêteur TV	-	735	-	735	(27)	717	(11)	
Cap	Achat	-	300	-	300	(1)	350	1	
TOTAL		-	1 035	-	1 035	(28)	1 067	(10)	

Les variations de juste valeur des dérivés de taux considérés comme efficaces sont comptabilisées dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture ». Pour les options de taux (caps), seule la valeur intrinsèque de l'option est considérée comme une couverture efficace, la valeur temps est considérée comme inefficace dès l'origine de la couverture.

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie a généré une perte de 1 million d'euros au cours de l'exercice 2009 et n'était pas significative en 2008.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variable et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés de taux sur les exercices 2008 et 2009 sont présentées dans le tableau suivant :

<i>millions d'euros (hors impôts)</i>	2009	2008
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	(13)	12
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	15	(11)
Montant inscrit directement en réserve de couverture	(26)	(14)
Montant inscrit au 31 décembre	(24)	(13)

(1) La contrepartie résultat est incluse dans la rubrique « Charge brute d'intérêts liée à l'endettement ».

Dérivés non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2009, Rhodia détient des contrats d'échange de taux non qualifiés de couverture présentés dans le tableau suivant :

<i>(millions d'euros)</i>	2009				2008			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Juste Valeur	Nominal Total	Juste Valeur	
Devises EUR								
Prêteur TV	8	20	-	28	(1)	10	-	
Swap de taux								
Prêteur TF	-	3	-	3	-	-	-	
TOTAL	8	23	-	31	(1)	10	-	

Ces instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture ont dégagé une perte de 1 million d'euros au cours de l'exercice 2009 et un gain de 2 millions d'euros en 2008.

Analyse de sensibilité des flux d'intérêts

Une variation instantanée de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat, les autres variables étant supposées rester constantes.

26.3 Gestion du risque de change

Une partie significative des actifs, passifs, charges et produits de Rhodia est libellée en devises autres que l'euro, principalement le dollar américain, le real brésilien et, dans une moindre mesure, la livre sterling. Les variations de ces devises contre l'euro peuvent avoir un impact significatif sur la situation financière de Rhodia et sur ses résultats.

La politique de Rhodia consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en

utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire une telle exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia sont des contrats de change à terme d'une durée inférieure à un an.

Les instruments financiers détenus par Rhodia, sensibles au risque de variation des cours de change, se composent d'instruments monétaires (créances et dettes) libellés en devises et de dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture.

Au 31 décembre 2009, l'exposition au risque de change du bilan de Rhodia (hors dérivés de change qualifiés de couverture) sur les principales devises se décompose comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	USD	GBP	EUR *	JPY	USD	GBP	EUR *	JPY
Créances et (dettes) financières	(96)	17	(35)	2	(14)	222	(57)	7
Créances et (dettes) commerciales	189	(25)	2	6	150	(10)	(8)	16
Contrats de change	(103)	12	22	(9)	(144)	(209)	53	(23)
Exposition nette	(10)	4	(11)	(1)	(8)	3	(12)	-

* Position de change en euros des entités dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro.

Analyse de sensibilité au risque de change

Au 31 décembre 2009, une variation instantanée de 10 % de l'euro par rapport aux devises, aurait, à raison des actifs et passifs inscrits

au bilan, un impact non significatif sur le résultat de change. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables et en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

(millions d'euros)	31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	USD	GBP	EUR	JPY	USD	GBP	EUR	JPY
Devise d'exposition								
Hausse de 10 % de l'euro contre les devises	1	-	(1)	-	1	-	(1)	-
Baisse de 10 % de l'euro contre les devises	(1)	-	1	-	(1)	-	1	-

Portefeuille de dérivés de change non qualifiés de couverture

Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats d'achats et ventes à terme de devises autres que l'euro et des options de change sont détaillés ci-dessous :

(millions d'euros)	Devises	2009		2008	
		Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achats à terme	USD	88	1	79	(2)
	GBP	23	-	52	(9)
	JPY	45	(1)	48	5
	BRL	9	-	10	-
	Autres	90	1	110	(1)
Total		255	1	299	(7)
Ventes à terme	USD	191	1	223	3
	GBP	11	-	261	61
	JPY	54	1	71	(5)
	BRL	26	-	76	-
	Autres	95	(3)	106	11
Total		377	(1)	737	70
TOTAL			-		63

Les achats et ventes à terme de devises sont contractés par Rhodia S.A. dans le but de couvrir les prêts et emprunts intra-groupes ainsi que les flux d'exploitation en devises.

Les variations de juste valeur des instruments de change non qualifiés de couverture sont enregistrées en résultat de change.

Portefeuille de dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats d'achats et de ventes à terme de devises qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont détaillés ci-dessous :

(millions d'euros)	Devises	2009		2008	
		Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achats à terme	USD	4	-	17	1
	JPY	9	(1)	-	-
	BRL	137	-	113	-
Ventes à terme	USD	243	12	263	(22)
	JPY	93	(6)	165	(23)
Total			5		(44)
Achats call	USD	58	1	-	-
TOTAL			6		(44)

Dans le cadre de la couverture des opérations commerciales courantes de Rhodia, des couvertures de change de transactions futures sont régulièrement mises en place. Au 31 décembre 2009, la variation de la juste valeur de ces contrats de change à terme

considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture » pour un montant de (2) millions d'euros.

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés de change sur les derniers exercices sont présentées dans le tableau suivant :

<i>millions d'euros (hors impôts)</i>	2009	2008
Montant inscrit au 1^{er} janvier	(44)	13
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	4	(1)
Montant inscrit directement en réserve de couverture	38	(56)
Montant inscrit au 31 décembre	(2)	(44)

(1) Montant comptabilisé en chiffre d'affaires et en autres produits et charges opérationnels.

Au cours de l'exercice 2009, une partie des couvertures de chiffre d'affaires a été déqualifiée, générant une charge de (7) millions d'euros.

La part non efficace des couvertures de flux de trésorerie a généré un gain financier de 11 millions d'euros en 2009 et de 4 millions en 2008.

Les flux contractuels associés aux ventes à terme de devises et les flux des transactions commerciales futures couvertes sont simultanés ; le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture est transféré en résultat à la date où la transaction commerciale est comptabilisée au compte de résultat.

Analyse de sensibilité des dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % du dollar contre euro.

<i>millions d'euros (hors impôts)</i>	Dépréciation de l'euro de 10 %		Appréciation de l'euro de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2009	(22)	-	18	-
31/12/2008	(32)	-	26	-

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % du real contre dollar.

<i>millions d'euros (hors impôts)</i>	Dépréciation du real de 10 %		Appréciation du real de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2009	(13)	-	11	-
31/12/2008	(14)	-	11	-

26.4 Gestion du risque de variation du prix des commodités pétrolières

L'exposition au risque de variation de prix des commodités pétrolières de Rhodia résulte essentiellement des achats de matières premières pétrochimiques et de gaz naturel.

Rhodia peut couvrir ces risques en utilisant des *swaps*, des options ou des achats à terme (fermes ou indexés) en fonction de ses

anticipations de marché et de l'évolution attendue de ses prix d'achat contractuels.

Au 31 décembre 2009, Rhodia détient des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, dont la juste valeur est inscrite au bilan de Rhodia pour 1 million d'euros au passif (6 millions d'euros à l'actif et 14 millions d'euros au passif au 31 décembre 2008) et des instruments dérivés non qualifiés de couverture pour un montant de 9 millions d'euros au passif.

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés sur commodités pétrolières sur les exercices 2009 et 2008 sont présentées dans le tableau suivant :

<i>millions d'euros (hors impôts)</i>	2009	2008
Montant inscrit au 1^{er} janvier	(14)	(9)
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	15	24
Montant inscrit directement en réserve de couverture	(2)	(29)
Montant inscrit au 31 décembre	(1)	(14)

(1) Montant comptabilisé en Coût des ventes.

Analyse de sensibilité des instruments dérivés

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % des prix des commodités pétrolières.

<i>millions d'euros (hors impôts)</i>	Augmentation des prix de 10 %		Diminution des prix de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2009	(1)	-	1	-
31/12/2008	(1)	-	1	-

26.5 Gestion du risque instruments carbone (EUA/CER)

Couvertures des ventes futures de CER produits

Rhodia couvre son risque de variation du prix des ventes futures de CER (certificats de réduction d'émission de CO₂) en effectuant principalement des ventes à terme de CER, par l'intermédiaire de la société Orbeo détenue à 50 % en partenariat avec la Société Générale.

Au 31 décembre 2009, Rhodia, avenu à terme des CER avec garantie de livraison pour un montant notionnel d'environ 131 millions d'euros (177 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ces dérivés bénéficient d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces ventes à terme de CER est inscrite au bilan de Rhodia pour 44 millions d'euros à l'actif (28 millions d'euros au 31 décembre 2008) et 11 millions d'euros au passif (7 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés sur carbone sur les derniers exercices sont présentées dans le tableau suivant :

<i>millions d'euros (hors impôts)</i>	2009	2008
Montant inscrit au 1^{er} janvier	22	(13)
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	(12)	9
Montant inscrit directement en réserve de couverture	23	26
Montant inscrit au 31 décembre	33	22

(1) Montant comptabilisé en chiffre d'affaires.

Autres activités d'Orbeo

De plus, Orbeo effectue des opérations de négoce et d'arbitrage pour compte propre. Au 31 décembre 2009, les justes valeurs des dérivés contractés par Orbeo dans ce cadre sont inscrites au bilan

de Rhodia pour 33 millions d'euros à l'actif et 36 millions d'euros au passif (pour 24 millions d'euros à l'actif et 21 millions d'euros au passif au 31 décembre 2008).

Analyse de sensibilité des instruments dérivés sur EUA/CER

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % des prix des instruments Carbone :

millions d'euros (hors impôts)	Augmentation des prix de 10 %		Diminution des prix de 10 %	
	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Réserve de couverture augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2009	(10)	1	9	(1)
31/12/2008	(7)	3	7	(3)

26.6 Risque de crédit

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Rhodia un risque de crédit sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés ;
- les créances clients ;
- les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable (voir Note 25).

Placements de trésorerie et instruments dérivés

Rhodia réalise principalement ses placements de trésorerie avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont égales ou supérieures à respectivement A+ et Aa3 (notations au 31 décembre 2009).

Les contrats de taux ou devises sont conclus avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont toutes dans la catégorie Investment Grade. Par ailleurs, la majorité de ces transactions, ainsi que celles présentant une maturité supérieure à un an, sont réalisées avec des contreparties dont les notations attribuées par ces agences sont égales ou supérieures à respectivement A- et A2 (notations au 31 décembre 2009).

Créances clients

L'exposition au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques individuelles des clients, notamment du risque de défaillance du client et le risque pays.

Le portefeuille clients de Rhodia est très diversifié avec plus de 10 000 clients et peu concentré (les 30 plus gros clients du Groupe représentant moins d'un tiers du chiffre d'affaires du Groupe).

Rhodia vend exclusivement à des entreprises industrielles ou à des distributeurs et n'a pas comme clients des détaillants ou des clients finaux. La grande majorité de ces clients sont issus du secteur privé.

Les clients de Rhodia sont des clients anciens et bien connus, le chiffre d'affaires sur des nouveaux clients représentant environ 5 %.

La Direction Financière de Rhodia a mis en place une organisation et des procédures de gestion du risque client. Dans chaque pays d'implantation de Rhodia, une équipe financière (*credit management*) est en charge de l'analyse et de la prévention du risque de crédit client, ainsi que du recouvrement.

Des procédures de gestion du risque clients ont été établies au niveau du Groupe :

a) Classes de risque et lignes de crédit :

Une classe de risque et une ligne de crédit sont affectées pour chaque client :

- la classe de risque est déterminée par une méthode de *scoring* dont les critères sont la taille, la rentabilité et l'endettement du client ;
- la ligne de crédit est évaluée par le *credit management* qui est fonction de la classe de risque du client, d'une analyse financière du client et/ou d'une notation externe.

b) Garantie des lignes de crédit :

Rhodia garantit partiellement son chiffre d'affaires par l'assurance crédit, principalement utilisée pour couvrir les ventes export des filiales du Groupe.

- Les agréments octroyés par l'assureur crédit permettent de garantir en totalité ou partiellement les lignes de crédit définies par le *credit management*.
- À l'exportation, si les ventes ne peuvent pas être assurées, le *credit management* peut décider si nécessaire de les garantir par des crédits documentaires ou des lettres de crédit.
- Les Conditions Générales de Vente de Rhodia stipulent une clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayés le Groupe dispose de sûreté.

c) Gestion des dépassements de ligne de crédit et des créances échues :

- les systèmes informatiques sont paramétrés afin de signaler systématiquement la survenance d'un dépassement de ligne de crédit et d'un échu ;
- un dépassement de ligne de crédit ou une créance échue génèrent systématiquement le blocage dans les systèmes informatiques de toute nouvelle commande client ;
- seule la fonction *credit management* est autorisée à accepter la confirmation d'une nouvelle commande à un client dont la ligne de crédit est dépassée ou dont une créance est échue.

Les créances commerciales sont dépréciées individuellement si la probabilité de ne pas les recouvrer totalement ou partiellement est importante.

Balance âgée des créances clients

(millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Non échus	513	532
Échus dont :	78	108
<i>depuis moins de 30 jours</i>	15	52
<i>depuis 30 à 180 jours</i>	3	17
<i>depuis plus de 180 jours</i>	60	39
Provisions	(53)	(49)
TOTAL	538	591

Autres débiteurs

Les actifs financiers du poste « États et collectivités » ne présentent pas par nature de risque de crédit majeur.

Les autres postes sont essentiellement liés à des opérations non récurrentes faisant l'objet d'un suivi individualisé.

26.7 Risque de liquidité**Flux de trésorerie liés aux passifs financiers par échéance**

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels des passifs financiers comprenant les flux d'intérêts :

(millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	12 mois ou moins	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés	2 440	2 798	839	105	1 848	6
<i>Obligations émises non garanties</i>	1 041	1 227	37	41	1 149	-
<i>OCEANE ⁽¹⁾</i>	538	686	3	3	680	-
<i>Cession de créances</i>	41	48	48	-	-	-
<i>Lignes de crédit bilatérales</i>	160	175	102	60	13	-
<i>Dettes de location financement</i>	5	7	1	-	5	1
<i>Intérêts courus non échus</i>	16	16	16	-	-	-
<i>Dettes fournisseurs</i>	620	620	620	-	-	-
<i>Autres dettes</i>	19	19	12	1	1	5
Passifs financiers dérivés	115	116	71	20	25	-
<i>Dont Instruments dérivés de change</i>	29	30	23	1	5	-
<i>Décassements</i>	29	30	23	1	5	-
<i>Encaissements</i>	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers	2 555	2 914	910	125	1 873	6

(1) Hypothèse de non-conversion de l'OCEANE.

Gestion du risque de liquidité

Rhodia assure un suivi régulier de sa liquidité et dispose de ressources lui permettant de faire face à d'éventuelles obligations financières significatives.

Au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, la position de liquidité se décompose comme suit :

(millions d'euros)	2009	2008
Autres actifs financiers courants liquides	84	10
Ligne de crédit non tirée	543	534
Trésorerie et équivalents de trésorerie	691	492
Position de liquidité	1 318	1 036

Au 31 décembre 2009, Rhodia dispose, grâce à son crédit syndiqué (« RCF »), de 543 millions d'euros de ligne de crédit non tirée et immédiatement disponible.

La faculté de Rhodia d'accorder des sûretés et des garanties financières lui confère la capacité de lever de nouveaux financements en cas de nécessité, et si les conditions de marché le permettent.

26.8 Gestion du capital

Afin de maintenir une structure financière satisfaisante et de gérer le niveau de son endettement par rapport à la rentabilité de son exploitation, Rhodia utilise le ratio dette nette/EBITDA récurrent.

La dette nette est définie comme la somme des dettes à long terme, des emprunts à court terme et de la portion courante des dettes à long terme diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants.

NOTE 27 RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Le montant des obligations comptabilisées au bilan s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2009	2008
Obligations inscrites au passif du bilan :		
Retraites	1 482	1 168
Autres avantages accordés aux salariés	71	80
TOTAL	1 553	1 248
Dont :		
Non Courant	1 459	1 155
Courant	94	93
Charges comptabilisées en résultat :		
Retraites	76	68
Autres avantages accordés aux salariés	7	8
TOTAL	83	76

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2009			2008		
	France	États-Unis	Royaume-Uni	France	États-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	4,50 %	5,50 %	5,70 %	5,25 %	6,50 %	6,40 %
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	3,00 %	4,00 %	4,00 %	3,00 %	2,95 %
Taux d'augmentation des pensions retraites	2,00 %	n/a	3,50 %	2,00 %	n/a	2,45 %
Table de mortalité	TGH 05 et TGF 05 (Insee 2004/2006)	RP 2000 Combined	114 % PCA00 104 % PCA00	TGH 05 et TGF 05 (Insee 2002)	RP 2000 Combined	114 % PCA00 104 % PCA00

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays.

Les hypothèses de probabilité de maintien du personnel dans le Groupe, d'évolutions salariales ainsi que l'hypothèse de départ à la retraite variant entre 60 et 67 ans sont déterminées selon les pays et les législations applicables.

Sensibilité des engagements aux hypothèses actuarielles

En cas de hausse ou de baisse des taux d'actualisation, la valeur actualisée des obligations au 31 décembre 2009 et le coût des services rendus en 2010, s'établiraient comme suit :

(millions d'euros)	Taux 31 décembre 2009	- 50 points de base	+ 50 points de base
Valeur actualisée des obligations	2 622	2 791	2 470
Coût des services rendus	22	24	21

La sensibilité à la variation de 50 points de base du taux de rendement des actifs n'est pas significative sur la composante du résultat « rendement attendu des actifs de couverture ».

La variation de 100 points de base sur les taux d'évolution des coûts médicaux présumés, aurait un effet négligeable, tant sur les

composantes du résultat (coût des services rendus et coût financier), que sur l'obligation cumulée au titre des prestations postérieures à l'emploi relatives aux coûts médicaux (1 million d'euros).

Les taux d'évolution des coûts médicaux s'élèvent à 9 % aux États-Unis et à 5 % au Royaume-Uni.

Rendement des actifs

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(en pourcentage)	2009	2008
Actions	40 %	33 %
Obligations	37 %	35 %
Liabilities Driven Investments *	22 %	31 %
Autres	1 %	1 %

* *Portefeuille obligataire (principalement à taux variable) complété de swaps de taux d'intérêt et d'inflation, structuré de manière à reproduire l'exposition des obligations de retraite aux variations de ces taux, dans l'objectif de réduire la volatilité du déficit.*

Les actifs de régime ne comprennent pas d'instruments financiers propres à Rhodia ou de biens immobiliers occupés par le Groupe.

Les taux de rendement attendus sont déterminés en fonction de l'allocation des actifs et des projections anticipées de rendement compte tenu des évolutions passées.

	Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2008		
	France	États-Unis	Royaume-Uni	France	États-Unis	Royaume-Uni
Rendement attendu des fonds	n/a	7,00 %	6,44 %	n/a	7,00 %	5,70 %

En France, les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par la constitution de fonds dédiés. Les prestations versées sont en totalité financées par Rhodia.

27.1 Retraites**Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies**

Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraites et d'indemnités de départ à la retraite. Les engagements correspondants concernent principalement les effectifs employés ou retraités aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France. Ces trois pays représentent 90 % des engagements totaux du Groupe.

En France, ces engagements comprennent principalement les indemnités de départ à la retraite, un régime fermé à prestations définies « IRP RP » et un régime d'Allocation de Retraite Supplémentaire « ARS ». Les principales caractéristiques de ces régimes sont les suivantes :

- le régime « IRP RP » bénéficie à l'ensemble des salariés et anciens salariés participant au régime avant sa fermeture. Il offre une garantie de ressources globales exprimée par rapport au salaire de fin d'activité, il a cessé d'être applicable au cours des années 1970 ;

- le régime ARS bénéficie aux cadres. Il fixe un niveau de prestation indépendamment de l'évolution des prestations des régimes obligatoires. Il est soumis à des conditions de niveau de rémunération de fin de carrière, d'âge de départ et d'ancienneté dans le Groupe. Ce régime est complété pour les dirigeants en fonction de droits potentiels au titre de régimes spécifiques à cette catégorie.

Aux États-Unis, ils sont principalement liés aux plans suivants :

- le plan « *Pension Equity Plan* » permettant l'acquisition de capitaux croissants selon les tranches d'âge. Ce plan a été fermé en 2003. Il a été remplacé par un plan à cotisations définies ;
- le plan « *Hourly Plan* » prévoyant l'acquisition d'un pourcentage de salaire par année de service (résultant de négociations syndicales) ;

- les plans « *Restoration Plan* » et « *Senior Executive Retirement Plan* » couvrant la partie du salaire dépassant les limites du « *Pension Equity Plan* » ou octroyant des garanties spécifiques à un nombre très limité de cadres supérieurs.

Au Royaume-Uni, il existe principalement un plan à prestations définies ouvrant droit à l'acquisition d'une fraction de salaire par année de services. Ce plan a été fermé en 2003 et a été remplacé par un plan à cotisations définies. Ce dernier prévoit un taux de cotisation croissant selon les tranches d'âge.

Une évaluation actuarielle des engagements à prestations définies est effectuée au minimum chaque année à la date de clôture par des actuaires indépendants.

Obligations inscrites au bilan

Les obligations comptabilisées au bilan s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Valeur actualisée des obligations non financées	1 139	1 005	975	969	928
Valeur actualisée des obligations financées	1 406	1 092	1 423	1 551	1 639
Valeur actualisée des obligations totales	2 545	2 097	2 398	2 520	2 567
Juste valeur des actifs des régimes	(1 064)	(946)	(1 234)	(1 287)	(1 327)
Valeur nette des obligations	1 481	1 151	1 164	1 233	1 240
Coût des services passés non comptabilisés	(8)	-	(3)	(4)	(5)
Actifs non reconnus en application des règles de plafonnement	8	16	-	3	-
Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée	1 481	1 167	1 161	1 232	1 235
Montant au bilan :					
Actif	1	1	-	1	6
Passif	1 482	1 168	1 161	1 233	1 241

En France, l'accord du 6 novembre 2009 a revu à la hausse les barèmes des indemnités de fin de carrière de la Convention Collective Nationale de la Chimie.

Le coût des services passés non encore amorti lié à cette modification de régime s'élève au 31 décembre 2009 à 8 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2005, le régime d'indemnité de départ à la retraite français a été modifié pour certains salariés du fait du classement du site de Pont-de-Claix comme site ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Le coût des services passés non encore amorti lié à cette modification de régime s'élevait au 31 décembre 2007 à 3 millions d'euros. Il a été entièrement amorti en 2008 suite au transfert des salariés du site de Pont de Claix dans le cadre de la cession de l'activité Isocyanates au 1^{er} septembre 2008.

Au Brésil, l'excédent de régime de 8 millions d'euros n'est pas reconnu suite à l'application des règles de plafonnement des actifs de couverture.

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée

La valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	2 097	2 398
Coût des services rendus	15	17
Coût financier	129	129
Prestations payées	(146)	(150)
Contributions des salariés	1	1
Coût des services passés	8	-
Écarts actuariels	368	(60)
Écarts de conversion	74	(234)
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	-	(10)
Effet des réductions et liquidations ⁽²⁾	(1)	6
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	2 545	2 097
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	946	1 234
Rendement attendu des actifs	67	87
Écarts actuariels sur le rendement des fonds	22	(109)
Contributions de l'employeur	37	41
Contributions des salariés	1	1
Prestations payées	(84)	(89)
Écarts de conversion	75	(219)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	1 064	946
Valeur actualisée de l'obligation	1 481	1 151
Coût des services passés non reconnus	(8)	-
Actif non reconnu en application des règles de plafonnement	8	16
Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée	1 481	1 167

(1) Cession de l'activité Isocyanates en 2008.

(2) Dont indemnités de fin de contrat de travail accordées aux membres du personnel partis avant l'âge normal de retraite.

La valeur actualisée de l'obligation correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs des régimes.

La répartition des obligations et des actifs par Zone géographique s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2008		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actualisée de l'obligation	980	1 565	2 545	856	1 241	2 097
Juste valeur des actifs du régime	-	(1 064)	(1 064)	-	(946)	(946)
TOTAL	980	501	1 481	856	295	1 151

Le rendement réel des actifs s'est élevé pour les exercices 2008 et 2009 respectivement à (22) millions d'euros et 89 millions d'euros. Le rendement attendu était de 87 millions d'euros pour 2008 et de 67 millions d'euros pour 2009. Des écarts actuariels ont été constatés pour la différence entre ces montants, soit (109) millions d'euros pour 2008 et 22 millions d'euros pour 2009.

Le montant décaissé par le Groupe au titre des régimes de retraites à prestations définies correspond aux prestations payées aux employés

(146 millions d'euros en 2009 contre 150 millions en 2008), aux contributions de Rhodia aux fonds (37 millions d'euros en 2009 contre 41 millions en 2008), déduction faite des prestations payées directement par ces fonds (84 millions d'euros en 2009 contre 89 millions en 2008). Ce montant s'est élevé à 99 millions d'euros en 2009 et à 102 millions d'euros en 2008. Il est estimé à une centaine de millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

Charge de l'exercice

La charge de l'exercice relative aux engagements de retraite s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2009	2008
Coût des services rendus	15	17
Coût financier	129	129
Rendement attendu des actifs du régime	(67)	(87)
Amortissement du coût des services passés	-	3
Effet des réductions ou liquidations ⁽¹⁾	(1)	6
Charge (produit) comptabilisé(e) en résultat	76	68

(1) Dont indemnités de fin de contrat spécifiques pour 3 millions d'euros en 2009 enregistrés dans les coûts au personnel, et 7 millions d'euros en 2008 comptabilisés sur la ligne « Coûts de restructuration ».

Le coût des services rendus est comptabilisé en résultat opérationnel par destination. Le coût financier et le rendement attendu des actifs de régime ont été respectivement comptabilisés en « Charges financières » et « Produits financiers ».

Les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite comptabilisés dans l'état des Charges et des Produits Comptabilisés sont les suivants :

(millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Pertes et gains actuariels ⁽¹⁾	346	49	7	41	247
Application des règles de plafonnement	(8)	16	(3)	11	-
TOTAL	338	65	4	52	247
(1) Dont :					
Écart d'expérience sur l'évaluation des obligations – Perte (Gain)	10	62	28	3	39
Écart d'expérience sur l'évaluation des actifs des régimes – Perte (Gain)	(22)	109	1	(41)	(50)

Les pertes actuarielles de 2009 sont essentiellement dues à l'impact des variations des taux d'actualisation.

27.2 Autres avantages accordés au personnel

Description des engagements et hypothèses actuarielles

Les autres avantages accordés au personnel sont principalement composés de gratifications liées à l'ancienneté ainsi que d'autres

avantages postérieurs à l'emploi des salariés employés en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses et une fréquence de calcul identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Obligations inscrites au bilan

Le montant de l'obligation nette inscrite au passif du bilan s'analyse comme suit :

(million d'euros)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005
Valeur nette de l'obligation non financée	71	80	85	90	107
Valeur actualisée de l'obligation financée	6	5	7	8	7
Valeur actualisée de l'obligation	77	85	92	98	114
Juste valeur des actifs des régimes	(6)	(5)	(7)	(6)	(5)
Obligation comptabilisée au passif	71	80	85	92	109

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée au passif du bilan

L'obligation nette inscrite au passif s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	85	92
Coût des services rendus	5	5
Coût financier	5	5
Prestations payées	(10)	(9)
Coût des services passés	(5)	-
Écarts actuariels	(4)	(1)
Écarts de conversion	2	(3)
Effet des variations de périmètre	-	(4)
Effet des réductions et des liquidations	(1)	-
Valeur actualisée des obligations à la clôture	77	85
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	5	7
Contributions de l'employeur	1	1
Rendement attendu des actifs	-	1
Prestations payées	(1)	(2)
Écarts de conversion	1	(2)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	6	5
Valeur actualisée de l'obligation inscrite au passif du bilan	71	80

Le montant décaissé par le Groupe s'est élevé à 10 millions d'euros en 2009, contre 8 millions en 2008. Il est estimé à 10 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

Charge de l'exercice

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Coût des services rendus	5	5
Coût financier	5	5
Rendement des actifs	-	(1)
Écarts actuariels	3	(1)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	(5)	-
Effet des réductions et des liquidations	(1)	-
Charge (Produit) comptabilisé(e) en résultat	7	8

NOTE 28 PROVISIONS**28.1 Analyse par nature**

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2008		
	À plus d'un an	À moins d'un an	Total	À plus d'un an	À moins d'un an	Total
Restructuration	8	41	49	26	34	60
Environnement	194	45	239	165	31	196
Autres Provisions pour risques et charges	168	74	242	88	72	160
TOTAL	370	160	530	279	137	416

28.2 Variations de l'exercice

(millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2009	Dotation Nette	Utilisation	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2009
Restructuration	60	22	(37)	-	-	4	49
Environnement	196	39	(24)	6	20	2	239
Autres Provisions pour risques et charges	160	81	(20)	-	22	(1)	242
TOTAL	416	142	(81)	6	42	5	530

28.3 Restructuration

Les provisions pour restructuration couvrent les frais suivants :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Frais de personnel	29	38
Autres frais	20	22
TOTAL	49	60

Les frais de personnel comprennent les coûts induits par les diverses mesures de départ mises en place, y compris certaines mesures de mise en préretraite. Les plans mis en place comprennent des mesures de départ qui sont soit volontaires, c'est-à-dire sur proposition de l'employeur et sur acceptation du salarié, soit involontaires, c'est-à-dire à la seule initiative de l'employeur.

Les mesures dites de départ involontaire sont provisionnées dès l'annonce officielle par la Direction aux instances représentatives du personnel concernées par le plan détaillé de mise en œuvre de ces mesures.

Variations de l'exercice 2009

Les nouvelles mesures de 2009 représentent un coût total estimé de 24 millions d'euros et correspondent aux plans d'amélioration de la compétitivité lancés sur les Entreprises Polyamide, Silcea et Novacare, ainsi que sur les fonctions support et les activités Salicylics. En France, les plans concernent principalement les sites industriels de Belle-Étoile, Valence, Melle, Chalampé et Saint-Fons Chimie ainsi que les fonctions support, pour un total de 14 millions d'euros. À l'étranger les nouvelles mesures sont liées à la fermeture de deux sites en Asie (Ruohai et Ambarnath), ainsi qu'à diverses mesures d'amélioration de la productivité principalement en Amérique du Nord, au Brésil et au Royaume-Uni, tant sur des sites industriels que dans les fonctions administratives et commerciales, pour un total de 10 millions d'euros. Sur ce total, 4 millions concernent des mesures lancées aux États-Unis et 2 millions concernent le Brésil.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel et à la fermeture des sites représentent (37) millions d'euros essentiellement liés à l'arrêt des activités industrielles sur les sites de Ceriano, Ambarnath, Mulhouse, Avonmouth et Roussillon ainsi qu'aux plans d'amélioration de la productivité aux États-Unis et au Brésil, mais également dans les fonctions support en Europe.

Variations de l'exercice 2008

Les nouvelles mesures représentent un coût total estimé de 30 millions d'euros et concernent pour l'essentiel la fermeture du site italien de Ceriano (Entreprise Polyamide) et des mesures de productivité sur les fonctions support en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les changements d'estimation des plans antérieurs ont conduit à une dotation nette complémentaire de 5 millions d'euros, essentiellement au Royaume-Uni, liée aux indemnités de fin de contrat de travail accordées aux membres du personnel partis avant l'âge normal de la retraite.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel et à la fermeture des sites représentent (30) millions d'euros essentiellement liés à l'arrêt des activités industrielles sur les sites de Mulhouse, Lille, Roussillon, Avonmouth et Oldbury, ainsi qu'aux plans d'amélioration de la productivité sur le site de Fribourg et dans les fonctions support en Europe.

28.4 Environnement

Rhodia évalue de manière périodique l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter.

Comme indiqué en Note 2.19, la provision est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2009 sont déterminés par Zone géographique sur la base de taux d'intérêt sans risque (obligation d'État) déflatés observés sur des maturités correspondant aux durées probables de remédiation des sites.

	5 ans	10 ans	20 ans
France	-	1,60 %	-
Europe (hors Royaume-Uni et France)	-	1,90 %	-
Royaume-Uni	0,80 %	-	2,40 %
États-Unis	0,20 %	1,30 %	-
Brésil	-	6,30 %	6,30 %

Au 31 décembre 2009, les provisions liées à l'environnement s'élevaient à 239 millions d'euros contre 196 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les principales provisions par zone sont les suivantes :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Amérique du Sud	87	63
France	83	73
Amérique du Nord	39	39
Royaume-Uni	21	19
Europe (hors France et Royaume-Uni)	9	2
Total provisions liées à l'environnement	239	196

La zone Amérique du Sud couvre essentiellement les sites situés au Brésil, notamment le site de Cubatão.

La France couvre essentiellement les sites de La Rochelle, Thann, Wattrelos, Mulhouse, Pont de Claix, Lille et plusieurs anciens sites miniers (Nancy, Sain Bel, Chizeuil).

La zone Amérique du Nord couvre principalement les sites situés aux États-Unis, notamment les sites de SilverBow, New Brunswick, Dalton, Charleston et Morrisville.

Le Royaume-Uni couvre essentiellement les sites de Staveley, Whitehaven, Oldbury, Rattlechain et Halifax.

Les provisions concernent pour l'essentiel des activités ou des sites arrêtés, parfois même avant la création de Rhodia.

Variation de l'exercice 2009

Une dotation nette de 39 millions d'euros a été comptabilisée et s'analyse comme suit :

- 33 millions d'euros correspondant principalement à des compléments de provisions au Brésil pour le site de Cubatão, en Italie pour le site de Castiglione, en France sur les sites de La Rochelle, Pont de Claix, Nancy et Mulhouse, en Europe (hors France) sur les sites de Widnau et Emmenweid et aux États-Unis sur le site de Silverbow ;
- et 6 millions d'euros de dotations correspondant à l'actualisation financière.

Les utilisations de provisions se sont élevées à (24) millions d'euros et ont concerné principalement :

- le site de Cubatão au Brésil pour (9) millions d'euros ;
- en France les sites de La Rochelle et Mulhouse pour chacun (2) millions d'euros et Wattrelos pour (1) million d'euros ;
- en Europe (hors France) sur le site de Widnau pour (1) million d'euros ;
- Silverbow et New Brunswick aux États-Unis pour (1) million d'euros chacun.

Variation de l'exercice 2008

Une dotation nette de 41 millions d'euros a été comptabilisée et s'analyse comme suit :

- 36 millions d'euros correspondant à des compléments de provisions dont les principaux sont 19 millions pour le site de La Rochelle en France correspondant essentiellement à la révision des coûts d'études du futur centre de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radifères), selon les dernières données disponibles fournies par l'agence, ainsi qu'à la révision des coûts de stockage des déchets radifères devant être stockés dans ce futur centre, 6 millions d'euros pour le site de Pont de Claix en France, 4 millions pour le site de Cubatão au Brésil ;

- (1) million d'euros de reprise nette de provisions correspondant aux changements de taux d'actualisation, dont (9) millions d'euros de reprises de provisions liés à la hausse du taux d'actualisation sur le Brésil et 8 millions de dotations au titre de la baisse des taux d'actualisation sur l'Europe et l'Amérique du Nord ;
- et 6 millions d'euros de dotations correspondant à l'actualisation financière.

Les utilisations de provisions se sont élevées à (27) millions d'euros et ont concerné principalement :

- le site de Cubatão au Brésil pour (9) millions d'euros ;
- en France les sites de La Rochelle pour (2) millions d'euros, Wattrelos pour (2) millions d'euros, Pont de Claix pour (1) million d'euros et Roussillon pour (1) million d'euros ;
- Silverbow et New Brunswick aux États-Unis pour respectivement (1,5) et (1) million d'euros.

Passifs éventuels environnementaux et réestimations

Sur la base des informations disponibles, la Direction de Rhodia estime qu'il n'y a pas de passifs environnementaux probables autres que ceux provisionnés au 31 décembre 2009. Cependant, Rhodia pourrait être amené à supporter de nouvelles dépenses si les textes, lois, réglementations ou leurs interprétations, étaient amenés à évoluer.

Les passifs éventuels, sans prise en compte d'une actualisation financière, estimés à 183 millions d'euros au 31 décembre 2008 n'ont pas significativement évolué au 31 décembre 2009 toutefois réévalués à 181 millions d'euros. Ils concernent principalement le site de La Rochelle en France pour la réestimation du coût prévisionnel de l'éventuelle entrée de déchets ou matières dans un futur centre de stockage destiné aux produits radifères et graphites, le site Pont de Claix en France pour le confinement éventuel d'une décharge interne et le traitement éventuel de zones de pollution, ainsi que les sites de SilverBow (Montana, États-Unis) et Cubatão (Brésil), au titre de l'obligation éventuelle d'incinérer des déchets hors site. Le maintien du montant global correspond à une réestimation du passif éventuel de Cubatão, neutralisée par une reprise partielle des passifs éventuels de Pont-de-Claix et de La Rochelle.

28.5 Autres provisions

Les autres provisions concernent pour l'essentiel des litiges fiscaux et des risques et frais provisionnés sur des activités cédées ou en cours de cession.

La variation sur 2009 est notamment liée à la réestimation par Rhodia de certains risques fiscaux (cf. Note 9) et à l'évolution défavorable du litige Innophos (cf. Note 32.1.3).

NOTE 29 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Fournisseurs d'exploitation	603	695
Fournisseurs d'immobilisations	17	46
Personnel et organismes sociaux	158	118
État et collectivités ⁽¹⁾	71	72
Charges à payer	8	6
Autres	30	35
TOTAL	887	972

(1) À fin décembre 2009, le poste « État et collectivités » comprend une dette au titre des quotas de CO2 à restituer pour un montant de 13 millions d'euros (25 millions d'euros à fin décembre 2008).

NOTE 30 CONTRATS DE LOCATION

30.1 Contrats de location simple

Les (charges) et produits comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2009 et 2008 se décomposent comme suit :

(millions d'euros)	2009	2008
Loyers minimaux	(34)	(39)
Loyers de sous-location	2	2
TOTAL	(32)	(37)

Les paiements futurs minimaux relatifs aux contrats de location simple s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
À moins d'un an	30	36
De un à cinq ans	71	78
À plus de cinq ans	34	38
TOTAL	135	152

30.2 Contrats de location financement

La réconciliation entre le montant des loyers futurs des contrats de location financement et leur valeur actualisée est la suivante :

(millions d'euros)	Moins d'un an	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2009				
Loyers minimaux futurs	-	5	1	6
Intérêts	-	(1)	-	(1)
Loyers minimaux futurs hors intérêts	-	4	1	5

(millions d'euros)	Moins d'un an	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2008				
Loyers minimaux futurs	4	4	1	9
Intérêts	-	(1)	-	(1)
Loyers minimaux futurs hors intérêts	4	3	1	8

NOTE 31 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Engagements d'achat		
Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs industriels	33	55
Engagements d'achats de biens et de services		
Engagement d'achat de biens	1 556	2 122
Engagement d'achat d'énergie	649	880
Cautions données et sûretés accordées		
Cautions données à des entités non consolidées en garantie de leur dette	-	1
Sûretés accordées	91	110
Total des engagements et cautions donnés	2 329	3 168

Le montant des actifs donnés en nantissement s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Immobilisations corporelles	59	68
Actifs financiers	32	42
TOTAL	91	110

NOTE 32 LITIGES

32.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois US *Federal Superfund* et des réglementations environnementales américaines. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

Poursuites administratives lancées par l'AMF

Par arrêt en date du 7 juillet 2009, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par Rhodia contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris qui avait confirmé la décision de la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers, rendue le 21 juin 2007 à l'issue de la procédure administrative impliquant notamment Rhodia et concernant des faits remontant aux années 2001-2003, qui était assortie d'une sanction pécuniaire de 750 000 euros à l'encontre de la société. Cette procédure est définitivement close.

Contentieux avec certains actionnaires

Deux procédures introduites en janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par certains actionnaires, ont fait l'objet de décision de sursis à statuer :

- une action *ut singuli* met en cause Aventis (devenue sanofi-aventis) et certains des membres du Conseil d'Administration de la Société à l'époque des faits allégués. Elle porte sur les conditions d'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson. Les requérants réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité

de 925 millions d'euros au bénéfice de la Société en réparation du préjudice qu'elle aurait subi. Un sursis à statuer a été prononcé dans cette procédure le 27 janvier 2006 ;

- l'autre action met en cause Aventis (devenue sanofi-aventis) et certains des membres du Conseil d'Administration de la Société et des Commissaires aux comptes à l'époque des faits allégués, ainsi que la Société à titre subsidiaire. Elle porte sur le caractère prétendu inexact et trompeur des informations rendues publiques par la Société en 2001 et jusqu'au 29 janvier 2002 sur l'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson puis de Chirex, les risques environnementaux et les actifs d'impôts différés. Les deux requérants réclament le versement de 131,8 millions d'euros à titre de réparation de leurs préjudices personnels. Le 10 février 2006, un sursis à statuer a été prononcé dans le cadre de cette procédure.

Ces deux décisions de sursis à statuer sont intervenues en raison de l'existence d'une information judiciaire diligentée par des juges d'instruction du pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris portant sur les mêmes faits et faisant suite au dépôt en 2003 et 2004 par ces mêmes actionnaires de trois plaintes pénales contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. Rhodia s'est constituée partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette instruction est toujours en cours au 31 décembre 2009.

Procédures commerciales

Litige Innophos

Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élevait alors à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 millions d'euros) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité Phosphates de spécialités qui a été vendue en août 2004 à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Depuis, Rhodia a travaillé en étroite collaboration avec Innophos pour préparer une réponse qui a été déposée, au nom d'Innophos, le 17 janvier 2005. Le montant de la réclamation initiale avait été revu à la baisse à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une décision rendue en date du 29 août 2005, passant à environ 16,5 millions d'euros. La Cour Fédérale administrative et fiscale mexicaine a ensuite rendu plusieurs décisions favorables à Innophos en août 2008 et mars 2009 qui ont été partiellement infirmées par la Cour d'appel (« Circuit Court ») en janvier et septembre 2009. Le 27 octobre 2009, la Cour fédérale administrative et fiscale mexicaine a rendu une nouvelle décision, cette fois défavorable à Innophos. Cette décision a amené Rhodia, notamment au vu des décisions précédentes de la Cour d'appel dans ce dossier, à réestimer le risque lié à ce contentieux à un montant de 16,3 millions d'euros (en incluant les montants éventuellement dus au titre de pénalités



diverses et d'intérêts de retard) et à constituer une provision de ce montant. Innophos a fait appel de cette décision. En cas de condamnation d'Innophos dans le cadre de cette réclamation, les tribunaux de New York (États-Unis) avaient jugé que Rhodia devait totalement indemniser Innophos.

Litige Ville de Metz

Un Expert judiciaire a été désigné, en 2002, par le Tribunal administratif de Nancy, à la demande de la Ville de Metz, pour examiner la conformité des rejets de chlorure des sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb (Rhodia Chimie intervenant comme garant de Novacarb dans le cadre de la cession par Rhodia de certaines activités industrielles et commerciales de chimie de base à Bain Capital en 2002), ainsi que le préjudice financier que, d'après la Ville de Metz, ces rejets de chlorure lui auraient causé en rendant notamment nécessaires des investissements pour l'alimentation et la distribution en eau potable au début des années 1970. L'Expert a rendu son rapport le 14 février 2008. Ce rapport confirme la conformité des rejets avec les arrêtés préfectoraux des installations. L'Expert conclut également que les installations actuelles de production d'eau potable permettent l'alimentation en eau potable de l'agglomération messine et que, de ce fait, le recours à de nouvelles unités, notamment de traitement, n'est pas nécessaire, sauf éventuellement comme filière de secours. L'expert ne se prononce pas de manière conclusive sur la corrélation entre les investissements réalisés par la Ville pour l'alimentation en eau potable au début des années 1970 et les rejets de chlorure à l'époque, ainsi que sur l'évaluation des préjudices invoqués. Son expertise ayant un caractère technique, il ne se prononce pas davantage sur la prescription des actions de la Ville de Metz. Par assignation en date du 30 décembre 2008, la Ville de Metz a néanmoins saisi le Tribunal de Grande Instance de Metz d'une demande de paiement *in solidum* à des dommages et intérêts d'un montant de 51,5 millions d'euros à l'encontre des sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb pour obtenir réparation du préjudice qu'elle allègue avoir subi. Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

Autres procédures

Securities and Exchange Board of India

Rhodia S.A. est attraitée en Inde par le *Securities and Exchange Board of India* (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia lance une offre publique d'achat sur 20 % de titres de la société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,93 % du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,93 % à 92,93 % et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90 %, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,07 % de flottant restant au même prix. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,07 %) seraient acquis pour un montant de l'ordre de 6 millions d'euros. Rhodia conteste le bien-

fondé de la demande de la SEBI mais une provision est constituée dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la *High Court of Mumbai* statuant en appel formé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son encontre est toujours en attente à ce jour.

Procédures significatives engagées par la Société

Depuis 2004, la Société poursuit diverses procédures engagées en France, au Brésil et aux États-Unis à l'encontre de sanofi-aventis (successeur de Rhône-Poulenc) relatives aux passifs environnementaux ou à d'autres passifs liés au versement des retraites aux salariés hérités de son ancienne maison mère.

Autres

Litige Valauret

Le 19 mars 2005, la SA Valauret, actionnaire, a introduit une action *ut singuli* à l'encontre du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Société (à la date d'introduction de ladite action) devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette procédure vise à les faire condamner au remboursement à la Société des sommes versées à M. Jean-Pierre Tirouflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 millions d'euros au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Puis, le 21 novembre 2007, alors que l'affaire était en état d'être jugée, le demandeur a fait état d'une demande de sursis à statuer se basant sur l'existence d'un réquisitoire supplétif pris par le Parquet de Paris. Les défendeurs et la Société contestent le bien fondé de l'ensemble de ces demandes. Le 13 février 2008, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré compétent et n'a pas prononcé le sursis à statuer. Il a rendu le 3 décembre 2008 une décision – non exécutoire – condamnant solidairement Messieurs Jean-Pierre Clamadieu et Yves René Nanot à verser à la société Rhodia une somme de 2,1 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. Il leur est reproché de ne pas avoir contesté, une fois celui-ci effectué, le versement à Monsieur Jean-Pierre Tirouflet de l'indemnité prévue au titre de son contrat de travail lors de son départ de la Société en 2004. Messieurs Clamadieu et Nanot ont interjeté appel de cette décision. Une décision de la Cour d'appel est attendue courant 2010.

32.2 Engagements liés aux cessions

Les cessions intervenues au cours des exercices 2009 et antérieurs s'accompagnent de garanties usuelles en matière comptable, fiscale, sociale et environnementale.

Au cours de 2009, Rhodia a reçu des demandes de mise en jeu de certaines de ces garanties mais a conclu à la non-recevabilité de ces demandes sur le fond et/ou la forme et n'a pas jugé nécessaire de comptabiliser de provision.

Enfin, et pour mémoire, le groupe a été appelé en garantie du litige opposant Innophos Inc. à la Compagnie Nationale mexicaine de l'Eau (voir Note 32.1).

NOTE 33 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

33.1 Transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées

Les transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées sont réalisées selon les conditions normales du marché. Au compte de résultat, elles s'établissent comme suit :

(millions d'euros)	2009	2008
Revenus ⁽¹⁾	100	160
• filiales non consolidées	2	9
• entreprises associées	9	10
• coentreprises	89	141
Coût des ventes ⁽¹⁾	34	51
• filiales non consolidées	2	3
• entreprises associées	1	2
• coentreprises	31	46

(1) Incluant les transactions réalisées avec les parties liées qui ne l'ont été que pendant une partie de l'année, jusqu'à la date de leur cession ou liquidation.

Les actifs et passifs inscrits au bilan de Rhodia au titre des parties liées à la date de clôture sont les suivants :

(millions d'euros)	2009	2008
Clients et autres débiteurs	29	20
• filiales non consolidées	-	-
• entreprises associées	2	2
• coentreprises	27	18
Fournisseurs et autres créditeurs	14	16
• filiales non consolidées	-	-
• entreprises associées	-	1
• coentreprises	14	15
Trésorerie (dette financière) nette	4	1
• filiales non consolidées	4	1
• entreprises associées	-	-
• coentreprises	-	-

33.2 Rémunérations des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux (administrateurs) du groupe Rhodia, et les membres du Comité de Direction Générale.

Montants acquis au cours de la période (salaires) ou engagements existants en fin de période (autres éléments) :

(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)	2009	2008
Salaires, charges et avantages à court terme	6 683	4 395
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	26 571	18 461
Indemnité de rupture ⁽¹⁾	4 144	8 508
Cumul des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées	530 140	497 748

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia au bénéfice des dirigeants clés du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail. Une convention, entre Rhodia S.A. et son Président-Directeur Général, ratifiée en mai 2009 par l'Assemblée Générale, prévoit notamment la fin de ses indemnités de rupture.

Montants versés au cours de la période :

<i>(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)</i>	2009	2008
Salaires, charges et avantages à court terme	5 504	5 903
Indemnité de rupture	506	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites accordées	264 000	129 500

33.3 Prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe

Au 31 décembre 2009, il n'y a pas de prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe.

NOTE 34 PAIEMENTS EN ACTIONS ET ASSIMILÉS

Les principales modifications des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2009			2008		
	Options	Actions gratuites	Total	Options	Actions gratuites	Total
En circulation en début d'exercice	2 032 682	1 312 628	3 345 310	2 072 536	1 628 651	3 701 187
Attributions	1 010 000	762 400	1 772 400	-	1 023 960	1 023 960
Annulations/extinction	(467 744)	(25 680)	(493 424)	(38 743)	(621 857)	(660 600)
Exercices	-	(667 603)	(667 603)	(1 111)	(718 126)	(719 237)
En circulation en fin d'exercice	2 574 938	1 381 745	3 956 683	2 032 682	1 312 628	3 345 310

34.1 Augmentation de capital réservée aux salariés

Au cours des exercices 2009 et 2008, Rhodia n'a procédé à aucune augmentation de capital réservée aux salariés.

34.2 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Rhodia S.A. a consenti des plans d'option de souscription d'actions à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. L'exercice des options de souscription d'actions est conditionné à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à la date dudit exercice, hormis certaines exceptions (telles que départ à la retraite). Les options acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps. La période d'exercice est variable en fonction du motif du départ.

En 2009, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été consenti par le Conseil d'Administration.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les options émises dans le cadre des Plans 1999 et 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 ont été évalués et comptabilisés selon cette norme.

Plan d'options d'achat d'actions

Le 20 mai 2009, le Conseil d'Administration a approuvé un programme d'attribution d'options d'achat d'actions à 41 bénéficiaires (1 010 000 options) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires. Le détail des attributions est le suivant :

	Plan	
	Résidents fiscaux en France	Non-résidents fiscaux en France
Nombre d'actions	605 000	405 000
Nombre de bénéficiaires	17	24
Date d'attribution	20 mai 2009	
Date d'acquisition	20 mai 2011 accompli	
Période d'exercice	Du 21 mai 2011 au 20 mai 2017	
Période de conservation	20 mai 2013 accompli	-
Conditions de performance	Niveau de <i>Free Cash Flow</i> cumulé au titre des exercices 2009 et 2010, tel que ressortant des comptes consolidés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010	
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'Administration	

Principales modifications des plans d'options de souscription et d'achat d'actions au cours de l'exercice :

	2009		2008	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	2 032 682	62,00	2 072 536	61,73
Options attribuées	1 010 000	5,62	-	-
Options annulées ⁽¹⁾	(467 744)	75,91	(38 743)	48,79
Options exercées	-	-	(1 111)	15,12
Options en circulation en fin d'exercice	2 574 938	37,36	2 032 682	62,00

(1) Options de souscriptions perdues pendant l'exercice.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions au 31 décembre 2009 s'élève à 5 années contre 3 années en 2008.

En 2009 sur l'ensemble des plans accordés par le Conseil d'Administration de Rhodia, aucune option n'a été exercée.

Principales données concernant les options de souscription et d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2009 :

	Plan 1999/1	Plan 1999/2	Plan 2000/1	Plan 2000/2	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004 A	Plan 2004 B	Plan 2009
Date de l'assemblée d'autorisation	13/05/1998	13/05/1998	13/05/1998	18/04/2000	18/04/2000	18/04/2000	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	03/05/2007
Date du Conseil d'Administration/attribution	23/02/1999	23/02/1999	30/03/2000	27/09/2000	16/03/2001	20/03/2002	28/05/2003	17/06/2004	17/06/2004	20/05/2009
Période d'exercice ^(a)	7 ans à partir du 23/02/2002	7 ans à partir du 01/03/2002	7 ans à partir du 30/03/2003	7 ans à partir du 27/09/2003	9 ans à partir du 16/03/2004	9 ans à partir du 20/03/2005	9 ans à partir du 28/05/2006	5 ans à partir du 17/06/2007	5 ans à partir du 17/06/2007	6 ans à partir du 21/05/2011
Nombre total d'options attribuées à l'origine	131 667	100 000	175 000	12 500	215 022	166 667	109 412	225 125	114 375	1 010 000
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(b)	7 792	5 000	17 250	-	19 750	14 837	8 542	29 500	46 250	30 000
Juste valeur de l'option	-	-	-	-	-	-	6,30	2,68	2,76	5,56
Prix d'exercice à l'origine (en euros)	180,00	180,00	205,68	195,12	188,40	144,48 ^(e)	66,00 ^(e)	18,00	18,00	5,62
Durée des options (en année)	10	10	10	10	12	12	12	8	8	8
Durée moy. Pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2009 (en année)	-	-	0,2	-	3,2	4,2	5,4	2,5	2,5	7,4
Prix d'exercice après ajustement ^(c)	76,56	76,56	87,48	-	80,16	61,44 ^(e)	28,08 ^(e)	15,12	15,12	5,62
Prix d'exercice moyen pondéré	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12	5,62
Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12	-
Nombre d'options en circulation au 31/12/2008	261 882	195 071	324 765	-	403 107	319 932	206 366	204 823	116 736	-
Options attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 010 000
Options perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	(261 882)	(195 071)	(961)	-	(2 846)	(1 948)	(962)	(3 279)	(795)	-
Options exercées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options en circulation au 31/12/2009	-	-	323 804	-	400 261	317 984	205 404	201 544	115 941	1 010 000
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(d)	-	-	21 934	-	25 850	21 061	5 974	28 691	45 570	30 000
Nombre d'options exerçables au 31/12/2009	-	-	323 804	-	400 261	317 984	205 404	201 544	115 941	-
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(d)	-	-	21 934	-	25 850	21 061	5 974	28 691	45 570	-
Dont mandataires sociaux										
• Jean-Pierre Clamadieu	-	-	2 938	-	3 917	6 756	3 721	9 977	14 891	-
• Jacques Khéliff	-	-	-	-	-	-	392	844	795	-
• Yves René Nanot	-	-	-	-	-	-	-	9 977	19 855	-
Nombre de bénéficiaires au 31/12/2009	-	-	368	-	548	383	403	233	64	41

(a) Sans tenir compte de la période d'indisponibilité fiscale pour les résidents fiscaux en France de 4 ans à partir de 2001 et de 5 ans auparavant.

(b) Dans sa composition à la date d'attribution des options de souscription d'actions.

(c) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le Conseil d'Administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(d) Dans sa composition actuelle.

(e) À la suite d'un engagement personnel, M. Tirouflet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 euros (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 euros avant regroupement soit 76,56 euros après regroupement).

La juste valeur des options d'achat d'actions a été estimée selon le modèle Black & Scholes et les hypothèses suivantes ont été retenues :

	Plan 2009
Cours de l'action Rhodia à la date d'attribution	8,86 €
Durée de vie des options	8 ans
Volatilité estimée	43 %
Taux de rendement attendu du dividende	0 %
Taux d'intérêt sans risque	2,4 %

La volatilité attendue a été établie sur la base de la volatilité historique du cours et sur les anticipations des opérateurs de marché. Le taux d'intérêt sans risque retenu correspond à une moyenne des taux d'intérêt sans risque en vigueur à la date d'attribution des options.

Le plan 2009 est assorti de conditions d'exercice basées sur la réalisation de performances financières en 2009 et en 2010. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce plan, l'hypothèse de réalisation de ces performances financières a été retenue.

La charge correspondant à la consommation de la période des services rendus rémunérés par instruments de capitaux propres (options de souscription/d'achat d'actions) est inférieure à 1 million d'euros au 31 décembre 2009, elle était nulle au 31 décembre 2008.

34.3 Programmes d'attribution d'actions gratuites

La Loi de Finances 2005 donne la possibilité aux sociétés françaises, dès le 1^{er} janvier 2005, de distribuer gratuitement des actions à leurs dirigeants et salariés.

Plans 2009 A et B

Le 16 mars 2009, le Conseil d'Administration a approuvé des nouveaux programmes d'attribution d'actions gratuites à 173 bénéficiaires (2 X 381 200 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires. Le détail des attributions est le suivant :

	Plans A		Plans B	
	« 2+2 »	« 4+0 »	« 2+2 »	« 4+0 »
Nombre d'actions	279 800	101 400	279 800	101 400
Nombre de bénéficiaires	101	72	101	72
Date d'attribution	16 mars 2009		16 mars 2009	
Date d'acquisition	16 mars 2011 accompli	16 mars 2013 accompli	16 mars 2011 accompli	16 mars 2013 accompli
Période de conservation	16 mars 2013 accompli	-	16 mars 2013 accompli	-
Conditions de performance	Génération d'un niveau de <i>Free Cash Flow</i> positif, tel que ressortant des comptes consolidés au 31 décembre 2009		Ratio EBITDA Récurrent sur chiffre d'affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence	
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'Administration		Le Conseil d'Administration	

Charge comptabilisée

La charge comptabilisée au titre de l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2009 s'élève à 6,2 millions d'euros (15 millions d'euros en 2008), dont 0,7 million d'euros au titre des nouveaux plans A et B accordés au cours de l'exercice.

Principales données concernant les plans d'attribution d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2009 :

	Plan 2007 A	Plan 2007 B	Plan 2007 « 2+2 »	Plan 2007 « 4+0 »	Plan 2008 B « 2+2 »	Plan 2008 B « 4+0 »	Plan 2009 A « 2+2 » ^(c)	Plan 2009 A « 4+0 » ^(c)	Plan 2009 B « 2+2 » ^(c)	Plan 2009 B « 4+0 » ^(c)
Date de l'assemblée d'autorisation	23/06/2005	23/06/2005	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007
Date du Conseil d'Administration/attribution	15/01/2007	15/01/2007	30/07/2007	30/07/2007	17/03/2008	17/03/2008	16/03/2009	16/03/2009	16/03/2009	16/03/2009
Date d'acquisition	16/01/2009	16/01/2009	31/07/2009	31/07/2011	18/03/2010	20/03/2012	16/03/2011	16/03/2013	16/03/2011	16/03/2013
Nombre total d'actions gratuites attribuées à l'origine	344 308	344 308	92 355	142 755	355 000	156 980	279 800	101 400	279 800	101 400
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(a)	84 167	84 167	90	-	117 000	-	117 000	-	117 000	-
Juste valeur de l'action	30,44	30,44	33,03	34,08	10,94	11,30	2,37	2,37	2,37	2,37
Durée d'incessibilité	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31/12/2008	289 424	289 424	90 285	135 315	352 200	155 980	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	-	279 800	101 400	279 800	101 400
Actions gratuites perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	-	-	(1 530)	(750)	(9 890)	(11 110)	(500)	(700)	(500)	(700)
Actions gratuites acquises entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	(289 424)	(289 424)	(88 755)	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31/12/2009	-	-	-	134 565	342 310	144 870	279 300	100 700	279 300	100 700
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(b)	-	-	-	-	117 000	-	117 000	-	117 000	-
Dont mandataires sociaux										
• Jean-Pierre Clamadieu	-	-	-	-	37 000	-	37 000	-	37 000	-
• Jacques Khéliff	-	-	-	-	7 500	-	7 500	-	7 500	-
Nombre de bénéficiaires au 31/12/2009	-	-	-	8 971	186	142	100	72	100	72

(a) Dans sa composition à la date d'attribution.

(b) Dans sa composition actuelle.

(c) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2009.

NOTE 35 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRIS EN CHARGE EN 2008 ET 2009

	PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
(millions d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2,1	1,9	95	90	1,8	1,9	100	100
Émetteur	0,6	0,5	27	23	0,3	0,4	17	21
Filiales intégrées globalement	1,5	1,4	68	67	1,5	1,5	83	79
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	0,1	-	5	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	0,1	-	5	-	-	-	-
Sous-total	2,1	2,0	95	95	1,8	1,9	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0,1	0,1	5	5	-	-	-	-
Sous-total	0,1	0,1	5	5	-	-	-	-
TOTAL	2,2	2,1	100	100	1,8	1,9	100	100

Les montants indiqués incluent, pour la quote-part prise en charge par Rhodia, les honoraires liés aux entités consolidées par intégration proportionnelle.

NOTE 36 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 37 LISTE DES SOCIÉTÉS COMPRISSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

La liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 inclut 101 sociétés, dont 88 filiales, 9 coentreprises, 4 entreprises associées.

Filiales	Pays	% (détenion)
RHODIA ACETOW GMBH	Allemagne	100,00
RHODIA DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne	100,00
RHODIA GMBH	Allemagne	100,00
RHODIA CHEMICALS PTY LTD	Australie	100,00
RHODIA BELGIUM	Belgique	100,00
RHODIA BRASIL LTDA	Brésil	100,00
RHODIA ENERGY BRASIL LTDA	Brésil	100,00
RHODIA POLIAMIDA BRASIL LTDA	Brésil	100,00
RHODIA POLIAMIDA E ESPECIALIDADES LTDA	Brésil	100,00
RHOPART – PARTICIPAÇÕES, SERVI SERVIÇOS E COMÉRCIO LTDA	Brésil	100,00
RHODIA CANADA INC.	Canada	100,00
JADE FINE CHEMICALS (WUXI) CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA (SHANGHAI) INTERNATIONAL TRADING CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA (CHINA) CO. LTD	Chine	100,00

Filiales	Pays	% (détention)
RHODIA PERFUMERY WUXI CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA POLYAMIDE (SHANGHAI) CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA SILICA QINGDAO CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA SPECIALTY CHEMICALS WUXI CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA WUXI PHARMACEUTICAL CO. LTD	Chine	100,00
RUOHAI (ZHEJIANG) FINE CHEMICALS CO. LTD	Chine	100,00
LIYANG RHODIA RARE EARTH NEW MATERIALS CO. LTD	Chine	96,32
RHODIA HENGCHANG (ZHANGJIAGANG) SPECIALTY CHEMICAL CO. LTD	Chine	70,00
BEIJING RP EASTERN CHEMICAL CO. LTD	Chine	60,00
BAOTOU RHODIA RARE EARTH CO. LTD	Chine	55,00
RHODIA (ZHENJIANG) CHEMICALS CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA FINE CHEMICALS ADDITIVES (QINGDAO) CO., LTD	Chine	100,00
GUANGXI LAIBIN BIOQI NEW ENERGY CO LTD	Chine	100,00
RHODIA ENERGY KOREA CO. LTD	Corée du sud	100,00
RHODIA POLYAMIDE CO. LTD	Corée du Sud	100,00
RHODIA SILICA KOREA CO. LTD	Corée du Sud	100,00
RHODIA IBERIA SL	Espagne	100,00
ALCOLAC, INC.	États-Unis	100,00
RHODIA FUNDING CORP.	États-Unis	100,00
HEAT TREATMENT SERVICES INC.	États-Unis	100,00
RHODIA FINANCIAL SERVICES INC.	États-Unis	100,00
RHODIA HOLDING INC.	États-Unis	100,00
RHODIA INC.	États-Unis	100,00
RHODIA-INDIA HOLDING INC.	États-Unis	100,00
MC INTYRE GROUP LTD (US)	États-Unis	100,00
RHODIA CHIMIE	France	100,00
RHODIA ENERGY	France	100,00
RHODIA ENERGY GHG	France	100,00
RHODIA FINANCE	France	100,00
RHODIA LABORATOIRE DU FUTUR	France	100,00
RHODIA OPERATIONS	France	100,00
RHODIA PARTICIPATIONS	France	100,00
RHODIA	France	100,00
RHODIA SERVICES	France	100,00
RHODIANYL S.N.C.	France	100,00
RHODIA HONG KONG LTD	Hong Kong	100,00
ALBRIGHT & WILSON CHEMICALS INDIA LTD	Inde	72,93
RHODIA ITALIA S.p.A	Italie	100,00
RHODIA JAPAN LTD	Japon	100,00
ANAN KASEI CO., LTD	Japon	67,00
RHODIA NICCA LTD	Japon	60,00
CARETOR	Luxembourg	100,00
PARTICIPATIONS CHIMIQUES	Luxembourg	100,00
RHODIA DE MEXICO SA DE CV	Mexique	100,00
RHODIA ESPECIALIDADES SA DE CV	Mexique	100,00
RHODIA NEW ZEALAND LTD	Nouvelle-Zélande	100,00
RHODIA INTERNATIONAL HOLDINGS BV	Pays-Bas	100,00
RHODIA POLYAMIDE POLSKA Sp.zo.o	Pologne	100,00

Filiales	Pays	% (détenion)
HOLMES CHAPEL TRADING LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA ECO SERVICES LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA FOOD UK LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA HPCII UK LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA INDUSTRIAL SPECIALTIES LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA ORGANIQUE FINE LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA OVERSEAS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA PHARMA SOLUTIONS HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA PHARMA SOLUTIONS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA REORGANISATION LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA UK LTD	Royaume-Uni	100,00
MC INTYRE GROUP LTD (UK)	Royaume-Uni	100,00
OOO SERTOW	Russie	100,00
ALBRIGHT & WILSON ASIA PACIFIC HOLDINGS PTE LTD	Singapour	100,00
RHODIAASIA PACIFIC PTE LTD	Singapour	100,00
SOPARGEST – SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE GESTION S.A.	Suisse	99,98
RHODIATHAI HOLDINGS LTD	Thaïlande	100,00
RHODIATHAI INDUSTRIES LTD	Thaïlande	100,00
ALAVER SOCIEDAD ANONIMA	Uruguay	100,00
FAIRWAY INVESTMENTS S.A.	Uruguay	100,00
ZAMIN COMPANY S/A	Uruguay	100,00
RHODIAACETOW VENEZUELA C.A.	Venezuela	100,00
RHODIA SILICES DE VENEZUELA C.A.	Venezuela	100,00

Coentreprises	Pays	% (détenion)
WÄRMEVERBUNDKRAFTWERK FREIBURG GMBH	Allemagne	49,90
PRIMESTER	États-Unis	50,00
BUTACHIMIE	France	50,00
COGENERATION CHALAMPE	France	50,00
HEXAGAS	France	50,00
Orbeo	France	50,00
RHODIGAZ	France	50,00
HINDUSTAN GUM & CHEMICALS LTD	Inde	50,00
P.T. RHODIA MANYAR	Indonésie	50,00

Entreprises associées	Pays	% (détenion)
QINGDAO DONGYUE RHODIA CHEMICAL CO LTD	Chine	30,00
GIE OSIRIS	France	41,00
GIE CHIMIE SALINDRES	France	50,00
ZAKLAD ENERGEOELEKTRYCZNY « ENERGO-STIL » Sp. z o. o.	Pologne	25,00

6.5 États financiers de la Société au 31 décembre 2009

6.5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rhodia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des principales estimations comptables de la société Rhodia S.A. que nous portons à votre connaissance.

La société estime la valeur d'utilité de ses participations selon les méthodologies décrites dans la note 2.2. de l'annexe aux états financiers et constate des dépréciations lorsque la valeur d'utilité desdites participations est inférieure à leur valeur comptable. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la Société et avons vérifié, par sondages, sa correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées par la Société et vérifier, par sondages, les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Marangé

6.5.2 COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009

A. BILAN

ACTIF <i>(millions d'euros)</i>	Note	31/12/2009		31/12/2008	
		Montant Brut	Amortiss. Dépréciation	Montant Net	Montant Net
Immobilisations incorporelles et corporelles	3	9	(8)	1	1
Titres de participations	4	4 063	(1 951)	2 112	1 897
Créances rattachées à des participations	5	1 371	(2)	1 369	2 831
Autres immobilisations financières		-	-	-	9
Actif immobilisé		5 443	(1 961)	3 482	4 738
Autres créances	6	98	(3)	95	1 203
Avances de trésorerie aux filiales	7	500	-	500	402
Valeurs mobilières de placement	8	458	-	458	106
Disponibilités et dépôts à court terme		2	-	2	109
Actif circulant		1 058	(3)	1 055	1 820
Charges à répartir	9	5	-	5	7
Écarts de conversion actif		8	-	8	192
TOTAL ACTIF		6 514	(1 964)	4 550	6 757

PASSIF <i>(millions d'euros)</i>	Note	31/12/2009		31/12/2008	
		Avant affectation	Avant affectation	Avant affectation	Avant affectation
Capital social		1 213		1 213	
Primes d'émission, de fusion et d'apport		14		14	
Réserve légale		58		40	
Autres réserves		464		123	
Résultat de l'exercice		(120)		359	
Capitaux propres	10	1 629		1 749	
Provisions	11	326		382	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 670		1 689	
Emprunts et dettes financières divers		473		1 697	
Dettes financières	12	2 143		3 386	
Dettes fiscales et sociales		4		2	
Autres dettes	13	440		1 202	
Dettes		2 587		4 590	
Écarts de conversion passif		8		36	
TOTAL PASSIF		4 550		6 757	

B. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(millions d'euros)</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Dividendes sur titres de participation		3	15
Produits d'intérêts		138	358
Charges d'intérêts		(103)	(254)
(Dotation)/reprise aux dépréciations de titres		(62)	(198)
(Dotation)/reprise aux provisions pour risques sur filiales		(4)	8
Autres produits (charges) financiers		(77)	356
Résultat financier	14	(105)	285
Résultat d'exploitation	15	(30)	(21)
Résultat courant		(135)	264
Résultat exceptionnel	16	(10)	4
Résultat avant impôt		(145)	268
Impôt sur les bénéfices	17	25	91
Résultat net		(120)	359

C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Flux d'exploitation		
Résultat net	(120)	359
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>		
• Amortissements, dépréciations et provisions	114	211
• Résultat de cessions et abandon de créances	6	(13)
• Quotes-parts de résultats SNC	40	(356)
• (Gains) et pertes de change latents	47	(41)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'exploitation	(17)	80
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)	70	240
Flux d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition de titres de participation	-	(1)
Décassements provenant d'une augmentation de capital sur les titres de participation	(284)	-
Encaissements résultant de la cession de titres de participation	2	15
Encaissement résultant de l'impact d'une réduction de capital sur les titres de participation	-	24
Variation nette des créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières	705	440
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)	423	478
Flux de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	-	(25)
Nouveaux emprunts obligataires et bancaires	-	2
Remboursements d'emprunts obligataires et bancaires	(40)	(17)
Variation nette des emprunts auprès de sociétés du Groupe	(167)	(398)
Avances de trésorerie aux filiales	(128)	(271)
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)	(335)	(709)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (A+B+C)	158	9
Trésorerie à l'ouverture (D)	202	193
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	360	202

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009

Note 1	Activité et faits marquants de l'exercice	200
Note 2	Règles et méthodes comptables	200
Note 3	Immobilisations incorporelles et corporelles	202
Note 4	Titres de participation	202
Note 5	Créances rattachées à des participations	203
Note 6	Autres créances	203
Note 7	Avances de trésorerie aux filiales	203
Note 8	Valeurs mobilières de placement	203
Note 9	Charges à répartir	204
Note 10	Capitaux propres	204
Note 11	Provisions	205
Note 12	Dettes financières	205
Note 13	Autres dettes	208
Note 14	Résultat financier	208
Note 15	Résultat d'exploitation	209
Note 16	Résultat exceptionnel	209
Note 17	Situation fiscale	209
Note 18	Engagements hors bilan et opérations sur instruments financiers dérivés	209
Note 19	Litiges et procédures en cours	211
Note 20	Rémunérations des membres des organes de direction et d'administration	214
Note 21	Effectif moyen salarié	214
Note 22	Paie en actions et assimilés	214
Note 23	Événements postérieurs à la clôture	218
Note 24	Filiales et Participations	219

NOTE 1 ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Rhodia S.A. (ci-après « Rhodia S.A. » ou la « Société ») est la société mère du Groupe de spécialités chimiques Rhodia. Elle a une activité de holding mais fournit aussi en sa qualité de société mère des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia.

Aucun fait marquant n'est survenu au cours de l'exercice 2009.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Rhodia S.A. ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et plus particulièrement en conformité avec le Plan Comptable Général de 1999. La présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding de la Société.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**Mode et méthodes d'évaluation**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont générées en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues à titre d'apport.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables sous déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements ;
- les frais accessoires hors frais d'acquisition.

Il est à noter que les marques acquises sont immobilisées, les frais de renouvellement des marques créées ou acquises sont immobilisés lorsqu'ils sont encourus.

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés sur une durée d'utilisation prévisionnelle selon la méthode linéaire.

Les marques acquises dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps, ne sont pas amorties.

Appréciation de la valeur de l'actif

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont, le cas échéant, rattachés au coût d'acquisition des titres.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, la Société évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation. Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, deux types de provisions peuvent être constitués :

- une provision pour dépréciation dans la limite de la valeur d'origine des titres ;
- une provision pour risque financier sur filiales pour le complément.

Lorsque la valeur d'utilité est supérieure au coût d'acquisition, aucune plus-value latente n'est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée de la façon suivante :

1/ La valeur d'utilité des titres d'entités opérationnelles tient principalement compte d'une pondération de deux critères :

- quote-part des capitaux propres consolidés ;
- quote-part de la valeur d'entreprise nette d'endettement. La valeur d'entreprise est déterminée à partir d'un multiple de marché appliqué à « l'EBITDA retraité » 2009 ⁽³⁷⁾.

Au cas par cas, il est procédé à des évaluations externes, principalement basées sur une actualisation de flux futurs de trésorerie de la filiale, intégrant l'avantage résultant du régime d'intégration fiscale.

2/ Pour les titres des entités non opérationnelles ou peu significatives, la valeur d'utilité est appréciée par référence à la quote-part de capitaux propres, ceux-ci étant déterminés en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés.

2.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique.

2.4 Valeurs mobilières de placement**Bons à moyen terme négociables**

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée dès que leur valeur liquidative est inférieure à la valeur nette comptable.

Actions propres

Les actions propres affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites ne font pas l'objet d'une dépréciation en fonction de la valeur du marché en raison de l'engagement de Rhodia S.A. d'attribuer ces actions aux salariés. Une provision est comptabilisée au passif (voir paragraphe 2.14 ci-dessous).

(37) « L'EBITDA retraité » correspond au résultat opérationnel annuel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements et dépréciation et autres charges et produits opérationnels retraité du premier semestre 2009, jugé non pertinent au regard de la valorisation à long terme du Groupe.

Les actions propres non affectées aux plans d'attributions d'actions gratuites sont, le cas échéant, dépréciées si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur de marché à la date de clôture.

Options d'achat sur actions propres

Dans le cadre du plan d'option d'achat accordé en 2009, Rhodia S.A. s'est couverte par l'acquisition d'options d'achat sur actions propres et la prime versée a été comptabilisée en valeurs mobilières de placement. Une provision est comptabilisée au passif (voir paragraphe 2.12 ci-dessous).

2.5 Emprunts obligataires

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ont été comptabilisées en dette financière à la valeur nominale à l'émission, hors prime de remboursement. Une provision pour risque de non-conversion, déterminée de manière actuarielle et couvrant la charge liée à la prime de remboursement, est enregistrée tant que la conversion n'est pas raisonnablement probable.

2.6 Frais et primes d'émission d'emprunts

Les frais et primes d'émission encourus par Rhodia S.A. à l'occasion de l'émission d'emprunts sont étalés de manière linéaire sur la durée des emprunts lorsqu'ils n'ont pas été refacturés aux filiales. Un amortissement exceptionnel est constaté en cas de remboursement anticipé ou de rachat des emprunts.

2.7 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération ou d'engagement. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euro au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « Écarts de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision. La différence résultant de la revalorisation des disponibilités est comptabilisée au compte de résultat.

2.8 Instruments financiers dérivés

Rhodia S.A. a recours à des instruments financiers dérivés dans le but de gérer et réduire son exposition aux risques de change, de variation des taux d'intérêt et d'indices de matière première. La politique de Rhodia S.A. est de gérer globalement ses positions sans nécessairement mettre en place des couvertures spécifiques.

Instruments dérivés de taux

Les produits et charges financiers résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture.

Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont évalués de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes, calculées sur les instruments négociés de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;

- les gains nets latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération ;
- les gains et pertes latents dégagés sur les instruments négociés sur les marchés organisés sont reconnus directement en résultat.

Instruments dérivés de change

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de Rhodia S.A. Les gains et pertes latentes sur ces instruments sont pris en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change latentes.

Instruments dérivés de couverture de matière première et énergie

Les gains et pertes sur ces instruments sont pris en résultat financier.

2.9 Engagements de retraite

Rhodia S.A. comptabilise ses engagements de pension, de complément de retraite et d'indemnité de départ à la retraite par le biais d'une provision.

Le montant de la provision correspond à la valeur actuarielle des droits acquis par les bénéficiaires à la clôture de l'exercice, sans prise en compte de l'évolution future de leur rémunération. Les écarts actuariels relatifs aux effets d'expérience, aux changements d'hypothèses et aux changements de périmètre sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés. Les dotations et reprises de provision sont inscrites dans le résultat d'exploitation.

2.10 Médailles du travail

Les engagements de la Société en termes de médailles de travail envers ses salariés sont intégralement provisionnés. L'estimation de ces engagements est fondée sur les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

2.11 Options de souscription d'actions propres

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission. Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel.

2.12 Options d'achat d'actions propres

Conformément à l'avis du CNC n° 2008-17 du 6 novembre 2008 sur le traitement comptable des plans d'options d'achat :

- une provision est constituée pour couvrir l'obligation de Rhodia S.A. de livrer aux bénéficiaires les titres lors de la levée des options d'achat. La provision est évaluée comme le produit :
 - du coût probable de rachat des actions évalué au cours d'achat à terme augmenté de la prime versée dans le cadre de la couverture et diminué du prix d'exercice susceptible d'être acquitté par les employés,

- et du nombre d'options qui devraient être attribuées compte tenu des dispositions du plan d'attribution (performance/présence),
- cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires;
- la dotation à la provision pour risque est présentée dans les charges de personnel par l'intermédiaire du compte de transfert de charges.

2.13 Attributions d'actions gratuites à émettre

Rhodia S.A. comptabilise les actions gratuites définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves à concurrence du montant nominal des actions émises.

Aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé au personnel. Les frais liés à l'élaboration des plans d'attributions d'actions gratuites sont comptabilisés en charges.

2.14 Attributions d'actions gratuites existantes

Conformément à l'avis du CNC n° 2008-17 du 6 novembre 2008 sur le traitement comptable des plans d'attributions d'actions gratuites aux employés :

- une provision est constituée pour couvrir l'obligation de Rhodia S.A. de livrer aux bénéficiaires les titres lors de l'attribution définitive des actions. La provision est évaluée comme le produit du prix de rachat des actions et du nombre d'actions qui devraient être attribuées compte tenu des dispositions du plan d'attribution (performance/présence). Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des actions gratuites, au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires ;
- la dotation à la provision pour risque est présentée dans les charges de personnel par l'intermédiaire du compte de transfert de charges ;
- la valeur retenue pour le calcul de l'assiette de cotisations sociales de 10 % dues par Rhodia S.A. est la juste valeur des actions lors de l'attribution.

2.15 Dividendes

Les dividendes à recevoir par Rhodia S.A. de ses filiales et participations sont constatés en produits à la date de leur approbation par leur assemblée.

2.16 Méthode de comptabilisation des résultats des SNC

Conformément aux statuts de la société Rhodia Participations SNC, la quote-part de résultat attribuée à Rhodia S.A. est réputée lui avoir été attribuée rétroactivement dès la clôture de l'exercice. Par conséquent, la quote-part de résultat est comptabilisée en résultat financier en contrepartie d'un compte courant classé dans la rubrique « Autres créances » ou « Autres dettes ».

Cette méthode de comptabilisation a été appliquée également à la société Rhodiansyl jusqu'en juin 2009, date à laquelle la forme juridique de la société a été modifiée (transformation de SNC en SAS).

2.17 Impôt sur les sociétés

Rhodia S.A. et certaines de ses filiales françaises ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration.

L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Rhodia S.A. et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Rhodia S.A. supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits.

2.18 Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement à moins de 3 mois à l'origine, à l'exclusion des actions propres et de la prime versée sur les options d'achat d'actions propres, ainsi que les soldes créditeurs de banque.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Ce poste comprend principalement la marque Rhodia S.A. acquise lors de la création du Groupe.

NOTE 4 TITRES DE PARTICIPATION

(millions euros)	31 décembre 2008	Augmentation	Diminution	31 décembre 2009
Valeur brute	3 787	284	(8)	4 063
Dépréciation	(1 890)	(271)	210	(1 951)
Valeur nette	1 897	13	202	2 112

L'augmentation du poste en valeur brute provient essentiellement de l'impact d'une augmentation de capital sur les titres Rhodia Holding Ltd pour un montant de 270 millions d'euros et sur les titres de Rhodia Iberia S.L pour un montant de 12 millions d'euros.

La diminution du poste provient de la cession à Rhodia Opérations des titres Rhodia Electronics & Catalysis d'une valeur brute de 4 millions d'euros et de la cession des titres Phosphoric Fertilizers Industry d'une valeur brute de 4 millions d'euros.

Les dotations pour dépréciation des titres de participations de (271) millions d'euros concernent principalement Rhodia Holding Ltd. La valeur de Rhodia Holding Ltd est en effet fortement impactée par l'évolution des engagements de retraite dans l'une de ses filiales.

Les reprises de provision pour dépréciation de 210 millions d'euros concernent essentiellement :

- Rhodia Holding Inc. et Rhodia Brazil Ltda pour respectivement 62 millions et 78 millions d'euros notamment en raison de la diminution de leur endettement en 2009 ;
- Rhodia Deutschland dont la détermination de la valeur d'utilité par un expert a conduit à une reprise de 61 millions d'euros ;
- Rhodia Electronics & Catalysis et Phosphoric Fertilizers Industry, pour chacune 3 millions d'euros, suite à leur cession.

Au 31 décembre 2009, la valeur brute des titres de participation nantis dans le cadre de la ligne de crédit mise en place en 2007 s'élève comme en 2008 à 425 millions d'euros.

NOTE 5 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La totalité de ce poste concerne des entreprises liées.

Dans le cadre de son activité de holding du Groupe, Rhodia S.A. assure le financement de ses filiales et sous-filiales, notamment sous forme de prêts à moyen terme.

L'échéancier des créances brutes rattachées à des participations s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
2009	-	330
2010	201	167
2011	1	74
2012	231	304
2013	938	1 958
TOTAL	1 371	2 833

La variation du poste des créances entre 2008 et 2009 s'explique principalement par :

- la compensation des créances sur Rhodiansyl avec la quote-part de Rhodia S.A. dans les pertes de cette filiale au titre de 2008 et 2009 pour 733 millions d'euros ;

- le remboursement, rendu possible par l'augmentation de capital souscrite par Rhodia S.A. (voir Note 4) par Rhodia Holding Ltd de sa dette vis-à-vis de Rhodia S.A. pour 273 millions d'euros ;
- le remboursement par Rhodia Finance d'une partie de sa dette pour un montant de 288 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le montant total des prêts nantis dans le cadre de la ligne de crédit mise en place en 2007 s'élève à 200 millions d'euros, comme au 31 décembre 2008.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

Au 31 décembre 2009, ce poste s'élève à 98 millions d'euros en valeur brute et comprend notamment :

- des créances sur les entreprises liées pour 75 millions d'euros (1 167 millions d'euros au 31 décembre 2008) dont 60 millions d'euros pour les comptes courants relatifs à l'intégration fiscale ; la forte baisse des créances sur les entreprises liées entre 2008 et 2009 s'explique principalement par le versement en 2009 de la quote-part de Rhodia S.A. dans les bénéfices 2008 de Rhodia Participations pour 1 057 millions d'euros ;
- une créance de 21 millions d'euros sur l'État (30 millions d'euros au 31 décembre 2008) au titre du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2009 (19 millions d'euros) et du crédit d'impôt intéressement 2009 (2 millions d'euros) ;
- des produits à recevoir sur swaps de taux pour 1 million d'euros (8 millions d'euros au 31 décembre 2008) ;
- des options pour 1 million d'euros (1 million d'euros au 31 décembre 2008).

NOTE 7 AVANCES DE TRÉSORERIE AUX FILIALES

Ce poste comprend les avances effectuées par Rhodia S.A. aux entreprises liées dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.

NOTE 8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2009, les valeurs mobilières de placement sont composées de bons à moyen terme négociables pour 53 millions d'euros, de dépôts bancaires, certificats de dépôts et intérêts associés pour 171 millions d'euros, de SICAV et FCP pour 224 millions d'euros, d'actions propres pour 8 millions d'euros et d'options d'achats d'actions propres pour 2 millions d'euros en valeur brute.

Au 31 décembre 2009, en dehors des titres d'autodétention, la valeur comptable de tous ces instruments de trésorerie est proche de leur valeur liquidative.

Une partie des actions propres rachetées au cours de l'exercice 2008 pour couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites a été transférée aux bénéficiaires. De nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites ayant été votés en 2009 (cf. Note 22.2), il n'y a plus d'actions propres non attribuables en portefeuille au 31 décembre 2009.

Rhodia S.A. a acheté des options d'achats d'actions propres en couverture des plans d'options d'achats d'actions votés en 2009, la prime versée pour l'achat de cette couverture a été comptabilisée en valeurs mobilières de placement.

NOTE 9 CHARGES À RÉPARTIR

Le solde du poste « Charges à répartir » s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2009 et correspond aux frais d'émission d'emprunts restant à étaler (1 million d'euros au titre de l'emprunt obligataire émis au quatrième trimestre 2006 et 4 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire souscrit au premier semestre 2007).

10.2 Analyse des variations des capitaux propres

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2008	Affectation du résultat 2008	Résultat 2009	Au 31 décembre 2009
Capital social	1 213	-	-	1 213
Primes d'émission, de fusion et d'apport ⁽¹⁾	14	-	-	14
Réserve légale	40	18	-	58
Autres réserves	123	341	-	464
Résultat de l'exercice	359	(359)	(120)	(120)
Capitaux propres	1 749	-	(120)	1 629

(1) Dont 8 millions d'euros de réserves conservées au titre des actions autodétenues dans le cadre du rachat d'actions propres destiné à couvrir des plans d'attributions d'actions gratuites déjà décidés en 2008 et 2009.

10.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2009

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice 2009 soit (120) millions de la façon suivante :

Origine (millions d'euros)	
Perte comptable de l'exercice	(120)
Autres réserves	464
Soit un montant distribuable de	344
À affecter comme suit	
Réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	-
• Dividende*	25
• Le solde en Autres réserves	319

* Ce montant sera ajusté en fonction du nombre d'actions autodétenues à la date de mise en paiement du dividende.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

10.1 Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2009, le montant du capital social de Rhodia S.A. est de 1 213 044 816 euros, divisé en 101 087 068 actions Rhodia S.A. de 12 euros de valeur nominale chacune.

Au 31 décembre 2009, Rhodia S.A. détient 1 121 784 actions propres (comptabilisées en Valeurs Mobilières de Placement) rachetées au cours de l'exercice 2008 en vue de couvrir les plans d'attribution d'actions gratuites accordés aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales. 670 353 actions propres ont été transférées en 2009 aux bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance en 2009.

NOTE 11 PROVISIONS

Les provisions au 31 décembre 2009 et les mouvements de l'exercice 2009 s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Montant au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2009
Pertes de change latentes ⁽¹⁾	109	-	(109)	-
Retraites et médailles du travail	27	13	(2)	38
Risques sur filiales ⁽²⁾	209	172	(142)	239
Autres risques et charges ⁽³⁾	37	18	(6)	49
Total provisions	382	203	(259)	326

(1) Le remboursement de la créance en livre sterling de Rhodia Holding Ltd (cf. Note 5) a permis la reprise de la provision pour perte de change latente. Au 31 décembre 2009, la réévaluation des créances, des dettes libellées en devises et des instruments dérivés de change se traduit par un gain latent net.

(2) Suite à la souscription de Rhodia S.A. à l'augmentation de capital de Rhodia Holding Ltd en 2009, la provision pour risque comptabilisée en 2008 a été reprise pour 140 millions d'euros.

Les dotations de l'exercice concernent également principalement Rhodia Holding Ltd. En effet, l'évaluation du portefeuille des titres de Rhodia S.A. au 31 décembre 2009 a conduit à doter une nouvelle provision pour risque sur Rhodia Holding Ltd, du fait notamment des impacts de l'évolution des engagements de retraite sur une de ses filiales.

(3) Au 31 décembre 2009, les provisions pour autres risques et charges sont essentiellement liées :

- au risque financier (prime de remboursement) de l'emprunt obligataire OCEANE émis en 2007 (30 millions d'euros) (voir Note 12.5) ;
- aux garanties données au bénéfice de filiales cédées ou de leurs acquéreurs (13 millions d'euros) ;
- à la provision pour risque correspondant à l'estimation du coût d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux étalée sur deux à quatre années selon les plans pour (5) millions d'euros. Le coût d'attribution est déterminé sur la base d'une hypothèse de rotation annuelle du personnel de 3 % ;
- à la provision pour risque correspondant à la différence entre le prix d'achat à terme augmenté de la prime des options d'achat d'actions propres et le prix d'exercice des options d'achat d'actions attribuées aux salariés et mandataires sociaux étalée sur deux années pour (1) million d'euros.

NOTE 12 DETTES FINANCIÈRES

12.1 Analyse par nature

(millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008	Échéance au 31 décembre 2009
Obligation Senior 2004 USD	4	4	01/06/2010
Obligation Senior 2004 EUR	1	1	01/06/2010
Emprunt obligataire 2013 EUR	1 035	1 067	15/10/2013
OCEANE 2014 EUR	595	595	01/01/2014
Banques créditrices	24	-	
Intérêts courus et autres dettes financières	11	22	
Sous-total emprunts obligataires et bancaires	1 670	1 689	
Emprunts auprès des entreprises liées	473	1 697	
TOTAL	2 143	3 386	

12.2 Analyse par devise

(millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emprunts obligataires et bancaires		
Euro	1 666	1 685
Dollar américain	4	4
Sous-total Emprunts obligataires et bancaires	1 670	1 689
Entreprises liées		
Euro	384	1 531
Franc suisse	11	11
Dollar américain	77	9
Livre Sterling	-	133
Dollar singapourien	-	13
Autres devises	1	-
Sous-total entreprises liées	473	1 697
TOTAL	2 143	3 386

12.3 Analyse par échéance

Les échéances de ces emprunts sont les suivantes au 31 décembre :

(millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Emprunts obligataires et bancaires		
2009	-	22
2010	40	5
2011	-	-
Année 2012 et suivantes	1 630	1 662
Sous-total Emprunts obligataires et bancaires	1 670	1 689
Entreprises liées		
2009	-	1 685
2010	473	12
Sous-total entreprises liées	473	1 697
TOTAL	2 143	3 386

12.4 Analyse par taux

L'analyse des emprunts à long et moyen terme par catégorie de taux d'intérêt, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, se présente comme suit :

(millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Taux variable	1 529	2 365
Taux fixe	614	1 021
TOTAL	2 143	3 386

12.5 Commentaires sur les financements

« Floating Rate Notes »

Cet emprunt obligataire de type « High Yield », le *Floating Rate Notes* a été émis pour un montant nominal de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013. En 2008, Rhodia S.A. a procédé au rachat anticipé de 33 millions

d'euros, portant ainsi le nominal à 1 067 millions d'euros. Le prix de ce rachat était de 17 millions d'euros.

En 2009, Rhodia S.A. a poursuivi son action de rachat anticipé pour un montant nominal de 32 millions d'euros, portant ainsi le nominal de cet emprunt à 1 035 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le prix de ce rachat était de 29 millions d'euros.

OCEANE

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %, ont été émises le 27 avril 2007. Le prix d'émission s'élevait à 48,1 euros par obligation. Les porteurs des OCEANE peuvent à tout moment exercer leur option de conversion avec une parité de 1.02 pour 1. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia S.A. sous certaines conditions.

Ligne de crédit syndiquée

Une ligne de crédit revolving syndiquée multi-devises RCF (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility*) d'un montant de 600 millions d'euros à échéance au 30 juin 2012 a été mise en place le 30 mars 2007.

Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA récurrent ajusté (« *leverage* »). Rhodia S.A. verse

en outre une commission d'engagement correspondant à 45 % de la marge applicable selon le niveau de cette dernière. La ligne de crédit syndiquée est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia S.A. a consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place de cette ligne de crédit syndiquée. Ces sûretés sont constituées par le nantissement de titres d'une de ses filiales et le nantissement d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales.

La ligne de crédit syndiquée comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia S.A. ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia S.A.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiquée comporte des clauses de remboursement obligatoire ou d'annulation partielle en cas de cessions significatives d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat et sous certaines conditions notamment relatives à l'utilisation des produits de cession.

Le maintien de la ligne de crédit syndiquée étant subordonné au respect par Rhodia S.A. de ratios financiers (« *financial covenants* ») testés semestriellement, dans le but de garantir sa liquidité jusqu'à son échéance le 30 juin 2012, Rhodia S.A. a procédé le 3 avril 2009 à la renégociation de ces ratios comme suit :

	Endettement net consolidé/EBITDA récurrent ajusté	EBITDA récurrent/Charges financières nettes
31/12/2009	4,75 : 1,0	2,50 : 1,0
30/06/2010	3,75 : 1,0	3,10 : 1,0
31/12/2010	3,50 : 1,0	3,40 : 1,0
30/06/2011	3,00 : 1,0	4,00 : 1,0
31/12/2011	3,00 : 1,0	4,00 : 1,0

Les agrégats servant au calcul des ratios tels que définis dans la ligne de crédit syndiquée sont les suivants :

- **l'endettement net consolidé** est défini comme la somme des emprunts et dettes financières courants et non courants majorée des garanties octroyées à des tiers relatives aux dettes financières des filiales non consolidées, diminuée de la trésorerie, équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants ;
- **l'EBITDA récurrent** est défini comme le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels ;
- **l'EBITDA récurrent ajusté** est défini comme l'EBITDA récurrent du Groupe majoré de l'EBITDA récurrent, au prorata du pourcentage de détention du Groupe, des entités non consolidées dont la dette financière est garantie par le Groupe ;
- **les charges financières nettes** sont définies comme la somme des intérêts relatifs aux emprunts et dettes financières courants et non courants, après capitalisation des frais financiers relatifs au financement de certains actifs et comptabilisés en coût d'acquisition de ces actifs, diminuée des produits financiers relatifs à la trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants.

Au 31 décembre 2009 et antérieurement, Rhodia a respecté tous les ratios financiers applicables.

En 2009, la ligne de crédit syndiquée n'a été utilisée que pour des cautions bancaires. Ces dernières étant de 57 millions d'euros au 31 décembre 2009, le montant non utilisé de la ligne à cette date s'élève à 543 millions d'euros.

12.6 Valeur de marché des dettes financières

Au 31 décembre 2009, les dettes obligataires de Rhodia S.A. présentaient une décote de l'ordre de 8,3 % (49 % au 31 décembre 2008) par rapport à leur nominal du fait de l'évolution des taux d'intérêt et de la situation générale des marchés, liée à l'incertitude persistante des investisseurs quant à l'évolution des conditions macro-économiques.

12.7 Notation

Rhodia S.A. est noté par deux agences de notation internationales indépendantes Moody's Investor Service et Standard & Poor's.

En mai 2009, Moody's Investor Service a maintenu sa note *Corporate Family Rating* au rang Ba3 et a passé la perspective de stable à négative. La dette senior non garantie et l'OCEANE conservent la

note B1. À cette même date, Standard & Poors a attribué la Note BB- (perspective stable) à Rhodia S.A. (*Corporate credit rating*) et la Note BB- aux dettes à long terme. Ces 2 notes étaient auparavant au rang BB.

Un éventuel abaissement de l'une ou l'autre de ces notations ne peut provoquer ni l'exigibilité anticipée d'aucune des dettes financières actuelles, ni une augmentation de leur coût.

NOTE 14 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2009	2008
Dividendes sur participations	3	15
Produits d'intérêts	138	358
Charges d'intérêts	(103)	(254)
Gains (pertes) de change nets	5	(2)
Reprise (dotation) nette aux dépréciations de titres de participation et des provisions pour risques sur filiales	(66)	(190)
Autres produits (charges) financiers nets	(82)	358
TOTAL	(105)	285

14.1 Dividendes sur titres de participation

Les dividendes reçus concernent en totalité des entreprises liées.

14.2 Produits et charges d'intérêts

Le produit net d'intérêts s'élève en 2009 à 35 millions d'euros, contre un produit net de 104 millions d'euros en 2008. La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le remboursement d'un prêt par imputation de la quote-part de Rhodia S.A. dans les pertes 2008 et 2009 de Rhodiantyl SNC.

Les produits d'intérêts résultent principalement pour 123 millions d'euros (313 millions d'euros en 2008) des prêts consentis et avances de trésorerie aux entreprises liées, pour 14 millions d'euros (39 millions d'euros en 2008) des *swaps* de taux.

Les charges d'intérêts résultent pour 51 millions d'euros (89 millions d'euros en 2008) des charges sur emprunts obligataires, pour 29 millions d'euros (30 millions d'euros en 2008) des *swaps* de taux et pour 23 millions d'euros (135 millions d'euros en 2008) des emprunts et avances de trésorerie effectués auprès des entreprises liées.

14.3 Dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales

Les mouvements sur dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales sont analysés en Notes 4 et 11.

NOTE 13 AUTRES DETTES

Ce poste comprend principalement les avances de trésorerie en provenance des filiales dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ainsi que la quote-part de Rhodia S.A. dans la perte 2009 de la SNC Rhodia Participations.

14.4 Autres produits et charges financiers

En 2009, ce poste comprend principalement :

- les quotes-parts de Rhodia S.A. dans les résultats 2009 des SNC Rhodiantyl et Rhodia Participations pour un montant total de (73) millions d'euros. Par ailleurs, Rhodia Participations a comptabilisé au 31 décembre 2009 des provisions complémentaires sur les titres de ses filiales pour (59) millions d'euros concernant principalement la société Rhodia Services. La société Rhodiantyl a changé de forme juridique en cours d'année pour passer de SNC à SAS ; seul le résultat réalisé avant la transformation est repris dans les comptes de Rhodia S.A. ;
- la dotation d'une provision pour risque financier sur le remboursement des primes de l'emprunt OCEANE pour (12) millions d'euros (11 millions d'euros en 2008) ;
- la part non refacturée des frais de renégociation et de non utilisation des lignes de crédit pour (1) million d'euros ;
- des plus values sur cessions de valeurs mobilières de placement pour un montant de 2 millions d'euros (4 millions d'euros en 2008) ;
- le profit de 3 millions d'euros (16 millions d'euros en 2008) réalisé sur un remboursement anticipé de l'emprunt obligataire FRN (cf. Note 12.5).

En 2008, ce poste comprenait notamment les quotes-parts de Rhodia S.A. dans les résultats SNC de Rhodia Participations et Rhodiantyl pour un montant total de 356 millions d'euros.

NOTE 15 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Prestations facturées aux entreprises liées	8	6
Impôts et taxes	(1)	(1)
Charges de personnel hors retraite	(15)	(15)
Charge de retraite et assimilés ⁽¹⁾	(11)	(4)
Autres charges d'exploitation	(11)	(7)
Perte nette d'exploitation	(30)	(21)

(1) Les écarts actuariels relatifs aux changements de la réglementation française sur les retraites et au changement de taux d'actualisation ont entraîné une augmentation des charges de retraite en 2009.

NOTE 16 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(millions d'euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Plus (moins) valeurs nettes sur cessions de titres et créances ⁽¹⁾	(6)	12
Charges sur cessions de participations	-	(3)
Divers	(4)	(5)
TOTAL	(10)	4

(1) Les moins values proviennent des cessions des titres de Rhodia Electronics & Catalysis et de Phosphoric Fertilizers Industry.

NOTE 17 SITUATION FISCALE

Depuis l'année 1999, Rhodia S.A. bénéficie du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration comprend 11 sociétés en 2009 contre 12 en 2008, suite au mouvement de regroupement des activités en France dans Rhodia Opérations (cession des titres Rhodia Electronics & Catalysis détenus par Rhodia S.A. à Rhodia Opérations, puis transmission universelle de patrimoine de Rhodia Electronics & Catalysis à Rhodia Opérations).

L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2009, pour le périmètre, par une économie nette d'impôt de 50 millions d'euros (91 millions en 2008), correspondant à l'impôt des sociétés

bénéficiaires. Par ailleurs, la réévaluation de risques de nature fiscale au niveau du périmètre d'intégration a entraîné la constatation d'une charge de 25 millions d'euros.

En l'absence d'intégration fiscale, Rhodia S.A. n'aurait supporté aucune charge d'impôt au titre des exercices 2009 et 2008 du fait de sa situation déficitaire propre.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale devraient s'élever à 2 194 millions d'euros (en base) au 31 décembre 2009 (2 134 millions à fin 2008), dont 1 871 millions d'euros correspondent aux déficits transférés des filiales intégrées.

NOTE 18 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

18.1 Engagements donnés

(millions euros)	31 décembre 2009	31 décembre 2008
En garantie des obligations des entreprises liées	80	121
En garantie des obligations des entreprises ayant un lien de participation	0	1
Autres	0	13
TOTAL	80	135

Certaines filiales de Rhodia S.A. disposent par ailleurs de financements dans le cadre de programmes de cessions de créances conclus avec des établissements financiers et Rhodia S.A. s'est engagée à garantir le paiement de toute somme due par ses filiales au titre de ces programmes. Au 31 décembre 2009, les financements obtenus par les filiales de Rhodia S.A. dans le cadre de ces programmes s'élevaient à 41 millions d'euros.

Enfin, Rhodia S.A. a consenti à Orbeo une garantie d'un montant maximum de 200 millions d'euros pour couvrir les obligations de ses filiales découlant de leurs ventes de droits d'émissions de gaz à effet de serre (« CER »). Orbeo est une coentreprise constituée en 2006 avec Société Générale Énergie (filiale de Société Générale) notamment dans le but de commercialiser les CER produits par le groupe Rhodia au Brésil et en Corée du Sud. Le prix des ventes à terme de CER conclues avec Orbeo et non dénouées au 31 décembre 2009 étant supérieur au cours spot à cette date, le risque couvert par cette garantie est nul à la clôture de l'exercice.

18.2 Engagements liés aux cessions

Les cessions intervenues au cours des exercices 2009 et antérieurs s'accompagnent de garanties usuelles en matière comptable, fiscale, sociale et environnementale.

Aucune mise en jeu significative des garanties accordées dans le cadre des cessions n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

18.3 Instruments financiers dérivés

Rhodia S.A. est exposée aux risques de marché du fait de ses opérations financières.

Par ailleurs, afin de gérer l'exposition de ses filiales au risque de change du fait, principalement, de leurs opérations commerciales, Rhodia S.A. met en place des instruments dérivés avec des contreparties externes pour le compte de ses filiales. L'exposition générée est immédiatement neutralisée par la mise en place de contrats symétriques avec les filiales concernées, si bien que Rhodia S.A. ne supporte pas de risque lié à ces instruments.

L'exposition de Rhodia S.A. est principalement liée aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

Gestion du risque de taux

Instruments qualifiés de couverture

Rhodia S.A. est soumise à la variabilité des taux d'intérêts sur la partie de son endettement financier à taux variable. Depuis 2006, des contrats d'échange de taux et des options (*caps*) ont été contractés pour couvrir les obligations à taux variable émises en octobre 2006. Les montants notionnels de ces contrats et leurs justes valeurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

(millions d'euros)	Devises EUR	2009			2008			
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Juste valeur	Nominal total	Juste valeur
Swap de taux	Prêteur TV	-	735	-	735	(27)	717	(11)
Cap	Achat	-	300	-	300	(1)	350	1
TOTAL		-	1 035	-	1 035	(28)	1 067	(10)

Instruments non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2009, Rhodia S.A. ne détient pas d'instruments de taux non qualifiés de couverture.

Gestion du risque de change

La politique de Rhodia S.A. consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en

utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire une telle exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia S.A. sont des contrats de change à terme et des options de change d'une durée inférieure à un an.

Les achats et ventes à terme de devises sont principalement contractés par Rhodia S.A. dans le but de couvrir les prêts et emprunts envers ses filiales ainsi que les flux d'exploitation en devises.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les montants nominaux et les justes valeurs des instruments de change conclus soit avec des contreparties externes, soit avec des filiales :

(millions d'euros)	Devises	Au 31 décembre 2009	
		Nominal	Juste valeur
Achats à terme	USD	408	7
	GBP	44	1
	JPY	126	8
	Autres	118	1
	Total	696	17
Ventes à terme	USD	366	(1)
	GBP	61	(1)
	JPY	173	(7)
	Autres	84	-
	Total	684	(9)
Ventes call	USD	58	(1)
Achats call	USD	58	1

Gestion du risque des matières premières (fioul, gasoil)

Le portefeuille des instruments sur matières premières est présenté ci-dessous.

(millions euros)	Swap gasoil et fioul	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
		Qté (tonnes)	Juste valeur	Qté (tonnes)	Juste valeur
Opérations externes	Acheteur	17 736	-	77 102	(12)
	Vendeur	336 519	(1)	43 200	6
Opérations internes	Acheteur	336 519	1	43 200	(6)
	Vendeur	17 736	-	77 102	12

18.4 Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour Rhodia S.A. un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés.

Rhodia S.A. réalise ses placements de trésorerie avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont, au 31 décembre 2009, égales ou supérieures à respectivement A+ et Aa3.

Les contrats de taux ou devises sont conclus avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont, au 31 décembre 2009, égales ou supérieures à respectivement A+ et Aa3.

NOTE 19 LITIGES ET PROCÉDURES EN COURS

19.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance

d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois *US Federal Superfund* et des réglementations environnementales américaines. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

19.2 Poursuites administratives lancées par l'AMF

Par arrêt en date du 7 juillet 2009, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par Rhodia contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris qui avait confirmé la décision de la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers, rendue le 21 juin 2007 à l'issue de la procédure administrative impliquant notamment Rhodia et concernant des faits remontant aux années 2001-2003, qui était assortie d'une sanction pécuniaire de 750 000 euros à l'encontre de la Société. Cette procédure est définitivement close.

19.3 Contentieux avec certains actionnaires

Deux procédures introduites en janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par certains actionnaires, ont fait l'objet de décision de sursis à statuer :

- une action *ut singuli* met en cause Aventis (devenue Sanofi-Aventis) et certains des membres du Conseil d'Administration de la Société à l'époque des faits allégués. Elle porte sur les conditions d'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson. Les requérants réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité de 925 millions d'euros au bénéfice de la Société en réparation du préjudice qu'elle aurait subi. Un sursis à statuer a été prononcé dans cette procédure le 27 janvier 2006 ;
- l'autre action met en cause Aventis (devenue Sanofi-Aventis) et certains des membres du Conseil d'Administration de la Société et des Commissaires aux comptes à l'époque des faits allégués, ainsi que la Société à titre subsidiaire. Elle porte sur le caractère prétendu inexact et trompeur des informations rendues publiques par la Société en 2001 et jusqu'au 29 janvier 2002 sur l'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson puis de Chirex, les risques environnementaux et les actifs d'impôts différés. Les deux requérants réclament le versement de 131,8 millions d'euros à titre de réparation de leurs préjudices personnels. Le 10 février 2006, un sursis à statuer a été prononcé dans le cadre de cette procédure.

Ces deux décisions de sursis à statuer sont intervenues en raison de l'existence d'une information judiciaire diligentée par des juges d'instruction du pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris portant sur les mêmes faits et faisant suite au dépôt en 2003 et 2004 par ces mêmes actionnaires de trois plaintes pénales

contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. Rhodia s'est constituée partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette instruction est toujours en cours au 31 décembre 2009.

19.4 Procédures commerciales

Litige Innophos

Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élevait alors à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 millions d'euros) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité Phosphates de spécialités qui a été vendue en août 2004 à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Depuis, Rhodia a travaillé en étroite collaboration avec Innophos pour préparer une réponse qui a été déposée, au nom d'Innophos, le 17 janvier 2005. Le montant de la réclamation initiale a été revu à la baisse à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une décision rendue en date du 29 août 2005, passant à environ 16,5 millions d'euros. La Cour Fédérale administrative et fiscale mexicaine a ensuite rendu plusieurs décisions favorables à Innophos en août 2008 et mars 2009 qui ont été partiellement infirmées par la Cour d'appel (« Circuit Court ») en janvier et septembre 2009. Le 27 octobre 2009, la Cour Fédérale administrative et fiscale mexicaine a rendu une nouvelle décision, cette fois défavorable à Innophos. Cette décision a amené Rhodia, notamment au vu des décisions précédentes de la Cour d'appel dans ce dossier, à réestimer le risque lié à ce contentieux à un montant de 16,3 millions d'euros (en incluant les montants éventuellement dus au titre de pénalités diverses et d'intérêts de retard) et à constituer une provision de ce montant. Innophos a fait appel de cette décision. En cas de condamnation d'Innophos dans le cadre de cette réclamation, les tribunaux de New York (États-Unis) avaient jugé que Rhodia devrait totalement indemniser Innophos.

Litige Ville de Metz

Un Expert judiciaire a été désigné, en 2002, par le Tribunal administratif de Nancy, à la demande de la Ville de Metz, pour examiner la conformité des rejets de chlorure des sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb (Rhodia Chimie intervenant comme garant de Novacarb dans le cadre de la cession par Rhodia de certaines activités industrielles et commerciales en Europe de chimie de base à Bain Capital en 2002), ainsi que le préjudice financier que, d'après la Ville de Metz, ces rejets de chlorure lui auraient causé en rendant notamment nécessaires des investissements pour l'alimentation et la distribution en eau potable au début des années 1970. L'Expert a rendu son rapport le 14 février 2008. Ce rapport confirme la conformité des rejets avec les arrêtés préfectoraux des installations. L'Expert conclut également que les installations

actuelles de production d'eau potable permettent l'alimentation en eau potable de l'agglomération messine et que, de ce fait, le recours à de nouvelles unités, notamment de traitement, n'est pas nécessaire, sauf éventuellement comme filière de secours. L'expert ne se prononce pas de manière conclusive sur la corrélation entre les investissements réalisés par la Ville pour l'alimentation en eau potable au début des années 1970 et les rejets de chlorure à l'époque, ainsi que sur l'évaluation des préjudices invoqués. Son expertise ayant un caractère technique, il ne se prononce pas davantage sur la prescription des actions de la Ville de Metz. Par assignation en date du 30 décembre 2008, la Ville de Metz a néanmoins saisi le Tribunal de Grande Instance de Metz d'une demande de paiement *in solidum* à des dommages et intérêts d'un montant de 51,5 millions d'euros à l'encontre des sociétés Solvay Carbonate France et Novacarb pour obtenir réparation du préjudice qu'elle allègue avoir subi. Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

19.5 Autres procédures

Securities and Exchange Board of India

Rhodia S.A. est atraite en Inde par le **Securities and Exchange Board of India** (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia lance une offre publique d'achat sur 20 % de titres de la société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,93 % du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,93 % à 92,93 % et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90 %, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,07 % de flottant restant. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,07 %) serait acquise pour un total de 6 millions d'euros. Rhodia conteste le bien-fondé de la demande de la SEBI mais une provision est constituée dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la *High Court of Mumbai* statuant en appel formé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son encontre est toujours en attente à ce jour.

19.6 Procédures significatives engagées par la Société

Depuis 2004, la Société poursuit diverses procédures engagées en France, au Brésil et aux États-Unis à l'encontre de Sanofi-Aventis (successeur de Rhône-Poulenc) relatives aux passifs environnementaux ou à d'autres passifs liés au versement des retraites aux salariés hérités de son ancienne maison mère.

19.7 Autres

Litige Valauret

Le 19 mars 2005, la SA Valauret, actionnaire, a introduit une action *ut singuli* à l'encontre du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Société (à la date d'introduction de ladite action) devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette procédure vise à les faire condamner au remboursement à la Société des sommes versées à M. Jean-Pierre Tirouflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 millions d'euros au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Puis, le 21 novembre 2007, alors que l'affaire était en état d'être jugée, le demandeur a fait état d'une demande de sursis à statuer se basant sur l'existence d'un réquisitoire supplétif pris par le Parquet de Paris. Les défendeurs et la Société contestent le bien fondé de l'ensemble de ces demandes. Le 13 février 2008, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré compétent et n'a pas prononcé le sursis à statuer. Il a rendu le 3 décembre 2008 une décision – non exécutoire – condamnant solidairement Messieurs Jean-Pierre Clamadieu et Yves René Nanot à verser à la société Rhodia une somme de 2,1 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. Il leur est reproché de ne pas avoir contesté, une fois celui-ci effectué, le versement à Monsieur Jean-Pierre Tirouflet de l'indemnité prévue au titre de son contrat de travail lors de son départ de la société en 2004. Messieurs Clamadieu et Nanot ont interjeté appel de cette décision. Une décision de la Cour d'appel est attendue courant 2010.

NOTE 20 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les rémunérations et autres avantages acquis et versés aux membres du Comité de Direction Générale et aux mandataires sociaux s'analysent comme suit :

20.1 Montants versés au cours de la période

(milliers d'euros à l'exception des options/actions accordées)	2009	2008
Salaires, charges et avantages à court terme	2 902	3 654
Options de souscription d'actions et actions gratuites accordées	169 000	71 000

20.2 Montants acquis au cours de la période (salaires) ou engagements existants en fin de période (autres éléments)

(milliers d'euros, à l'exception des options/actions accordées)	2009	2008
Salaires, charges et avantages à court terme	3 801	2 583
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	13 609	7 592
Indemnité de rupture ⁽¹⁾	1 800	5 881
Cumul des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées	297 379	263 694

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia S.A. au bénéfice des dirigeants clé du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail. Une convention, entre Rhodia S.A. et son Président-Directeur Général, ratifiée en mai 2009 par l'Assemblée Générale, prévoit notamment la fin de ses indemnités de rupture.

NOTE 21 EFFECTIF MOYEN SALARIÉ

	2009	2008
Cadres	34	27
Non-cadres	3	3
TOTAL	37	30

L'augmentation de l'effectif moyen résulte du transfert de salariés de Rhodia Services vers Rhodia S.A. intervenu en cours d'année 2008.

NOTE 22 PAIEMENTS EN ACTIONS ET ASSIMILÉS

Les principales modifications des plans d'options de souscription d'actions et d'attributions d'actions gratuites intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2009			2008		
	Options	Actions gratuites	Total	Options	Actions gratuites	Total
En circulation en début d'exercice	2 032 682	1 312 628	3 345 310	2 072 536	1 628 651	3 701 187
Attributions	1 010 000	762 400	1 772 400	-	1 023 960	1 023 960
Annulations/Extinctions	(467 744)	(25 680)	(493 424)	(38 743)	(621 857)	(660 600)
Exercices		(667 603)	(667 603)	(1 111)	(718 126)	(719 237)
En circulation en fin d'exercice	2 574 938	1 381 745	3 956 683	2 032 682	1 312 628	3 345 310

22.1 Augmentation de capital réservée aux salariés

Au cours des exercices 2009 et 2008, Rhodia S.A. n'a procédé à aucune augmentation de capital réservée aux salariés.

22.2 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Rhodia S.A. a consenti des plans d'option de souscription d'actions à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. L'exercice des options de souscription d'actions est conditionné par la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à la date dudit exercice, hormis certaines exceptions (telles que départ à la retraite). Les options acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps. La période d'exercice est variable en fonction du motif du départ.

En 2009, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été consenti par le Conseil d'Administration.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Les options émises dans le cadre des Plans 1999 et 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

Plan d'options d'achat d'actions

Le 20 mai 2009, le Conseil d'Administration a approuvé un programme d'attribution d'options d'achat d'actions à 41 bénéficiaires (1 010 000 options) sous conditions de performance du groupe Rhodia et de présence des bénéficiaires. Le détail des attributions est le suivant :

	Plan	
	Résidents fiscaux en France	Non-résidents fiscaux en France
Nombre d'actions	605 000	405 000
Nombre de bénéficiaires	17	24
Date d'attribution	20 mai 2009	
Date d'acquisition	20 mai 2011 accompli	
Période d'exercice	Du 21 mai 2011 au 20 mai 2017	
Période de conservation	20 mai 2013 accompli	-
Conditions de performance	Niveau de <i>Free Cash Flow</i> cumulé au titre des exercices 2009 et 2010, tel que ressortant des comptes consolidés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010	
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'Administration	

Principales modifications des plans d'options de souscription et d'achats d'actions au cours de l'exercice :

	2009		2008	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début d'exercice	2 032 682	62,00	2 072 536	61,73
Options attribuées	1 010 000	5,62	-	-
Options annulées ⁽¹⁾	(467 744)	75,91	(38 743)	48,79
Options exercées	-	-	(1 111)	15,12
Options en circulation en fin d'exercice	2 574 938	37,36	2 032 682	62,00

(1) Options de souscriptions perdues pendant l'exercice.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions au 31 décembre 2009 s'élève à 5 années contre 3 années en 2008.

En 2009, sur l'ensemble des plans accordés par le Conseil d'Administration de Rhodia S.A., aucune option n'a été exercée.

Principales données concernant les options de souscription et d'achats d'actions en circulation au 31 décembre 2009 :

Plan d'options de souscriptions d'actions	Plan 1999/1	Plan 1999/2	Plan 2000/1	Plan 2000/2	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004 A	Plan 2004 B	Plan 2009
Date de l'Assemblée d'autorisation	13/05/1998	13/05/1998	13/05/1998	18/04/2000	18/04/2000	18/04/2000	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	03/05/2007
Date du Conseil d'Administration/attribution	23/02/1999	23/02/1999	30/03/2000	27/09/2000	16/03/2001	20/03/2002	28/05/2003	17/06/2004	17/06/2004	20/05/2009
Période d'exercice ^(a)	7 ans à partir du 23/02/2002	7 ans à partir du 01/03/2002	7 ans à partir du 30/03/2003	7 ans à partir du 27/09/2003	9 ans à partir du 16/03/2004	9 ans à partir du 20/03/2005	9 ans à partir du 28/05/2006	5 ans à partir du 17/06/2007	5 ans à partir du 17/06/2007	6 ans à partir du 21/05/2011
Nombre total d'options attribuées à l'origine	131 667	100 000	175 000	12 500	215 022	166 667	109 412	225 125	114 375	1 010 000
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(b)	7 792	5 000	17 250	-	19 750	14 837	8 542	29 500	46 250	30 000
Prix d'exercice à l'origine (en euros)	180,00	180,00	205,68	195,12	188,40	144,48 ^(e)	66,00 ^(e)	18,00	18,00	5,62
Durée des options (en année)	10	10	10	10	12	12	12	8	8	8
Durée moy. Pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2009 (en année)	-	-	0,2	-	3,2	4,2	5,4	2,5	2,5	7,4
Prix d'exercice après ajustement ^(c)	76,56	76,56	87,48	-	80,16	61,44 ^(e)	28,08 ^(e)	15,12	15,12	5,62
Prix d'exercice moyen pondéré	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12	5,62
Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12	-
Nombre d'options en circulation au 31/12/2008	261 882	195 071	324 765	-	403 107	319 932	206 366	204 823	116 736	-
Options attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009										1 010 000
Options perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	(261 882)	(195 071)	(961)	-	(2 846)	(1 948)	(962)	(3 279)	(795)	-
Options exercées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options en circulation au 31/12/2009	-	-	323 804	-	400 261	317 984	205 404	201 544	115 941	1 010 000
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(d)	-	-	21 934	-	25 850	21 061	5 974	28 691	45 570	30 000
Nombre d'options exerçables au 31/12/2009	-	-	323 804	-	400 261	317 984	205 404	201 544	115 941	-
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(d)	-	-	21 934	-	25 850	21 061	5 974	28 691	45 570	-
Dont mandataires sociaux										
• Jean-Pierre Clamadieu	-	-	2 938	-	3 917	6 756	3 721	9 977	14 891	-
• Jacques Khélif	-	-	-	-	-	-	392	844	795	-
• Yves René Nanot	-	-	-	-	-	-	-	9 977	19 855	-
Nombre de bénéficiaires au 31/12/2009	-	-	368	-	548	383	403	233	64	41

(a) Sans tenir compte de la période d'indisponibilité fiscale pour les résidents fiscaux en France de 4 ans à partir de 2001 et de 5 ans auparavant.

(b) Dans leur composition à la date d'attribution des options de souscription d'actions.

(c) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le Conseil d'Administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(d) Dans sa composition actuelle.

(e) À la suite d'un engagement personnel, M. Tirouflet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 euros (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 euros avant regroupement soit 76,56 euros après regroupement).

22.3 Programmes d'attribution d'actions gratuites

La Loi de Finances 2005 donne la possibilité aux sociétés françaises, dès le 1^{er} janvier 2005, de distribuer gratuitement des actions à leurs dirigeants et salariés.

Plans 2009 A et B

Le 16 mars 2009, le Conseil d'Administration a approuvé des nouveaux programmes d'attribution d'actions gratuites à 173 bénéficiaires (2 X 381 200 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires. Le détail des attributions est le suivant :

	Plans A		Plans B	
	« 2+2 »	« 4+0 »	« 2+2 »	« 4+0 »
Nombre d'actions	279 800	101 400	279 800	101 400
Nombre de bénéficiaires	101	72	101	72
Date d'attribution	16 mars 2009		16 mars 2009	
Date d'acquisition	16 mars 2011 accompli	16 mars 2013 accompli	16 mars 2011 accompli	16 mars 2013 accompli
Période de conservation	16 mars 2013 accompli	-	16 mars 2013 accompli	-
Conditions de performance	Génération d'un niveau de <i>Free Cash Flow</i> positif, tel que ressortant des comptes consolidés au 31 décembre 2009		Ratio EBITDA Récurrent sur chiffre d'affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence	
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'Administration		Le Conseil d'Administration	

Charge comptabilisée

La charge comptabilisée au titre de l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2009 s'élève à 3 millions d'euros (8 millions d'euros en 2008).

Principales données concernant les plans d'attributions d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2009 :

Plan d'attribution d'actions gratuites	Plan 2007 A	Plan 2007 B	Plan 2007 « 2+2 »	Plan 2007 « 4+0 »	Plan 2008 B « 2+2 »	Plan 2008 B « 4+0 »	Plan 2009 A « 2+2 » ^(c)	Plan 2009 A « 4+0 » ^(c)	Plan 2009 B « 2+2 » ^(c)	Plan 2009 B « 4+0 » ^(c)
Date de l'Assemblée d'autorisation	23/06/2005	23/06/2005	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007	03/05/2007
Date du Conseil d'Administration/attribution	15/01/2007	15/01/2007	30/07/2007	30/07/2007	17/03/2008	17/03/2008	16/03/2009	16/03/2009	16/03/2009	16/03/2009
Date d'acquisition	16/01/2009	16/01/2009	31/07/2009	31/07/2011	18/03/2010	20/03/2012	16/03/2011	16/03/2013	16/03/2011	16/03/2013
Nombre total d'actions gratuites attribuées à l'origine	344 308	344 308	92 355	142 755	355 000	156 980	279 800	101 400	279 800	101 400
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(a)	84 167	84 167	90	-	117 000	-	117 000	-	117 000	-
Durée d'incessibilité	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-	2 ans après période d'acquisition	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31/12/2008	289 424	289 424	90 285	135 315	352 200	155 980	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	-	279 800	101 400	279 800	101 400
Actions gratuites perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	-	-	(1 530)	(750)	(9 890)	(11 110)	(500)	(700)	(500)	(700)
Actions gratuites acquises entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009	(289 424)	(289 424)	(88 755)	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31/12/2009	-	-	-	134 565	342 310	144 870	279 300	100 700	279 300	100 700
Dont aux Membres du CDG et du Conseil d'Administration ^(b)	-	-	-	-	117 000	-	117 000	-	117 000	-
Dont mandataires sociaux										
• Jean-Pierre Clamadieu	-	-	-	-	37 000	-	37 000	-	37 000	-
• Jacques Khéliff	-	-	-	-	7 500	-	7 500	-	7 500	-
Nombre de bénéficiaires au 31/12/2009	-	-	-	8 971	186	142	100	72	100	72

(a) Dans sa composition à la date d'attribution.

(b) Dans sa composition actuelle.

(c) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2009.

NOTE 23 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice.

NOTE 24 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(millions d'euros)	Capital social	Capitaux propres (hors résultat de l'exercice) ^(a)	% détention	Valeur Brute Comptable	Valeur Nette Comptable	Prêts consentis par la Société non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé ^{(b) (c)}	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé ^(b)	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
1. Filiales françaises										
Rhodia Participations	110	110	100,00 %	110	110	-	-	-	(40)	-
Rhodianyl	605	615	100,00 %	615	615	34	-	-	(171)	-
Rhodia Finance	252	104	99,98 %	252	252	583	-	-	(32)	-
Rhodia Chimie	29	143	100,00 %	84	-	-	-	7	(14)	-
Total filiales françaises				1 061	977	617	-	7	(257)	-
2. Filiales étrangères ^(d)										
Rhodia Holding Inc.	768 USD	133	89,02 %	425	425	-	-	-	(1)	-
Rhodia de Mexico SA de CV	204 MXN	(7)	100,00 %	25	-	5	-	15	-	-
Rhodia Silica Koréa Co Ltd	12 989 KRW	15	100,00 %	9	9	-	-	44	6	-
Rhodia Holding Ltd	546 GBP	102	100,00 %	1 199	-	-	-	-	107	-
Rhodia New Zealand	3 NZD	2	100,00 %	2	2	-	-	2	-	-
Sopargest	20 CHF	16	99,99 %	74	17	-	-	-	-	1
Rhodia Ibéria	17 EUR	27	100,00 %	127	39	-	-	51	(12)	-
Rhodia Hong Kong	6 HKD	1	100,00 %	2	1	-	-	13	-	2
Rhodia Polyamides Co Ltd	24 629 KRW	24	59,40 %	24	24	32	-	230	9	-
Rhodia Brasil LTDA	210 BRL	129	100,00 %	386	230	-	-	41	(15)	-
Rhodia China Co LTD	405 CNY	42	100,00 %	43	43	-	-	17	1	-
Rhodia Deutschland	8 EUR	163	100,00 %	677	340	273	-	-	41	-
Autres sociétés détenues à plus de 50 %				7	5	18	-	44	1	-
Total filiales étrangères				3 000	1 135	328	-	457	137	3
Total filiales détenues à plus de 50 %				4 061	2 112	945	-	464	(120)	3
Filiales détenues à 50 % et moins										
Filiales françaises				2	-	25	2	420	19	-
Filiales étrangères				-	-	-	-	392	2	-
Total filiales détenues à 50 % et moins				2	-	25	2	812	21	-
Total titres de participations				4 063	2 112	970	2	1 276	(99)	3

(a) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours à fin décembre 2009

(b) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours moyen cumulé du 01/01 au 31/12/2009 pour les sociétés consolidées et cours à fin décembre 2009 pour les sociétés non consolidées.

(c) Pour les sociétés étrangères, chiffre d'affaires réalisé hors prestations de services et hors produits accessoires

(d) Capital social en monnaie locale (en millions) ; les capitaux propres, le chiffre d'affaires et le résultat sont des éléments issus des comptes sociaux estimés à ce jour.

Ce tableau est établi en fonction des données disponibles à ce jour.

6.5.3 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE**6.5.3.1 Titres de participation**

Libellé des filiales	Nombre de titres détenus	% détention	Valeur d'inventaire au 31/12/2009 (millions d'euros)
1. Filiales françaises			
Rhodianyl	40 357 499	100,00 %	615
Rhodia Finance	16 797 466	99,98 %	252
Rhodia Participations	7 348 699	100,00 %	110
Rhodia Chimie	28 836 752	100,00 %	-
Total filiales françaises			977
2. Filiales étrangères			
Rhodia Holding Inc.	1 540	89,02 %	425
Rhodia Deutschland	7 721	100,00 %	340
Rhodia Brasil LTDA	369 823	100,00 %	230
Rhodia China Co LTD	49 000	100,00 %	43
Rhodia Polyamides Co Ltd	2 925 780	59,40 %	24
Rhodia Ibéria	2 792 500	100,00 %	39
Sopargest	19 997	99,99 %	17
Rhodia Silica Korea Co Ltd	2 597 810	100,00 %	9
Rhodia New Zealand	1 499 999	100,00 %	2
Rhodia Hong Kong	55 999	100,00 %	1
Rhodia de Mexico SA de CV	283 053 127	100,00 %	-
Rhodia Holding Ltd	546 088 254	100,00 %	-
Autres Sociétés détenues à plus de 50 %			5
Total filiales étrangères			1 135
Total filiales détenues à plus de 50 %			2 112
Filiales détenues à 50 % et moins			
Filiales françaises			-
Filiales étrangères			-
Total Filiales détenues à 50 % et moins			-
Total titres de participations			2 112

6.5.3.2 Valeurs mobilières de placement

Libellé des OPCVM	Quantité détenue	Cours unitaire (en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/2009
1. BMTN			
Société Générale BMTN TR 61	43	171 060	7
Société Générale BMTN TR 68	16	191 869	3
Société Générale BMTN TR 81	209	163 943	34
Société Générale BMTN TR 84	52	174 728	9
2. Dépôts bancaires, certificats de dépôts et intérêts associés			
Société Générale			146
Natexis			25
3. Sicav et FCP			
Natexis trésor	1 510	100 035	151
CIC UNION +	135	183 675	25
CAAM TRESO 3 mois	39	1 023 517	40
HSBC MONEY SELECT	77	103 332	8
Total OPCVM			448
Actions propres Rhodia	1 121 784	7,08	8
Options d'achats d'actions propres	1 010 000	2,07	2
TOTAL VMP			458

6.5.4 RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(Articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Date d'arrêté	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I. Capital social en fin d'exercice					
Capital social (<i>en milliers d'euros</i>)	1 213 045	1 213 045	1 204 414	1 204 186	1 176 717
Nombre d'actions					
• ordinaires ⁽¹⁾	101 087 068	101 087 068	100 367 831	1 204 186 174	1 176 716 541
• à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
• par conversion d'obligations					
• par droit de souscription					
II. Opérations et résultats (<i>en milliers d'euros</i>)					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 798	5 676	1 197	595	12 702
Résultat avant impôts, participation et dot. amortissements et provisions	(164 728)	497 422	140 102	326 577	(400 485)
Impôts sur les bénéfices (dont gain brut d'intégration fiscale)	25 049	91 160	71 149	24 356	13 476
Participation des salariés					
Dotations amortissement et provisions	20 190	(229 667)	(165 803)	(132 426)	(288 899)
Résultat net	(119 489)	358 915	45 447	218 507	(675 908)
Résultat distribué	-	-	25 092	-	-
III. Résultat par action (<i>en euros</i>)					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements et provisions	(1,38)	5,82	2,10	0,29	(0,33)
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(1,18)	3,55	0,45	0,18	(0,57)
Dividende attribué	-	-	0,25	-	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés	37	30	7	8	24
Masse salariale (<i>en milliers d'euros</i>) ⁽²⁾	11 758	11 647	3 413	4 921	12 204
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales) (<i>en milliers d'euros</i>) ⁽²⁾	3 537	2 931	1 633	1 166	3 423
(1) <i>Récapitulation des émissions successives d'actions ordinaires formant le capital</i>	-	719 237	-	27 469 633	549 134 383
<i>Regroupement des actions (nombre d'actions)</i>	-	-	(1 103 818 343)	-	-
<i>Augmentation capital avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	-	-	-	-	549 134
<i>Augmentation réservée aux salariés (en milliers d'euros)</i>	-	8 631	228	27 470	-
(2) <i>Y compris indemnités de rupture et charges sociales afférentes</i>					

Informations complémentaires

7.1 Historique du Groupe	224	7.6 Informations à la disposition du public	242
7.2 Présentation juridique du Groupe	224	7.6.1 Documents accessibles sur le site Internet de la Société	242
7.2.1 Les filiales et participations de la Société	224	7.6.2 Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	242
7.2.2 Relations société mère – filiales	225	7.7 Contrôleurs légaux des comptes	244
7.3 Capital et actionariat	226	7.7.1 Commissaires aux comptes titulaires	244
7.3.1 Capital social	226	7.7.2 Commissaires aux comptes suppléants	244
7.3.2 Actionariat	232	7.8 Attestation du responsable du document	245
7.3.3 Vie du titre	235	7.8.1 Responsable du document de référence 2009	245
7.4 Extraits des statuts	237	7.8.2 Attestation du responsable du document de référence 2009 (contenant le rapport financier annuel)	245
7.5 Opérations avec les apparentés	240		
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009	240		

7.1 Historique du Groupe

La Société a été constituée le 22 septembre 1989, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 21 septembre 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les origines de la Société remontent au XIX^e siècle, et plus précisément à deux sociétés chimiques, Société Chimique des Usines du Rhône et l'Entreprise de Produits Chimiques Étienne Poulenc, qui, en 1928, ont fusionné pour donner naissance à la Société Rhône-Poulenc. Au cours des années, Rhône-Poulenc s'est développé dans les secteurs du polyamide, du polyester et des sciences de la vie, et a réalisé d'importantes acquisitions dans l'industrie chimique. Durant les années 1990, Rhône-Poulenc a recentré sa stratégie sur les sciences de la vie et les chimies de spécialité.

L'organisation et la dénomination actuelles de Rhodia datent du 1^{er} janvier 1998 et résultent d'une série d'opérations de restructuration conduites par Rhône-Poulenc et ses filiales.

Rhodia est devenue une société cotée le 25 juin 1998, lorsque 32,7 % de la participation de Rhône-Poulenc dans son capital social ont été vendus au public. À partir d'octobre 1999, Rhône-Poulenc, devenue Aventis puis Sanofi-Aventis, a progressivement diminué sa participation dans le capital social de Rhodia, Sanofi-Aventis ayant déclaré avoir cédé, le 17 octobre 2006, la totalité de sa participation dans Rhodia.

7.2 Présentation juridique du Groupe

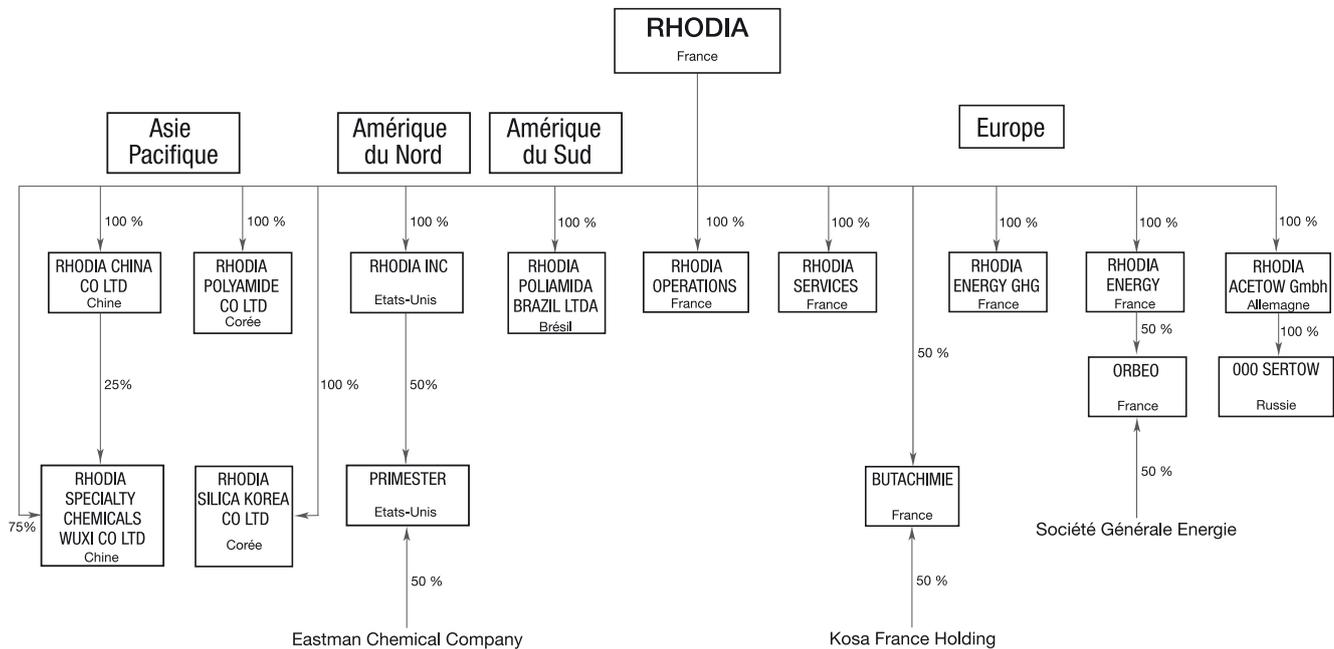
7.2.1 LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le tableau des filiales et participations de la Société est présenté à la Note 24 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 6.5.2

Le périmètre de consolidation de Rhodia au 31 décembre 2009 est présenté à la Note 37 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Il est également indiqué que, au cours de l'exercice 2009, Rhodia n'a pas pris de participation dans une société française au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce.

L'organigramme ci-dessous présente la structure sociétaire simplifiée du Groupe, en 2009, (comprenant les principales sociétés du Groupe).



7.2.2 RELATIONS SOCIÉTÉ MÈRE – FILIALES

Rhodia est la holding financière du Groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. Elle fournit également en sa qualité de société mère des prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia.

Lorsque ces participations sont indirectes, elles sont détenues par le biais de sous-holdings de participation présentes dans différentes zones. Cette répartition, en partie issue de l'historique du Groupe, répond à des nécessités géographiques et organisationnelles.

La société Rhodia entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles », dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2009, figurant dans les comptes sociaux de Rhodia au chapitre 6.5.2, sont :

- la gestion centralisée du financement du Groupe ;
- la refacturation de services communs ou d'assistance par Rhodia S.A. aux entreprises qui lui sont liées pour un montant de 8 millions d'euros en 2009 ;

- l'octroi de garanties par Rhodia S.A. dans le cadre de certains financements bancaires et/ou contrats opérationnels au bénéfice de ses filiales ;
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du Groupe ;
- la gestion centralisée des risques liés aux marchés de commodities ;
- la gestion de l'intégration fiscale française.

On pourra par ailleurs se reporter aux chapitres 2.2 et 6.1.1 du présent document de référence pour une présentation de l'activité des filiales ainsi qu'à la Note 33.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence relative aux transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées.

7.3 Capital et actionariat

7.3.1 CAPITAL SOCIAL

7.3.1.1 Capital social au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le capital social de Rhodia s'élève à 1 213 044 816 euros, divisé en 101 087 068 actions ordinaires d'une valeur nominale de 12 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées. Le capital social de Rhodia n'a connu aucune évolution au cours de l'exercice 2009.

Pour mémoire, les opérations de regroupement des actions de la Société avaient été mises en œuvre le 12 juin 2007. À cette date, il avait été décidé de regrouper 12 actions anciennes d'une valeur nominale de 1 euro en 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 12 euros. Les actionnaires disposaient d'un délai de 2 ans à compter du début des opérations de regroupement pour réclamer les actions regroupées. Ce délai a pris fin le 12 juin 2009 et les actions non réclamées ont alors été vendues en bourse au prix moyen de 6,1799 euros par action. Le produit net de la vente est depuis tenu à la disposition des porteurs d'actions non regroupées pendant 10 ans sur un compte bloqué ouvert auprès de BNP Paribas Securities Services. À l'expiration du délai de 10 ans, les sommes revenant aux ayants droit seront versées à la Caisse des Dépôts et Consignations et resteront à leur disposition sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'État.

Pendant ce délai de 2 ans de regroupement des actions, et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, toute action non regroupée donnait droit à son titulaire à une (1) voix et toute action regroupée à douze (12) voix, de sorte que le nombre de voix attachées aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentaient. Depuis la fin de cette période de

regroupement, chaque action donne de nouveau droit à son titulaire à une (1) voix.

L'historique du capital social figure au chapitre 7.3.1.7 ci-après.

Par ailleurs, une résolution relative à la réduction du capital social, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 12 euros à 1 euro, sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale, prévue le 28 avril 2010.

7.3.1.2 Titres non représentatifs du capital social

Les statuts de la Société ne réservant pas ce pouvoir à l'assemblée, la compétence de principe pour l'émission d'obligations simples appartient au Conseil.

Rhodia n'a pas procédé, au cours de l'exercice 2009, à l'émission d'obligations simples.

Une information détaillée des différents emprunts existants et antérieurs figure au chapitre 6.1.2 ci-dessus.

7.3.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Le présent chapitre comprend les informations devant figurer dans le descriptif du programme en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les informations requises en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce.

Opérations sur ses propres titres réalisées par Rhodia au cours de l'exercice 2009

Nombre d'actions	
• achetées	0 ⁽¹⁾
• vendues/transférées	667 019 ⁽²⁾
Cours moyen (<i>en euros</i>)	
• achat	-
• vente/transfert	- ⁽²⁾
Frais de négociation (<i>en euros</i>)	-
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009 :	2 131 784
• dont actions propres ⁽³⁾	1 121 784
• dont options d'achat	1 010 000
Pourcentage du capital autodétenu	2,2 %
Valeur du portefeuille au 31 décembre 2009 ⁽⁴⁾	10 031 622 €

(1) La Société a procédé à l'achat d'options d'achat en 2009, détaillé dans le tableau ci-après.

(2) La totalité des actions autodétenues utilisées ont été transférées dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions.

(3) Valeur nominale des actions, 12 euros.

(4) Valeur évaluée au cours d'achat.

Positions ouvertes au 31 décembre 2009

	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	1 010 000	-	-	-
Échéance maximale moyenne	2 ans	-	-	-
Prix moyen d'exercice (en euros)	5,61	-	-	-

Au cours de l'exercice 2009, la Société a transféré 667 019 actions (soit 0,66 % du capital) dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions, autorisés par le Conseil d'Administration lors de ses séances du 15 janvier 2007 et du 30 juillet 2007.

L'ensemble des actions propres et options d'achat sur actions propres détenues par la Société est affecté à l'objectif d'attribution ou de cession des actions, dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions ou toutes autres formes d'allocations aux salariés, anciens salariés ou mandataires sociaux de la Société et de ses filiales au sens des articles L. 225-180 ou L. 233-16 du Code de commerce.

Les actions rachetées par la Société n'ont pas fait l'objet de réallocation à d'autres finalités que celle prévue lors de leur rachat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Société n'a procédé à l'achat d'aucune action ou option sur action propre.

Aux 31 décembre 2009 et 17 mars 2010, le nombre d'actions autodétenues par la Société s'élevait donc à 1 121 784 (soit 1,11 % du capital).

Descriptif du programme soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2010

Cadre juridique

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2010, dans sa 7^e résolution, conformément aux dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette autorisation mettrait fin à celle votée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2009.

Répartition par objectifs des titres détenus et positions ouvertes sur produits dérivés

Voir ci-dessus.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2010, Rhodia envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions, en

vue des affectations suivantes prévues par l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale :

- en vue de conserver les actions et le cas échéant de les céder, les transférer ou les échanger dans le cadre ou à la suite de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché admises et à la réglementation applicable ;
- en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- dans le but d'annuler tout ou partie des actions acquises ;
- dans le but d'attribuer ou céder des actions, dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions ou toutes autres formes d'allocations aux salariés, anciens salariés ou mandataires sociaux de la Société et de ses filiales au sens des articles L. 225-180 ou L. 233-16 du Code de commerce ;
- en vue de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- en vue de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2010 dans le cadre du programme de rachat est fixée à 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la Société à la date des rachats, soit à titre indicatif, 10 108 706 actions au 17 mars 2010.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, le nombre d'actions que Rhodia détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital social de la Société à la date considérée.

Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix unitaire maximum d'achat ne devrait pas excéder 30 euros (et le montant maximal consacré à ces opérations ne pourrait dépasser 303 261 180 euros) étant précisé que ce prix d'achat pourrait

être ajusté sur décision du Conseil d'Administration notamment pour ajuster le prix maximum d'achat indiqué ci-dessus, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserve, attribution gratuite d'actions aux actionnaires, de division ou de regroupement d'actions, ou toute autre opération portant sur les capitaux propres de la Société, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Caractéristiques des titres et modalités de rachat

- Action ordinaire cotée sur Euronext Paris (compartiment A).
- Mnémonique : RHA.
- Code ISIN : FR0010479956.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué, par tous moyens, y compris par négociations de gré à gré, transfert de blocs, offres publiques, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente, soit directement soit par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation applicable.

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat aurait une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2010, soit jusqu'au 28 octobre 2011.

7.3.1.4 État des autorisations et des utilisations

Tableau récapitulatif des autorisations en cours :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Durée de l'autorisation (et expiration)
Rachat d'actions AG 20/05/2009 – 15 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 30 euros	Se reporter au chapitre 7.3.1.3 ci-dessus	18 mois (11/2010)
Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues AG 20/05/2009 – 17 ^e résolution	10 % du capital	Aucune	24 mois (05/2011)
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants (L. 225-197-1 et s. du Code de commerce) AG 20/05/2009 – 18 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions) Soumises à conditions de performance	Aucune	26 mois (07/2011)
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (L. 225-177 et s. du Code de commerce) AG 20/05/2009 – 19 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions) Soumises à conditions de performance	Aucune	26 mois (07/2011)

Tableau récapitulatif des autorisations expirées au cours de l'exercice :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Date d'expiration
Rachat d'actions AG 16/05/2008 – 12 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 45 euros	1 792 137 actions achetées*	Mai 2009
Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues AG 16/05/2008 – 13 ^e résolution	10 % du capital	Aucune	Mai 2009
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS AG 03/05/2007 – 10 ^e résolution	En capital = 600 millions d'euros En emprunt = 800 millions d'euros	Aucune	Juillet 2009
Augmentation de capital par le biais du PEE AG 03/05/2007 – 14 ^e résolution	50 millions d'euros de nominal	Aucune	Juillet 2009
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants (L. 225-197-1 et s. du Code de commerce) AG 03/05/2007 – 16 ^e résolution	2 % du capital (au jour de la ou des attributions)	235 110 actions attribuées (07/2007)** 1 023 960 actions attribuées (03/2008)*** 762 400 actions attribuées (03/2009)****	Mai 2009
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (L. 225-177 et s. du Code de commerce) AG 03/05/2007 – 17 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions)	1 010 000 options d'achat d'actions attribuées (05/2009)*****	Mai 2009

* Se reporter au chapitre 7.3.1.3 ci-dessus.

** Dont 92 355 actions au titre d'un premier plan dit « 2+2 » et 142 755 au titre d'un second plan dit « 4+0 », dans le cadre d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions, à 15 674 collaborateurs.

*** Au titre des plans d'attribution d'actions de performance autorisés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 17 mars 2008 (se référer à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence).

**** Au titre des plans d'attribution d'actions de performance autorisés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 mars 2009 (se référer à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence).

***** Au titre du plan d'options d'achat d'actions autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 mai 2009 (se référer à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence)

Les autorisations qui seront proposées au vote de l'Assemblée Générale devant se tenir le 28 avril 2010 (sur 1^{re} convocation) sont présentées dans le tableau suivant :

PRÉSENTATION RÉSUMÉE DES AUTORISATIONS SOLLICITÉES À LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Durée de l'autorisation (et expiration)
Rachat d'actions 7 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 30 euros	18 mois (11/11)
Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues 8 ^e résolution	10 % du capital	24 mois (05/12)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS 10 ^e résolution	En capital = 600 millions d'euros (ou 50 millions d'euros en cas d'approbation de la 9 ^e résolution) En emprunt = 800 millions d'euros	26 mois (07/12)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues sans DPS 11 ^e résolution	En capital = 180 millions d'euros (ou 15 millions d'euros en cas d'approbation de la 9 ^e résolution) En emprunt = 800 millions d'euros	26 mois (07/12)
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires 12 ^e résolution	Dans la limite (i) de 15 % de l'émission initiale et (ii) du plafond prévu dans la délégation utilisée	26 mois (07/12)
Augmentation de capital par le biais du PEE 14 ^e résolution	36 millions d'euros de nominal (ou 3 millions d'euros en cas d'approbation de la 9 ^e résolution)*	26 mois (07/12)
Augmentation de capital réservée aux salariés hors PEE 15 ^e résolution	36 millions d'euros de nominal (ou 3 millions d'euros en cas d'approbation de la 9 ^e résolution)*	18 mois (11/11)
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants (L. 225-197-1 et s. du Code de commerce) 16 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions) Sous réserve de l'atteinte de conditions de performance (sauf pour 0,25 % du capital social)	26 mois (07/12)

* Les deux délégations portant sur les augmentations de capital réservées font l'objet d'une limite globale de 36 millions d'euros en nominal (ou 3 millions d'euros en cas d'approbation de la 9^e résolution relative à la réduction du capital social).

7.3.1.5 Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions

Rappel des autorisations existantes

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2009 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de 24 mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par période de 24 mois, tout ou partie des actions autodétenues par la Société et à procéder à la réduction de capital en résultant.

Autorisation de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe ou certaines catégories d'entre eux

L'Assemblée Générale du 20 mai 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, dans la limite de l'équivalent de 1 %

du capital social au jour de la décision, à des attributions d'actions de performance, les actions potentiellement attribuées pouvant être des actions existantes ou à émettre de la Société.

Les bénéficiaires des attributions pourront être les salariés de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ainsi que certains mandataires sociaux.

L'autorisation prévoit que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne soit définitive qu'au terme :

- soit d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 2 ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires courant à compter de cette attribution définitive des actions étant alors également fixée à 2 ans ;
- soit d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 4 ans, la période de conservation pouvant alors être supprimée ;

étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait prévoir des durées d'acquisition et de conservation supérieures à ces durées minimales.

L'autorisation prévoit en outre que ces attributions devront être assorties de conditions de performances économiques.

Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois et a mis fin à celle conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2007.

Une information détaillée des différents plans d'attribution d'actions de performance en cours chez Rhodia est présentée au chapitre 4.3.4 ci-dessus ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale du 20 mai 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, dans la limite de l'équivalent de 1 % du capital social au jour de la décision, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société.

Les bénéficiaires seraient les salariés, ou certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ainsi qu'à certains mandataires sociaux.

Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois et a mis fin à celle conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2007.

Une information détaillée sur les plans d'options de souscription d'actions en cours chez Rhodia est présentée au chapitre 4.3.4 ci-dessus ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Opération effectuée sur l'exercice 2009

Attributions d'actions de performance au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe effectuées en mars 2009

Se référer au chapitre 4.3.4 sur les « Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance » ci-dessus ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Attribution d'options d'achat d'actions effectuée en mai 2009

Se référer au chapitre 4.3.4 sur les « Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance » ci-dessus ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

Valeurs mobilières donnant accès au capital de Rhodia

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (OCEANE)

Rhodia a procédé à l'émission, le 27 avril 2007, d'OCEANE pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Les OCEANE

sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions.

Suite au regroupement des actions de la Société et aux ajustements consécutifs sur les instruments dilutifs de la Société, 1 OCEANE donne le droit d'obtenir 1 action de la Société de 12 euros de valeur nominale.

Au 31 décembre 2009, il y avait 12 372 661 OCEANE en circulation.

Bons de souscription d'actions

Au 31 décembre 2009, il y avait 215 193 bons de souscription d'actions en circulation.

Suite au regroupement des actions de la Société et aux ajustements consécutifs sur les instruments dilutifs de la Société, 12 bons donnent droit à la souscription d'une action regroupée de 12 euros de valeur nominale.

Ces bons de souscription d'actions ont été émis dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 30 juin 2006 et attribués au bénéfice des salariés des filiales de Rhodia localisées en Allemagne, en lieu et place de la décote, afin de leur offrir un profil économique équivalent aux salariés des filiales localisées dans les autres pays. Ces bons sont détenus par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Zukunft 2006 », les salariés des filiales de Rhodia localisées en Allemagne ayant souscrit à cette opération d'augmentation de capital réservée détenant des parts de ce fonds.

7.3.1.6 Options sur le capital social

Au 31 décembre 2009, les instruments optionnels sur le capital de la Société sont les suivants :

- les OCEANE (voir le chapitre 7.3.1.5 ci-dessus) ;
- les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions décrits au chapitre 4.3.4 ci-dessus ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence ;
- les bons de souscription d'actions (voir le chapitre 7.3.1.5 ci-dessus).

Par ailleurs, les attributions d'actions de performance, telles que décrites au chapitre 4.3.4 ainsi qu'à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence ci-dessus, pourront entraîner l'émission d'actions nouvelles.

7.3.1.7 Historique du capital social

Date	Montant du capital	Nombre d'actions (valeur nominale)	Nature de l'opération
31/12/2006	1 204 186 174 euros	1 204 186 174 (1 euro)	
06/2007	1 204 231 992 euros	100 352 666 (12 euros)	1/ Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 45 828 euros par émission de 45 828 actions de 1 euro de valeur nominale chacune 2/ Regroupement d'actions : échange de 12 actions de 1 euro de valeur nominale chacune contre 1 action de 12 euros de valeur nominale chacune
12/2007	1 204 413 972 euros	100 367 831 (12 euros)	Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 181 980 euros par émission de 15 165 actions de 12 euros de valeur nominale chacune
01/2008	1 213 031 484 euros	101 085 957 (12 euros)	Plans A et B d'attribution gratuite d'actions 2006 : augmentation de capital d'un montant nominal de 8 617 512 euros par émission de 718 126 actions nouvelles Rhodia de 12 euros de valeur nominale chacune (du fait de l'arrivée du terme de la période d'acquisition)
12/2008	1 213 044 816 euros	101 087 068 (12 euros)	Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 13 332 euros par émission de 1 111 actions de 12 euros de valeur nominale chacune
31/12/2009	1 213 044 816 euros	101 087 068 (12 euros)	

7.3.2 ACTIONNARIAT

7.3.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

L'évolution de la répartition du capital de Rhodia au cours des trois dernières années est la suivante :

	31 décembre 2009 ⁽¹⁾			31 décembre 2008 ⁽¹⁾			31 décembre 2007 ⁽¹⁾		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
JP Morgan Asset Management	7 722 290	7,64	7,73	3 836 673	3,80	3,86	2 327 717	2,32	2,32
Capital Group Companies, Inc.	5 120 833	5,07	5,12	12 626 821	12,49	12,72	8 449 470	8,42	8,42
Axiom International Investors LLC	3 849 612	3,81	3,85	-	-	-	-	-	-
Wellington Management Company, LLP	1 571 786	1,55	1,57	10 062 086	9,95	10,13	6 799 116	6,77	6,77
Henderson Global Investors Ltd.	888 872	0,88	0,89	5 298 423	5,24	5,34	4 593 185	4,58	4,58
Autres institutionnels étrangers	42 359 201	41,90	42,37	24 681 367	24,42	24,86	46 750 712	46,58	46,58
Institutionnels français	14 492 603	14,34	14,50	21 953 412	21,72	22,11	15 224 528	15,17	15,17
Individuels	20 221 395	20,00	20,23	16 865 429	16,68	16,98	12 876 666	12,83	12,83
Salariés (L. 225-102 C. com.)	3 738 692	3,70	3,74	3 974 054	3,93	4,00	3 346 437	3,33	3,33
Autodétention	1 121 784	1,11	0,00	1 788 803	1,77	0,00	-	-	-
TOTAL	101 087 068	100	100	101 087 068	100	100	100 367 831	100	100

(1) Sources : Euroclear France et Capital Precision.

À la connaissance de Rhodia, les actions inscrites au nominatif pur ayant fait l'objet d'un nantissement représentent moins de 1 % du capital social.

Les principaux événements intervenus relatifs au contrôle du capital social de la Société depuis le 1^{er} janvier 2009 sont les suivants :

- par courrier du 13 mars 2009, complété par un courrier du 16 mars, la société Capital Group International Inc. – CGII, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 mars 2009, par suite d'une cession d'actions Rhodia sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir, pour le compte desdits fonds, 5 007 052 actions Rhodia représentant 60 084 624 droits de vote, soit 4,95 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- la Société Générale a déclaré à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers :
 - par courrier du 20 mars 2009, avoir franchi à la hausse, directement et indirectement, le 6 mars 2009, par suite d'acquisitions d'actions Rhodia sur le marché, dans le cadre de ses activités de *trading*, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir, en date du 13 mars 2009, 5 662 575 actions Rhodia représentant 67 950 900 droits de vote, soit 5,60 % du capital et des droits de vote de la Société,
 - par courrier du 15 avril 2009, avoir franchi à la baisse, le 10 avril 2009, par suite d'une cession d'actions Rhodia, dans le cadre de ses activités de *trading*, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir, directement et indirectement, 4 307 660 actions Rhodia représentant 51 691 920 droits de vote, soit 4,26 % du capital et des droits de vote de la Société,
 - par courrier du 25 juin 2009, avoir franchi à la hausse, le 22 juin 2009, par suite d'une acquisition d'actions Rhodia, dans le cadre de ses activités de *trading*, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir, directement et indirectement, 5 131 647 actions Rhodia représentant 61 579 764 droits de vote, soit 5,08 % du capital et des droits de vote de la Société,
 - par courrier du 4 août 2009, avoir franchi à la baisse, le 30 juillet 2009, par suite d'une cession d'actions Rhodia, dans le cadre de ses activités de *trading*, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir, directement et indirectement, 4 651 954 actions Rhodia représentant autant de droits de vote, soit 4,60 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- par courrier du 12 juin 2009, la société Wellington Management Company, LLP, agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 juin 2009, par suite d'une cession d'actions Rhodia, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir, pour le compte desdits clients, 4 699 585 actions Rhodia représentant 56 395 020 droits de vote, soit 4,65 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- par courrier du 12 juin 2009, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited, contrôlée par JP Morgan Chase & Co, agissant pour son compte et celui de filiale exerçant une activité de gestion pour compte de tiers, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 juin 2009, par suite d'une acquisition d'actions

Rhodia, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir 5 864 359 actions Rhodia représentant 70 372 308 droits de vote, soit 5,80 % du capital et des droits de vote de la Société.

- Par courrier reçu le 15 mars 2010, la société Capital Research and Management Company («CRMC») a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 mars 2010, par suite d'une cession d'actions Rhodia sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rhodia et détenir 4 625 333 actions Rhodia représentant autant de droits de vote, soit 4,58 % du capital de la Société.

À la connaissance de Rhodia :

- le pourcentage du capital et de droits de vote détenus par les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction Générale de Rhodia n'est pas significatif ;
- aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Rhodia.

7.3.2.2 Droits de vote différents

Il n'existe pas de droit de vote double.

Suite au regroupement des actions de la Société (se référer au chapitre 7.3.1 ci-dessus), les actionnaires disposaient d'un délai de 2 ans à compter du début des opérations de regroupement, soit jusqu'au 12 juin 2009, pour réclamer les actions regroupées (de 12 euros de valeur nominale chacune) et les échanger contre 12 actions non regroupées (de 1 euro de valeur nominale chacune). De ce fait, pendant ce délai de 2 ans et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, toute action non regroupée donnait droit à son titulaire à une voix et toute action regroupée à douze voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de la Société était proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.

Depuis le 12 juin 2009, le droit de vote est attaché aux seules actions regroupées. Ainsi, depuis cette date, chaque action donne droit à son titulaire à un droit de vote.

7.3.2.3 Actionariat salariés

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG)

Le PEG donne aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ce plan la faculté d'effectuer des versements volontaires et de placer leur quote-part de participation et/ou d'intéressement. Le PEG donne accès à différents fonds communs de placement d'entreprise, dont certains servent de supports aux augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ce PEG, ces fonds communs de placements étant alors investis en actions Rhodia.

Le PEG de Rhodia est notamment composé de différents fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), dont certains sont investis en actions Rhodia. Les règlements des FCPE investis en actions Rhodia prévoient l'expression par leurs Conseils de surveillance, en Assemblée Générale, des droits de vote attachés aux actions Rhodia détenues par chacun de ces FCPE.

La participation des actionnaires salariés dans le capital de Rhodia

Au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions détenues par les salariés de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est décomposé comme suit :

FCPE Rhodia 2000	1 050 000
FCPE Actions Rhodia	741 000
FCPE Rhodia International	61 300
FCPE Avenir 2006	1 301 566
FCPE Aspire 2006	267 164
FCPE International Aspire 2006	65 152
FCPE Avvenire 2006	24 284
FCPE Zukunft 2006	52 527
Actions Rhodia détenues directement par les salariés dans le cadre du PEG	175 699
TOTAL DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES SALARIÉS REPRÉSENTANT 3,7 % DU CAPITAL DE RHODIA	3 738 692

La participation des salariés actionnaires dans le capital de la Société étant supérieure à 3 % depuis 2006, M. Jacques Khélif a été nommé administrateur représentant les salariés actionnaires par l'Assemblée Générale du 20 mai 2009.

7.3.2.4 Changement de contrôle

À la connaissance de Rhodia, aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de Rhodia n'a été notifiée à l'Autorité des Marchés Financiers. Il n'a pas non plus été fait état d'actions de concert.

Par ailleurs, les informations ci-dessous sont données dans le cadre et à l'effet de répondre aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce portant transposition de la directive relative aux offres publiques d'acquisition :

- la structure du capital de la Société est exposée au chapitre 7.3.2.1 ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (se reporter également aux chapitres 7.3.2.2 et 7.4) ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont il a connaissance en vertu des articles L. 233-7 (déclaration de franchissement de seuils) et L. 233-12 du Code de commerce sont décrites au chapitre 7.3.2.2 ;
- il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- les mécanismes de contrôle prévus dans le système d'actionariat du personnel de la Société sont présentés au chapitre 7.3.2.3 du présent document de référence ;
- il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société ;
- il n'existe pas de règles spécifiques à la Société applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- les pouvoirs du Conseil d'Administration concernant l'émission ou le rachat d'actions figurent au chapitre 7.3.1.3 ;
- les accords conclus par la Société qui pourraient prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société et dont la Société estime qu'ils pourraient être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont :
 - la note d'opération relative à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou à émettre intervenue en avril 2007 (présentée au chapitre 6.1.2 ci-dessus) mentionne le changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des porteurs d'obligations et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de tout ou partie de ces obligations,
 - la *ligne de crédit syndiqué* « nouveau RCF », présentée au chapitre 6.1.2 ci-dessus, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des prêteurs et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de la ligne de crédit,
 - le placement obligataire *Floating Rates Notes* présenté au chapitre 6.1.2 ci-dessus, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des porteurs de ces obligations et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de ces obligations,
 - le programme de cession de créances nord-américain mis en place avec HSBC, présenté au chapitre 6.1.2 ci-dessus, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option d'HSBC sous certaines conditions, un terme anticipé du programme ;
- les accords prévoyant des indemnités de rupture pour certains membres du Comité de Direction Générale (à l'exclusion du Président-Directeur Général) dans des hypothèses de changement de contrôle sont mentionnés au chapitre 4.3.1 ci-dessus.

7.3.2.5 Opérations sur titres des dirigeants de Rhodia

Les règles prudentielles du Groupe prévoient que les administrateurs et mandataires sociaux doivent concentrer leurs opérations sur les instruments financiers de la Société à compter du jour suivant la communication des résultats annuels, semestriels et trimestriels et pendant une période de trente (30) jours calendaires (sous réserve que cette période ne soit pas considérée comme « fermée » par la Société et qu'ils ne détiennent pas d'informations privilégiées durant cette période).

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22A et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de Rhodia par chacun des membres de son

Conseil d'Administration ainsi que le Président-Directeur Général (ou des personnes qui leur sont liées) – dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile – doivent être déclarées.

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est précisé qu'aucune opération n'a été déclarée par le Président-Directeur Général et les autres administrateurs de Rhodia, ou des personnes qui leur sont liées, au cours de l'exercice 2009.

Pour information, le tableau suivant présente les opérations réalisées sur le titre et déclarées par le Président-Directeur Général et les autres administrateurs de Rhodia, ou des personnes qui leur sont liées, depuis le début de l'exercice 2010 :

Nom de l'administrateur	Date de déclaration	Référence aux décisions et informations de l'AMF (publiées sur son site Internet)	Description de l'opération	Date de l'opération
Personne liée à Yves René Nanot	20 janvier 2010	210D0339	Acquisition de 600 actions au prix unitaire de 14,135 €	11 janvier 2010

7.3.3 VIE DU TITRE

Les actions de Rhodia sont cotées sur Euronext Paris (compartiment A) à Paris depuis le 25 juin 1998.

Par ailleurs, les actions de Rhodia sont cotées aux États-Unis sous forme d'ADRs de niveau 1 négociables de gré à gré sur International OTCQX. Chaque ADR est représentatif d'une *American Depositary Share* (ADS), représentant elle-même une action Rhodia. Tout porteur d'ADRs peut, à tout moment, soit vendre son titre, soit le convertir en action Rhodia, qui en est le sous-jacent, en réglant les frais de conversion au dépositaire. Dans ce dernier cas, l'ADR qui représentait l'action Rhodia S.A. est annulé. Au 31 décembre 2009, il restait 667 167 ADRs en circulation, représentant 0,7 % du capital de la Société.

Fiche signalétique de l'ADR de Rhodia S.A.

Ratio : 1 ADR pour 1 action Rhodia S.A.

Code ISIN : US7623972061

Code Bloomberg : RHAYY US

Code Reuters : RHAYY.PK

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution en 2009 du cours et du volume des transactions des Actions Rhodia S.A. cotées à l'Eurolist d'Euronext Paris et des ADRs de Rhodia S.A. cotées à l'International OTCQX.

Fiche signalétique de l'action Rhodia S.A.

Code ISIN FR0010479956

Code Bloomberg : RHA FP

Code Reuters : RHA.PA

Titre éligible au SRD : oui

Titre éligible au PEA : oui

Actions Rhodia S.A. cotées sur Euronext Paris

(en euros)	Cours de clôture		Volumes des transactions (moyenne quotidienne)	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En capitaux
Janvier 2009	5,005	3,328	2 029 533	8 602 632
Février 2009	3,92	2,738	1 494 502	4 826 127
Mars 2009	2,931	2,13	1 774 956	4 424 304
Avril 2009	4,415	2,82	1 931 308	7 447 670
Mai 2009	6,499	4,909	2 037 914	11 228 787
Juin 2009	6,854	5,035	1 555 405	9 237 411
Juillet 2009	7,649	4,533	1 943 810	11 311 835
Août 2009	8,818	7,557	1 640 191	13 338 611
Septembre 2009	10,425	7,898	1 676 134	15 824 144
Octobre 2009	13,025	9,662	2 504 930	28 218 252
Novembre 2009	12,47	10,43	1 974 312	23 042 534
Décembre 2009	12,61	11,915	773 830	9 479 342
Janvier 2010	13,89	12,7	1 201 626	16 159 539
Février 2010	13,965	11,995	1 340 212	17 531 954
Mars 2010 (jusqu'au 17 mars)	15,34	14,525	1 195 958	17 949 005

Source : Bloomberg.

American Depositary Receipts (ADR) de Rhodia S.A. cotées à l'international OTCQX

(en dollars)	Cours de clôture		Volumes des transactions (moyenne quotidienne)	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En capitaux
Janvier 2009	7,06	4,25	2 983	15 177
Février 2009	5,04	3,46	9 784	38 731
Mars 2009	4,09	2,52	6 082	19 166
Avril 2009	5,9	3,75	3 239	17 865
Mai 2009	9,15	6	2 990	21 649
Juin 2009	9,85	7	3 425	29 765
Juillet 2009	11	6,29	4 108	32 220
Août 2009	12,76	10,85	2 153	25 492
Septembre 2009	15,35	11,48	2 749	39 670
Octobre 2009	19,46	14,15	3 616	62 008
Novembre 2009	18,5	15,08	2 827	49 504
Décembre 2009	18,2	17,35	1 752	31 274
Janvier 2010	20,15	17,66	3 291	61 366
Février 2010	19,39	16,25	2 898	51 536
Mars 2010 (jusqu'au 17 mars)	21,05	19,85	1 305	26 591

Source : Bloomberg.

7.4 Extraits des statuts

7.4.1 DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la Société est Rhodia.

7.4.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 352 170 161. Son code APE est 6420Z.

7.4.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La Société a été constituée le 22 septembre 1989, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 21 septembre 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

7.4.4 SIÈGE SOCIAL – RÉGLEMENTATION – FORME JURIDIQUE

Le siège social de la Société est situé Immeuble Cœur Défense – Tour A, 110, esplanade Charles de Gaulle – 92 400 Courbevoie.

Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0)1 53 56 64 64.

Rhodia est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

7.4.5 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, soit directement, soit indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- toute opération dans les domaines de la chimie, des fibres et polymères ;
- la recherche, le développement, la fabrication, la transformation, la commercialisation et la fourniture de biens et de produits, la concession, l'acquisition, la cession de tout droit de propriété industrielle et commerciale ;
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription, achat d'actions ou participation dans toutes entreprises, groupements ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et, s'il y a lieu, quel qu'en soit l'objet ;
- l'émission de toutes garanties, garanties à première demande, cautions et autres sûretés conformément aux dispositions légales

et réglementaires en vigueur, en particulier au bénéfice de toute société ou entité du Groupe, dans le cadre de leurs activités, ainsi que du financement ou du refinancement de leurs activités. La souscription de tout emprunt et, plus généralement, le recours à tout mode de financement, notamment par voie d'émission ou, selon le cas, de souscription d'instruments financiers, en vue de permettre la réalisation du financement ou du refinancement de l'activité de la Société ;

- la fourniture, en sa qualité de société mère, de prestations de services concernant le support, le conseil, la coordination et l'animation des filiales de Rhodia ;
- ainsi que, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières, mobilières ou de services, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

7.4.6 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient à raison du remboursement du capital devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon

que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaire.

7.4.7 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.4.8 ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES (ARTICLE 18 DES STATUTS)

Les Assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit pour les propriétaires d'actions de participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux Assemblées Générales ou Spéciales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Sous les réserves et dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes

Assemblées Générales ou spéciales par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. En ce cas, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil. Les actionnaires sont alors réputés présents à ces assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes Assemblées Générales ou Spéciales, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la Société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard deux jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale, sauf délai plus court mentionné dans les avis de convocation ou qui résulterait de dispositions impératives en vigueur abrégant ce délai.

Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la Société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Le déroulement de l'assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Président. À défaut l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

À chaque réunion de l'Assemblée Générale, il est tenu une feuille de présence établie conformément à la loi. Cette feuille de présence dûment émargée par les actionnaires et les mandataires, est certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf limitations légales. Jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de début des opérations de

regroupement indiquée dans l'avis de regroupement publié par la Société au Bulletin des Annonces légales obligatoires conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2007, toute action non regroupée donnera droit à son titulaire à une (1) voix et toute action regroupée à douze (12) voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.

À la demande d'un ou plusieurs membres de l'assemblée représentant par eux-mêmes ou en qualité de mandataires au moins le dixième du capital présent ou représenté à l'assemblée, il est procédé à un scrutin secret.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires ainsi que dans les Assemblées Générales Extraordinaires ou spéciales.

7.4.9 CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune disposition dans les statuts ou tout autre document interne de Rhodia pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

7.4.10 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Outre l'obligation légale de déclarer à la Société la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote et d'effectuer toute déclaration d'intention en conséquence, conformément aux dispositions légales, depuis la décision de l'Assemblée Générale de la Société du 28 avril 2006, il n'existe aucune disposition dans les Statuts ou tout autre document interne de Rhodia imposant

au détenteur d'actions Rhodia de divulguer un quelconque franchissement de seuil de détention dans le capital social de Rhodia.

Les déclarations de franchissement des seuils légaux faites à l'Autorité des Marchés Financiers et à Rhodia sont indiquées au chapitre 7.3.2 ci-dessus.

7.4.11 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.5 Opérations avec les apparentés

Se reporter au chapitre 7.2.1 du présent document de référence ainsi qu'à la Note 33 (Transactions avec les parties liées) de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 ci-dessous.

Par ailleurs, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice, déjà approuvés par l'Assemblée Générale et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration. Ces conventions et engagements, décrits ci-après, ont déjà donné lieu à un rapport de notre part en date du 19 mars 2009 et ont été approuvés par votre Assemblée Générale du 20 mai 2009.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention lié au mandat social du Président-Directeur Général

Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre Clamadieu

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 mars 2009, a autorisé la conclusion d'une convention avec Monsieur Clamadieu comportant une clause de non-concurrence et de non sollicitation ainsi que certains engagements et avantages dans le cadre de l'exercice de son mandat de Président-Directeur Général et, le cas échéant, de sa rupture. Ces engagements ont été formalisés dans une Convention liée au mandat social du Président-Directeur Général.

Cette convention, présentée et approuvée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2009, prévoit un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation pris par Monsieur Clamadieu pour une durée de deux ans à compter de la cessation de son mandat de Président-Directeur Général. En contrepartie, Rhodia s'engage à verser à Monsieur Clamadieu, pendant cette période de deux ans, une indemnité trimestrielle d'un montant brut égal à 220.000 €. Elle prévoit également que Rhodia s'engage à faire bénéficier Monsieur Clamadieu d'un avantage en nature consistant en une couverture santé et prévoyance complémentaire. Enfin, cette convention confirme les conditions d'application du Plan de retraite supplémentaire des dirigeants, dit « RSD », dont Monsieur Clamadieu est bénéficiaire potentiel, et les conditions de conservation des droits attachés aux attributions gratuites d'actions et aux options de souscription ou d'achat d'actions, dont Monsieur Clamadieu a bénéficié ou dont il bénéficiera, en cas de cessation de son mandat.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Contrat de travail d'un Administrateur

Personne concernée : Monsieur Jacques Khélif

Le contrat de travail de Monsieur Jacques Khélif, Directeur du développement durable du groupe Rhodia, et également administrateur de la société est toujours en cours et poursuit ses effets. Ce contrat avait fixé sa rémunération fixe annuelle à 200.000€.

2.2. Garantie consentie dans le cadre d'un programme de titrisation de créances commerciales

Le 21 décembre 2004, Rhodia S.A. et certaines de ses filiales européennes ont conclu avec une banque française un ensemble de contrats visant à la mise en place d'un programme de titrisation de créances commerciales, pour un montant maximal de 300 millions d'euros sur une durée de 5 ans. En particulier, Rhodia S.A. s'est engagée à garantir le paiement de toute somme due par ses filiales au titre du programme.

Au 31 décembre 2009, le montant du financement obtenu dans le cadre de ce programme s'élevait à environ 41 millions d'euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 11 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Marangé

7.6 Informations à la disposition du public

7.6.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) les documents suivants :

- le présent document de référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- les communiqués financiers ;
- les statuts.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de Rhodia, Immeuble Cœur Défense, Tour A, 110, esplanade Charles-de-Gaulle, 92 400 Courbevoie (01 53 56 64 64).

7.6.2 DOCUMENT ANNUEL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 222-7 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Rhodia depuis le 1^{er} janvier 2009 (en complément de celles listées au chapitre 7.6.1).

Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2009 et jusqu'à la publication du présent document de référence, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) ou dans la rubrique Informations réglementées de ce même site :

12/01/2009	Projet d'acquisition par Rhodia de la société McIntyre : une nouvelle étape dans sa stratégie de croissance rentable
15/01/2009	Nomination de Jean-Yves Dubreuil, Directeur des Ressources Humaines France et des Relations Sociales Europe
17/02/2009	Première étape dans le développement de combinaisons silice/silane pour Rhodia et Dow Corning
25/02/2009	Résultats annuels 2008
02/03/2009	Rhodia finalise l'acquisition de la société McIntyre
02/03/2009	Rhodia lance de nouveaux produits Technyl® ignifugés haute fluidité pour la connectique
04/03/2009	Nomination d'Emmanuel Butstraen, nouveau Directeur Général de Silcea
20/03/2009	Rhodia présente des projets d'amélioration de sa compétitivité en France
20/03/2009	Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 mai 2009 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires
20/03/2009	Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires de Rhodia
20/03/2009	Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2009 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires
24/03/2009	Mise à disposition du document de référence 2008
30/03/2009	Rhodia lance de nouveaux additifs pour la peinture en phase aqueuse : des solutions hautes performances répondant à des besoins ciblés, qui renforcent sa présence sur le marché des peintures et des revêtements
30/03/2009	Rhodia présente Rhodiasolv® Iris, un nouveau solvant performant et respectueux de l'environnement, de la santé et de la sécurité
30/03/2009	Rhodia et Inoplast innovent en créant la première poutre de renfort de calandre de camion en polyamide
02/04/2009	Rhodia et Millet s'associent dans un projet de recyclage du polyamide
20/04/2009	Rhodia étend sa gamme de solutions pour les soins de la peau et du cheveu
20/04/2009	Rhodia lance Jaguar® C500, polymère à base de plantes, apportant beauté et santé aux cheveux
20/04/2009	Rhodia présente son système de tensio-actif de haute performance, Miracare® SLB, pour les soins du cheveu
24/04/2009	Rhodia et l'IFP s'associent pour optimiser l'exploitation des réserves pétrolières

05/05/2009	Rhodia annonce la fermeture de l'atelier polyamide de son site de Mississauga au Canada
06/05/2009	Résultats du premier trimestre 2009
14/05/2009	Rhodia annonce la signature de trois accords avec ses partenaires sociaux
14/05/2009	Henri Poupert-Lafarge rejoint le Conseil d'Administration du groupe Rhodia
20/05/2009	Rhodia reçoit les premières Unités de Réduction des Émissions (URE) européennes
20/05/2009	Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Rhodia
26/05/2009	Rhodiasolv® Iris, un nouveau solvant respectueux de l'environnement, est enregistré dans plusieurs pays
15/06/2009	Jean-Christophe Sciberras est nommé Directeur des Ressources Humaines France et des Relations Sociales Monde
16/06/2009	Avis aux porteurs d'actions Rhodia non regroupées
24/06/2009	Rhodia reçoit le prix Pierre Potier 2009 pour son solvant Rhodiasolv® Iris
29/06/2009	Rhodia se renforce dans le marché des tensio-actifs en Asie, avec l'acquisition des parts de son partenaire minoritaire dans Rhodia Thai Industries
02/07/2009	Bertrand Leroux est nommé Directeur Compensation & Benefits
06/07/2009	Rhodia s'engage dans le marché prometteur du biogaz
29/07/2009	Résultats 2 ^e trimestre 2009
31/07/2009	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2009
15/09/2009	Avec Technyl Star® AFX, Rhodia innove en créant le premier renfort de grille de calandre en polyamide
15/09/2009	Zeosil® Premium, la réponse de Rhodia aux nouvelles réglementations européennes sur les pneumatiques
16/09/2009	Rhodia reconnu parmi les meilleurs chimistes au monde en matière de responsabilité sociale et environnementale
22/09/2009	L'offre automobile de Rhodia : toujours plus d'innovation pour toujours moins de CO ₂
22/09/2009	Rhodia lance Eolys® PowerFlex™ : la réponse aux nouveaux carburants pour des véhicules diesel encore plus propres et plus économiques
23/09/2009	Le PA 6.6 de Rhodia choisi pour les applications sous capot-moteur utilisant des biocarburants
09/10/2009	Information clients – Rhodia déclare une situation de Force Majeure sur sa chaîne Polyamide
21/10/2009	Rhodia Acetow annonce une augmentation mondiale des prix de sa gamme Rhodia® Filter Tow™
21/10/2009	Information client – Tentative d'utilisation frauduleuse du nom de Rhodia dans un canular adressé à des consommateurs en Amérique du Nord
04/11/2009	Résultats 3 ^e trimestre 2009
26/11/2009	Rhodia enrichit son offre de produits avec un nouveau Polyamide biosourcé, écologique et économique
01/12/2009	Rhodia a développé Jaguar® HP 120 pour créer des Gels Hydro-Alcooliques Antibactériens et Hydratants
11/12/2009	Rhodia lance Rhodiasolv® STRIP pour décapants de peinture
08/12/2009	Les chefs d'entreprise français et brésiliens mettent en commun leurs énergies pour lutter contre le changement climatique (communiqué commun avec GDF Suez, ETH, Rhodia et Vale)
14/01/2010	Rhodia dote de trois premières fonctionnalités sa technologie MMI Confident Design™
28/01/2010	Le Tribunal arbitral confirme les droits de Rhodia dans le litige contre Invista
01/02/2010	Rhodia signe en France avec l'ensemble des organisations syndicales un accord de méthode sur l'évaluation et l'analyse des risques psycho-sociaux

Liste des publications au BALO

Les informations ci-dessous ont été publiées sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

20/03/2009	Convocations – Assemblée d'actionnaires
20/04/2009	Convocations – Assemblée d'actionnaires
24/06/2009	Publication périodique – Comptes annuels
01/03/2010	Convocations - Assemblée d'actionnaires

7.7 Contrôleurs légaux des comptes

7.7.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Christian Perrier

entré en fonction le 29 avril 2003 et dont le mandat, renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2009, se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

KPMG S.A., membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Immeuble Le Palatin, 3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Denis Marangé

entré en fonction le 16 mai 2008 et dont le mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (il est précisé que cette nomination est intervenue au terme du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Salustro Reydel, membre de KPMG International depuis 2005, qui avait débuté le 22 mai 2002).

7.7.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

entré en fonction le 29 avril 2003 et dont le mandat, renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2009, se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Jean-Paul Vellutini

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

entré en fonction le 16 mai 2008 et dont le mandat se termine à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes est situé à la Note 35 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 6.4.2 du présent document de référence.

7.8 Attestation du responsable du document

7.8.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009

Jean-Pierre Clamadieu, Président-Directeur Général.

7.8.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009 (CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL)

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document de référence (dont la table de réconciliation figure ci-après) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les prévisions de bénéfice présentées au chapitre 6.3 du document de référence ont fait l'objet d'un rapport de la part des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 6.3 dudit document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 6.4 en ce qui concerne les comptes consolidés et au chapitre 6.5 en ce qui concerne les comptes sociaux.

Le Président-Directeur Général
Monsieur Jean-Pierre Clamadieu

Tables de concordance

Table de réconciliation (vers les rapports financier et de gestion)

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel (article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers) et du rapport de gestion social et consolidé de Rhodia (article L. 225-100 et suivants du Code de commerce) intégrés dans le présent document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les chapitres les constituant.

Les éléments composant le rapport financier annuel de Rhodia figurent aux points 1, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 ci-dessous.

Les éléments composant le rapport de gestion social et consolidé de Rhodia figurent aux points 1 à 3 ci-dessous.

Les informations non applicables au groupe Rhodia sont indiquées « N/A ».

Information	Références aux sections du document de référence 2009 Rhodia
1 Rapport de gestion social du Conseil d'Administration	
1.1 Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et, le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	2.1, 6.1 et 6.2.1
1.2 Résultats de l'activité pour la Société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	6.1 et 6.2.1
1.3 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	6.3.1
1.4 Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	6.3.2
1.5 Activités en matière de Recherche et Développement	2.3
1.6 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	6.2.1
1.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	1.2
1.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	3.2 et 3.3
1.9 Description des principaux risques et incertitudes	5.2 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
1.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	5.2.5, 5.2.6 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
1.11 État de la participation des salariés au capital social	7.3.2.3
1.12 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	4.3
1.13 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, gouvernement d'entreprise	4.1.1.2
1.14 Conséquences sociales et environnementales de l'activité	3
1.15 Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait d'installations classées, et moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation de victimes en cas d'accident technologique engageant la responsabilité de la Société	5.2.1, 5.2.2 et 5.3
1.16 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	6.2.3
1.17 Informations sur les programmes de rachat d'actions	7.3.1.3
1.18 Information sur l'actionariat de la Société	7.3.2

Information	Références aux sections du document de référence 2009 Rhodia
1.19 Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	7.3.2.5
1.20 Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	7.3.1.5
1.21 Prises de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle de sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	7.2.1
1.22 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
1.23 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (par application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce)	7.3.2.4
1.24 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	6.2.1
1.25 Modifications apportées au mode de présentation et d'évaluation des comptes	Note 2 annexe aux comptes sociaux
2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital (et de leur utilisation en cours d'exercice)	7.3.1.4
3 Rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration	
3.1 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	2.1, 6.1
3.2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	6.1
3.3 Évolution prévisible	6.3
3.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	6.3.1
3.5 Activités en matière de Recherche et Développement	2.3
3.6 Description des principaux risques et incertitudes	5.2 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
3.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	1.2
3.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	3.2 et 3.3
3.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers	5.2.5, 5.2.6 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
4 Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.5.4
5 Comptes annuels	6.5.2
6 Comptes consolidés	6.4.2
7 Attestation du Responsable du document de référence (contenant le rapport financier annuel)	7.8
8 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.5.1
9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.4.1

Table de concordance (vers les rubriques de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004)

« En l'application de l'Article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 124 à 195 et 123 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2008 sous le numéro D.08-0182 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 121 à 190 et 119 à 120 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2009 sous le numéro D.09-0150. »

Les informations non applicables au groupe Rhodia sont indiquées « N/A ».

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004	Références aux sections du document de référence 2009 Rhodia
1. Personnes responsables	
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	7.8.1
1.2 Attestation des personnes responsables	7.8.2
2. Contrôleurs légaux des comptes	7.7 et Note 35 annexe aux comptes consolidés (honoraires)
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	1.2
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risque	5.2 et 5.3 et Notes 26, 28.4 et 24 annexes aux comptes consolidés
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	7.1
5.1.1 Raison sociale	7.4.1
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	7.4.2
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	7.4.3
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation	7.4.4
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société	7.1
5.2 Investissements	2.4
5.2.1 Investissements des 3 derniers exercices	2.4, 3.2 et Note 3 annexe aux comptes consolidés
5.2.2 Investissements en cours	2.4
5.2.3 Engagements fermes	2.4
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	2.
6.1.1 Nature des opérations	2.1
6.1.2 Nouveaux produits et services	2.1 et 2.3
6.2 Principaux marchés	2.1
6.3 Événements exceptionnels	2.1, 6.1

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004		Références aux sections du document de référence 2009 Rhodia
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	5.2.1 et 5.2.6.2
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2.1
7.	Organigramme	
7.1	Description sommaire du Groupe	7.2, Note 1 annexe aux comptes consolidés et rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
7.2	Liste des filiales importantes	7.2.1, Note 24 annexe aux comptes sociaux et Note 37 annexe aux comptes consolidés
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	2.2 et Note 12 annexe aux comptes consolidés
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	3.2, 5.2.2 et Note 28.4 annexe aux comptes consolidés
9.	Examen de la situation financière	
9.1	Situation financière	6.1.1
9.2	Résultat d'exploitation	6.1.1
9.2.1	Facteurs importants influant sur le revenu d'exploitation	6.1.1
9.2.2	Changements importants	6.1.1
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	5.2.1 et 5.2.2
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux	6.1.2 et Note 23 annexe aux comptes consolidés
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	6.1.2
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	5.2.5, 6.1.2, Notes 24, 26.7 et 31 annexes aux comptes consolidés
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la Société	5.2.5, 6.1.2, Notes 24, 26.7 et 31 annexes aux comptes consolidés
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la Direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	5.2.5, 6.1.2, Notes 24, 26.7 et 31 annexes aux comptes consolidés
11.	Recherche et développement, brevets et licences	2.3, Notes 2.8 et 14 annexes aux comptes consolidés
12.	Informations sur les tendances	
12.1	Tendances depuis la fin de l'exercice jusqu'à la date de dépôt du document	6.3.1 et Note 36 annexe aux comptes consolidés
12.2	Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur pour l'année en cours	6.3.2
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	6.3.3 6.3.4 et 6.3.5
14.	Conseil d'Administration et Direction Générale	
14.1	Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale	4.1
14.2	Conflits d'intérêts	4.1.1.3
15.	Rémunérations et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale	4.3
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	Note 27 annexe aux comptes consolidés

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004	Références aux sections du document de référence 2009 Rhodia
16. Fonctionnement des organes d'administration	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	4.1.1.2
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale à la Société ou ses filiales	4.1.1.3
16.3 Informations sur les comités	4.2.3
16.4 Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'entreprise	4 (Introduction)
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	3.3
17.2 Participation et stock-options	4.1.1.2, 4.3.4 et Note 34 annexe aux comptes consolidés
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	7.3.2.3
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.3.2.1
18.2 Existence de droits de vote différents	7.3.2.2
18.3 Contrôle de la Société	7.3.2.1
18.4 Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	7.3.2.4
19. Opérations avec des apparentés	7.5, Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et Note 33 annexe aux comptes consolidés
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	6.4.2 et 6.5.2
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	6.4 et 6.5
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	6.4.2.1 et 6.4.3.1
20.4.1 Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	6.4.1 et 6.5.1
20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A
20.4.3 Informations non vérifiées	N/A
20.5 Date des dernières informations financières	31/12/2009
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	6.2.3
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.2.1.6 et Note 32 annexe aux comptes consolidés
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	6.3.1
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	7.3.1
21.1.1 Montant du capital souscrit	7.3.1.1
21.1.2 Actions non représentatives du capital	7.3.1.2
21.1.3 Autodétention	7.3.1.3
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.3.1.5
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachés au capital souscrit non libéré ou toute entreprise visant à augmenter le capital social	7.3.1.5
21.1.6 Options sur le capital	7.3.1.6
21.1.7 Historique du capital social	7.3.1.7
21.2 Acte constitutif et statuts	7.4
21.2.1 Objet social	7.4.5
21.2.2 Dispositions relatives aux mandataires sociaux et à la Direction Générale	4.2 (Introduction)

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004	Références aux sections du document de référence 2009 Rhodia
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	7.4.6
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7.4.7
21.2.5 Convocation des Assemblées Générales	7.4.8
21.2.6 Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	7.4.9
21.2.7 Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être distinguée	7.4.10
21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital	7.4.11
22. Contrats importants	7.3.2.4
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	7.6
25. Informations sur les participations	7.2.1

Table de concordance du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce

Le rapport du Président du Conseil d'Administration a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 23 février 2010.

Il est établi sur le fondement de l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2008-649 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.

Ce rapport indique le code de gouvernement d'entreprise auquel Rhodia se réfère volontairement et les raisons pour lesquelles elle s'écarte de certaines dispositions de ce code, le cas échéant.

Il rend compte de la composition et des conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration et indique les limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur

Général et les principes et règles qu'il a arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Il précise également les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

Il rend enfin compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Rhodia et, notamment, des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

Le contenu du rapport du Président du Conseil d'Administration est présenté dans les sections suivantes du présent document.

Information	Références aux sections du document de référence 2009 Rhodia
Code de gouvernement d'entreprise	4 (Introduction)
Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	4.1.1 et 4.2.2
Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général	4.2.1
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	7.4.8
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	5.1
Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés	5.1.2.3
Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	4.3.1, 4.3.2 et 4.3.3
Publication des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	7.3.2.4

Liste des rapports

Information	Références aux sections du document de référence 2009 Rhodia
Rapports internes à la Société	
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	Voir tableau ci-dessus
Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'options donnant droit à la souscription d'actions de l'exercice 2009	Disponible séparément
Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions de performance pour l'exercice 2009	Disponible séparément
Rapports externes à la Société	
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur les indicateurs Environnement et Sécurité en 2009	3.5
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	5.2.7
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009	7.5
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009	6.4.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009	6.5.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat incluses dans le document de référence 2009, déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010	6.3.5

Table des matières

1	L'ESSENTIEL DE RHODIA	2
	Profil	2
	Chiffres clés	7
2	ACTIVITÉS DU GROUPE	9
2.1	Présentation des Entreprises	10
2.1.1	Polyamide	11
	Activité, technologies et principaux marchés	11
	Facteurs clés de succès et stratégie	12
	Conditions de marché et faits marquants 2009	12
2.1.2	Novecare	14
	Activité, technologies et principaux marchés	14
	Facteurs clés de succès et stratégie	15
	Conditions de marché et faits marquants 2009	16
2.1.3	Silcea	17
	Activité, technologies et principaux marchés	17
	Facteurs clés de succès et stratégie	18
	Conditions de marché et faits marquants 2009	18
2.1.4	Energy Services	20
	Activité, technologies et principaux marchés	20
	Facteurs clés de succès et stratégie	21
	Conditions de marché et faits marquants 2009	21
2.1.5	Acetow	22
	Activité, technologies et principaux marchés	22
	Facteurs clés de succès et stratégie	22
	Conditions de marché et faits marquants 2009	22
2.1.6	Eco Services	23
	Activité, technologies et principaux marchés	23
	Facteurs clés de succès et stratégie	23
	Conditions de marché et faits marquants en 2009	23
2.2	Actifs corporels du Groupe	24
2.3	Innovation	25
2.3.1	Une stratégie d'innovation ambitieuse focalisée sur le Développement Durable	25
	Concevoir les matériaux nouveaux, pour aider les clients à réduire l'empreinte environnementale de leurs produits	25
	Préserver les ressources naturelles	26
	Produire plus efficacement et de manière plus responsable	26

2.3.2	Répondre aux besoins spécifiques des économies émergentes	27
2.3.3	La responsabilité fondement de l'innovation	27
2.3.4	Des performances environnementales et techniques reconnues	27
2.4	Investissements	28
2.4.1	Principaux investissements de la société durant les périodes couvertes par les informations financières historiques	28
2.4.2	Investissements en 2009	28
2.4.3	Investissements futurs	29
3	RESPONSABILITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	31
3.1	Politique de Développement Durable	32
3.1.1	Des engagements externes traduisant l'ambition de Rhodia	32
3.1.2	Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale	33
3.1.3	Responsible Care® : l'engagement mondial de l'industrie chimique en ligne avec la politique d'hygiène, sécurité et environnement	34
3.2	Les engagements de Rhodia à l'égard de l'environnement	34
3.2.1	Promouvoir la gestion environnementale	34
3.2.2	Préserver les ressources naturelles	35
	Prélèvements d'eau	35
	Consommations d'énergie	35
	Déchets	35
3.2.3	Réduire les impacts des activités de Rhodia sur l'air et l'eau	35
	Rejets atmosphériques	35
	Rejets aqueux	36
3.2.4	Des actions pour réduire l'impact des pollutions de sols	37
3.2.5	Résultats environnementaux	37
3.2.6	Investissements en matière d'environnement et dépenses de réhabilitation en 2009	38
3.2.7	Les engagements de Rhodia pour une gestion responsable des produits	38
	La démarche de <i>Product Stewardship</i>	38
	Recherche et enregistrement des substances CMR (CMR : cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)	39
	La « ligne rouge » CMR : l'engagement volontaire de Rhodia au niveau mondial	39
	Inventaire des substances CMR soumises au règlement REACH sur le périmètre européen	39
	Organisation interne pour répondre au règlement REACH	40
3.3	Les engagements de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs	41
3.3.1	Évolution des effectifs et de l'emploi : les grandes tendances	41
	Diversité	42
3.3.2	Développer un dialogue social riche et équilibré	43
3.3.3	Développer les compétences et favoriser la mobilité des collaborateurs	43
	3.3.3.1 Politique et processus de pilotage de la mobilité	44
	3.3.3.2 Politique et processus de pilotage de la formation	44
3.3.4	Veiller à la santé et à la sécurité des personnes	46
	Résultats Sécurité	46
3.3.5	Investissements hygiène, santé et sécurité en 2009	47

3.4	Les engagements de Rhodia dans les relations avec les communautés locales	48
3.4.1	Maîtriser les risques industriels liés aux installations	48
	Évaluer les risques liés aux installations et procédés	48
	Définir les plans d'urgence pour gérer tout type de situation accidentelle	49
3.4.2	Renforcer les échanges et le dialogue avec les parties prenantes locales	50
	Informier et communiquer de façon proactive	50
	Être un acteur de la vie locale	50
3.5	Rapport d'examen de l'un des Commissaires aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement et sécurité présentés dans le document de référence 2009 du groupe Rhodia	51
	Nature et étendue des travaux	51
	Conclusion	52
4	GOVERNANCE	53
4.1	Composition des organes d'administration et de Direction	54
4.1.1	Le Conseil d'Administration	54
	4.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration	54
	4.1.1.2 Informations sur les administrateurs	57
	4.1.1.3 Autres informations	61
4.1.2	La Direction Générale	61
4.2	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	62
4.2.1	Mode de direction et limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général	62
	Mode de direction	62
	Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général	62
4.2.2	Missions et principaux travaux du Conseil d'Administration	63
	Attributions	63
	Activité du Conseil d'Administration en 2009	63
4.2.3	Missions et principaux travaux des comités spécialisés	64
	4.2.3.1 Le Comité d'Audit et des Risques	64
	4.2.3.2 Le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance	65
	4.2.3.3 Le Comité Stratégique et de Développement Durable	66
4.2.4	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités	67
4.2.5	Participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités d'études	68
4.2.6	Autres droits et obligations des administrateurs	68
4.3	Rémunérations	69
4.3.1	Rémunérations des membres du Comité de Direction Générale	69
	Politique générale de rémunération des membres du Comité de Direction Générale	69
	Rémunération annuelle	69
	Engagements de retraite	70
	Engagements liés à la cessation de fonctions	70
4.3.2	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	71
	Principe de rémunération	71
	Synthèse des rémunérations du Président-Directeur Général	71

	Rémunération annuelle du Président-Directeur Général	71
	Engagements postérieurs à l'exercice du mandat de Président-Directeur Général	72
4.3.3	Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	73
4.3.3.1	Jetons de présence	73
4.3.3.2	Engagements de retraite à l'égard des mandataires sociaux non dirigeants	74
4.3.3.3	Engagements au bénéfice des mandataires sociaux non dirigeants au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social	74
4.3.4	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance	75
4.3.4.1	Politique Générale d'attribution	75
4.3.4.2	Politique d'attribution au Président-Directeur Général	75
4.3.4.3	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	75
4.3.4.4	Attributions d'actions de performance	77

5 GESTION DES RISQUES 81

5.1	Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne	82
5.1.1	Organisation générale de la gestion des risques et du contrôle interne	82
5.1.1.1	Définition et objectifs du contrôle interne de Rhodia	82
5.1.1.2	Définition et objectifs de la gestion des risques	82
5.1.1.3	Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	83
5.1.2	Description du fonctionnement de la gestion des risques et du contrôle interne	84
5.1.2.1	L'environnement de contrôle	84
5.1.2.2	La gestion des risques	85
5.1.2.3	Les activités de contrôle	85
5.1.2.4	Information et communication	85
5.1.2.5	Le pilotage du processus de contrôle interne du reporting financier	86
5.1.3	La gestion de crise	86
5.2	La gestion des principaux facteurs de risques du Groupe	87
5.2.1	Risques juridiques et contractuels	87
5.2.1.1	Risques induits par la réglementation actuelle ou future	87
5.2.1.2	Risque lié au manquement à des engagements contractuels	89
5.2.1.3	Risque lié à la propriété intellectuelle	89
5.2.1.4	Risque sociétés communes	89
5.2.1.5	Risque lié aux opérations de fusion/acquisition	89
5.2.1.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	90
5.2.2	Risques industriels et environnementaux	90
5.2.2.1	Risques liés à nos activités actuelles	90
5.2.2.2	Risques liés à nos activités passées	93
5.2.3	Risques de crédit et de contrepartie	93
5.2.4	Risques opérationnels	94
5.2.4.1	Risques liés à l'existence de cycles de marché	94
5.2.4.2	Risque concurrence	94
5.2.4.3	Risque lié aux crédits d'émission	95
5.2.4.4	Risque de défaillance du système de contrôle interne	96
5.2.4.5	Risque lié aux systèmes d'information	96
5.2.4.6	Risque pays	96

5.2.5	Risque de liquidité	97
5.2.5.1	Ressources financières de Rhodia	97
5.2.5.2	Charges de retraites	98
5.2.5.3	Notation de la dette	98
5.2.6	Risque de marché	99
5.2.6.1	Risques relatifs aux marchés financiers	99
5.2.6.2	Risques liés aux matières premières et à l'énergie	99
5.2.6.3	Risque de taux	100
5.2.6.4	Risque de change	100
5.3	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Rhodia S.A.	101
5.4	Couverture des risques et assurances	102
5.4.1	Exposition à des risques d'exploitation contre lesquels les assurances prises peuvent ne pas être adéquates	102
5.4.2	Politique de couverture des risques industriels	102
5.4.3	Principaux programmes d'assurance mondiaux	102
6	INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES	105
6.1	Analyse des résultats consolidés 2009	106
6.1.1	Chiffre d'affaires et rentabilité	106
6.1.1.1	Convention dans l'analyse de gestion	106
6.1.1.2	Chiffre d'affaires	107
6.1.1.3	Charges opérationnelles	108
6.1.1.4	Résultat opérationnel	108
6.1.1.5	Analyse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel	109
6.1.1.6	Autres éléments du compte de résultat	114
6.1.2	Structure financière	115
6.1.2.1	Analyse du bilan consolidé	115
6.1.2.2	Flux de trésorerie consolidés	116
6.1.2.3	Financement et ressources de liquidités	116
6.2	Analyse des résultats de Rhodia S.A.	118
6.2.1	Situation financière et résultat de la Société	118
6.2.1.1	Situation financière et comptes annuels	118
6.2.1.2	Principales évolutions bilancielle	118
6.2.1.3	Formation du résultat	120
6.2.1.4	Flux de trésorerie	120
6.2.2	Affectation du résultat pour l'exercice 2009	121
6.2.3	Politique de distribution des dividendes	121
6.3	Événements post-clôture, tendances et prévisions 2010	122
6.3.1	Événements post-clôture	122
6.3.2	Tendances	122

6.3.3	Prévisions 2010	123
6.3.4	Hypothèses relatives aux informations prévisionnelles	123
6.3.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat incluses dans le document de référence 2009, déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010	124
6.4	États financiers consolidés	125
6.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009	125
6.4.2	Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009	127
	<i>Note 1</i> Le Groupe et son activité	133
	<i>Note 2</i> Principales méthodes comptables	133
	<i>Note 3</i> Information sectorielle	143
	<i>Note 4</i> Charges de personnel	146
	<i>Note 5</i> Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur actifs non financiers	147
	<i>Note 6</i> Coûts de restructuration	149
	<i>Note 7</i> Autres charges et produits opérationnels	149
	<i>Note 8</i> Résultat financier	150
	<i>Note 9</i> Impôt	151
	<i>Note 10</i> Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées	151
	<i>Note 11</i> Résultat par action	152
	<i>Note 12</i> Immobilisations corporelles	153
	<i>Note 13</i> Goodwill	154
	<i>Note 14</i> Autres immobilisations incorporelles	155
	<i>Note 15</i> Participations dans les entreprises associées	156
	<i>Note 16</i> Participations dans les coentreprises	157
	<i>Note 17</i> Actifs financiers non courants	157
	<i>Note 18</i> Impôts différés actifs et passifs	158
	<i>Note 19</i> Stocks	159
	<i>Note 20</i> Clients et autres débiteurs	159
	<i>Note 21</i> Autres actifs financiers courants	160
	<i>Note 22</i> Trésorerie et équivalents de trésorerie	160
	<i>Note 23</i> Capitaux Propres	161
	<i>Note 24</i> Emprunts et dettes financières	161
	<i>Note 25</i> Juste valeur des instruments financiers et catégories comptables	165
	<i>Note 26</i> Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	167
	<i>Note 27</i> Retraites et avantages assimilés	175
	<i>Note 28</i> Provisions	180
	<i>Note 29</i> Fournisseurs et autres créditeurs	183
	<i>Note 30</i> Contrats de location	183
	<i>Note 31</i> Engagements hors bilan et obligations contractuelles	184
	<i>Note 32</i> Litiges	185
	<i>Note 33</i> Transactions avec les parties liées	187
	<i>Note 34</i> Paiements en actions et assimilés	188
	<i>Note 35</i> Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2008 et 2009	193
	<i>Note 36</i> Événements postérieurs à la clôture	193
	<i>Note 37</i> Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009	193

6.5	États financiers de la Société au 31 décembre 2009	196
6.5.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009	196
6.5.2	Comptes sociaux au 31 décembre 2009	197
	<i>Note 1</i> <i>Activité et faits marquants de l'exercice</i>	200
	<i>Note 2</i> <i>Règles et méthodes comptables</i>	200
	<i>Note 3</i> <i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	202
	<i>Note 4</i> <i>Titres de participation</i>	202
	<i>Note 5</i> <i>Créances rattachées à des participations</i>	203
	<i>Note 6</i> <i>Autres créances</i>	203
	<i>Note 7</i> <i>Avances de trésorerie aux filiales</i>	203
	<i>Note 8</i> <i>Valeurs mobilières de placement</i>	203
	<i>Note 9</i> <i>Charges à répartir</i>	204
	<i>Note 10</i> <i>Capitaux propres</i>	204
	<i>Note 11</i> <i>Provisions</i>	205
	<i>Note 12</i> <i>Dettes financières</i>	205
	<i>Note 13</i> <i>Autres dettes</i>	208
	<i>Note 14</i> <i>Résultat financier</i>	208
	<i>Note 15</i> <i>Résultat d'exploitation</i>	209
	<i>Note 16</i> <i>Résultat exceptionnel</i>	209
	<i>Note 17</i> <i>Situation fiscale</i>	209
	<i>Note 18</i> <i>Engagements hors bilan et opérations sur instruments financiers dérivés</i>	209
	<i>Note 19</i> <i>Litiges et procédures en cours</i>	211
	<i>Note 20</i> <i>Rémunérations des membres des organes de direction et d'administration</i>	214
	<i>Note 21</i> <i>Effectif moyen salarié</i>	214
	<i>Note 22</i> <i>Paievements en actions et assimilés</i>	214
	<i>Note 23</i> <i>Événements postérieurs à la clôture</i>	218
	<i>Note 24</i> <i>Filiales et Participations</i>	219
6.5.3	Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille	220
	6.5.3.1 Titres de participation	220
	6.5.3.2 Valeurs mobilières de placement	221
6.5.4	Résultats des 5 derniers exercices	222
7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	223
7.1	Historique du Groupe	224
7.2	Présentation juridique du Groupe	224
	7.2.1 Les filiales et participations de la Société	224
	7.2.2 Relations société mère – filiales	225
7.3	Capital et actionnariat	226
	7.3.1 Capital social	226
	7.3.1.1 Capital social au 31 décembre 2009	226
	7.3.1.2 Titres non représentatifs du capital social	226
	7.3.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	226
	7.3.1.4 État des autorisations et des utilisations	228

7.3.1.5	Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions	230
7.3.1.6	Options sur le capital social	231
7.3.1.7	Historique du capital social	232
7.3.2	Actionnariat	232
7.3.2.1	Répartition du capital et des droits de vote	232
7.3.2.2	Droits de vote différents	233
7.3.2.3	Actionnariat salariés	233
7.3.2.4	Changement de contrôle	234
7.3.2.5	Opérations sur titres des dirigeants de Rhodia	235
7.3.3	Vie du titre	235
	Fiche signalétique de l'action Rhodia S.A.	235
	Fiche signalétique de l'ADR de Rhodia S.A.	235
7.4	Extraits des statuts	237
7.5	Opérations avec les apparentés	240
7.6	Informations à la disposition du public	242
7.6.1	Documents accessibles sur le site Internet de la Société	242
7.6.2	Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	242
	Liste des communiqués de presse	242
	Liste des publications au BALO	243
7.7	Contrôleurs légaux des comptes	244
7.7.1	Commissaires aux comptes titulaires	244
7.7.2	Commissaires aux comptes suppléants	244
7.8	Attestation du responsable du document	245
7.8.1	Responsable du document de référence 2009	245
7.8.2	Attestation du responsable du document de référence 2009 (contenant le rapport financier annuel)	245
	TABLES DE CONCORDANCE	247



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

La chimie est notre univers, la responsabilité notre exigence.

Crédit photo

Photothèque Rhodia : Agnès Janin, Philippe Dureuil - **Eyedea/Gamma** : Cyril Coussat, C. Donnier-Valentin, A. Brunet, G. Somoza, F. Deroubaix - **Getty images** : droits réservés - **PhotoAlto** : Laurence Mouton

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80



DIRECTION DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE
Cœur Défense - 110, esplanade Charles de Gaulle
F-92931 Paris La Défense Cedex
Tél. : + 33(0) 1 53 56 64 64

 www.rhodia.com